

L'eau potable

9 792 usagers abonnés	+0.5%/2019
4 705 usagers abonnés mensualisés soit 48% des usagers	+1.6%/2019
1 373 057 m ³ facturés (prélèvement forages + achat d'eau)	+7.3%/2019
1 055 984 m ³ facturés	+ 4.8%/2019
Taux de rendement : 79.4 %	-1.3%/2019
Capacité de stockage d'eau potable : 3000 m ³ (démolition réservoir 400 m ³ de Labruyère)	
Longueur du réseau : 152.2 km	
% d'impayés au 31/12/2020 pour les factures 2019 : 5.67%	-1.74%/2019
1 interconnexion, en fonction, avec l'ACSO	
Recettes d'exploitation : 6 227 588 € HT (vente d'eau, redevances AESN, branchements d'eau)	-0.68%/2019
Dépenses d'exploitation : 2 907 635 € HT	-1.11%/2019



Eau de très bonne qualité : Plus d'informations sur
<https://www.ccl-valleedoree.fr/eau-assainissement/tout-savoir-sur-leau-potable/>

L'assainissement et les eaux pluviales

9 624 usagers abonnés	+0.5%/2019	
4 665 usagers abonnés mensualisés soit 48.5% des usagers	+ 1.6%/2019	
Longueur des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement : 173.2 km		
Nombre de contrôles assainissement : 417	} Baisse liée à la crise sanitaire	-22.6%/2019
Nombre de contre visites : 81		-50.9%/2019
Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 126 contrôlées à 61%		
% d'impayés au 31/12/2020 pour les factures 2019 : 10.02%		+0.43%/2019
Recettes d'exploitation : 6 034 958 € HT (ventes d'eau, redevances AESN, branchements d'eau)		+6.8%/2019
Dépenses d'exploitation : 2 688 361 € HT	+23.7%/2019	



La station d'épuration d'une capacité de 27 000 équivalent habitants

Volume sortant : 1 294 513 m³ +5%/2019

Très bonnes performances épuratoires, certification ISO 14001



Prix de l'eau potable et de l'assainissement TTC pour 120 m³ : 5.56€ +0%/2019

Nos services en ligne : l'Espace Autogéré des Usagers : 2713 comptes créés au 31/12/2020

Plus d'informations sur
<https://www.ccl-valleedoree.fr/lespace-autogere-usagers/>

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Clos de saveuse à Bailleval
- Rue du chevalier de la barre à Rantigny
- Impasse Frémion à Cauffry
- Rue de Grésilmont à Cauffry
- Rue de l'Ourmelet à Bailleval

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Chemin des sapins à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Rue de la passerelle à Rantigny (bouclage)
-

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Forages :

- Régénération du F1
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC
- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource

Finalisation des travaux de sécurisation des sites d'eau potable

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de chloration au niveau des réservoirs

Réalisation des études et lancement travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt

Travaux d'aménagement du dépôt des matériaux de la régie

SIG

- Déploiement des données d'eau potable
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD



L'assainissement et les eaux pluviales / PROJETS 2021 :

Renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Avenue Pierre Curie à Rantigny (chemisage)
- Rue Emile Zola à Rantigny (chemisage du dalot sous la voie SNCF)
- Rue des Vachers à Rosoy
- Rue Parmentier à Rantigny

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue des Sapins (lotissement HANS) à Labruyère (rétrocession)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Impasse du Grand Aulnois à Bailleval
- Rue de la passerelle à Rantigny

Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales Impasse Frémion à Cauffry

Postes :

- Poursuite du remplacement des automates WIT par des SOFREL
- Sécurisation de divers postes
- Renouvellement de diverses pompes
- Travaux de traitement H2S
- Rétrocession d'un nouveau poste (lotissement de la rue de la Varenne)

STEP :

- Maintenance sur les ponts-brosses
- Renouvellement de diverses pompes
- Campagne RSDE (Recherche de substances dangereuses dans l'eau)

- Finalisation de la mise à jour des 2 conventions de rejet
- Attribution du marché de renouvellement d'exploitation de la station d'épuration, des postes et des réseaux d'assainissement
- Renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux courants d'assainissement
- Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)
- Réalisation des études et lancement travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt
- Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement
- Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville
- Lancement des études pour les travaux d'assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville



SIG :

- Recalage des données d'assainissement
- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

2020

RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10

la
Vallée dorée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE	8
PARTIE I : EAU	9
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	10
1.1 COLLECTIVITÉ	10
1.2 ADMINISTRATIONS.....	12
1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	12
1.4 ORGANIGRAMME	13
1.5 PRESTATAIRE.....	14
1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	14
2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
2.1 STATISTIQUES.....	15
2.1.1 Généralités	15
2.1.2 Consommations / facturations	16
2.1.3 Mensualisation des abonnés	21
2.1.4 Portail « L' E.A.U. »	22
2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS	26
2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU	28
2.3.1 Résultats.....	28
2.3.2 Amélioration du rendement et recherches de fuite	29
2.3.3 Analyse réglementaire	31
2.4 VOLUMES ACHETÉS	31
2.4.1 Communauté de Communes du Clermontois.....	31
2.4.2 Agglomération Creil Sud Oise.....	31
2.5 FORAGES	33
2.5.1 Capacité de prélèvement	33
2.5.2 Descriptions des forages	33
2.5.3 Interventions majeures / travaux / études	35
2.5.4 Analyses	41
2.5.5 Temps de fonctionnement	43
2.5.6 Volumes et débits par forage	44
2.5.7 Volumes globaux des ressources propres	46
2.5.8 Volumes globaux avec les ressources extérieures	47
2.5.9 Energie	47
2.5.10 Hauteurs de nappe	48
2.5.11 Protection de la ressource	49
2.6 TRAITEMENT DE L'EAU	54
2.6.1 Description.....	54
2.6.2 Travaux / aménagements 2020	55
2.7 RESERVOIRS.....	56
2.8 POSTES DE SURPRESSION.....	59
2.8.1 Demi-Lune à Labruyère	59
2.8.2 Rue de Nogent à Laigneville.....	59

2.8.3	Rue Paul Fort à Laigneville.....	59
2.9	RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION	60
2.9.1	Type de réseau.....	60
2.9.2	Linéaire de réseau d'eau potable	60
2.9.3	Travaux de renouvellement et de création de réseau 2020	63
2.9.4	Travaux de maillage Bailleval - Labryère.....	68
2.9.5	Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	70
2.9.6	Nombre de branchements neufs ou refaits.....	73
2.9.7	Interventions sur les réseaux.....	76
2.9.8	Compteurs.....	80
2.9.9	Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	86
2.9.1	Sectorisation.....	91
2.9.2	Procédures d'intervention sur amiante	92
2.9.3	Bilans des interventions.....	93
2.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	98
2.11	ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES.....	100
2.11.1	Matériels.....	100
2.11.2	Véhicules.....	100
2.12	SIG.....	100
2.12.1	Logiciel SIG.....	100
2.12.2	Maintenance Télérelève.....	102
2.12.3	Transversalité du service SIG.....	103
2.12.4	Réponses aux DT-DICT-ATU.....	104
2.12.5	Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	105
2.13	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	106
2.13.1	Bilan 2020.....	106
2.13.2	Perspectives 2021.....	107
3	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	108
3.1	ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION	108
3.2	BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	108
3.3	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ	109
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS	110
5	BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION	112
5.1	CLASSES D'EAU	112
5.1.1	Contexte et objectifs	112
5.1.2	Rôle de la CCLVD	112
5.1.3	Nombre de classes.....	112
5.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION.....	113
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	116
6.1	PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION	116
6.1.1	Mode de tarification selon les types d'abonnés	116
6.1.2	Éléments constitutifs du prix de l'eau potable.....	116
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	117
6.2.1	Recettes d'exploitation.....	117
6.2.2	Dépenses d'exploitation.....	119
6.2.3	Dépenses d'investissement.....	121
6.3	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	122

7	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	123
	PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	124
1	PREAMBULE – TEXTE CADRE.....	125
2	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	125
2.1	COLLECTIVITÉ.....	125
2.2	ADMINISTRATIONS.....	127
2.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	127
2.4	ORGANIGRAMME.....	128
2.5	PRESTATAIRE.....	129
2.6	CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES).....	129
3	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	130
3.1	STATISTIQUES.....	130
3.1.1	Généralités.....	130
3.1.2	Consommations / facturations.....	131
3.1.3	Mensualisation des abonnés.....	136
3.2	RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	137
3.2.1	Type de reseau et fonctionnement général.....	137
3.2.2	Linéaire de réseau d'assainissement	139
3.2.3	Travaux de renouvellement/Rehabilitation et de création de réseau 2020.....	140
3.2.4	Curage.....	145
3.2.5	ITV (inspections télévisées).....	146
3.2.6	Contrôles de conformité.....	148
3.2.7	Conventions de rejet avec les industriels.....	152
3.2.8	Nombre de branchements neufs.....	153
3.2.9	Zonage d'assainissement	153
3.3	POSTES.....	156
3.3.1	Inventaire.....	156
3.3.2	Energie.....	156
3.3.3	Réactifs.....	157
3.3.4	Travaux / aménagements 2020.....	157
3.3.5	Etude H ₂ S.....	160
3.4	OUVRAGES ANNEXES.....	162
3.4.1	Inventaire.....	162
3.4.2	Travaux / aménagements 2020.....	163
3.5	FOSSES / BASSINS.....	164
3.5.1	Rappel des compétences.....	164
3.5.2	Campagne d'Entretien 2020	164
3.5.3	Travaux / aménagements 2020.....	164
3.6	STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI	165
3.6.1	Remarques préalables.....	165
3.6.2	Bilan hydraulique.....	166
3.6.3	Bilan d'exploitation	167
3.6.4	Travaux / aménagements 2020.....	174
3.6.5	RSDE.....	176
3.6.6	Conclusion.....	178
3.7	INTERVENTIONS D'URGENCE DU PRESTATAIRE	179

3.7.1 Interventions en astreinte.....	179
3.7.2 Interventions en journée	182
3.8 ACHATS DES GROS MATERIELS.....	184
3.9 SIG.....	185
3.10 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT ..	188
3.10.1 Bilan 2020.....	188
3.10.2 Perspectives 2021	189
4 DEMARCHE ISO 14001	191
5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....	192
6 RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	192
7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	194
7.1 CLASSES D'EAU	194
7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION	194
8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	195
8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	195
8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	196
8.2.1 Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne.....	196
8.2.2 Rosoy, Verderonne et Labruyère (bas).....	196
8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT	198
8.3.1 Recettes d'exploitation.....	198
8.3.2 Dépenses d'exploitation.....	200
8.3.3 Dépenses d'investissement	202
8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	203
8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES.....	205
8.5.1 Recettes d'exploitation.....	205
8.5.2 Dépenses d'exploitation.....	206
8.5.3 Dépenses d'investissement	207
9 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	207
PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	208
1 PREAMBULE	209
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	210
2.1 COLLECTIVITÉ	210
2.2 ADMINISTRATIONS.....	212
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	212
2.4 ORGANIGRAMME	213
3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	214
3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS.....	214
3.1.1 Recensement.....	214
3.1.2 Type d'installation	215

3.2	REVISION PARTIELLE DU ZONAGE	215
3.3	CONTRÔLES DE CONFORMITE	217
3.4	ACHATS DES GROS MATERIELS	220
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS	220
5	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	220
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	221
6.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	221
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	222
6.2.1	Recettes d'exploitation	222
6.2.2	Dépenses d'exploitation	222
6.2.3	Dépenses d'investissement	223
7	INDICATEURS DE PERFORMANCE	223
	ANNEXES	224
8	ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'ARS	225
9	ANNEXE 2 : INFO FACTURE 2020	237
10	ANNEXE 3 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M³/AN	239
11	ANNEXE 4 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS	240
12	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE	244
13	ANNEXE 6 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	246
14	ANNEXE 7 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN	248
15	ANNEXE 8 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	249
16	ANNEXE 9 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2020 250	

1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 portant engagement national **pour l'environnement**, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services **publics de l'eau potable et de l'assainissement**.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et **la qualité des services d'eau et d'assainissement**. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. **Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.**

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président **dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice** au Conseil Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2021.

PARTIE I : EAU

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10



Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année 2020** :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Claude Persant puis Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Jusqu'au 02/06/2020 : Membres de la commission « Eau potable & Assainissement » :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. LECHOPIER, Titulaire
- CAUFFRY : M. LANOE, Titulaire
- LABRUYERE : Mme TROUVAIN, Titulaire
- LAIGNEVILLE : M. PICCOLI, Titulaire
- LIANCOURT : M. GELY, Titulaire
- LIANCOURT : M. BALLINER, Titulaire
- MOGNEVILLE : M. LAVOGIEZ, Titulaire
- MONCHY SAINT ELOI : M. BOURGUIGNON, Titulaire
- ROSOY : M. LAFITTE, Titulaire
- ROSOY : M. GUERY, Titulaire
- VERDERONNE, M. LEPORI, Titulaire

Jusqu'au 22/06/2020, Membres de la commission « Gestion de la ressource » :

- LIANCOURT : Roger MENN, Vice-Président
- LABRUYERE : M. CROISILLE, Titulaire
- LIANCOURT : Mme DELANDRE, Titulaire
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. BOUCHER, Titulaire
- RANTIGNY : M. AMANAR, Titulaire
- ROSOY : M. LAFITTE, Titulaire
- VERDERONNE, M. LEPORI, Titulaire

A partir du 22/06/2020 (suite aux élections), Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothee PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2020, la commission « environnement » **s'est réunie** 1 fois :

- Le 08/09/2020 : présentation des rapports annuels 2019 Eau, Assainissement, Déchets.

En effet, les élections et le contexte sanitaire **n'ont pas favorisé l'organisation de commissions.**

En 2020, il n'y a pas eu de commission « gestion de la ressource ».

1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS
Mr FLANDRIN
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

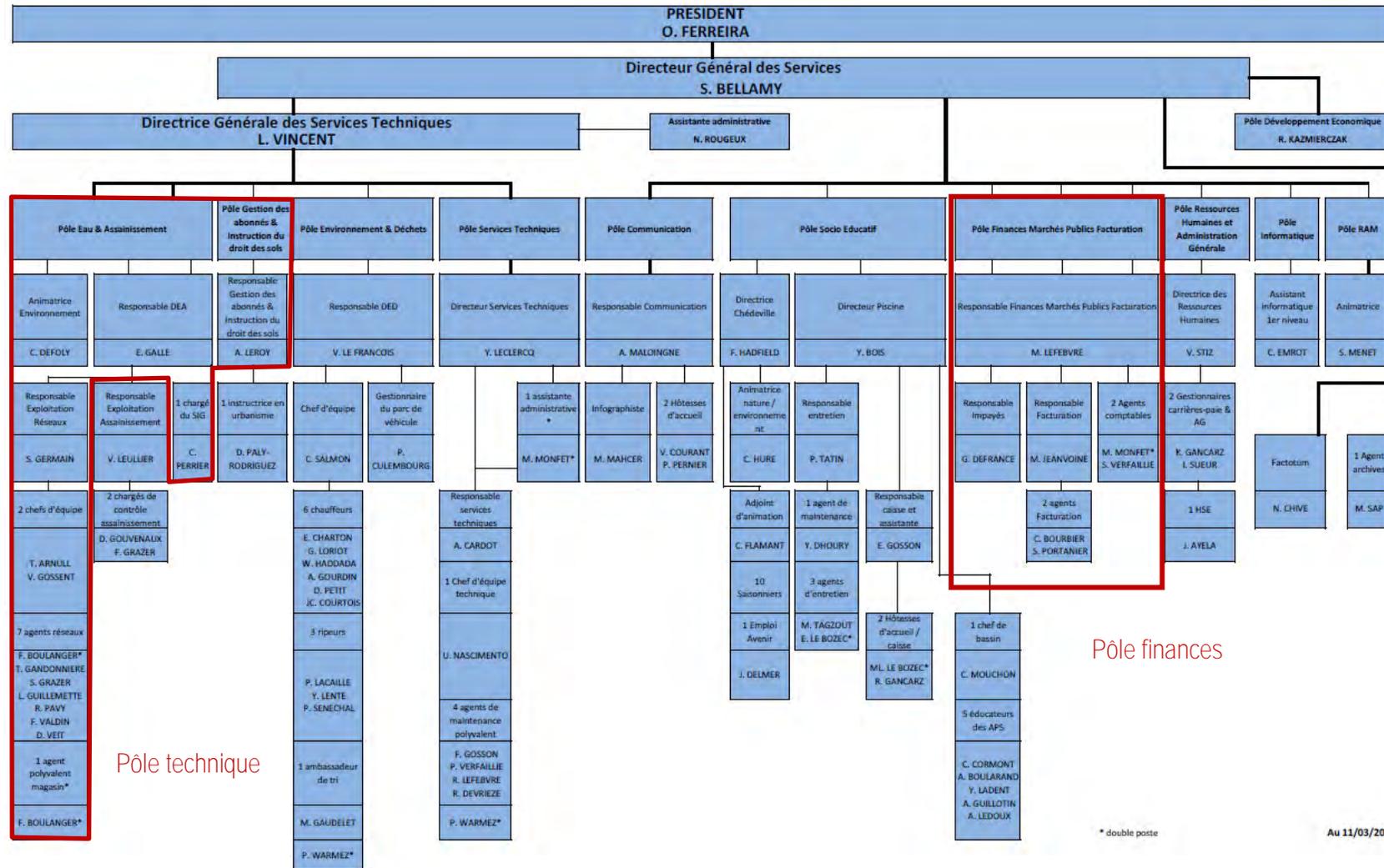
Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

1.4 ORGANIGRAMME

Pour le service « Eau », il n'y a pas eu de changement sur l'année 2020.



L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en régie.

L'équipe de la régie en 2020 était composée de 10 personnes :

- 1 responsable exploitation réseaux
- **2 chefs d'équipes**
- 6 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2020 reste inchangé à 2019.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 19 personnes en 2020 (hors facturation).

1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de suppression de la CCLVD.

Ce marché est arrivé à échéance en 2018. Il a été de nouveau attribué à VEOLIA EAU le 1^{er} janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de 68.301,60 € HT/an, et des prestations sur bons de commande selon les besoins.

La durée est **d'un an renouvelable 3 fois**.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 GENERALITES

	2019	2020
Nombre d'habitants	23.981 habitants (données 2019)	23.981 habitants (données 2020)
Nombre d'abonnés eau potable	9.748 abonnés (y compris industriels) (+ 1,2 %/2018)	9.792 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2019)
Nombre d'abonnés mensualisés eau potable	4.524 abonnés soit 46,4 % + 2,3 %/2018	4.705 abonnés soit 48,0 % + 4 %/2019
Volumes facturés abonnés domestiques	756.016 m ³ - 1 %/2018	820.759 m ³ + 8,56 %/2019
Volumes facturés Gros consommateurs	234.176 m ³ - 11,8 %/2018	216.099 m ³ - 7,72 %/2019
Volumes facturés Communaux	16.021 m ³ + 6,1 %/2018	13.475 m ³ - 15,9 %/2019
Volumes Totaux	1.006.213 m ³ - 3,6 %/2018	1.050.333 m ³ + 4,38 %/2019

Les volumes facturés sont en hausse par rapport aux années précédentes.

2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

2.1.2.1 Consommations

Communes	2019				2020			
	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)
Bailleval	52.303 (+ 3,6 %/2018)	2.001 (+ 217,6 %/2018)	789 (- 10,6 %/2018)	55.093 (+ 6 %/2018)	55.061 (+ 5,3 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	767 (- 2,8 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)
Cauffry	87.659 (+ 3,9 %/2018)	8.759 (+ 3,1 %/2018)	1.374 (+ 29,3 %/2018)	97.792 (+ 4,1 %/2018)	97.831 (+ 11,6 %/2019)	8.197 (- 6,4 %/2019)	1.761 (+ 28,1 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)
Labruyère	19.045 (+ 1,9 %/2018)	27.484 (- 21,8 %/2018)	122 (- 8,5 %/2018)	46.651 (- 13,6 %/2018)	19.878 (+ 4,4 %/2019)	36.500 (+ 32,8 %/2019)	88 (- 27,9 %/2019)	56.466 (+ 21 %/2019)
Laigneville	162.123 (- 6,1 %/2018)	23.035 (+ 9,8 %/2018)	3.166 (- 13,9 %/2018)	188.324 (- 4,6 %/2018)	179.102 (+ 10,5 %/2019)	16.743 (- 27,3 %/2019)	2.240 (- 29,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)
Liancourt	194.412 (- 5,5 %/2018)	130.152 (- 11,3 %/2018)	7.011 (+ 62,9 %/2018)	331.575 (- 7,1 %/2018)	216.510 (+ 11,4 %/2019)	115.254 (- 11,4 %/2019)	5.984 (- 14,6 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)
Mogneville	47.021 (- 4,7 %/2018)	Sans objet	1.086 (- 17,7 %/2018)	48.107 (- 5 %/2018)	50.704 (+ 7,8 %/2019)	Sans objet	523 (- 51,8 %/2019)	51.228 (+ 6,5 %/2019)
Monchy Saint Eloi	69.853 (+ 7,1 %/2018)	9.724 (- 35 %/2018)	1.200 (- 19,4 %/2018)	80.777 (- 1,1 %/2018)	66.392 (- 5 %/2019)	12.587 (+ 29,4 %/2019)	823 (- 31,4 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)
Rantigny	84.484 (+ 8,6 %/2018)	28.503 (- 13,7 %/2018)	1.066 (- 38,7 %/2018)	114.053 (+ 1,3 %/2018)	91.367 (+ 8,1 %/2019)	26.314 (- 7,7 %/2019)	1.109 (+ 4,1 %/2019)	118.790 (+ 4,2 %/2019)
Rosoy	20.694 (- 2,6 %/2018)	Sans objet	95 (- 42,6 %/2018)	20.789 (- 2,9 %/2018)	23.053 (+ 11,4 %/2019)	Sans objet	121 (+ 27 %/2019)	23.174 (+ 11,5 %/2019)
Verderonne	18.422 (+ 3,0 %/2018)	Sans objet	112 (- 65,9 %/2018)	18.534 (+ 1,7 %/2018)	20.861 (+ 13,2 %/2019)	Sans objet	59 (- 47,1 %/2019)	20.921 (+ 12,9 %/2019)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	4.519 (- 16,1 %/2018)	Sans objet	4.519 (- 16,1 %/2018)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)
Total	756.016 m ³ (- 1 %/2018)	234.176 m ³ (- 11,8 %/2018)	16.021 m ³ (+ 6,1 %/2018)	1.006.213 m ³ (- 3,6 %/2018)	820.759 m ³ (+ 8,6 %/2019)	220.749 m ³ (- 5,7 %/2019)	13.475 m ³ (- 15,9 %/2019)	1.054.984 m ³ (+ 4,8 %/2019)

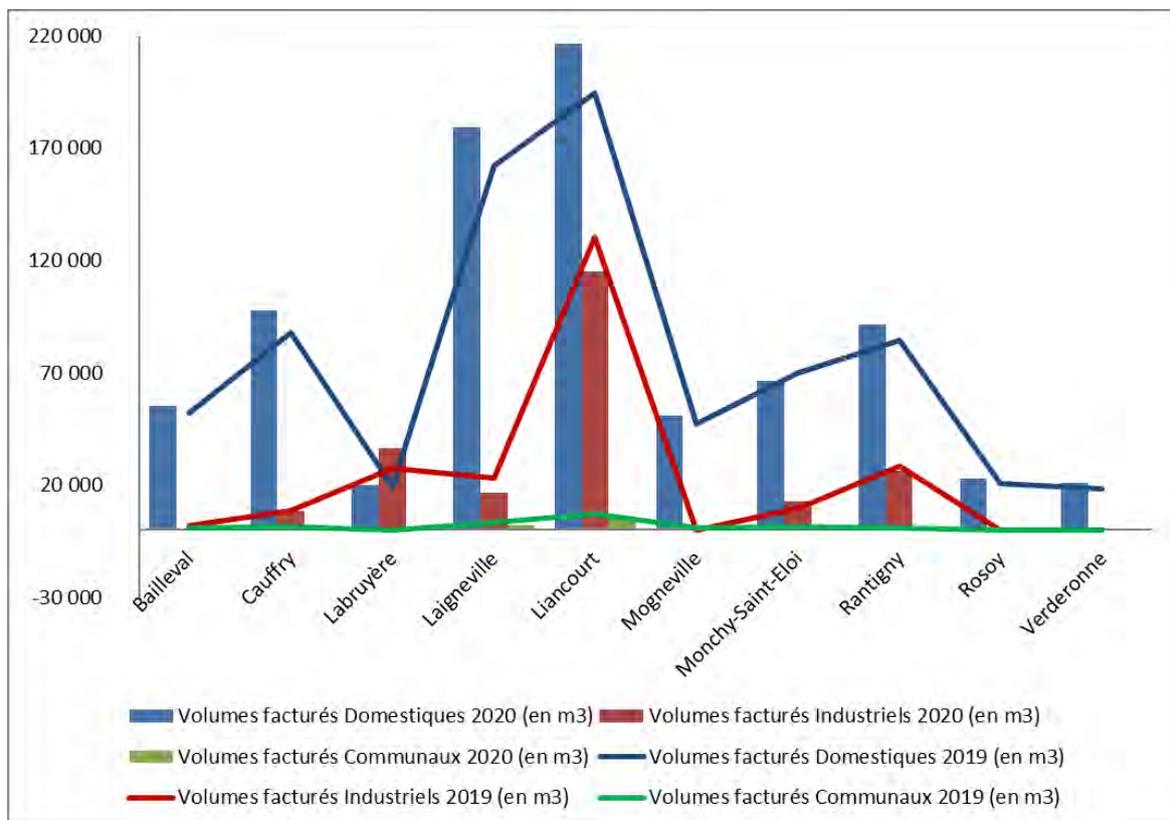


Globalement les consommations des gros consommateurs (hormis sur Labryère : hôpital Doumer et Monchy-Saint-Eloi) **et des communes ont baissé, ce qui peut s'expliquer par la crise sanitaire.**

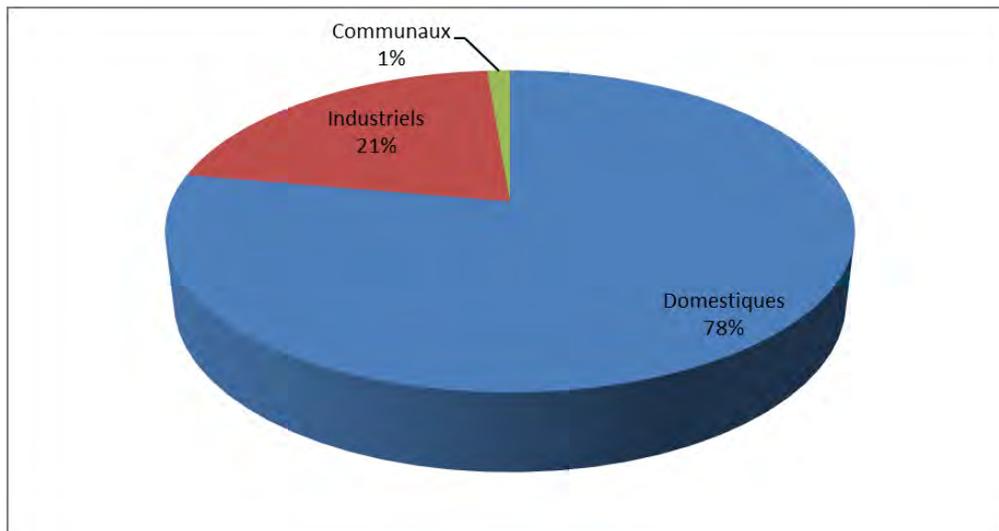


Les consommations domestiques sont en augmentation par rapport à 2019 pour toutes les communes hormis Monchy-Saint-Eloi. **Cela peut s'expliquer** également par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire (confinement, plus de télétravail).

La consommation globale est en augmentation par rapport à 2019 sur toutes les communes hormis sur Monchy-Saint-Eloi.



Evolution des volumes facturés par commune entre 2019 et 2020



Répartition de la consommation en 2020

La répartition des consommations 2020 a évolué par rapport à 2019 :

- 78% au lieu de 75 % en 2019 liés aux domestiques,
- 21 % au lieu de 23 % en 2019 liés aux gros consommateurs,
- 1 % liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

En effet, l'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID avec plusieurs confinements de la population à leur domicile dont un strict sur la période du 17/03/20 au 11/05/20.

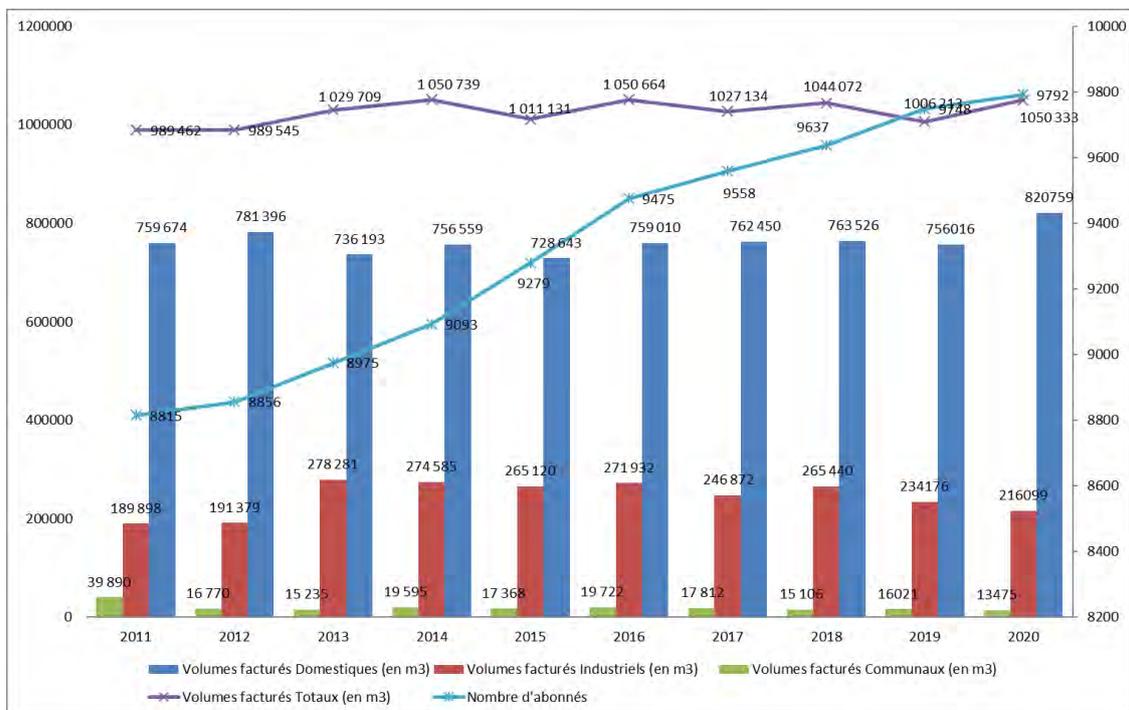
2.1.2.2 Abonnés

	Nombre d'abonnés	
	2019	2020
Bailleval	654 (+ 3 %/2018)	653 (- 0,2 %/2019)
Cauffry	1.062 (+ 1,2 %/2018)	1.067 (+ 0,5 %/2019)
Labruyère	230 (+ 1,8 %/2018)	238 (+ 3,5 %/2019)
Laigneville	2.090 (+ 0,9 %/2018)	2.111 (+ 1 %/2019)
Liancourt	2.536 (+ 0,7 %/2018)	2.545 (+ 0,4 %/2019)

	Nombre d'abonnés	
	2019	2020
Mogneville	593 (+ 3,5 %/2018)	599 (+ 1 %/2019)
Monchy Saint Eloi	788 (+ 0,3 %/2018)	792 (+ 0,5 %/2019)
Rantigny	1.200 (+ 1,5 %/2018)	1.201 (+ 0,1 %/2019)
Rosoy	258 (+ 0,8 %/2018)	258 (0 %/2019)
Verderonne	265 (- 1,5 %/2018)	259 (- 2,3 %/2019)
Industriels	72 (+ 2,9 %/2018)	69 (- 4,2 %/2019)
Total	9.748 (+ 1,2 %/2018)	9.792 (+ 0,5 %/2019)

Par rapport à 2019, on observe une légère augmentation **du nombre d'abonnés de + 0,5 %** répartis sur toutes les communes hormis la commune de Verderonne.

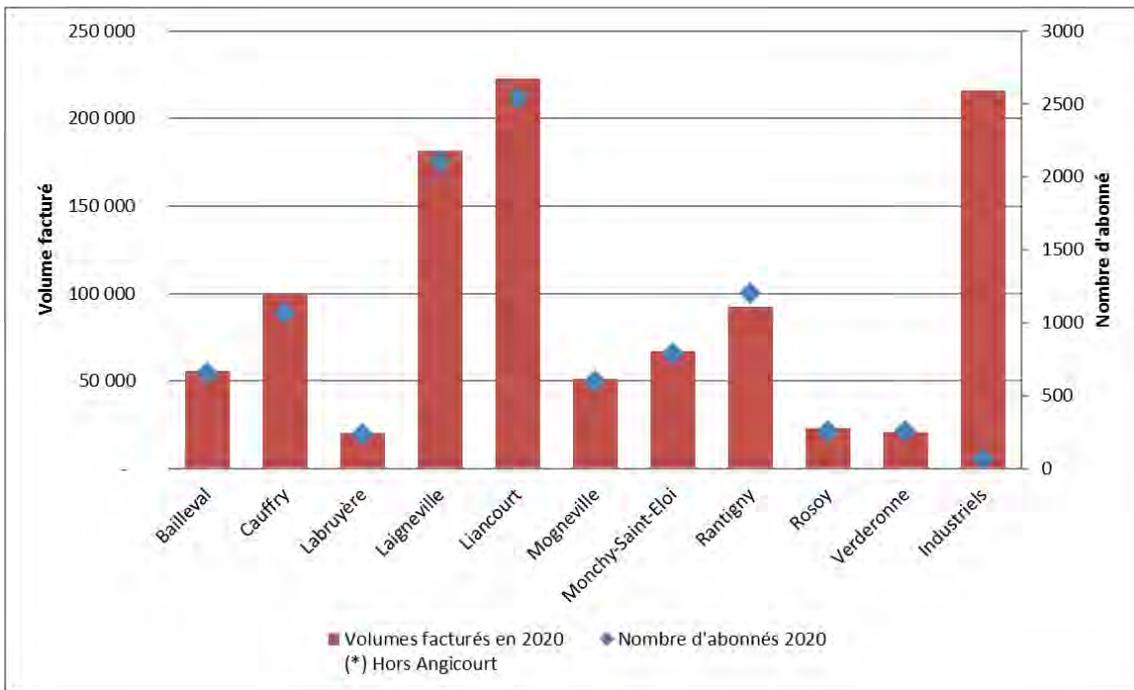
2.1.2.3 Consommations / Abonnés



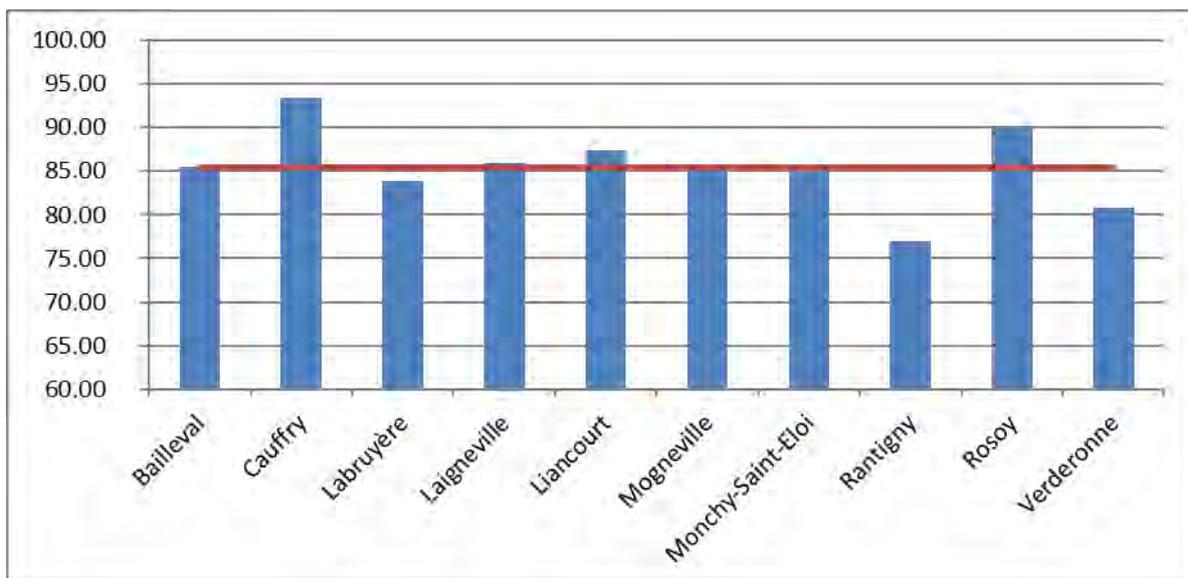
Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années

Le volume facturé aux abonnés en 2020 a augmenté (+ 4,8 %/2019), cette augmentation vient principalement des volumes domestiques (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement **les recettes de fonctionnement**. **L'augmentation des abonnés** montre que le territoire est dynamique, les années précédentes, une stagnation des volumes domestiques facturés étaient observés, **alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante**. Sur 2020, le contexte étant **particulier (crise sanitaire), l'année n'est pas forcément représentative**.



Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2020



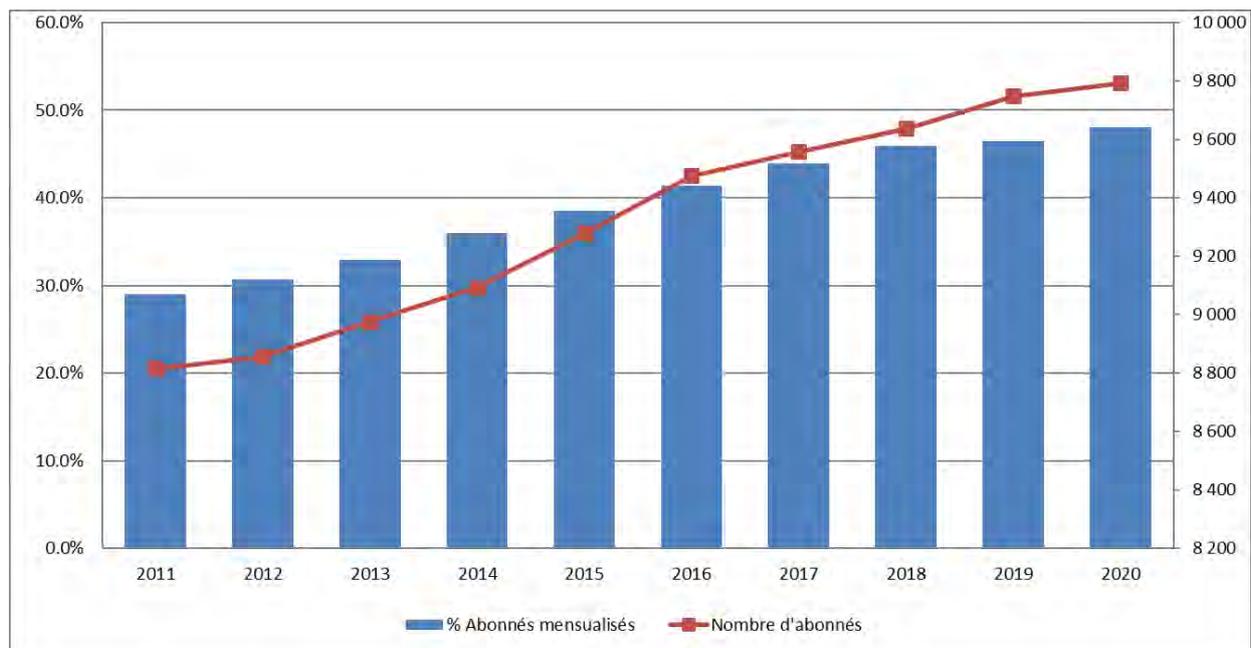
Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 81 m³/an/abonné (Verderonne) et 93 m³/an/abonné (Cauffry). La moyenne sur le territoire est de

85 m³/an/abonné (en augmentation par rapport à 2019 ce qui s'explique par la crise sanitaire), soit 103 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m³/an/foyer.

2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 48 % contre 46,4 % en 2019.



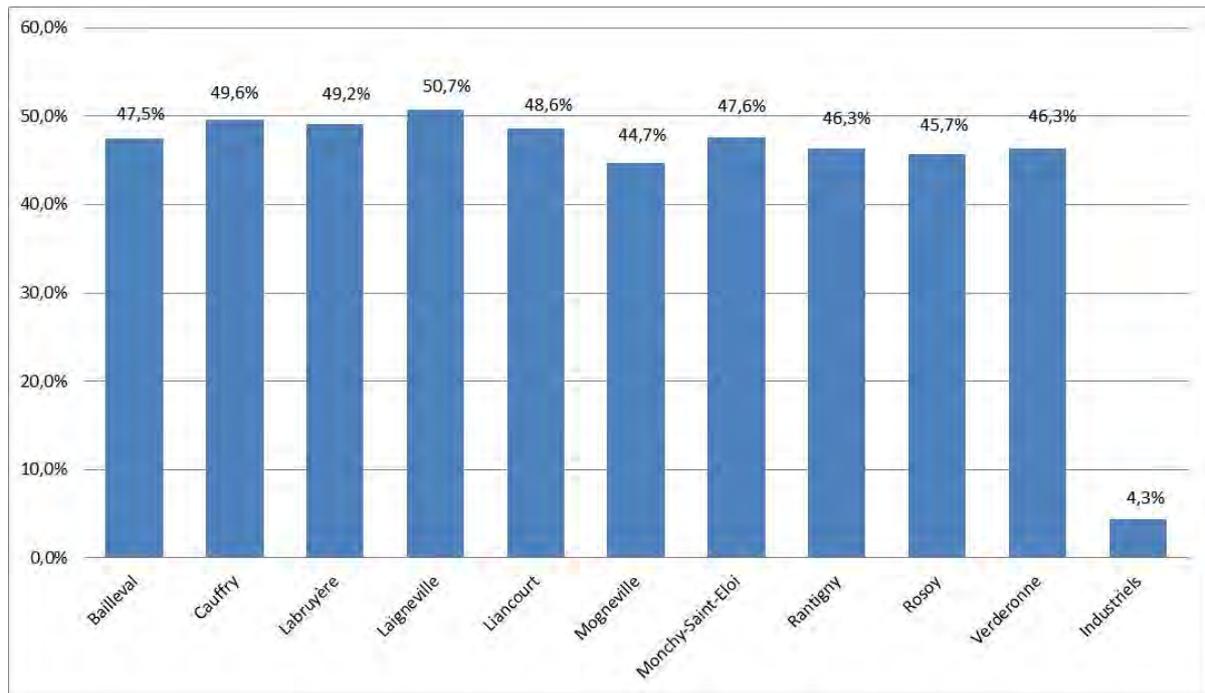
Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1160 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 60% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.



Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2020)

Comme les années précédentes, les communes de Laigneville, Liancourt, Cauffry, Liancourt et Labruyère sont les communes disposant du plus **grand nombre d'abonnés mensualisés** (+ de 48 %). Rosoy et Mogneville présentent le **nombre d'abonnés mensualisés** le plus faible.

Les industriels sont très peu mensualisés.

2.1.4 **PORTAIL « L' E.A.U. »**

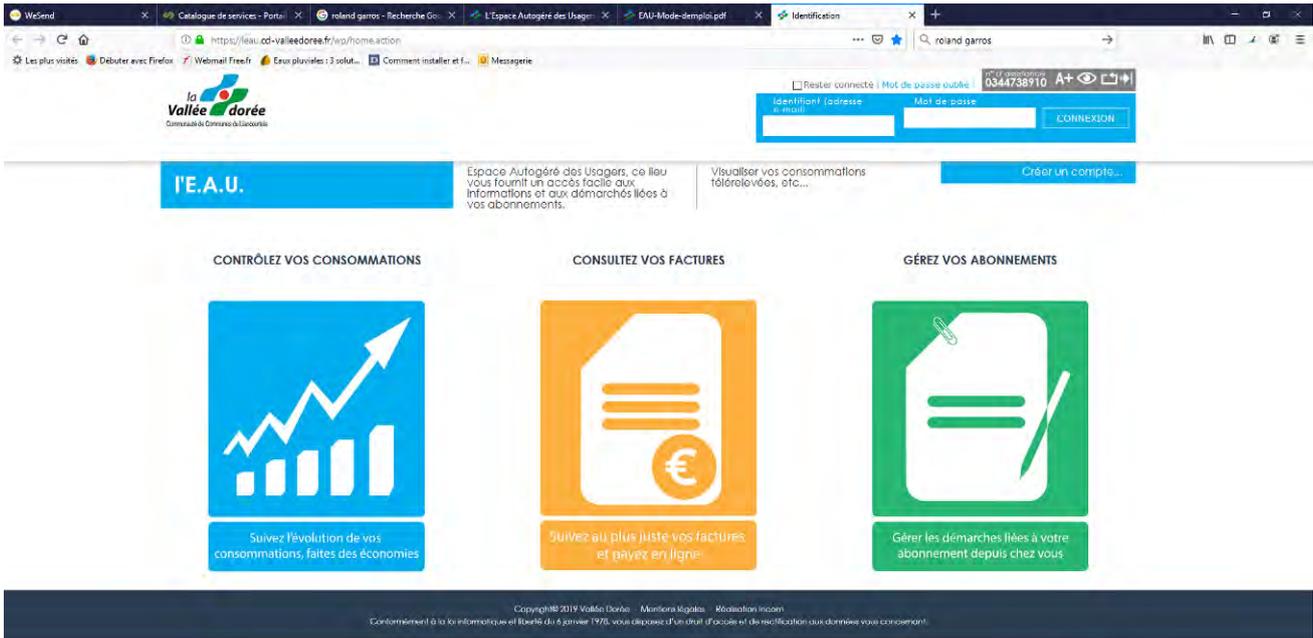
En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- **Faire une demande d'intervention technique.**

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.



la Vallée dorée
Communauté de Communes de la Vallée

Restez connecté / Mot de passe oublié 0344738710

Identifiant (adresse e-mail) Mot de passe CONNEXION

E.A.U. Espace Autogéré des Usagers, ce lieu vous fournit un accès facile aux informations et aux démarches liées à vos abonnements. Visualiser vos consommations télérelevées, etc... [Créer un compte...](#)

CONTRÔLEZ VOS CONSOMMATIONS
Suivez l'évolution de vos consommations, faites des économies

CONSULTEZ VOS FACTURES
Suivez au plus juste vos factures et payez en ligne

GÉREZ VOS ABONNEMENTS
Gérer les démarches liées à votre abonnement depuis chez vous

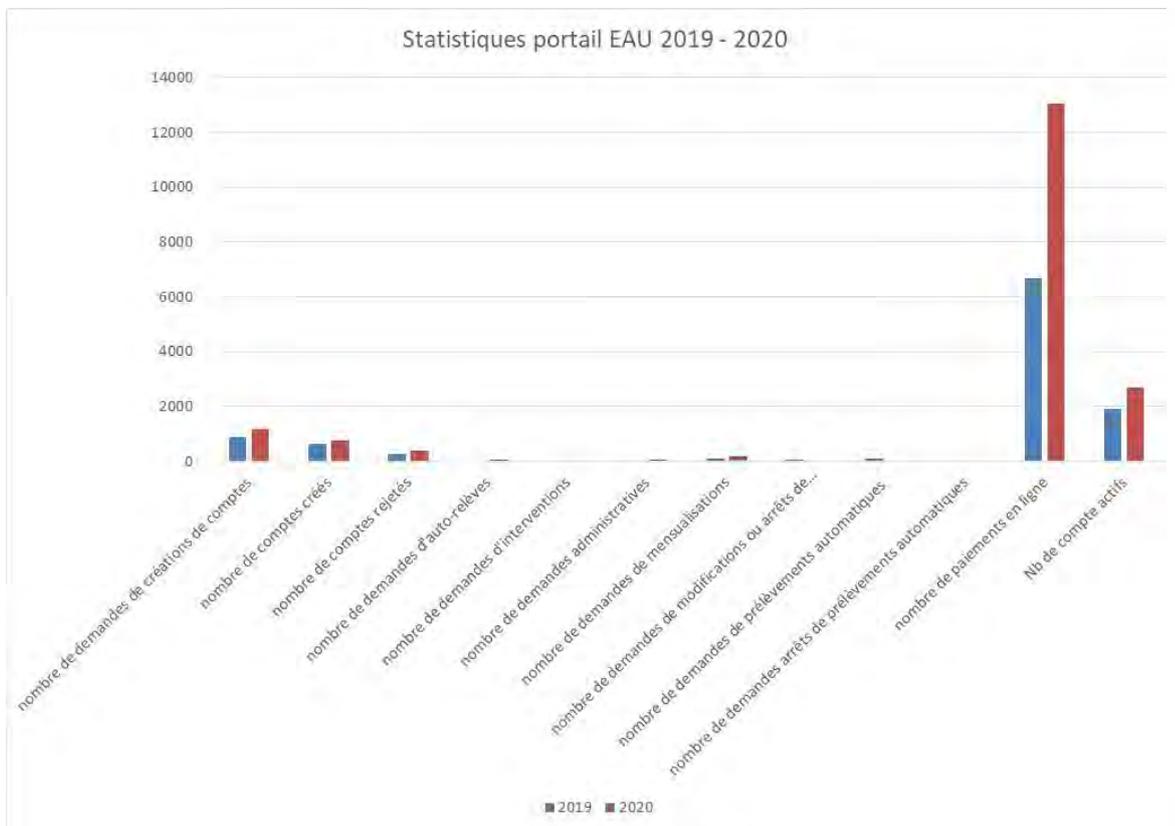
Copyright © 2019 Vallée Dorée - Montlora Kigalos - Réalisation Incom
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Pour l'année 2020, les statistiques liées à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
Nb de demandes de créations de comptes	202	74	81	90	55	110	91	72	34	75	46	233	1163
Nb de comptes créés	155	26	44	65	22	81	69	38	27	54	34	165	780
Nb de comptes rejetés	47	48	37	25	33	29	22	34	7	21	12	68	383
Nb de demandes d'auto-relèves	0	2	2	15	7	7	2	1	3	6	3	1	49
Nb de demandes d'interventions	0	0	2	2	0	1	1	0	1	2	1	0	10
Nb de demandes administratives	20	2	4	1	0	3	4	5	4	3	5	7	58
Nb de demandes de mensualisations	140	1	3	2	1	5	3	1	2	3	1	16	178
Nb de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	31	1	2	0	1	2	1	0	0	1	1	1	41
Nb de demandes de prélèvements automatiques	11	1	0	3	0	7	5	3	2	0	0	2	34
Nb de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Nb de paiements en ligne	878	926	926	927	928	1006	1198	1226	1227	1227	1227	1351	13 047
comptes actifs	2088	2114	2158	2223	2245	2326	2395	2433	2460	2514	2548	2713	2713
total du montant des paiements en ligne en €	171 676	181 977	181 977	182 149	182 280	197 499	238 535	243 717	244 011	244 011	244 011	26 657	2 338 499

Si l'on compare l'année 2019 (année partielle car statistiques à partir de mai) et l'année 2020, les statistiques sont les suivantes :

	2019	2020
nombre de demandes de créations de comptes	881	1163
nombre de comptes créés	621	780
nombre de comptes rejetés	260	383
nombre de demandes d'auto-relèves	36	49
nombre de demandes d'interventions	6	10
nombre de demandes administratives	33	58
nombre de demandes de mensualisations	103	178
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	50	41
nombre de demandes de prélèvements automatiques	94	34
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	1
nombre de paiements en ligne	6666	13047
total du montant des paiements en ligne	1 084 592,78	2 338 499,00
Nb de compte actifs	1933	2713 (28% du nb d'abonnés)



On constate une augmentation du nombre de demandes entre 2019 et 2020. Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne (forte hausse en 2020) et aux demandes de mensualisations. Le nombre de demandes **administratives et d'interventions restent faibles par le portail EAU**.

Le nombre de comptes actifs est de 2713 au 31/12/2020, soit environ 28 % des abonnés.

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (245 abonnés en 2020).

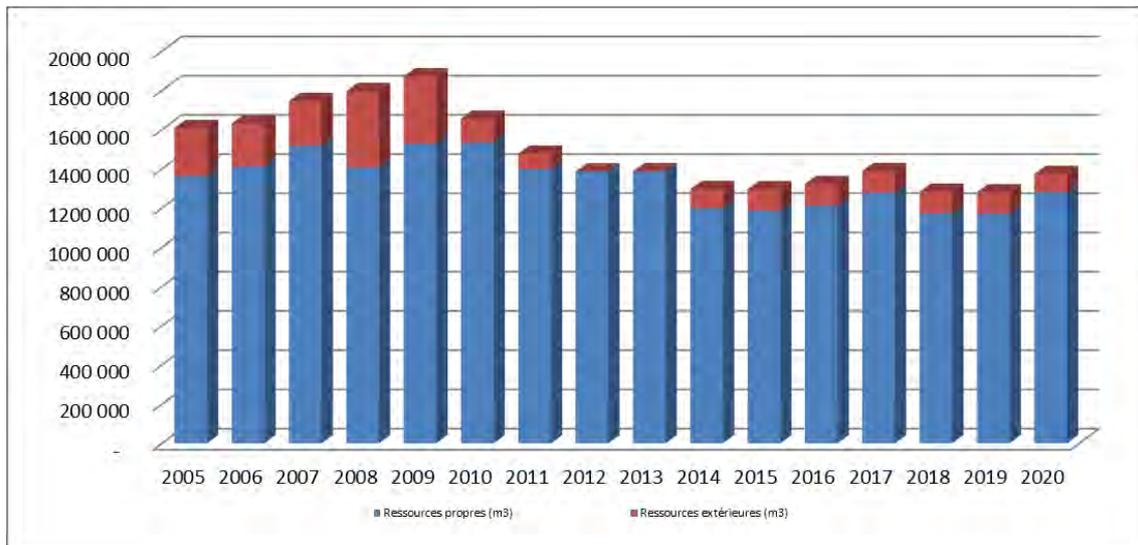
2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2019	2020
Volumes prélevés sur les forages	1.170.218 m ³ (- 0,2 %/2018)	1.281.780 m ³ (+ 9,5 %/2019)
Volumes achetés à l' ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)	110.008 m ³ (- 0,4 %/2018)	91.277 m ³ (- 17 %/2019)
Volumes totaux	1.280.226 m ³ (- 0,2%/2018)	1.373.057 m ³ (+ 7,3 %/2019)
Volumes vendus (*)	1.006.213 m ³ (- 3,6 %/2018)	1.054.984 m ³ (+ 4,8 %/2019)
Différence	274.013 m ³ (+ 14,9 %/2018)	318.073 m ³ (+ 16 %/2019)

Cette différence de 318.073 m³ correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : mesurés à 209 m³/an.
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 32.521 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m³, purges 65 m³ en 2020, désinfection : 31 m³). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- **Volumes vendus sur les poteaux d'incendie** : 62 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes détournés : piquages clandestins, **vols d'eau sur les poteaux incendie** notamment (prises **d'eau estimées via les Copernic** qui équipent 3 poteaux : 15 m³), compteurs retournés (même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève **de retour d'eau**)
- Gaspillages : **chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire** et les réservoirs sont **équipés d'alarmes sur les trop-pleins** en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2021, il ne reste plus que 1.9 % du parc qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les

compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations ont donc été fortement diminués.



Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 91.277 m³ en 2020 (en baisse par rapport à 2019). En effet, il a été constaté en fin d'année (à partir du 27/10/20) un défaut de fonctionnement sur le poste de suppression amenant l'eau depuis l'ACSO (afficheur de fonctionnement consigne « débit » WEST 6100 + était HS).

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

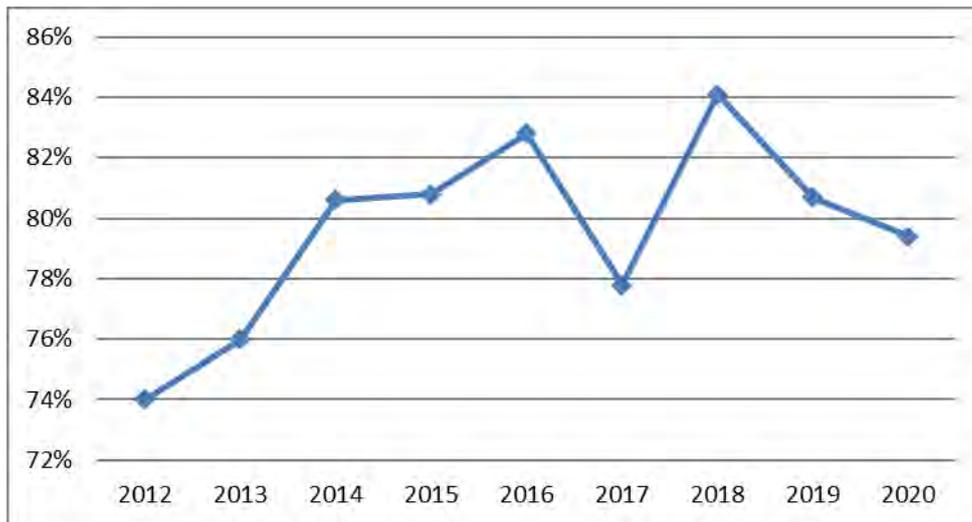
Le volume lié aux ressources propres est en hausse par rapport en 2020 (+ 9,5 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2020 a augmenté par rapport à 2019 (+4,8 %).

2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%



Evolution du rendement depuis 2012

Le rendement de l'exercice 2020 a baissé par rapport à 2019.

La moyenne nationale du rendement est de 79,3 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, **panorama des services et de leur performance** en 2014). Pour 2020, la Communauté de communes est au-niveau de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés (**manceuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...**) et surtout **d'optimiser le suivi de la sectorisation**. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2019	2020
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	33.187 m ³	32.521 m ³
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m ³	300 m ³
Volume utilisé sur la station d'épuration	- m ³	- m ³
Volume lié aux essais des poteaux incendie	- m ³	209 m ³
Purges	65 m ³	65 m ³
Désinfections de conduite	31 m ³	31 m ³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)	566 m ³	15 m ^{3*}
Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs)	43 m ³	- m ³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (volume vendu) hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés	127 m ³	62 m ³
Total	34.319 m ³	33.203 m ³

* les données d'un des poteaux équipés n'ont pu être exploitées sur 2020.

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m³/mois soit pour 150 caravanes, 18.000 m³/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 80,7 %.

Une borne de puisage a été posée au niveau de Cauffry pour **diminuer les prises d'eau sur poteau incendie** et deux autres bornes ont été posées sur Laigneville et Liancourt. Cela permettra de mettre de diminuer les **prises d'eau non quantifiées** sur poteaux (et les endommagements de poteaux).

2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE

La réflexion se poursuit pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des canalisations concernées, optimisation des délais **d'intervention des services techniques, plan de renouvellement** des canalisations).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une formation sur la recherche de fuite et plus particulièrement sur **l'utilisation du matériel d'écoute** que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN). Cette formation complète la formation **reçue lors de l'acquisition du matériel**.

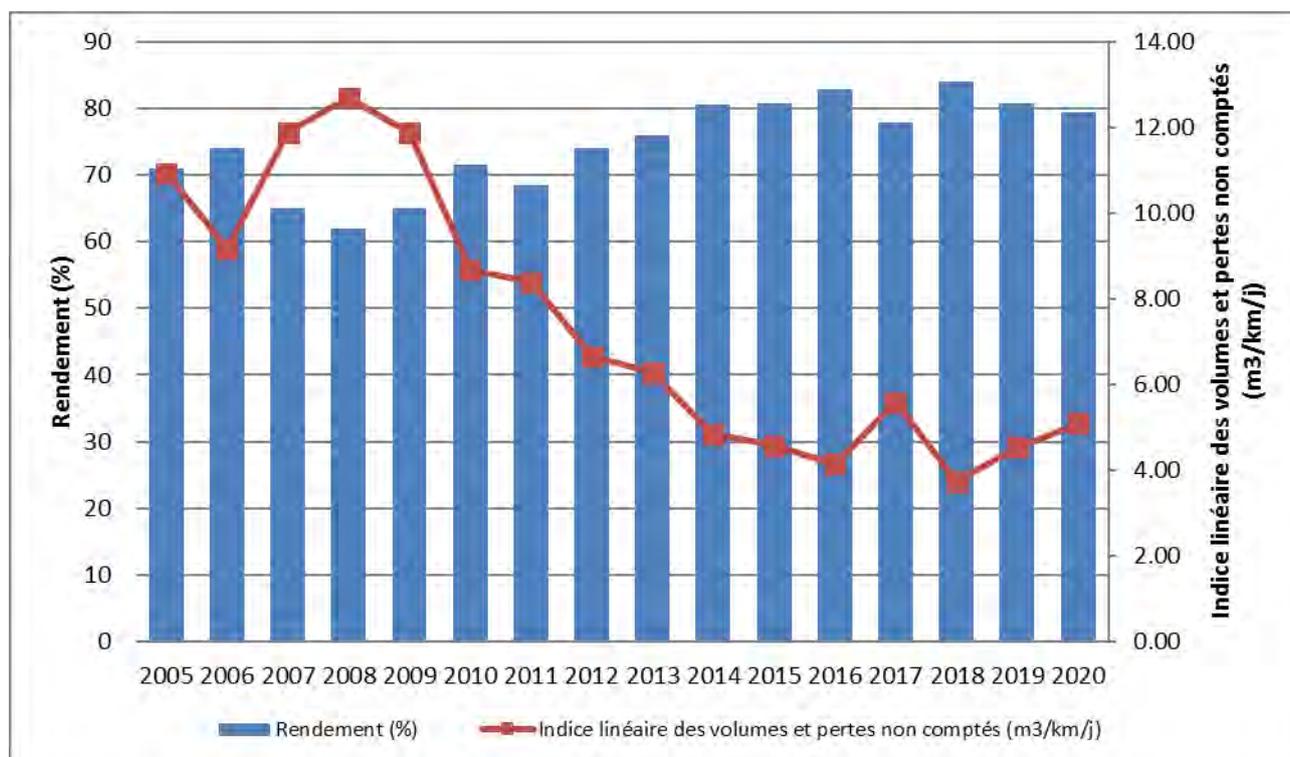


En 2020, une campagne du territoire a été réalisée mais aucune fuite n'a été détectée.

Ces campagnes se poursuivront sur 2021 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- le rendement du réseau, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- l'indice linéaire de pertes (ILP) : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en $m^3/km/j$.



Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005

Le rendement a baissé par rapport à 2019, il est de l'ordre de 79,40 % en 2020 et l'ILP de 5,08 m^3 en 2020 d'eau « perdus » par jour et par km de réseau a augmenté par rapport à 2019.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de 64,3 ab/km (considéré comme urbain), l'ILP est donc acceptable.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

ILP (m ³ /j/km)	0	1	2	2,5	3,5	4	5	8	9	10	12	≥13
urbain > 40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mauvais
semi urbain entre 20 & 40 ab/km	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
rural < 20 ab/km	bon	acceptable	acceptable	mauvais	mauvais							

● bon ● acceptable ● médiocre ● mauvais

2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 69 %, cette valeur est atteinte pour 2020.

2.4 VOLUMES ACHETÉS

2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m³ en 2010 et 120.000 m³ en 2011.

Le prix du m³ était de 0,5731€ HT/m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

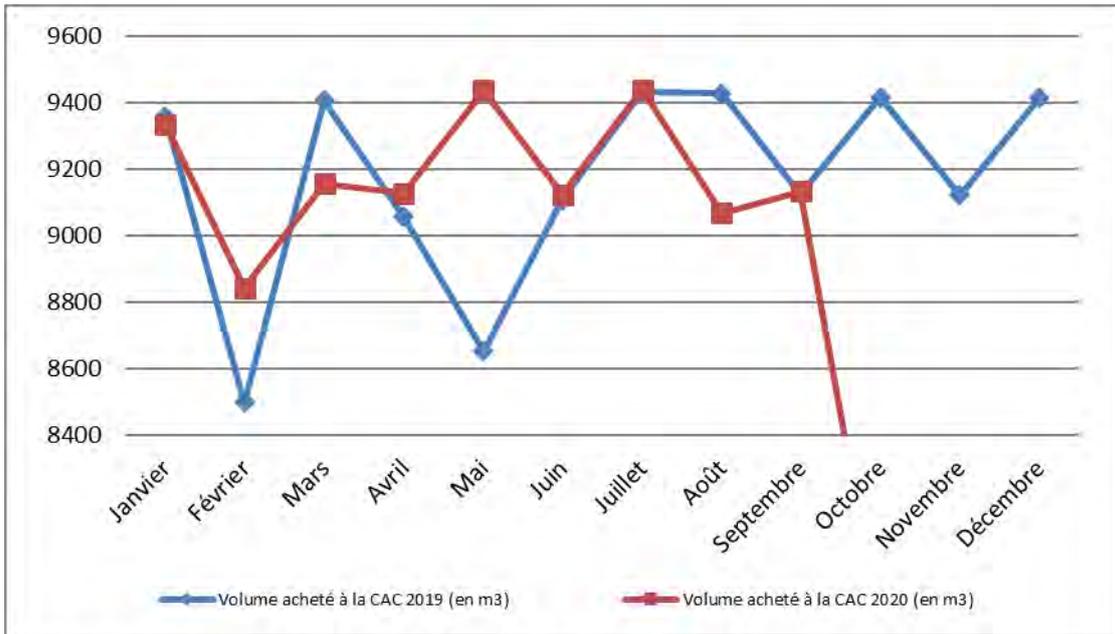
L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m³/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,3920 € HT / m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2020 est de 91.277 m³ (- 17 % / 2019, cf. explication précédemment) soit 250 m³/j en moyenne.



Volumes achetés à l'ACSO en 2019 et 2020

2.5 FORAGES

2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de 1.600.000 m³/an **jusqu'au 31 décembre 2029** (1.800.000 m³/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de 4.380 m³/j (4900 m³/j sur le précédent arrêté) **en débit d'exploitation moyen sur l'année**.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de 19 à 20 h/j avec un débit horaire de 240 m³/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m³/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultanément.



F1 et F2bis



F7 et F9



F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m³/h, le débit horaire maximum est de 240 m³/h pouvant aller à 300 m³/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut être utilisé de part sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2021 sur ce sujet.



F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019 (cf. paragraphe 2.5.3).

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m ³ /h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m ³ /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	<i>Rebouché</i>		
Forage F5	<i>Rebouché</i>		
Forage F7	60 m ³ /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	<i>Abandonné</i>		
Forage F9	60 m ³ /h	45 m	2008
Forage F10	60 m ³ /h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m ³ /h	45 m	2008

Tableau récapitulatif

2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES

2.5.3.1 Régénération du F10

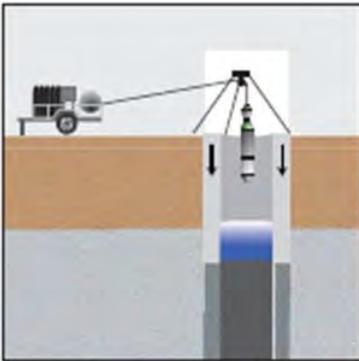
En novembre et décembre 2020, le forage F10 a été régénéré par la société SADE Forages avec la collaboration du prestataire VEOLIA.

Cette régénération s'est déroulée en plusieurs étapes :

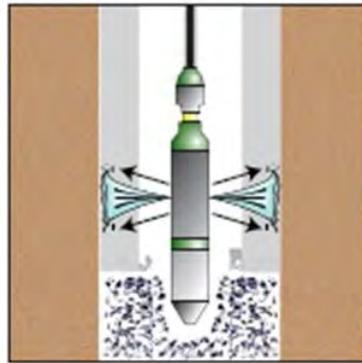
- Test de productivité
- Brossage du forage
- Traitement par Airshock
- **Nettoyage à l'acide chlorhydrique**
- **Essais par palier d'une heure post régénération**
- ITV post régénération
- Test au micromoulinet



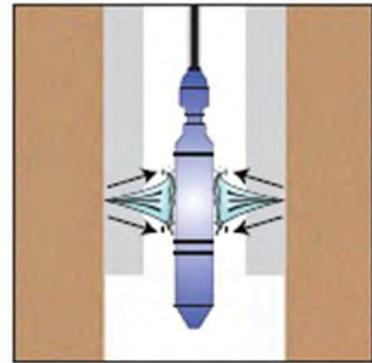
Brossage



Le matériel est descendu dans le forage et mis en route par un technicien qui contrôle l'opération du pupitre de commandes.



La sortie de l'azote crée une bulle de gaz à haute pression engendrant une onde de choc et un puissant flux d'eau dans la crépine et dans l'aquifère.



L'onde de choc, envoyée à 45° par rapport à l'outil, permet la décompression du gaz, engendrant un reflux rapide de l'eau et des particules solides dans le forage.

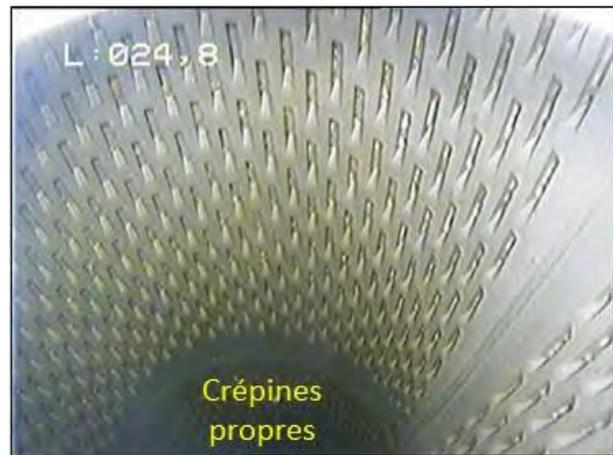
Airshock



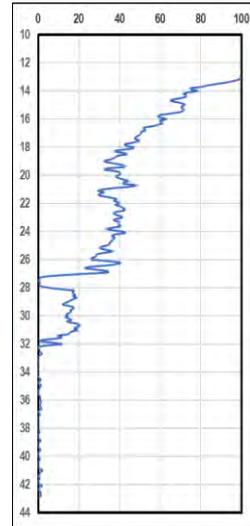
Airshock



Acidification



ITV (avant / après)



Test au micromoulinet

2.5.3.2 Renouvellement du ballon anti-bélier 3000 l par 4 ballons de 1000 l



Renouvellement du ballon anti-bélier 3000 l par 4 ballons de 1000 l

Le remplacement du ballon anti-bélier 3000 L dans un autre local par 4 ballons de 1000 L avait pour objectif de pouvoir réviser les ballons en gardant toujours une protection anti-bélier (inspection obligatoire tous les 40 mois) et d'avoir une maintenance plus facile que sur un ballon de 3000 L. De plus, une requalification décennale est obligatoire.

2.5.3.3 Travaux de sécurisation



Travaux de sécurisation

L'objectif de la sécurisation était double :

- Le champ captant de Labruyère a fait l'objet d'un arrêté de DUP en mai 2017. L'arrêté précisait **notamment la nécessité de mettre en œuvre au niveau du périmètre immédiat** :
 - le double capotage des forages avec système anti-intrusion. En effet, seul un simple capot avec un système anti-intrusion existait.
 - un système anti-intrusion sur l'ensemble des ouvrants des installations. Sur le champ captant, cela concernait en plus des forages un container contenant des équipements et deux bâtiments anti-béliers.

En complément, les piézomètres présents sur le champ captant et conservés pour des suivis de niveau de nappe devaient être sécurisés.

- En parallèle, la Communauté de communes souhaitait sécuriser ses installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance conformément au guide de recommandations de l'ASTEE de novembre 2017.

2.5.3.4 Diagnostic des champs captants

La Communauté de communes a missionné Véolia et son sous-traitant SADE Forages pour réaliser un diagnostic **des forages de Labruyère, l'idée étant de définir des pistes d'exploitation pérennes dans le temps.**

Les principales conclusions de ce diagnostic sont :

- Sur la base des données 2020 : les forages sont par ordre de performances (productivité) : F11, F7, F9 (du fait de la régénération en 2019), F2bis, F10 (avant régénération), F1.
 - Le F11 étant disqualifié du fait de sa mauvaise qualité, il ne pourra jamais être exploité. **L'exploitation se poursuit donc sur 5 forages comme actuellement.**
 - Le F7 et F2bis ont été régénérés uniquement en novembre 2009 et accusent une très faible baisse de productivité, ils présentent peu de colmatage. Ils sont donc prioritaires et fiables.
 - Le F9 : créé en 2008, il a été régénéré en 2019. Les teneurs en fer restent élevées au niveau de ce forage et en font un forage à surveiller (et à régénérer de temps en temps le cas échéant).

- Le F10 : créé en 2008, plusieurs traitements ont été réalisés pour compenser sa baisse régulière de productivité (2010, 2014, 2016, 2020). **C'est le forage qui dispose des plus fortes teneurs en fer (hors F11).** Il reste à surveiller et nécessite de contrôler son fonctionnement selon la hauteur de la nappe (pour ne pas dénoyer le toit de la craie et créer une oxydation du fer).
- Le F1 : **régénéré en 2009, c'est un forage** qui avait été approfondi bien avant pour essayer **d'exploiter une plus grande hauteur de craie.** Au vu de sa productivité actuelle, il devra être régénéré en 2021 et devra être surveillé comme le F9 (à régénérer de temps en temps le cas échéant).
- Il faut **recaler l'ensemble des sondes de niveaux pour avoir des données fiables de hauteurs de nappe**, et suivre régulièrement la productivité des forages,
- Il faut **éventuellement baisser les débits d'exploitation du F9 et F10.**
- En dernier recours, un nouveau forage pour remplacer le F11 pourra être envisagé.

2.5.3.5 Bilan financier

Opération	Société	Montant
Régénération du F10	SADE / VEOLIA	51.236,70 € HT
Diagnostic des champs captants	SADE / VEOLIA	68.140,19 € HT
Renouvellement du ballon anti-bélier 3000 l aux forages par 4 ballons de 1000 l	VEOLIA	27.112,03 € HT
Renouvellement des clapets de tête de forage (F2bis, F10, F7)	VEOLIA	1.181,27 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (à finaliser en 2021)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture d'une bride inox pour changement pompe	VEOLIA	606,42 € HT
Renouvellement d'une sonde piézométrique F10	VEOLIA	1.500 € HT
Renouvellement de la pompe du F10	VEOLIA	13.301,32 € HT
	Total	221.556,59 € HT

2.5.4 ANALYSES

2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2019	2020
Forage F1	0,57 mg/l	0,57 mg/l
Forage F2 bis	0,03 mg/l	0,02 mg/l
Forage F7	0,02 mg/l	0,01 mg/l
Forage F9	0,50 mg/l	0,80 mg/l
Forage F10	1,16 mg/l	1,14 mg/l
Entrée d'usine	0,17 mg/l	0,11 mg/l
Sortie d'usine	0,02 mg/l	0,02 mg/l

Les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau du forage F10. **Le F10 a fait l'objet d'une régénération en fin d'année 2020.**

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

2.5.4.2 Manganèse

	2019	2020
Forage F1	6,5 µg/l	5 µg/l
Forage F2 bis	0,5 µg/l	0,8 µg/l
Forage F7	0,2 µg/l	0,2 µg/l
Forage F9	13,9 µg/l	16,8 µg/l
Forage F10	5 µg/l	0 µg/l
Entrée d'usine	2,5 µg/l	1,5 µg/l

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

2.5.4.3 Conductivité

	2019	2020
Forage F1	804 µS/cm	818 µS/cm
Forage F2 bis	830 µS/cm	824 µS/cm
Forage F7	802 µS/cm	796 µS/cm
Forage F9	1.041 µS/cm	787 µS/cm
Forage F10	892 µS/cm	867 µS/cm
Entrée d'usine	819 µS/cm	820 µS/cm

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

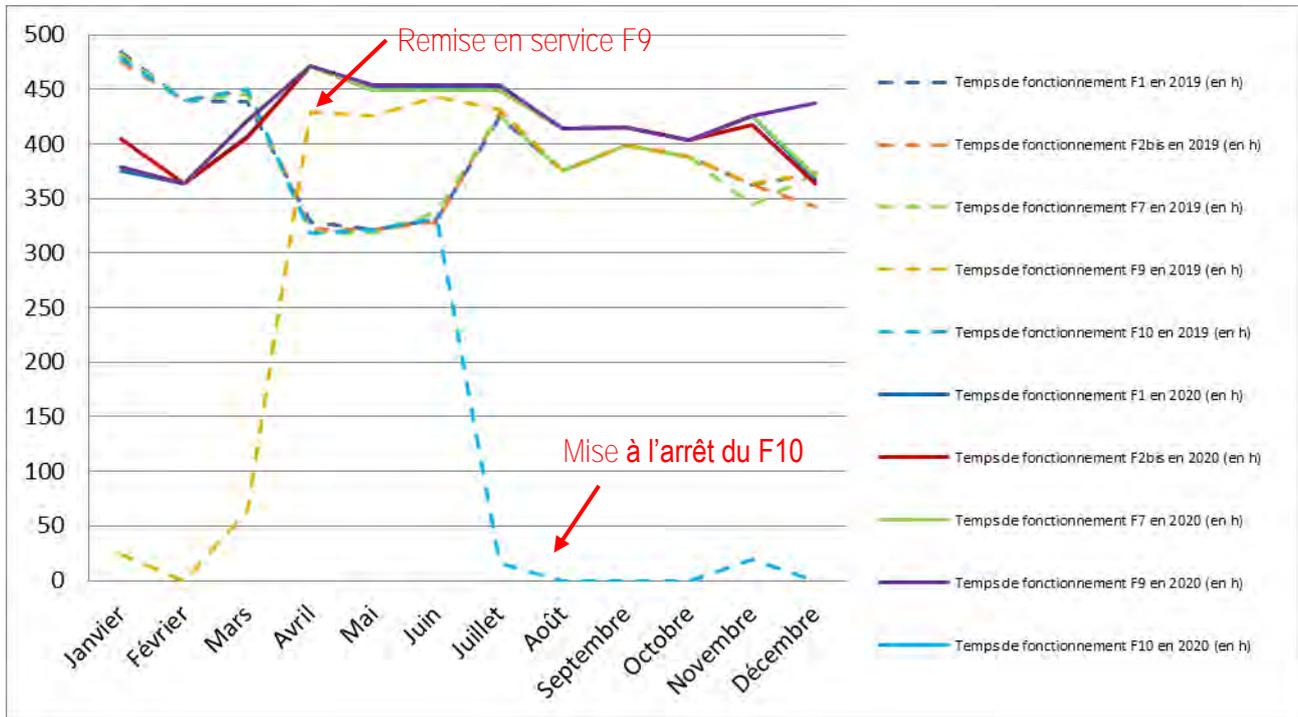
2.5.4.4 Sulfates

	2019	2020
Forage F1	90 mg/l	95 mg/l
Forage F2 bis	94 mg/l	100 mg/l
Forage F7	72 mg/l	72 mg/l
Forage F9	92 mg/l	102 mg/l
Forage F10	126 mg/l	132 mg/l
Entrée d'usine	90 mg/l	94 mg/l

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT



Temps de fonctionnement de chaque forage en 2019 et en 2020

Le temps moyen de pompage 2020 est plus important par rapport à 2019 (399 h/forage/mois en 2020 et 334 h/forage/mois en 2019) justifié par une augmentation **de la vente d'eau en 2020**.

2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

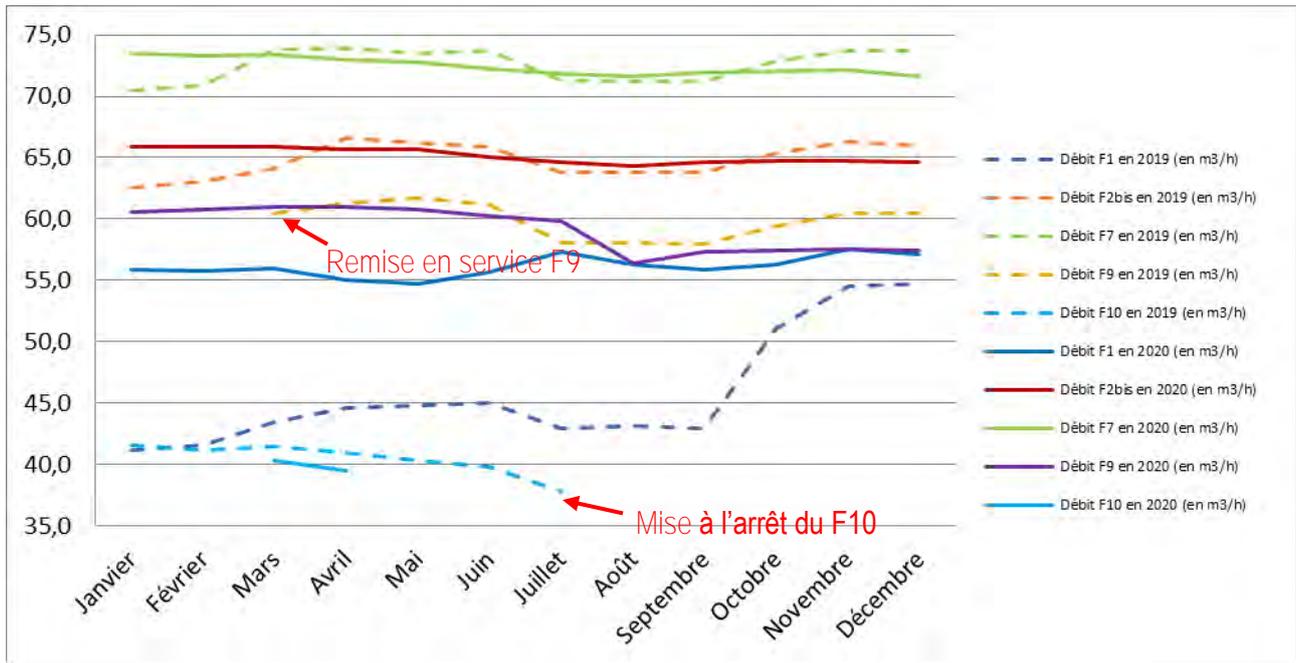
	2019		2020	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Forage F1	212.700 m ³	45,8 m ³ /h	280.284 m ³	56,1 m ³ /h
Forage F2 bis	301.293 m ³	64,8 m ³ /h	324.231 m ³	65,1 m ³ /h
Forage F4	<i>Rebouché</i>			
Forage F5	<i>Rebouché</i>			
Forage F7	336.383 m ³	72,5 m ³ /h	363.047 m ³	72,4 m ³ /h
Forage F8	<i>Abandonné</i>			
Forage F9	222.486 m ³	58,4 m ³ /h	298.850 m ³	59,2 m ³ /h
Forage F10	97.356 m ³	40,3 m ³ /h	15.368 m ³	15,1 m ³ /h
Forage F11	0 m ³	0 m ³ /h	0 m ³	0 m ³ /h
Total	1.170.218 m ³	/	1 281 780 m ³	/

Volumes par forages

Le volume pompé au niveau du F7 est plus élevé car il présente un débit plus important de fonctionnement que les autres forages.

Le F10 présente la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible, de plus il est arrêté depuis juillet 2019. **Il a été régénéré en fin d'année 2020 pour être de nouveau dans la boucle de fonctionnement en 2021.**

Le débit moyen par forage est de 59,7 m³/h en 2020 contre 56,4 m³/h en 2019.



Evolution du débit horaire de chaque forage en 2019 et en 2020

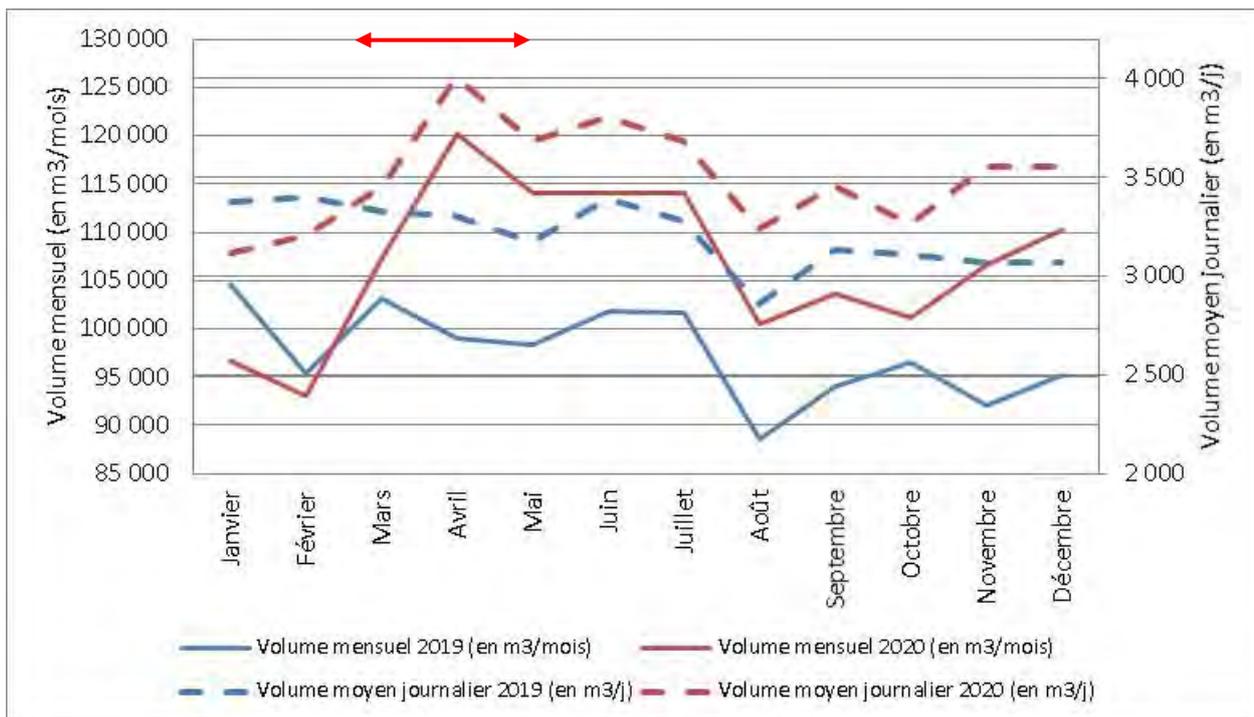
Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en moyenne entre 38 m³/h et 74 m³/h en 2020. Dans l'ordre, les forages F7, F2bis, F9, F1, F10 présentent des productivités décroissantes.

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m³/h/forage. En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m ³ /j)		Volume mensuel (en m ³ /mois)	
	2019	2020	2019	2020
Janvier	3.376	3.118	104.664	96.672
Février	3.403	3.209	95.297	93.054
Mars	3.329	3.460	103.208	107.266
Avril	3.301	4.003	99.032	
Mai	3.173	3.682	98.367	114.130
Juin	3.394	3.804	101.822	114.130
Juillet	3.279	3.682	101.640	114.130
Août	2.858	3.242	88.583	100.510
Septembre	3.133	3.457	93.992	103.698
Octobre	3.112	3.265	96.486	101.205
Novembre	3.066	3.555	91.987	106.664
Décembre	3.069	3.556	95.140	110.228
Moyenne	3.208	3.503	97.518	106.815

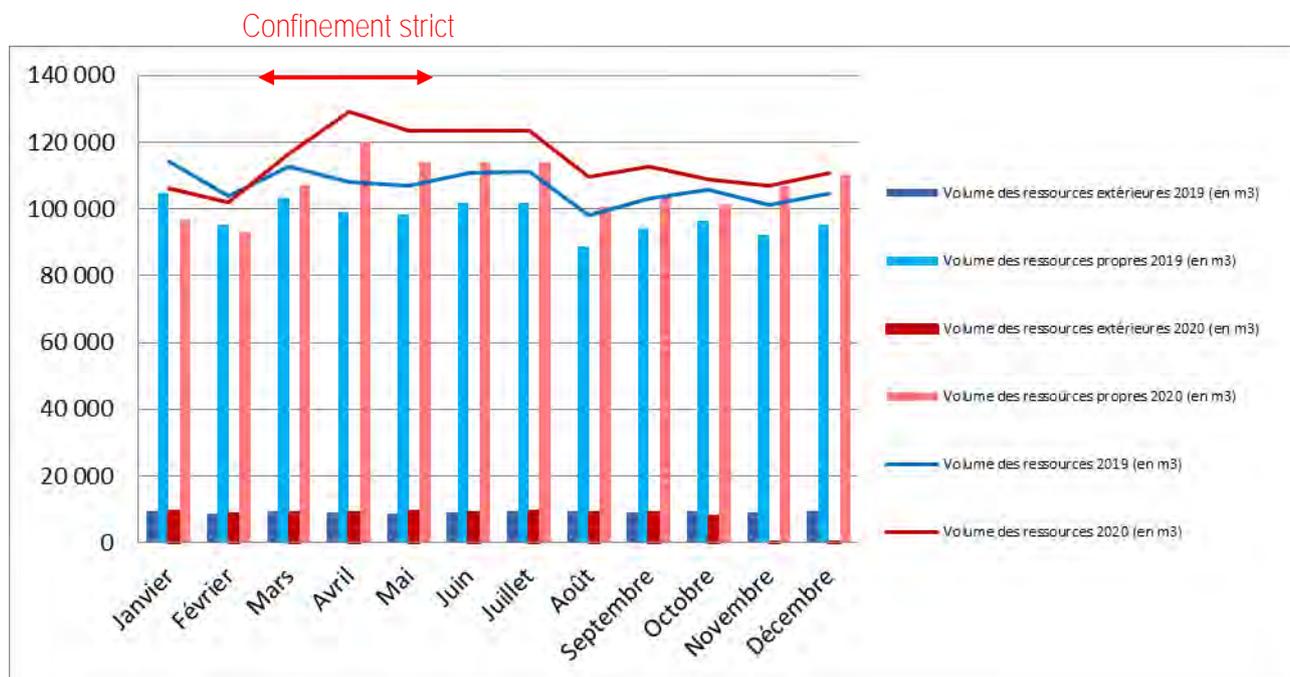
Confinement strict



Evolution des volumes des forages en 2019 et en 2020

Les volumes journaliers et mensuels 2020 sont en hausse par rapport à 2019. Le volume maximum est observé au mois d'**avril** (du fait du confinement strict), le minimum au mois de février.

2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES



Evolution des ressources propres et extérieures en 2019 et en 2020

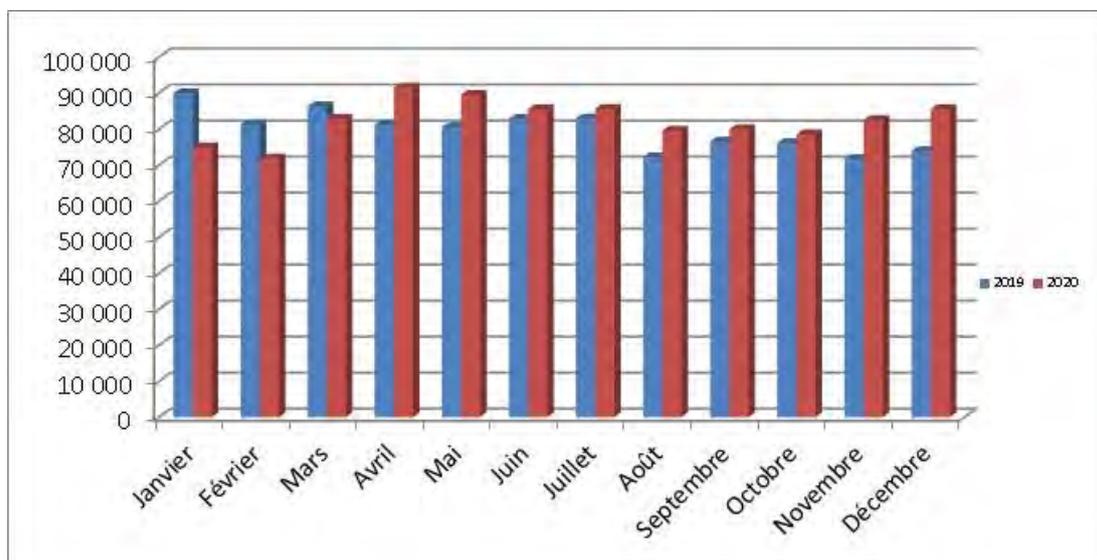
La consommation d'eau potable en 2020 a été très hétérogène mensuellement par rapport à 2019. Les mois de mars, avril et mai 2020 ont été marqués par un confinement strict des usagers à leurs domiciles. Par ailleurs, les habitudes et les usages sur cette année 2020 ont été modifiés (baisse des départs en vacances, mise en place du télétravail, **fermetures ou baisse d'activités de certaines industries** ou services...).

On note une augmentation de 7 % des ressources globales sur cette année 2020 (augmentation de + 20% pour le mois d'**avril 2020 par rapport à avril 2019** et + 15% pour le mois de mai 2020).

2.5.9 ENERGIE

	Energie (en kWh)	
	2019	2020
Janvier	89.944	74.937
Février	81.277	71.810
Mars	86.317	82.901
Avril	81.222	91.534
Mai	80.566	89.555
Juin	82.864	85.478

Juillet	82.947	85.619
Août	72.169	79.525
Septembre	76.569	79.957
Octobre	76.084	78.538
Novembre	71.671	82.484
Décembre	73.872	85.511
Total	955.502	987.849
Moyenne	79.625	82.321
Ratio (kW/m ³ pompé)	0.82	0.77



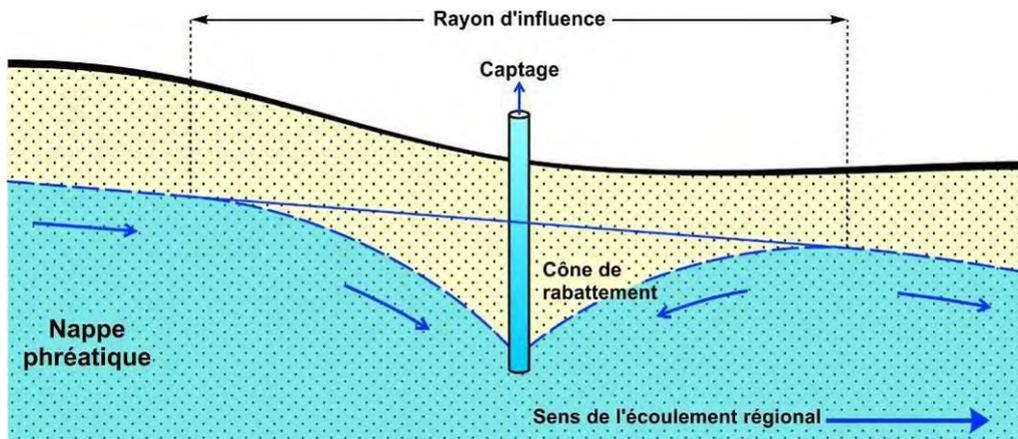
Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2019 et en 2020

L'énergie électrique consommée en 2020 par les forages est plus élevée **qu'en** 2019 puisque les forages ont fonctionné plus longtemps (399 h/forage/mois en 2020 et 334 h/forage/mois en 2019).

2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

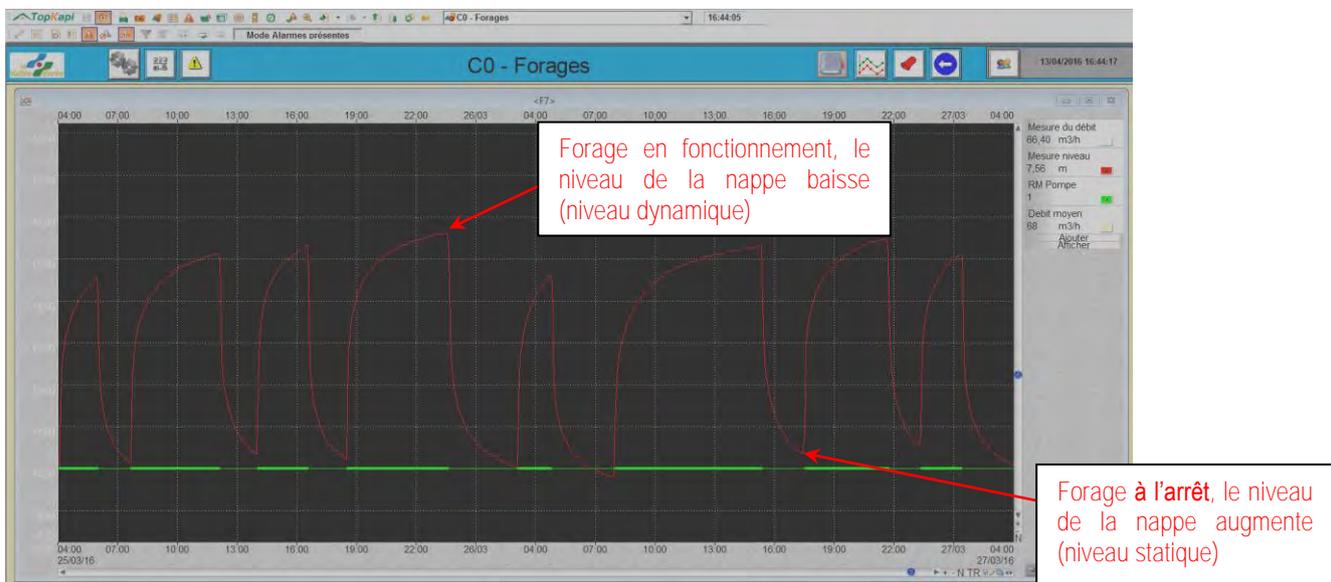
Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).



Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au-dessus des pompes dans les forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.



Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 20 mètres de profondeur dans les forages.

Ce calage des sondes et leur suivi devra être optimisés en 2021 suite au diagnostic réalisé (cf. paragraphe précédent).

2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

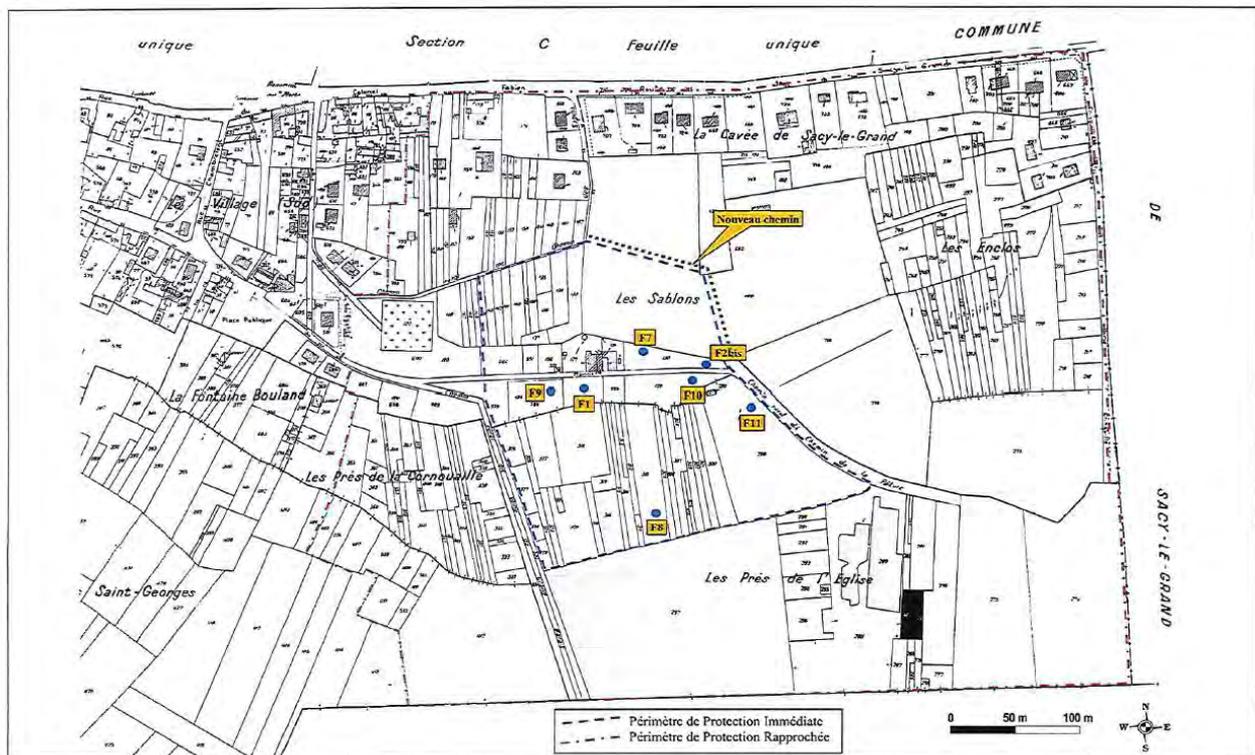
- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.
- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :

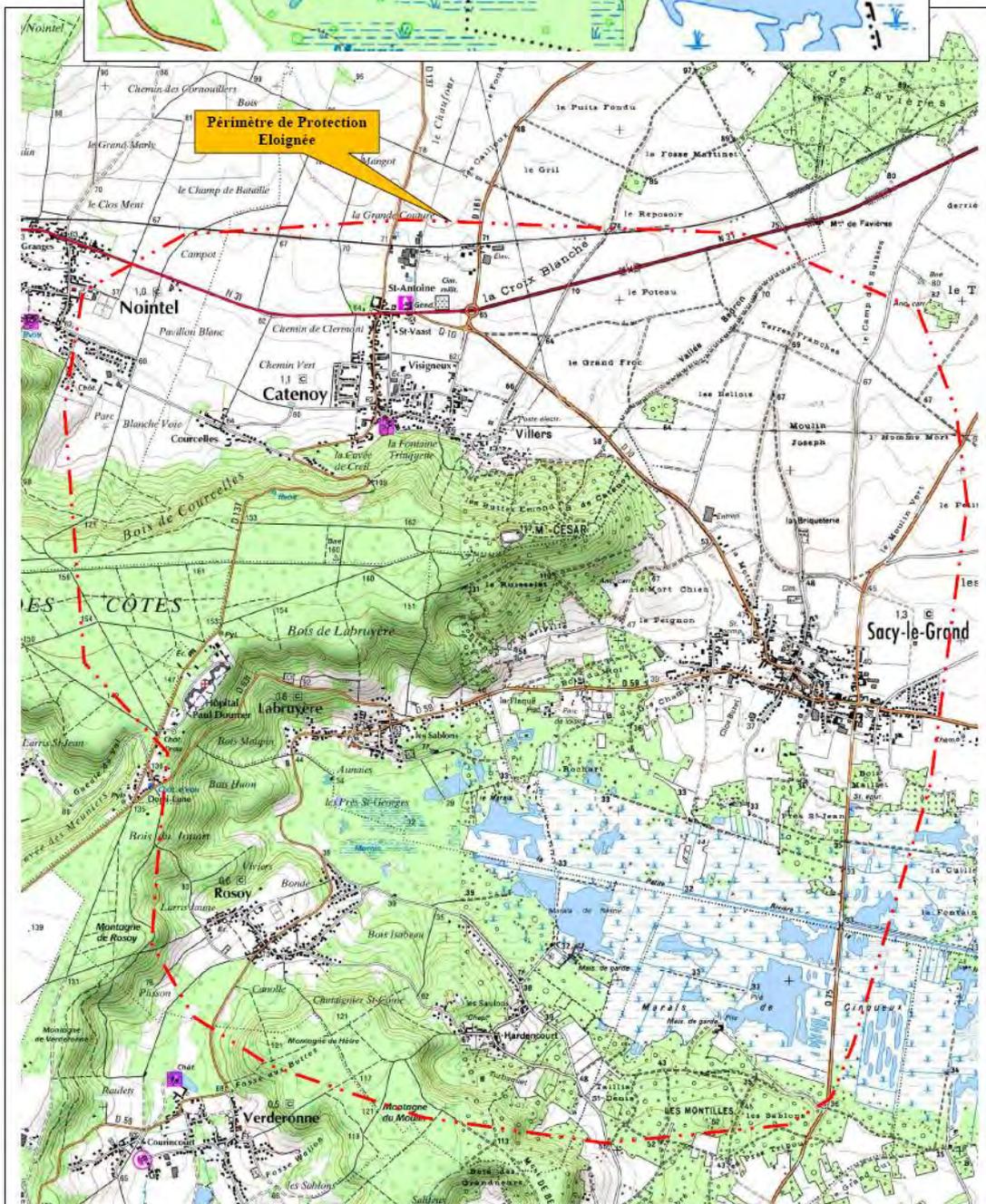
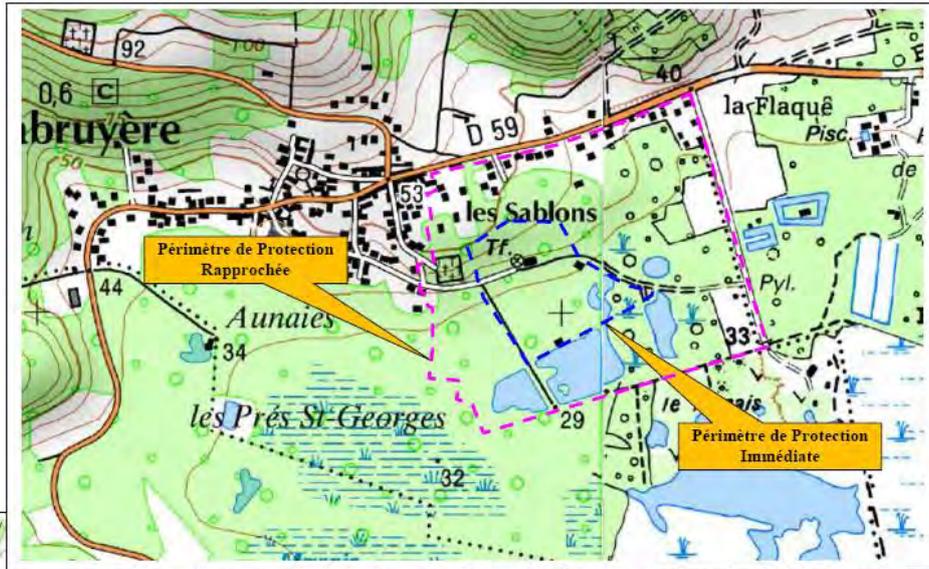
Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017.

Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2018. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020.

Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.

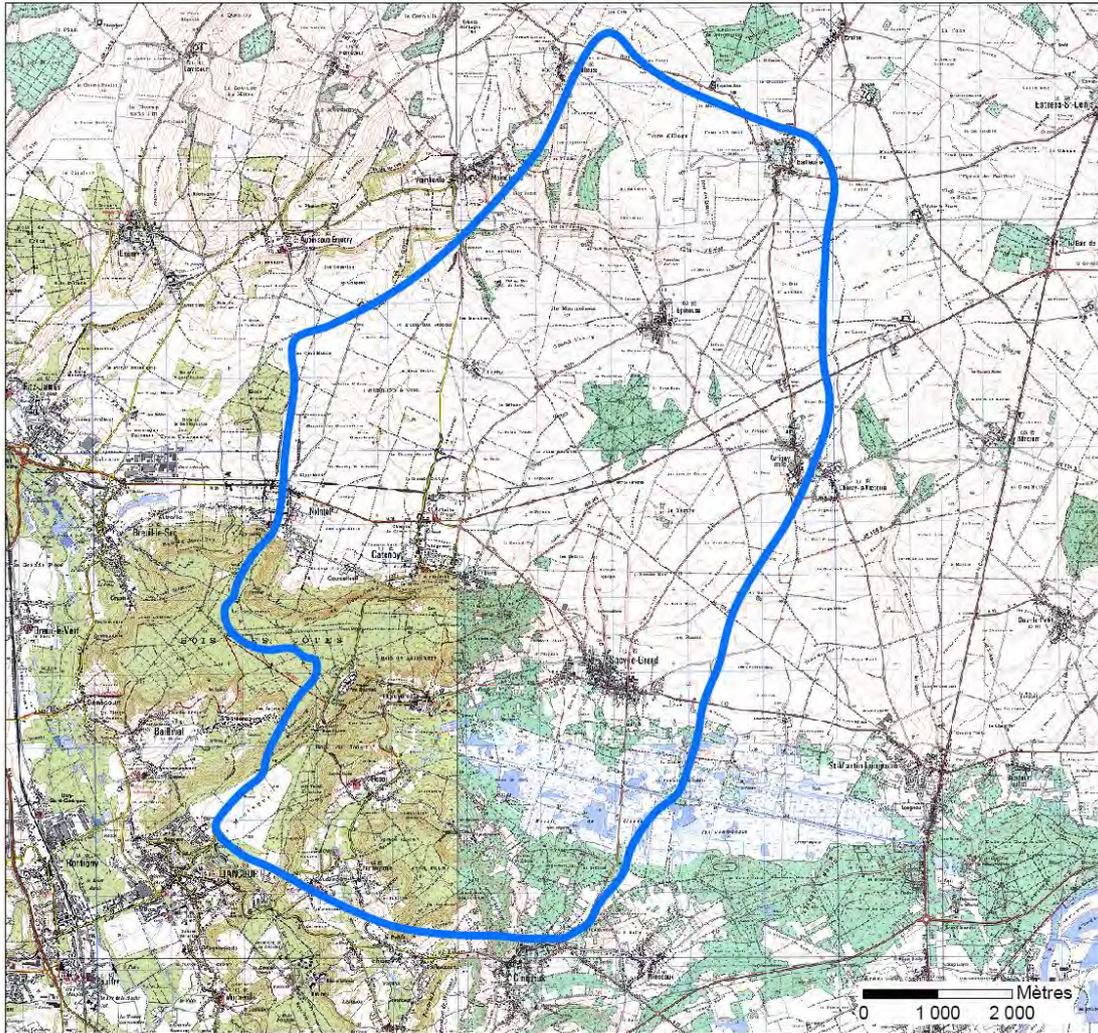
La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.





- Définition du bassin d'alimentation de captage :
 Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle



En 2020, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labruyère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé.

2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.
Année de construction : 2007 à 2009
Capacité maximale : 240 m³/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m³/h



- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labryère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

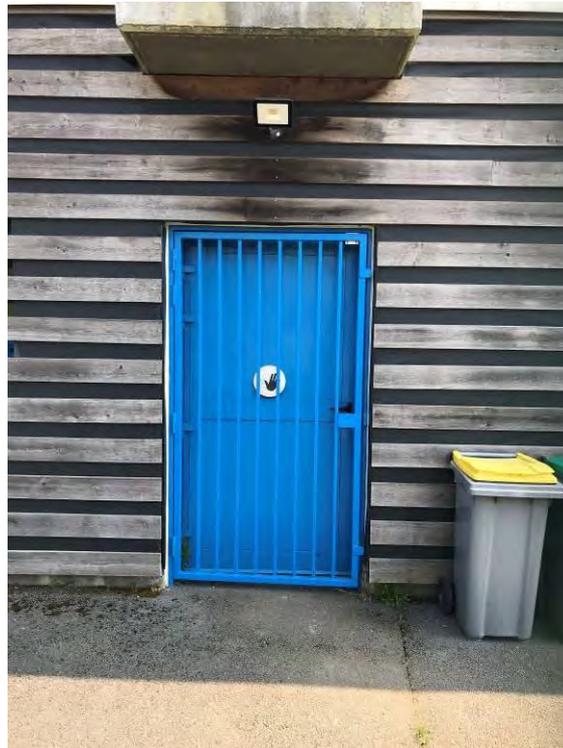
2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2020

En 2020, différents aménagements ont eu lieu :

- Renouvellement des ballons anti-bélier
- Vidange de la bache des eaux sales de lavage des filtres
- Démarrage des travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF)
- **Renouvellement de l'analyseur de chlore**
- Renouvellement de 2 vannes



Vidange de la bache des eaux sales



Travaux de sécurisation

Opération	Société	Montant
Renouvellement des ballons anti-bélier (1 de 500 l et 1 de 100 l)	VEOLIA	4.053,87 € HT
Vidange de la bache des eaux sales	VEOLIA	6.222,85 € HT
Réparation de ligne téléphonique arrachée	VEOLIA	664,86 € HT
Renouvellement de 2 vannes	VEOLIA	2.229,93 € HT
Renouvellement de l'analyseur de chlore	VEOLIA	2.247,91 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF), à finaliser en 2021	VEOLIA	58.478,66 € HT

2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3 000 m³

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m ³	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m ³	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m ³	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m ³	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m ³	En service

Le réservoir de stockage (château d'eau de 1.500 m³) situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été by-passés. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m³)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de 3.000 m³ (puisque le réservoir de 400 m³ de Labruyère a été **démoli en fin d'année 2020**). Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m³ et 2 x 750 m³ ont été vidangés et nettoyés **en fin d'année par le prestataire VEOLIA**.



Appareil de nettoyage des réservoirs

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Eau Potable, la réhabilitation des châteaux d'eau de Rantigny et Laigneville a été étudiée afin d'augmenter le volume de stockage.

Ces travaux sont inclus dans le programme pluriannuel défini dans le cadre du SDAEP (schéma directeur d'Alimentation en eau potable).

En 2020, les travaux de **sécurisation (double capotage, ...)** ont démarré sur les réservoirs et les travaux de déplacement du poste de surpression de La Demi-Lune et de démolition du réservoir 400 m³ ont eu lieu.



Travaux de sécurisation des semi-enterrés à Liancourt



Démolition du réservoir 400 m³ à Labryère

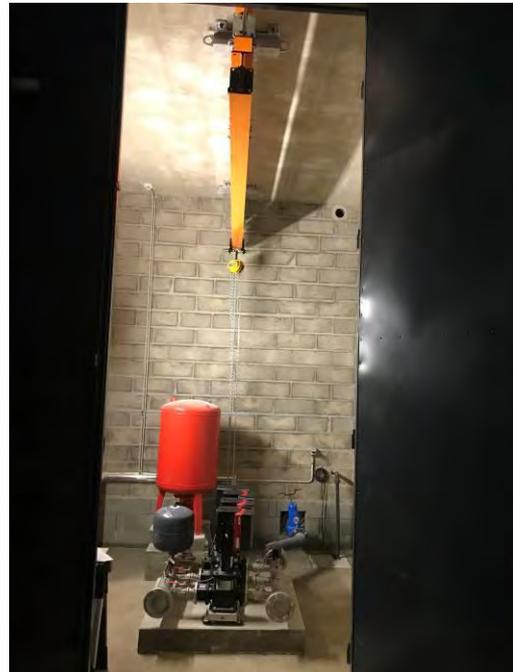
Opération	Société	Montant
Travaux de démolition du réservoir 400 m ³	EURODEM	16.383,60 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF), à finaliser en 2021	VEOLIA	58.478,66 € HT

2.8 POSTES DE SURPRESSION

2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

En 2020, ce poste de surpression a été déplacé.

Initialement situé sous le réservoir 400 m³ qui a été détruit en 2020, un nouveau poste a été construit face à l'hôpital Paul Doumer.



Nouveau poste de surpression à Labruyère

Opération	Société	Montant
Travaux de construction du nouveau poste de surpression	HYDREA-DMVA-RIVOLTA	196.162,21 € HT (*)

(*) Montant marché

2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (**interconnexion avec l'ACSO**) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m³/h (« consigne débit »).

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020, à noter un dysfonctionnement sur la consigne « débit » de fonctionnement à partir du 27/10/20. Celui-ci sera réparé en 2021.

2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020. Cependant, suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

L'arrêt définitif est à valider avec les pompiers par rapport à la défense incendie. Ce point est à étudier en 2021.

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de **Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois**. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'**Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur**. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2019	2020
Bailleval	14.158	15.183
Cauffry	15.113	15.153
Labruyère	17.040	17.170
Laigneville	27.290	27.290
Liancourt	34.043	33.906
Mogneville	8.573	8.603
Monchy Saint Eloi	11.171	11.291
Rantigny	15.103	15.212
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	150.919	152.237

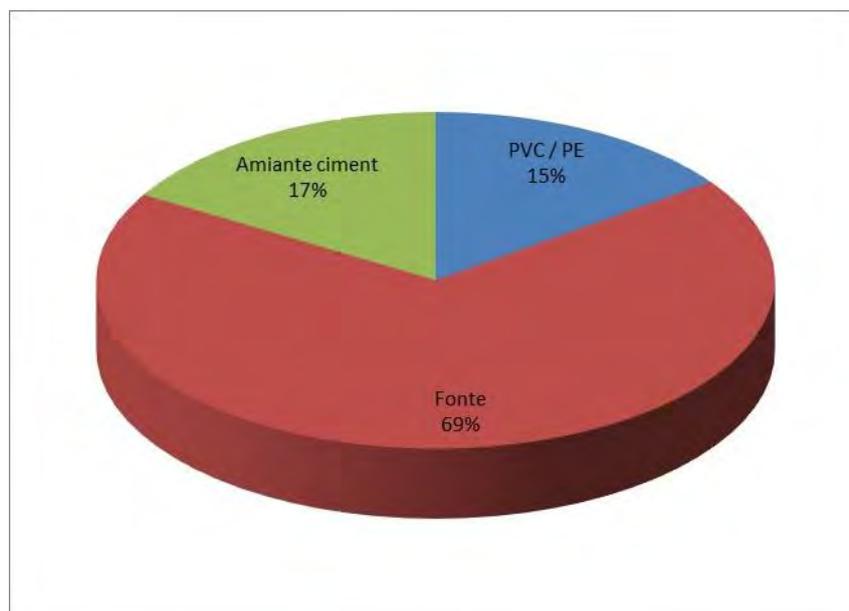
Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 1.318 ml sur le territoire en 2020.

Par ailleurs, la politique de suppression des conduites en amiante ciment menée par la Communauté de Communes se poursuit.

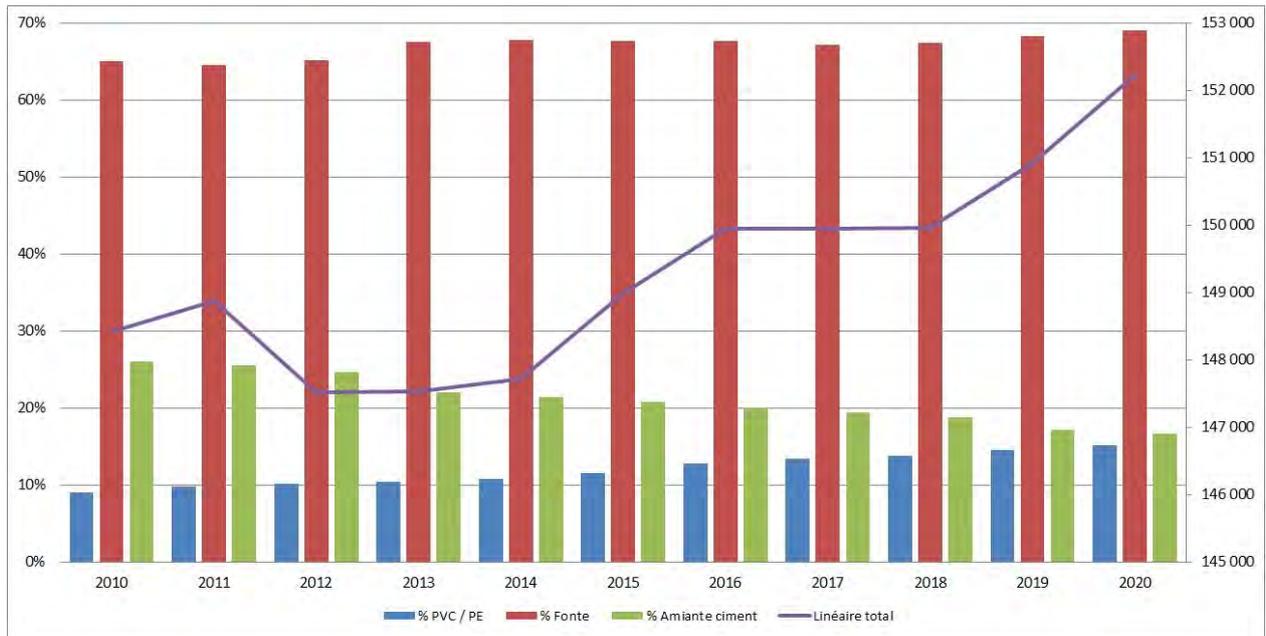
La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	853 ml 6 %	13.830 ml 98 %	500 ml 4 %
Cauffry	1.618 ml 11 %	193 ml 1 %	13.342 ml 88 %
Labruyère	873 ml 5 %	16.297 ml 96 %	0 ml 0%
Laigneville	5.944 ml 22 %	15.157 ml 56 %	6.189 ml 23 %
Liancourt	6.243 ml 18 %	26.092 ml 77 %	1.571 ml 5 %
Mogneville	1.768 ml 21 %	6.140 ml 72 %	695 ml 8 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 28 %	6.811 ml 61 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	1.766 ml 12 %	12.647 ml 84 %	700 ml 5 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	22.934 ml 15 %	104.170 ml 69 %	25.133 ml 17 %

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi de l'amiante ciment puis du PVC / PE.



Répartition des matériaux



Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2020

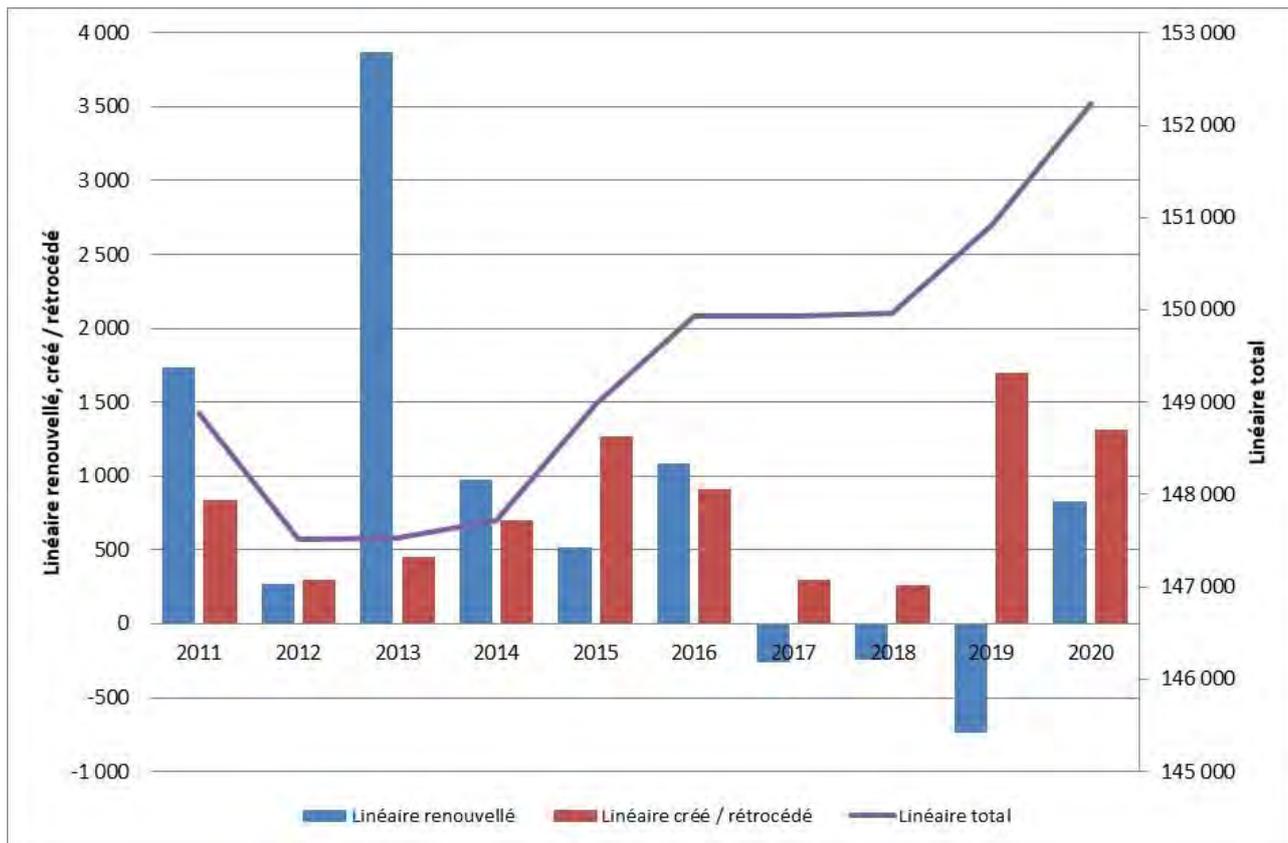
	Linéaire 2019	Travaux de renouvellement 2020	Entité	Travaux de création/suppression 2020	Entité	Linéaire 2020
Bailleval	14.158 ml	/	/	Mise en service du maillage Béthencourt-Demi Lune (900 ml en fonte DN 150) Rue Jardin des Prothais (125 ml en PVC DN 63)	DMVA Régie CCLVD	15.183 ml
Cauffry	15.113 ml	Grande rue (renouvellement de 192,77 ml d'AC en fonte DN 100) Rue de la folie (renouvellement de 138 ml d'AC en PEHD DN 63)	SADE SADE/Régie CCLVD	10 rue du 1 ^{er} septembre (40 ml en PVC DN 63)	Régie CCLVD	15.153 ml
Labruyère	17.040 ml	/	/	Cavée Bruyer (130 ml en PVC DN 63)	Régie CCLVD	17.170 ml
Laigneville	27.290 ml	Rue Forget Crauet (renouvellement de 260 ml d'AC en PVC DN 110) Rue Henri Thébault (renouvellement de 125 ml d'AC en PVC DN 63)	BARRIQUAND Régie CCLVD	/	/	27.290 ml
Liancourt	34.043 ml	Rue Jean Racine (renouvellement de 115,15 ml de vieille fonte en PEHD DN 63)	DEGAUCHY	Cavée des étalons (suppression 90 ml en PVC et suppression 145 ml de fonte) Avenue François Mitterrand (98,44 ml en fonte DN 150)	Régie CCLVD EIFFAGE	33.906 ml
Mogneville	8.573 ml	/	/	Allée de la planchette	Régie CCLVD	8.603 ml

	Linéaire 2019	Travaux de renouvellement 2020	Entité	Travaux de création/suppression 2020	Entité	Linéaire 2020
				(30 ml en PVC DN 110)		
Monchy Saint Eloi	11.171 ml	/	/	Rue de l'avenir (120 ml en PVC DN 110)	Régie CCLVD	11.291 ml
Rantigny	15.103 ml	/	/	Place de la République (77,21 ml en fonte DN 100) Rue de la passerelle (32,49 ml en fonte DN 100)	DMVA DMVA	15.212 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	150.919 ml	830,92 ml	/	1.318,14 ml	/	152.237 ml

En 2020, il y a eu au global une augmentation de 1.318,14 ml de réseau :

- 1.065,92 ml de réseau supprimé
- 830,92 ml de réseau renouvelé (soit 0,55 %) dont 15 % réalisé en régie CCLVD
- 1.553,14 ml de réseau ont été créés / rétrocédés (soit 1 %) dont 28,7 % réalisé en régie CCLVD

En 2020, la régie CCLVD a posé 570 ml de réseau.



Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011



Maillage du réseau – Rue de l'avenir à Monchy Saint Eloi (Régie CCLVD)



Renouvellement du réseau – Rue de la folie à Cauffry (SADE/Régie CCLVD)



Extension du réseau – Avenue François Mitterrand à Liancourt (EIFFAGE)

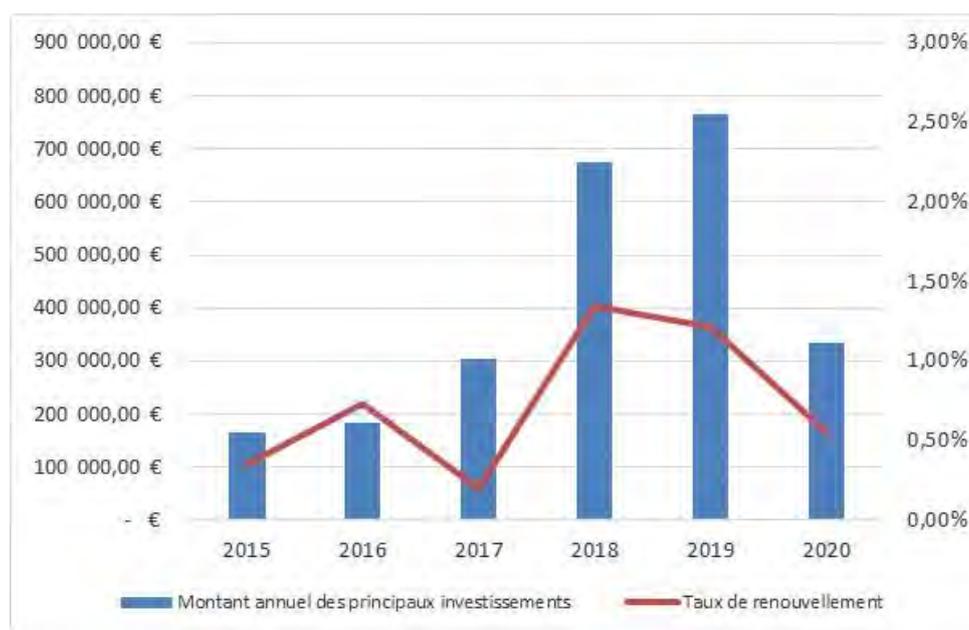
En 2021, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se poursuivront avec la rue du clos de Saveuse à Bailleval et l'impasse Frémion à Cauffry notamment.

De même, la CCLVD poursuivra en 2021 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2020 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Labruyère	Cavée Bruyer	26.738,30 € HT	REGIE CCLVD
Monchy Saint Eloi	Rue de l'avenir	34.901,82 € HT	REGIE CCLVD
Liancourt	Rue Jean Racine (*)	46.140,95 € HT	DEGAUCHY
Laigneville	Rue Forget Crauet (*)	93.352,75 € HT	BARRIQUAND
Laigneville	Rue Henri Thébault	20.512,58 € HT	REGIE CCLVD
Cauffry	Grande rue	67.275,50 € HT	SADE
Cauffry	Rue de la folie	46.090,35 € HT	REGIE CCLVD / SADE
	Total	335.012,25 € HT	

(*) Coût hors branchements réalisés en régie



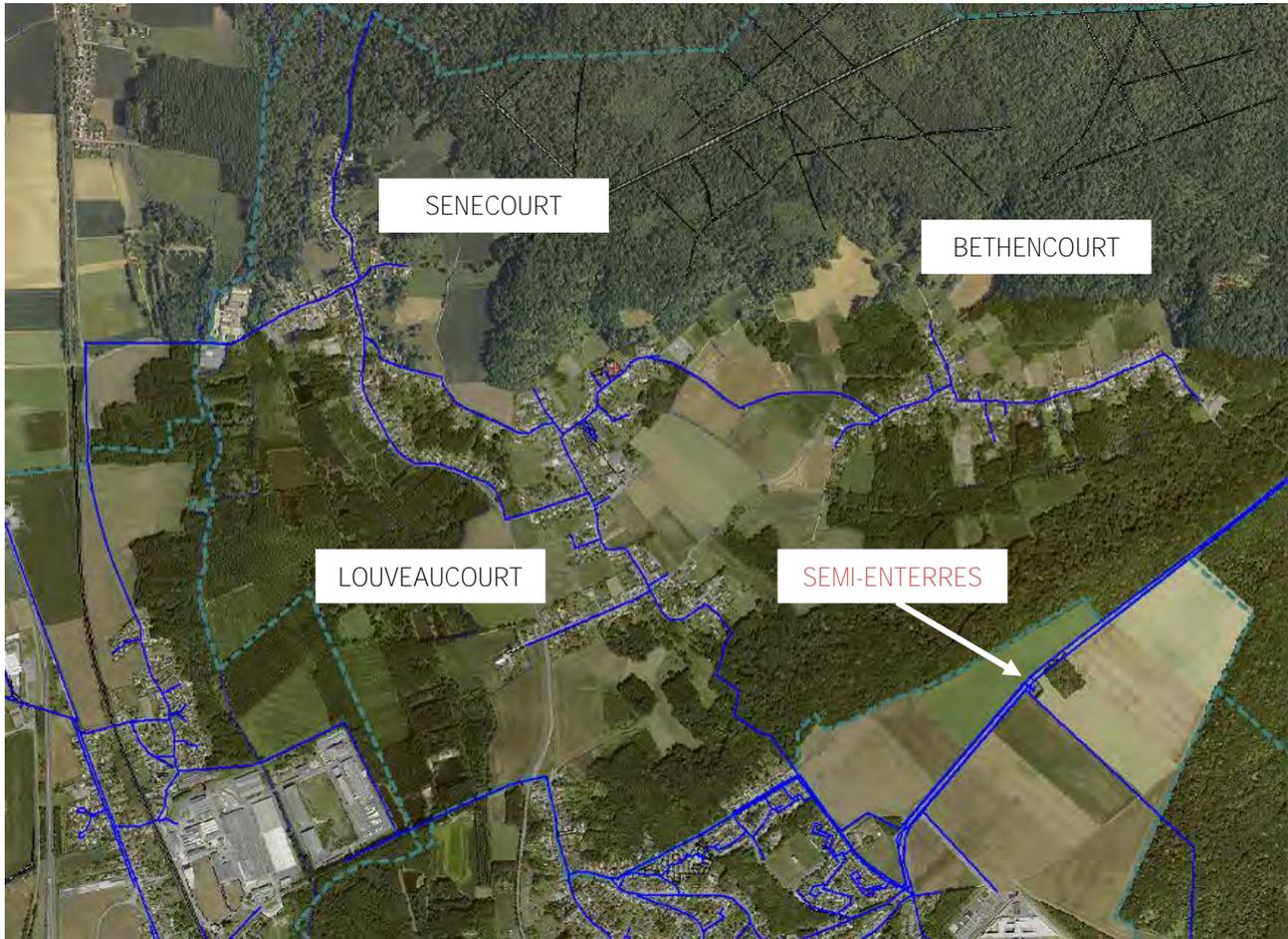
Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

Le taux de renouvellement est de 0,55 % en 2020 (moyenne nationale pour les services de moins de 100 000 habitants : 0,94 %).

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les **travaux de renouvellement d'eau potable** sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage **d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère** permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

2.9.4 TRAVAUX DE MAILLAGE BAILLEVAL - LABRUYERE

Actuellement la commune de Bailleval est alimentée via les 2 réservoirs semi-enterrés de Liancourt.



Réseau d'alimentation en eau de la commune de Bailleval

Afin de sécuriser l'alimentation en eau de cette commune, des travaux de maillage entre le hameau de Béthencourt et la Demi-Lune ont démarré en 2015.

Ce maillage permettra également d'améliorer les pressions du hameau de Béthencourt et donc d'améliorer la défense incendie.

Ces travaux ont consisté en la pose de 975 ml de conduite DN 150 en fonte.



Traçé du maillage entre Béthencourt et la demi-lune



Raccordement de la conduite – Rue du Grand Aulnois à Bailleva

Ces travaux se sont finalisés en 2020 par la réalisation des ouvrages annexes (débitmètre, stabilisateurs, ventouses, ...) et la mise en service de la nouvelle conduite. Ils sont liés à la démolition du château de Labruyère et le déplacement du surpresseur.

Opération	Société	Montant
Travaux de finalisation du maillage	HYDREA-DMVA-RIVOLTA	6.200 € HT

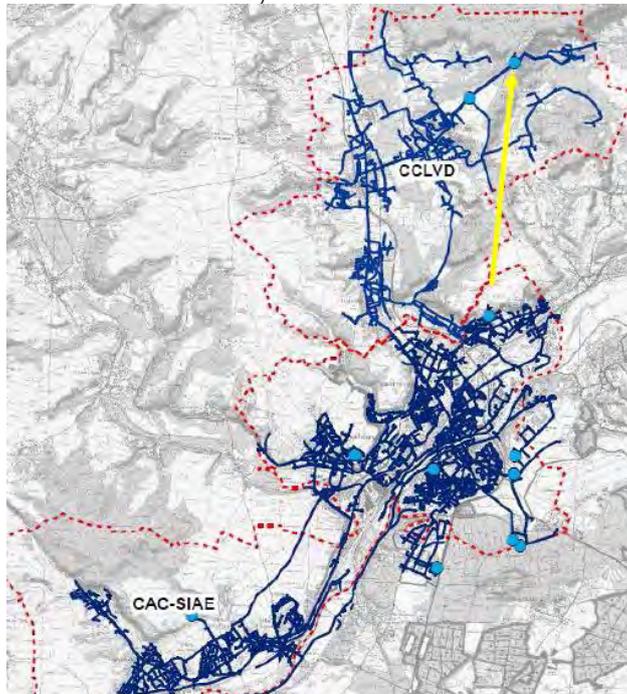
2.9.5 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

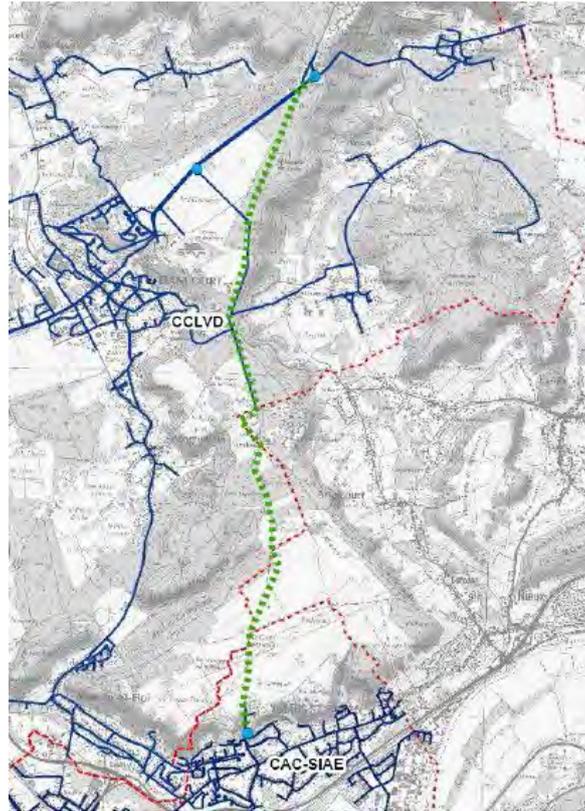
Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune (travaux finalisés, cf. ci-dessus),
- Maillage Labruyère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville
- **Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m³ de Labruyère**



Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.



Tracé potentiel d'interconnexion

L'étude de faisabilité sera lancée en 2021.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labryère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labryère.



Ces sondages ont conclu à un risque de fuite ou de casse avéré **étant donné l'épaisseur résiduelle** de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

2.9.6 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2019			2020		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
Bailleval	5	-	3	-	-	1
Cauffry	3	1	3	1	-	57 (dont 38 reprises de branchements pour le chantier grande rue et 15 pour le chantier rue de la folie)
Labruyère	3	1	1	1	-	4 (dont 3 pour le chantier cavée Bruyet)
Laigneville	9	1	98 (dont 38 rue Forget Crauet, 18 chantier Pommiers / Pruniers, 13 chantier rue Henri Thébault, 26 chantier Douchet Rubé)	8	-	23 (dont 15 pour le chantier rue Thébault)
Liancourt	5	1	50 (dont 33 chantier cavée des Etalons – et 13 fin de chantier Général Leclerc)	10	-	24 (dont 19 reprises de branchement pour le chantier rue Jean Racine)
Mogneville	5	1	-	4	-	-
Monchy Saint Eloi	6	-	15 (dont 14 chantier Avenir)	2	-	1
Rantigny	5	-	28 (dont 24 fin chantier Jean	6 (dont 1	-	2

	2019			2020		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
			Jaurès)	branchement vert)		
Rosoy	1	-	-	-	-	-
Verderonne	1	-	-	5	-	-
Total	43	5	198	37	0	112

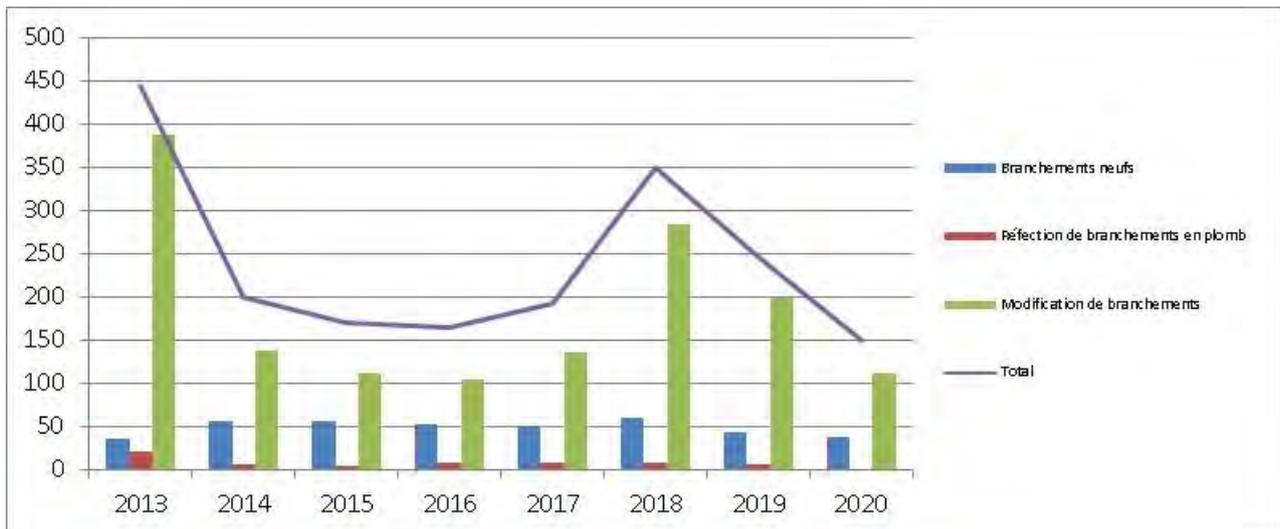
(1) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2020, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 avec citerneau, moins de 10 ml) était de 2.035,16 € HT (2.035,16 € HT en 2019).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112
Total	445	199	170	165	191	350	246	149

En 2020, le nombre de modification de branchements est en baisse par rapport à 2019, justifié notamment par **cette année 2020 marquée par la pandémie COVID 19 avec une période de 2 mois d'inactivité du service.**

Le nombre de branchements neufs est également en baisse.



Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2020

Dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leurs politiques de renouvellement de voirie, la régie a renouvelé en 2020 notamment les branchements de la grande rue et rue de la folie à Cauffry, rue Jean Racine à Liancourt, rue Henri Thébault à Laigneville associés aux travaux de renouvellement de la canalisation **d'eau potable.**

2.9.7 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

2.9.7.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2019	2020
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	56 sur conduites 48 sur branchements 10 sur bouches à clé et vannes	39 sur conduites 71 sur branchements 7 sur bouches à clé et vannes
Changement de vannes	27	33
Réparation fuite sur poteau incendie	9 (dont 2 en astreinte)	1
Renouvellement de poteaux incendie	4	15
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	249	228
Demande étalonnage compteur	1	-
Interventions fuites avant compteurs, compacts	103	66
Mise en conformité, reprise branchement	203 (dont 5 au plomb)	149
Création de branchement	45	37
Changement de compteurs	52	39
Interventions service de garde	75 (dont 38 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements 12 interventions pour fuites avant compteur et 2 sur poteau incendie)	80 (dont 35 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 28 interventions pour fuites avant compteur)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	269 (214 en heures ouvrées dont 7 fuites sur poteau incendie + 52 en interventions de gardes)	245 (182 en heures ouvrées dont 1 fuites sur poteau incendie + 63 en interventions de gardes)
Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, ...)	558	416

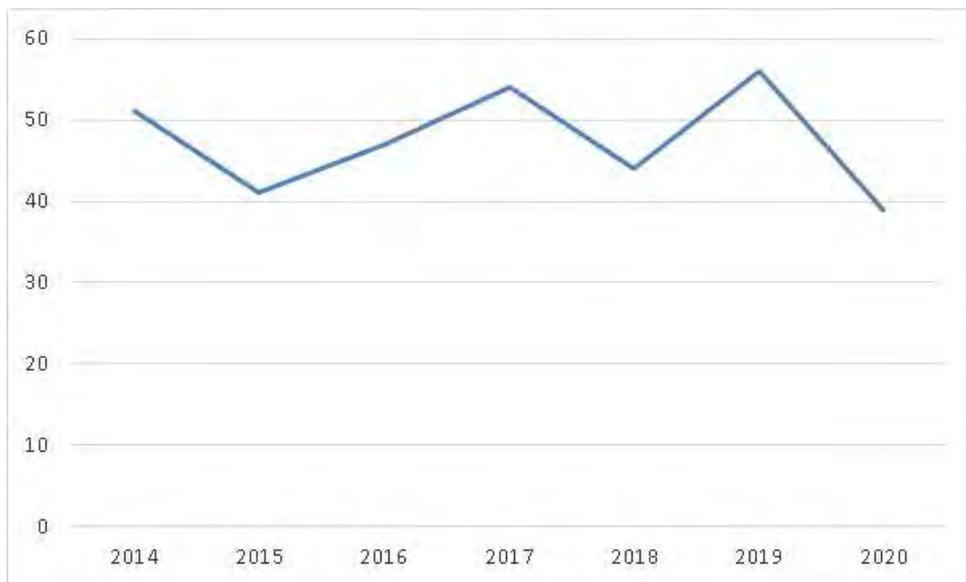
2.9.7.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

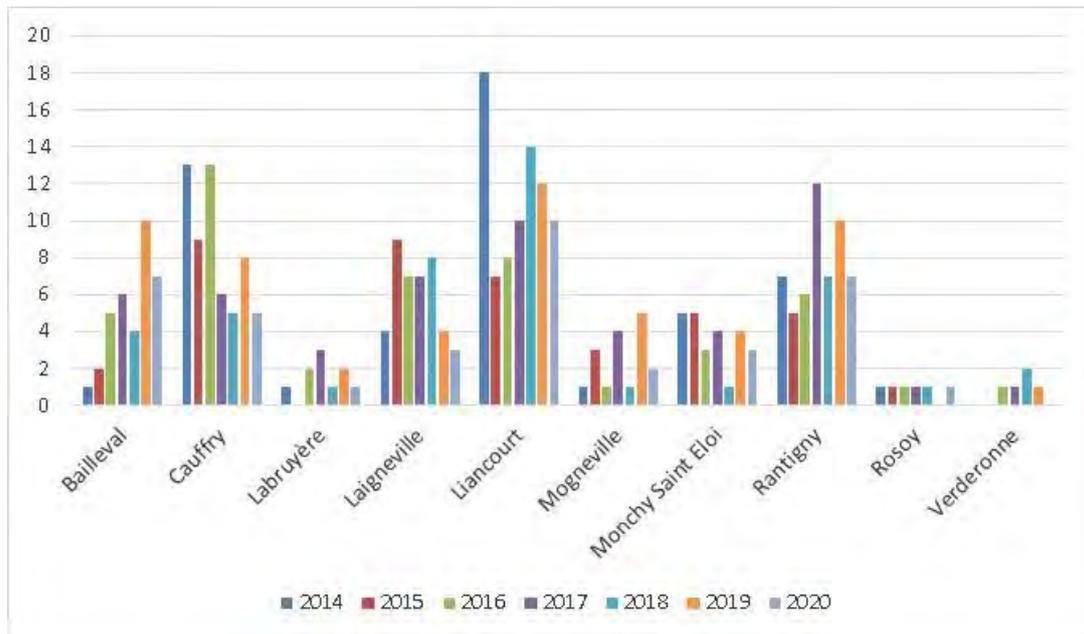
	2019		2020	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	10	Rue Thiolet (1) rue Saint Nicolas (1) rue de l'Ourmelet (3) rue Saint Maurice (1) rue du Moulin (1) Allée des Fresnes (1) Rue Fontaine Saint Maur (1) rue des Fortes Terre (1)	7	Rue du Pont Mathieu (2) Chemin de la ferme (1) Rue du Clos de Saveuse (1) Rue de l'Ourmelet (1) Rue du Prieuré St Nicolas (1) Rue Fontaine St Maur (1)
Cauffry	8	Rue Henri Besse (1) Rue du 8 mai (1) Route de Mouy (1) Rue de la Folie (3) Rue des Carpentières (1) Rue des Roses (1)	5	Rue Henri Besse (1) Rue de la Folie (1) Rue de Grésilmont (1) Route de Mouy (1) Rue du 1 ^{er} septembre (1)
Labruyère	2	Rue des Sablons (1) Rue de l'Eglise (1)	1	Rue de la Libération (1)
Laigneville	4	Rue de la Fraternité (1) Rue Forget Crauet (1) Rue de la République (1) Rue du 8 mai (1)	3	Rue de la République (2) Rue des Sorbiers (1)
Liancourt	12	Rue de la Pyramide (1) Cavée des Etalons (1) Rue Etienne Dolet (1) Rue Latour (1) Rue Bérégovoy (1) Rue Pasteur (1) Rue Latour Prolongée (1) Rue des Quinconces (1) Rue des Marronniers (1) Rue Duvoir (1) Rue Pierre Rémolette (1) Chemin de verderonne (1)	10	Rue de la Faïence (1) Rue Latour Prolongée (1) Rue Latour (2) Rue de la Pyramide (1) Rue Duvoir (1) Rue Victor Hugo (1) Rue de l'Abattoir (2) Ruelle de Paris (1)
Mogneville	5	Rue Paul Faure angle Varenne (1) Voirie Saint Sacrement (1) Rue Jean Moulin (2) Rue Emile Lambert (1)	2	Rue Pasteur (1) Voirie de Fécamp (1)
Monchy Saint Eloi	4	Rue Eugène Cauchois (3) Rue de la République (1)	3	Rue de Villers (2) Rue du Clos Saint Paul (1)
Rantigny	10	Rue Dubuy Raguét (2) Rue d'Uny (1) Rue Pierre Curie (1) Rue Albaret (1) Rue Parmentier (2)	7	Rue Berthelot (1) Rue d'Uny (2) Chemin des Aulnes (1) Rue Chevalier de la Barre (2)

	2019		2020	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
		Rue Sacco Vanzetti (1) Rue Emile Zola (1) Impasse Basset (1)		Rue de la Brèche (1)
Rosoy	-	-	1	Rue de Léguillon (1)
Verderonne	1	Rue de Couraincourt (1)	-	-
Total	56	Dont 38 en interventions astreinte	39	Dont 13 en interventions astreinte

Le nombre de fuite a diminué en 2020, 39 contre 56 en 2019.



Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global



Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liencourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux **amiante**) et l'âge des conduites.

On constate une augmentation du nombre de fuite sur canalisation au fil des années sur les communes de Bailleval, Liencourt et Rantigny. **Des projets de renouvellement de canalisation d'eau** potable sont à venir sur ces communes (**allée des Fresnes, rue de l'Ourmelet, rue Victor Hugo...**), qui devraient permettre d'infléchir ces courbes.



Fuite d'eau potable – Route de Mouy – Cauffry



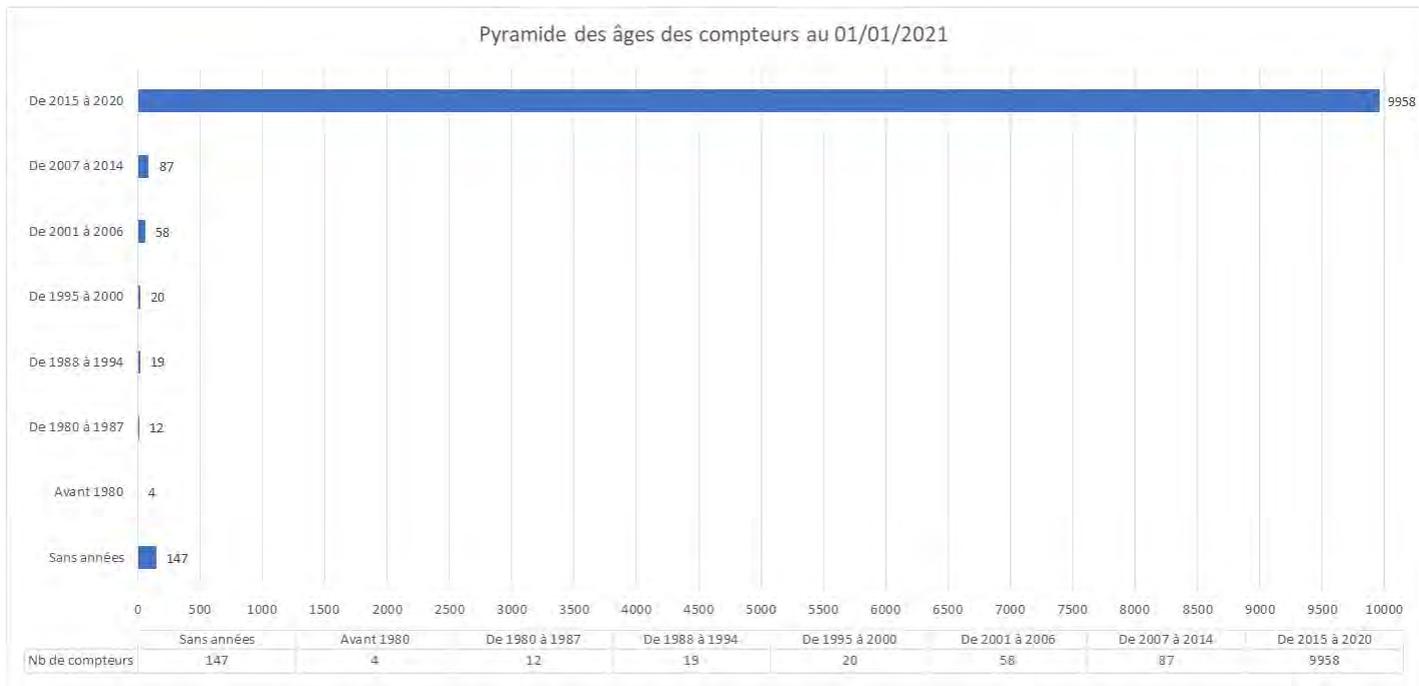
Réparation de la conduite en fonte - Rue Fontaine Saint Maur – Bailleval

En 2020, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2019.

2.9.8 COMPTEURS

2.9.8.1 Patrimoine (au 01/01/2021)

	Sans années	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2020	Total
Bailleval	5	0	1	1	0	3	3	658	671
Cauffry	11	0	1	3	3	4	12	1068	1102
Labruyère	0	0	0	1	0	4	1	243	249
Laigneville	20	0	0	2	4	8	27	2151	2212
Liancourt	67	2	4	7	8	16	23	2646	2773
Mogneville	8	0	1	0	0	8	3	599	619
Monchy Saint Eloi	11	0	3	0	1	3	8	804	830
Rantigny	15	2	2	3	4	5	8	1249	1288
Rosoy	4	0	0	0	0	3	0	258	265
Verderonne	6	0	0	2	0	4	2	282	296
Total	147	4	12	19	20	58	87	9958	10305



Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2021

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	7	1,04%
Cauffry	18	1,63%
Labruyère	1	0,40%
Laigneville	26	1,18%
Liancourt	88	3,17%
Mogneville	9	1,45%
Monchy Saint Eloi	15	1,81%
Rantigny	26	2,02%
Rosoy	4	1,51%
Verderonne	8	2,70%
Total	202	1,96%

Au 01/01/2021, 1,96% des compteurs sont antérieurs à 2000, soit 10.116 compteurs équipés en télérélevé. **Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le 01/01/1994 est le 31/12/2014.** Les compteurs de la classe C mis en service avant le 1er janvier 2000, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2021, 1,9 % du parc de compteur a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

2.9.8.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

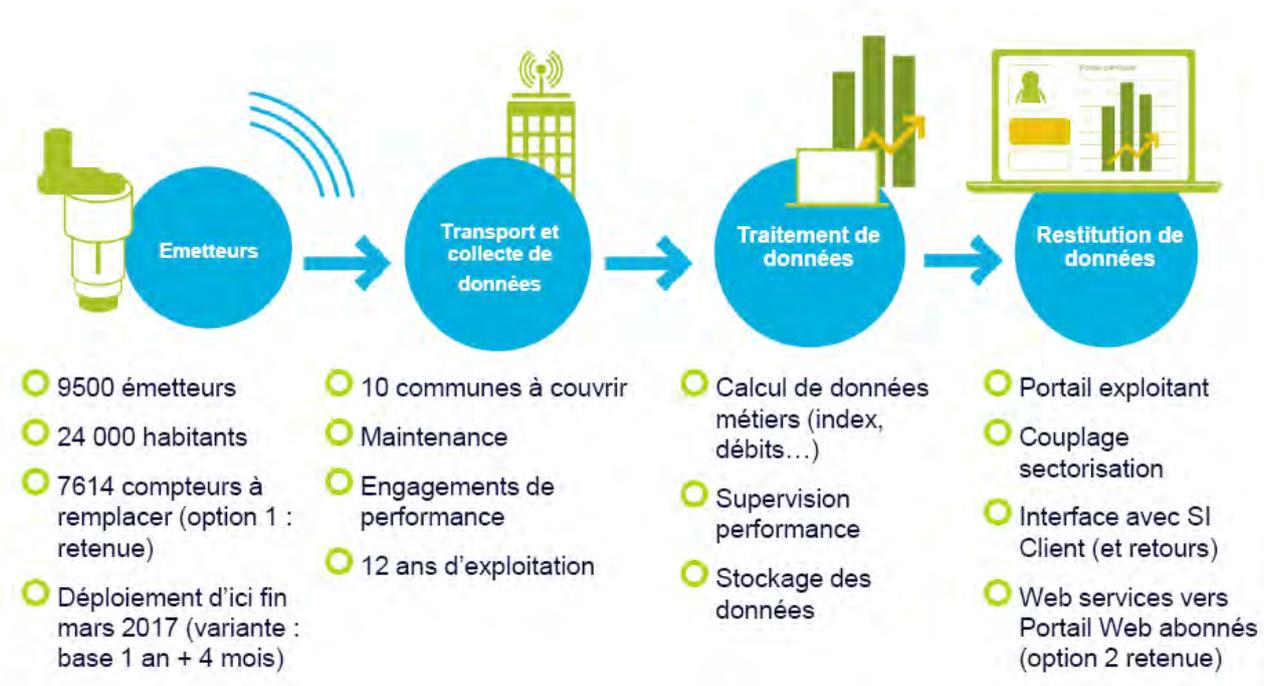
- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2^{ème} génération de télérelève du constructeur ONDEO.



Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/12/2020, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (**réception d'au moins un index sur 30 jours**) est de 99,1 % (98,5 % au 15/12/2019, objectif du marché 99 %), et de 98,3 % sur 7 jours (97,9 % en 2019, objectif marché 98 % sur 7 jours).



Source : site Sitr, tableau de bord, performances trames au 31/12/2020

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2020 est de 20. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
		BAILLEVAL				
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

Des campagnes de maintenance ont été réalisées en 2020 afin de maintenir les taux de réception. Elles se poursuivront en 2021 (479 interventions de maintenances en 2020 (539 en 2019) dont 179 changements **d'émetteurs** et **163 poses** de déportés).

2.9.9 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

2.9.9.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait **jusqu'en 2016** les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, **les travaux d'entretien sur les poteaux incendie**.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD **pour le contrôle des points d'eau incendie publics** pour le compte des communes membres.

En 2020, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2022.

2.9.9.2 Inventaire

	2019			2020		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	26	-	3	26	-	3
Cauffry	35	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	70	2	/	70	2	/
Mogneville	20	-	1 (rue de la Brèche)	20	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	29	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	316	2	6	315	2	6

Inventaire des poteaux incendie et des réserves

2.9.9.3 Travaux

Aucun poteau d'incendie n'a été créé ou rétrogradé cette année (2 en 2019).

1 poteau d'incendie a été déclassé en privé (CAU 44 Route de Mouy à Cauffry, pris après le compteur d'Intermarché).

15 poteaux d'incendie ont été renouvelés en 2020 (soit 4,8 % du parc) (4 poteaux en 2019 soit 1,3 % du parc) :

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	3	La demi lune RD 137 Rue du Cimetière Rue du Grand Aulnois	BAI 12 BAI 1 BAI 16
Cauffry	/	/	/
Labruyère	/	/	/
Laigneville	2	Rue Ambroise Croizat Rue Forget Crauet	LAI 40 LAI 45
Liancourt	3	Rue Jean Racine Rue Victor Hugo Rue Edmond Jolidon	LIA 15 LIA 32 LIA 12
Mogneville	3	Rue de l'Ordibée Rue de la Fontaine Saint Denis Rue Paul Faure	MOG 13 MOG 8 MOG 11
Monchy Saint Eloi	/	/	/
Rantigny	4	Place de la République Avenue de la Gare Rue de la Passerelle / Rue Emile Zola Rue de la Passerelle	RAN 18 RAN 29 RAN 16 RAN 17
Rosoy	1	Rue du Marais	ROS 4
Verderonne	/	/	/
Total	15	/	/

Ce fort taux de renouvellement fait suite notamment à la tournée des hydrants en 2020 et aux travaux de renouvellement/création de réseau d'eau potable.



Poteau d'incendie créé - Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt

A ces créations / renouvellements, s'ajoutent les petites interventions sur les poteaux d'incendie telles que la réparation de coffres ou le remplacement de bouchons (réparation fuite sur RAN 42 rue des Acacias, Changement du coffre 8 rue de l'Ordibée, ...).

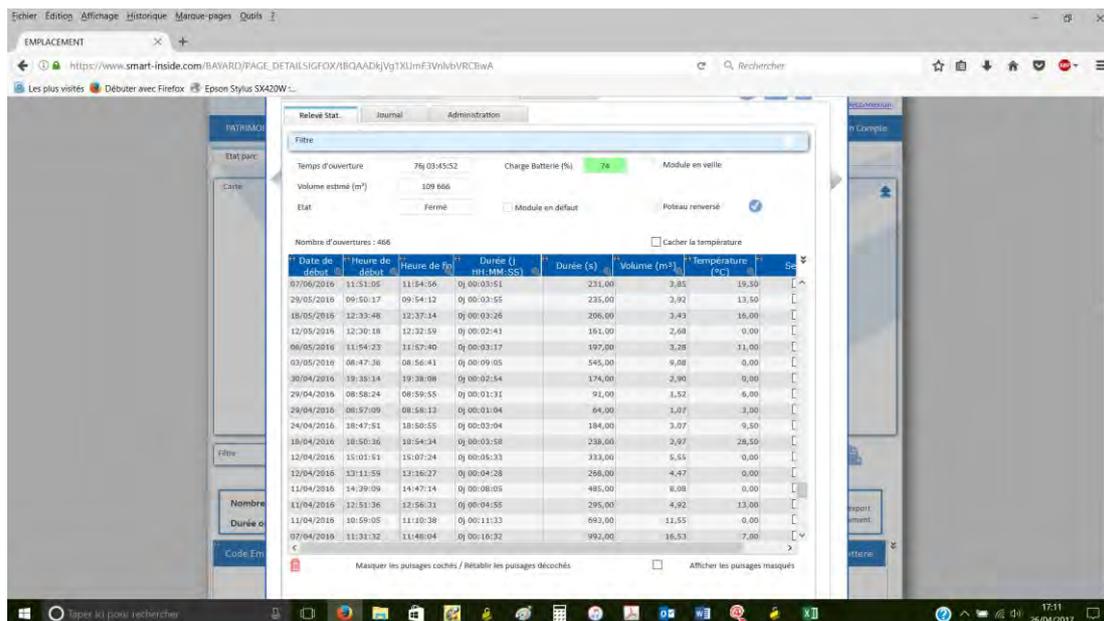
2.9.9.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Mogneville- Pose du **Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure**

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.



Date de début	Heure de début	Heure de fin	Durée (h:MM:SS)	Durée (s)	Volume (m³)	Température (°C)
07/06/2016	11:51:05	11:54:56	03:00:51	231,00	3,85	19,50
29/05/2016	09:50:17	09:54:12	03:03:55	235,00	3,92	13,50
18/05/2016	12:33:48	12:37:14	03:03:26	206,00	3,43	16,00
12/05/2016	12:30:18	12:32:59	02:02:41	191,00	2,68	0,00
06/05/2016	11:54:23	11:57:40	03:03:17	197,00	3,28	11,00
03/05/2016	08:47:36	08:56:41	09:09:05	543,00	9,08	0,00
30/04/2016	19:33:14	19:38:08	04:54:34	174,00	2,96	0,00
29/04/2016	08:58:24	08:59:55	01:01:31	91,00	1,52	6,00
28/04/2016	08:57:09	08:58:13	01:01:04	84,00	1,07	3,00
24/04/2016	18:47:51	18:50:55	03:03:04	184,00	3,07	9,50
18/04/2016	18:50:36	18:54:34	03:03:58	238,00	3,97	28,50
12/04/2016	15:05:51	15:07:24	01:01:33	133,00	1,51	0,00
12/04/2016	13:11:59	13:16:27	04:04:28	268,00	4,77	0,00
11/04/2016	14:29:09	14:47:14	01:08:05	485,00	8,08	0,00
11/04/2016	12:51:36	12:56:31	04:04:55	295,00	4,92	13,00
11/04/2016	10:59:05	11:10:39	01:11:33	693,00	11,55	0,00
07/04/2016	11:31:32	11:46:04	04:14:32	991,00	16,53	7,00

Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1^{er} à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

En 2020, ces 3 poteaux ont fonctionné 0,50 h représentant un volume généré d'environ 15 m³ (débit de fonctionnement estimé à 30 m³/h). Cependant, cette donnée est largement sous-estimée car des problèmes de transmission des données ont été constatés.

2.9.9.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeurs, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1^{ère} borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires ont été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2020, 62 m³ ont été comptabilisés **sur ces bornes et 4 vols d'eau ont été constatés avec envoi de facture** pour une amende forfaitaire de 100m³.

2.9.1 SECTORISATION

Le réseau de distribution **d'eau potable** est équipé de 8 débitmètres et 1 compteur de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».

Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

En 2020, deux nouvelles sectorisations S11 et S12 sur le hameau de la Demi-Lune ont été créées dans le cadre des travaux de mise en service du maillage Demi-Lune-Béthencourt et des travaux de la démolition du réservoir 400 m³.



Débitmètre de sectorisation - S11 – Rue du grand Aulnois à Bailleval

Opération	Société	Montant
Création de la sectorisation Rue du grand Aulnois à Bailleval S11	HYDREA-DMVA-RIVOLTA	24.445,38 € HT (*)
Création de la sectorisation Rue Henri Ayrald à Labruyère S12	HYDREA-DMVA-RIVOLTA	30.721,69 € HT (*)

(*) Montant marché

2.9.2 PROCÉDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage devra avoir lieu en 2022.

En 2019, des mesures d'empoussièremment ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).



En 2020, il n'y a pas eu de nouvelles mesures d'empoussièremment.

2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télérelevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, **réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...**),
- **Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),**
- Relève,
- **Réfection d'enrobé** après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

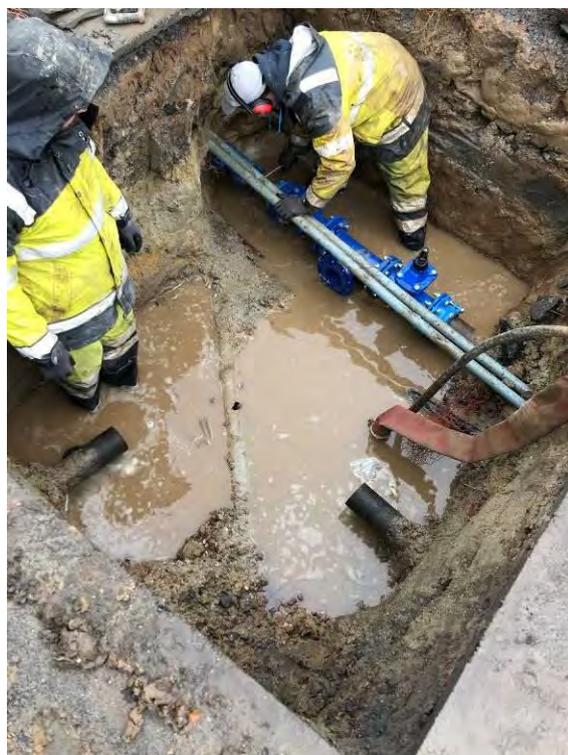
Type d'intervention	2019	2020
Ordres de service, magasin	16,3 %	16,5 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	7,2 %	9,4 %
Relève	0 %	0 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	12,7 %	14 %
Fuite	9,3 %	8,9 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	8,6 %	7,6 %
Reprise, création de branchement	20,1 %	15,3 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	10,1 %	12,9 %
Travaux d'assainissement	0 %	0 %
Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)	4,2 %	6,5 %
Reprise de branchement plomb	0,5 %	0 %
Formation	5,5 %	1,1 %
Travaux pour défense incendie	0,7 %	3,8 %
Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...	1,5 %	1,5 %
Contrôles BAC, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	3,1 %	1,8 %
Recherche de canalisation, de fuite	0,2 %	0,1 %



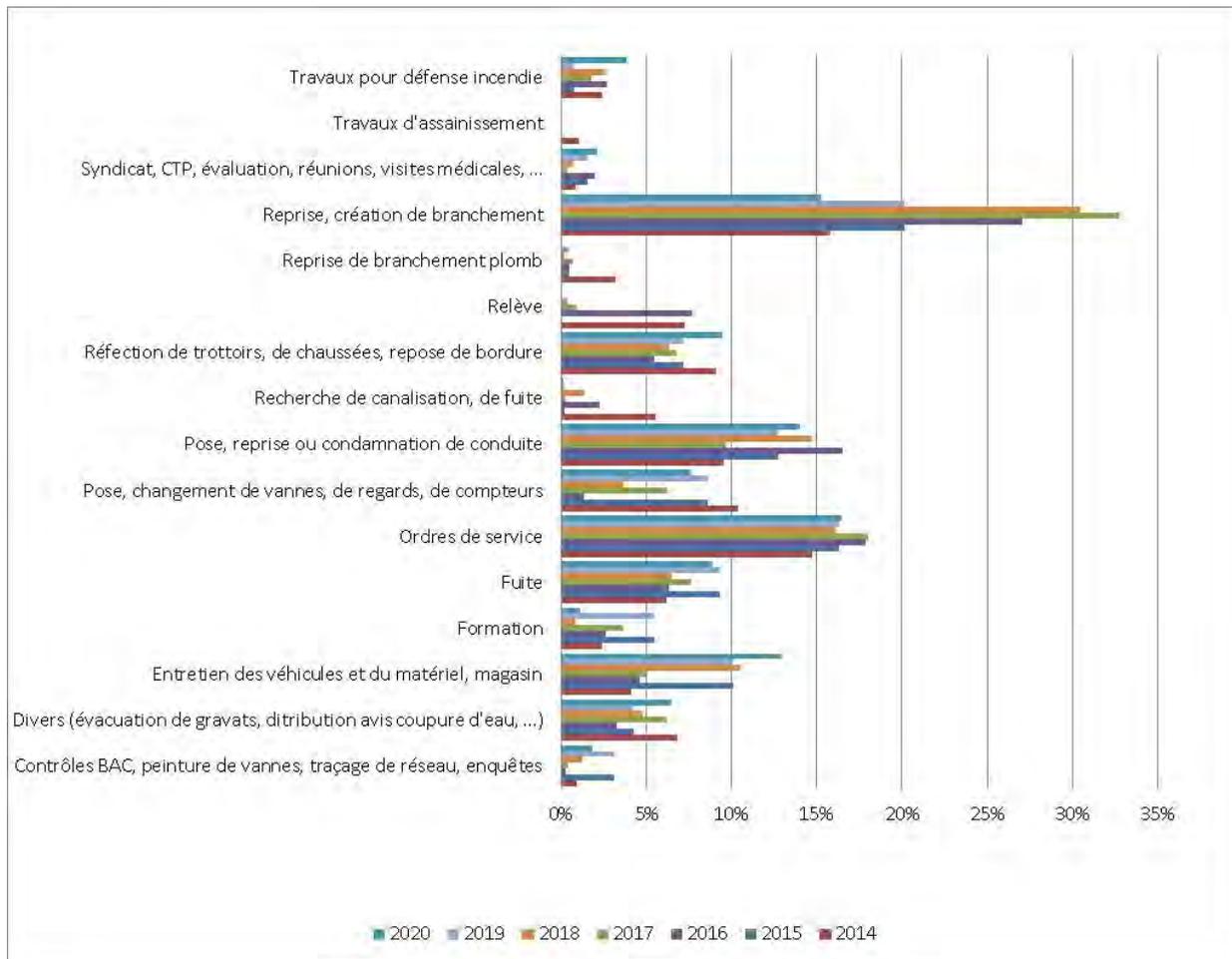
Peinture de vanne – Rue Henri Legrand à Labruyère



Changement de vannes – Rue des Cytises à Cauffry



Changement de vannes – Rue des Chèvrefeuilles à Cauffry

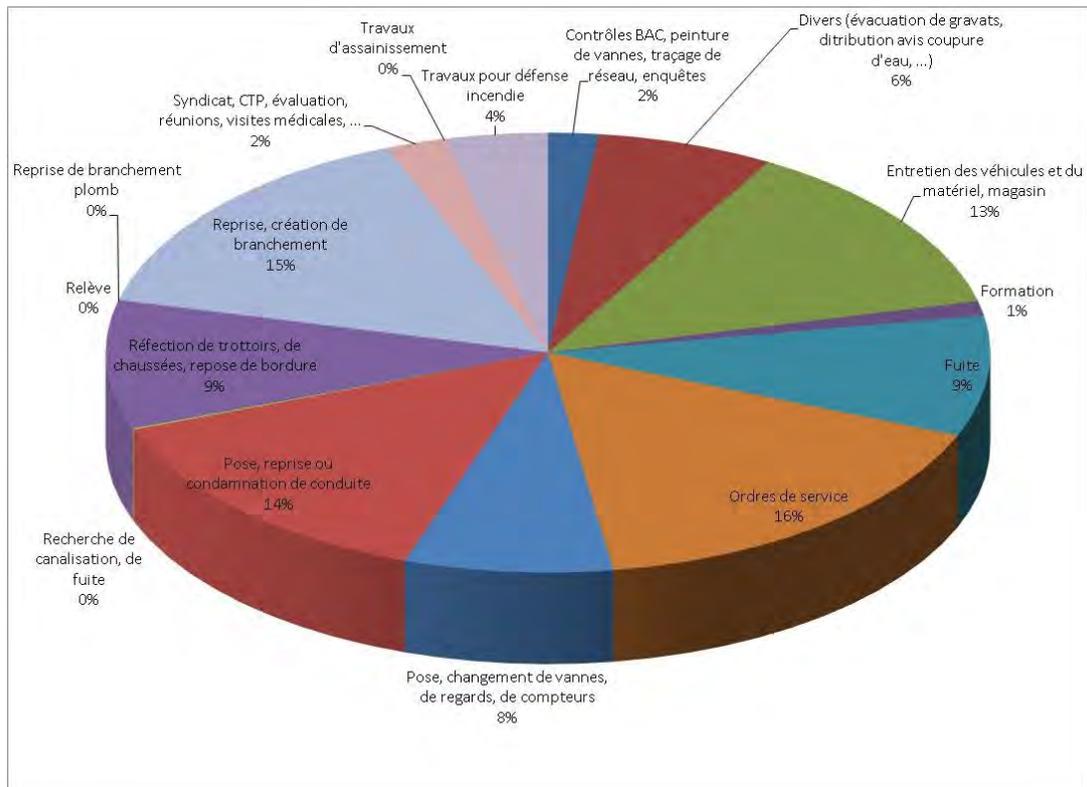


Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2020 restent assez semblables à 2019, en sachant que l'année 2020 a été tronquée par le confinement.

A noter toutefois :

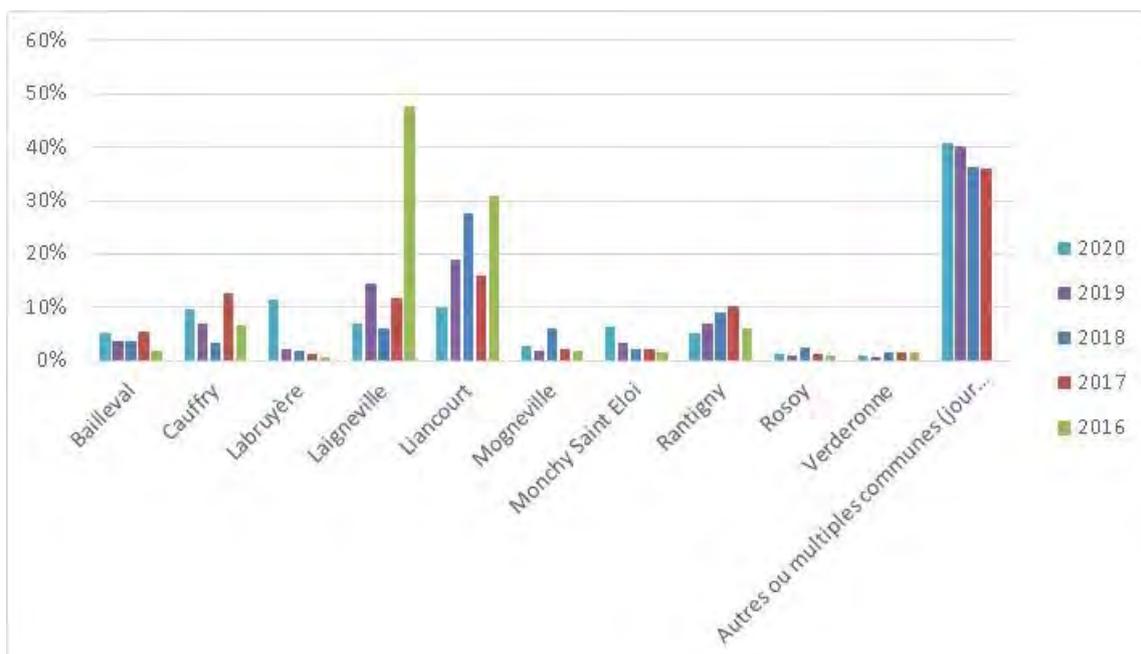
- une hausse en 2020 des travaux pour la défense incendie justifié par la réalisation de la tournée de vérification des hydrants (fréquence des essais sur les hydrants 1 fois tous les 2 ans),
- une hausse de la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Une baisse en 2020 de la reprise, création de branchement,
- Une baisse de la formation en 2020, beaucoup ont été annulées



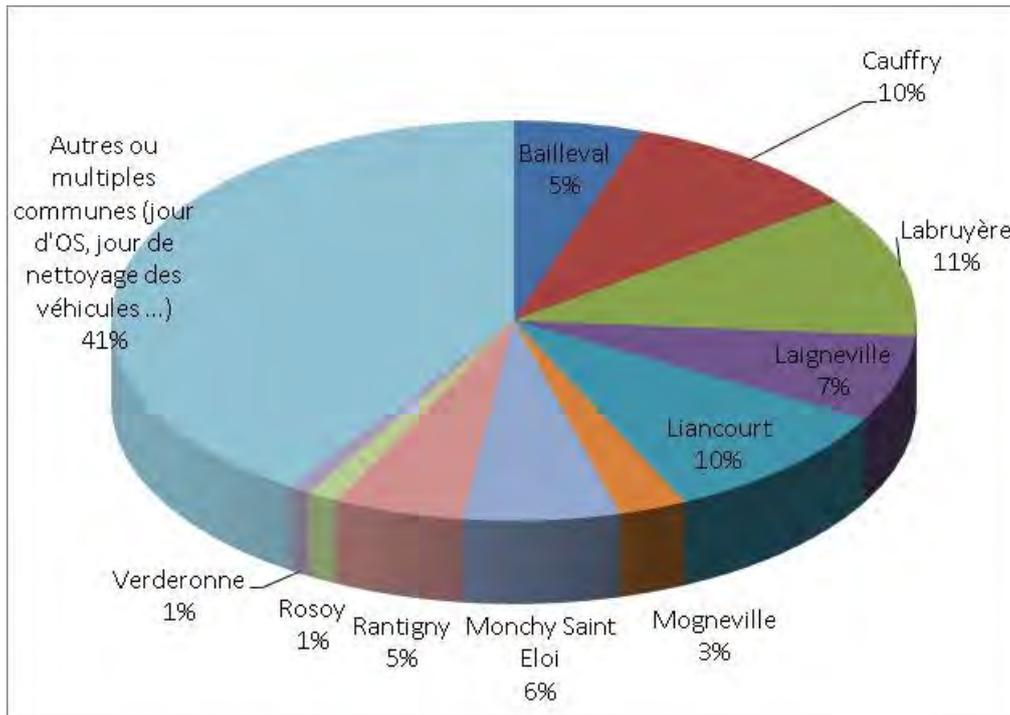
Répartition du temps de travail de la régie par type **d'intervention** en 2020

La majeure partie des interventions de la régie eau potable en 2020 reste la création ou la reprise des branchements (15,3 % du temps), la réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure (9,4 %) et la pose et la reprise des conduites (14 % du temps) ainsi que les ordres de service pour les petites interventions de maintenance **sur les compteurs**, ... (16,5 % du temps).

2.9.3.1 Par commune



Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016



L'année 2020 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur la commune de Labruyère, Cauffry et Liancourt.

En effet, les communes de Cauffry et Liancourt ont **fait l'objet en 2020** de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable au niveau de la grande rue, la rue de la folie et la rue Jean Racine et des travaux de déplacement du poste de surpresseur et démolition du réservoir 400 m³ ont été menés en 2020 à Labruyère.

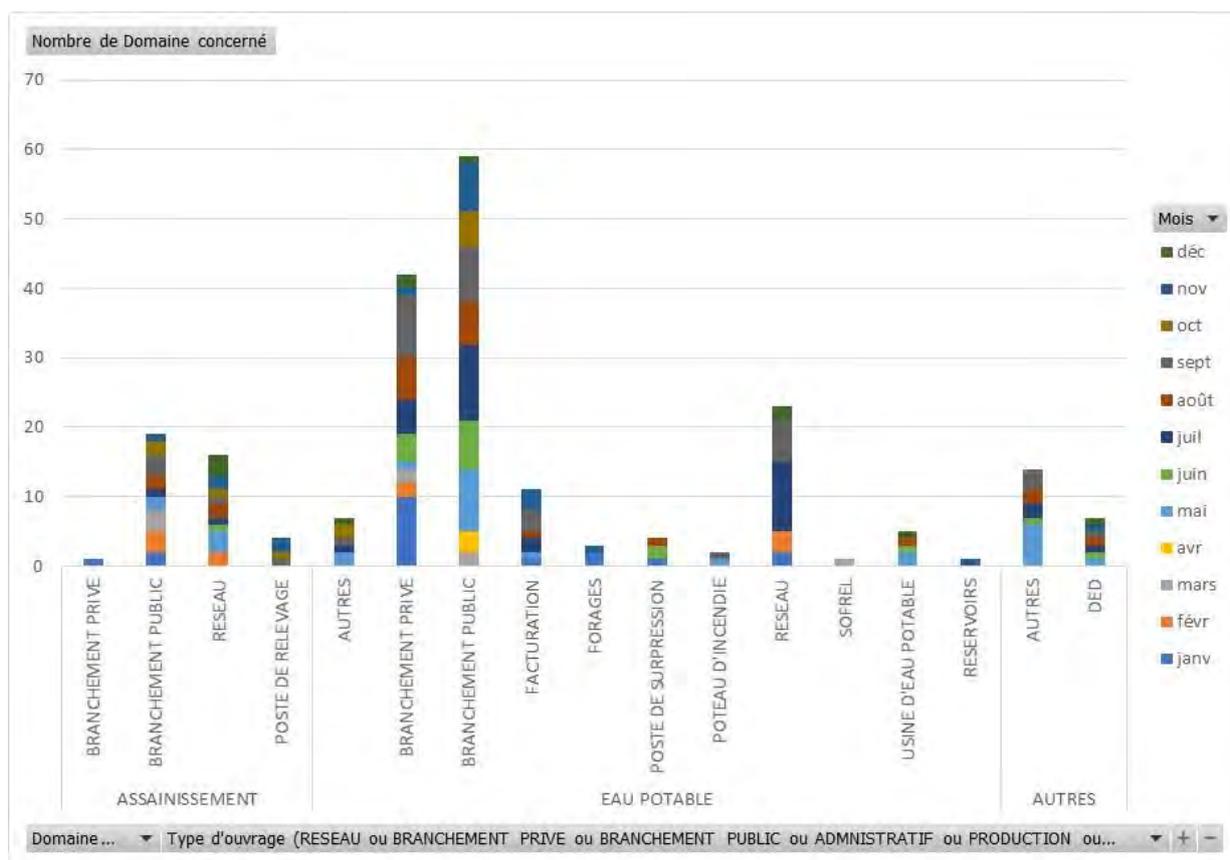
2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montants des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ASNTEL).

En 2020, 219 appels ont été reçus en astreinte :

Thème	Type d'appel	2020
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	1
ASSAINISSEMENT	Branchement public	19
ASSAINISSEMENT	Réseau	16
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	4
	Total Assainissement	40
EAU POTABLE	Autres	7
EAU POTABLE	Branchement privé	42
EAU POTABLE	Branchement public	59

Thème	Type d'appel	2020
EAU POTABLE	Facturation	11
EAU POTABLE	Forages	3
EAU POTABLE	Poste de suppression	4
EAU POTABLE	Poteau d'incendie	2
EAU POTABLE	Réseau	23
EAU POTABLE	Sofrel	1
EAU POTABLE	Usine d'eau potable	5
EAU POTABLE	Réservoirs	1
EAU POTABLE	Total Eau potable	158
EAU POTABLE	DED	14
AUTRES	Autres (parc CHEDEVILLE, ...)	7
AUTRES	Total Autres	21



Parmi les 158 appels sur l'eau potable en 2020 reçus en astreinte :

- 70 appels ont généré une sortie de l'agent 1^{er} d'astreinte à l'eau potable
- 8 appels ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

2.11.1 MATERIELS

En 2020, il n'y a pas eu de nouvelle acquisition de matériels.

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an** renouvelable 1 fois.

2.11.2 VEHICULES

En 2020, il n'y a pas eu de nouvelle acquisition de véhicules.

En 2019, il y a eu l'acquisition de la remorque dédiée aux interventions sur l'amiante pour un montant de 4.460,00 € HT (APELMAT).



2.12 SIG

2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » **ne l'étaient pas réellement** : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de **l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes** et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » **non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.**

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour **l'acquisition d'une nouvelle solution SIG** complète :

- Solution métier pour la gestion, le **traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)**
- Solution SIG permettant le traitement et **l'analyse de données d'autres thématiques** et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : **interface avec le logiciel d'administration du droit du sol** ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « **Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique** » a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution 1SPATIAL France a été retenue pour un montant de 111.505,65 **€ HT.**

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	111.505,65 € HT

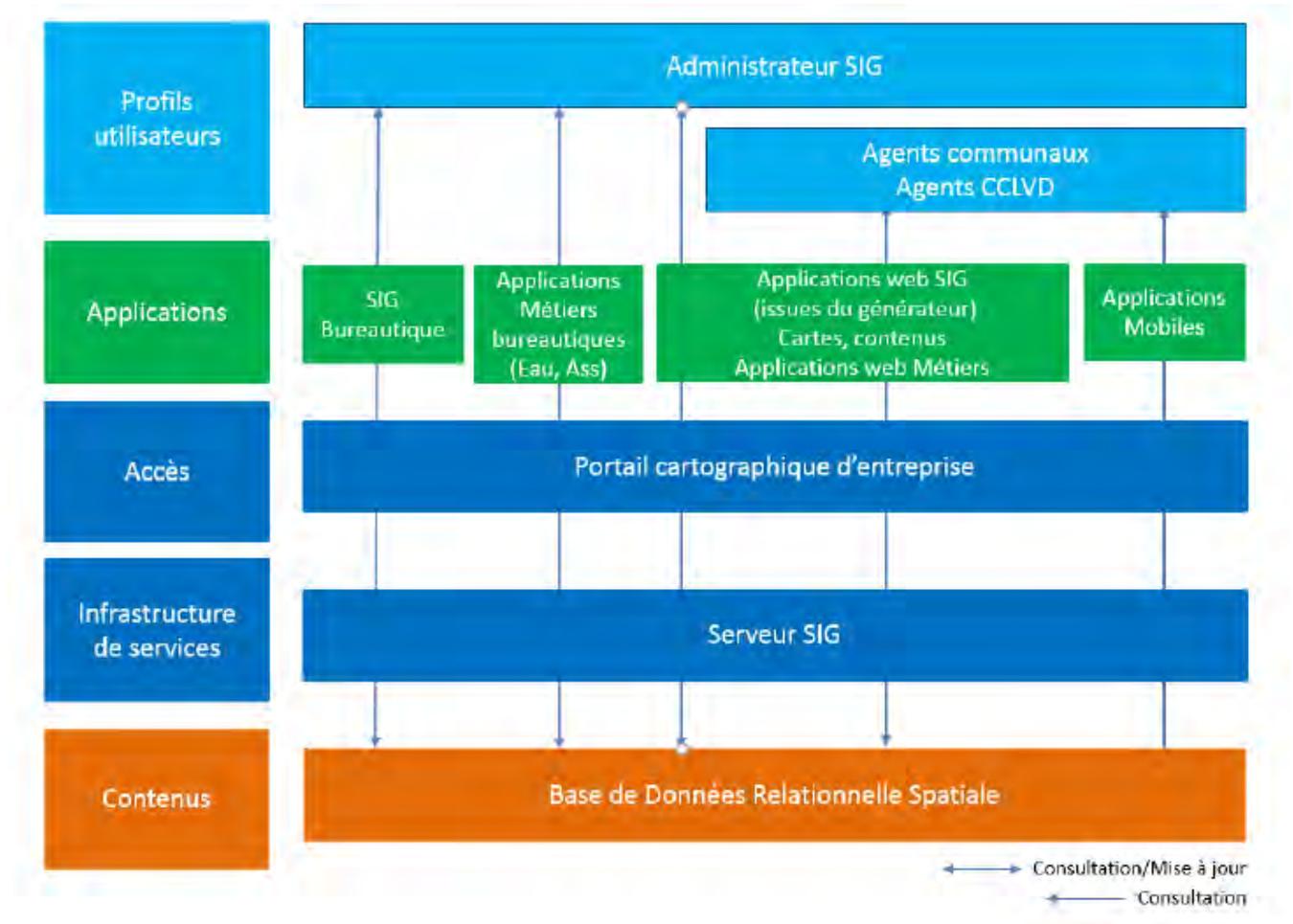
*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SAPTIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un **logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).**

Le socle ESRI permettra la **gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences** (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). **De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder.** Le paramétrage à partir

d’ArcOpole Builder permet d’envisager une multitude de possibilités d’applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d’avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d’un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L’infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :



Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

2.12.2 MAINTENANCE TELERELEVÉ

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l’optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d’exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s’est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

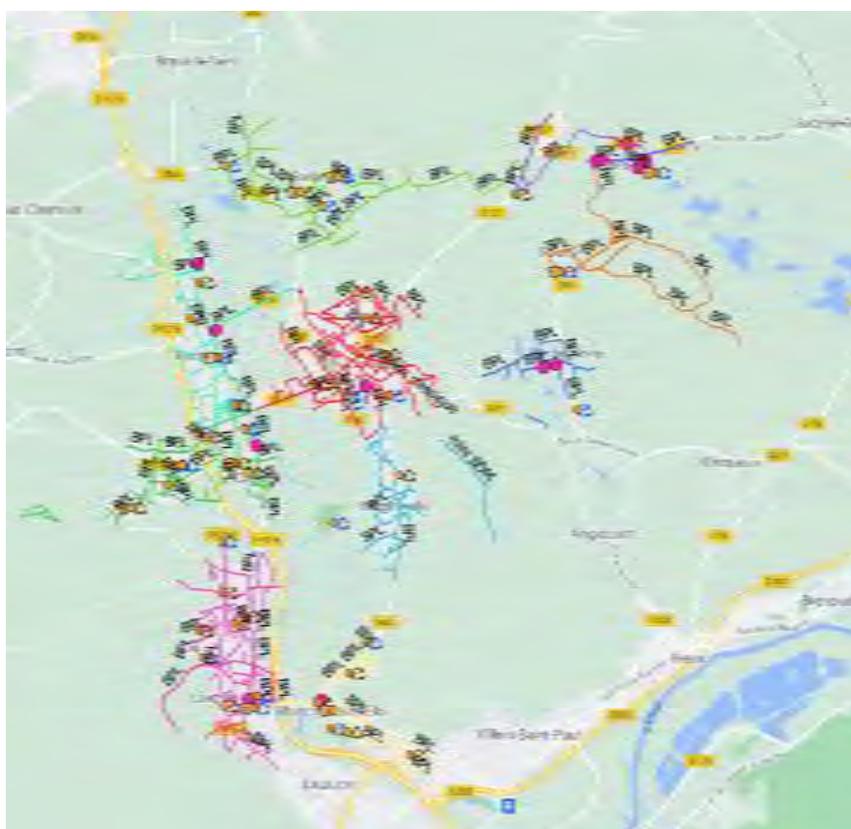
```

5 ## OBJECTIF : JOINTURE DES FICHIERS D'EXPORT INCOM ET DANED. ET JOINTURE SUR LE NUMERO DE PDC = SELECTION DES COLONNES SOMMAIRES
6 ##
7 rm(list=ls())
8
9
10 ##### CHARGEMENT DES PACKAGES #####
11 library(readxl)
12 library(RPostgreSQL)
13 library(foreign)
14 library(stringr)
15 library(dplyr)
16 library(writexl)
17
18 #####
19 setwd <- (paste0("G:/SIG COMMUN/SCRIPTS/incom_onded/"))
20 rep_donnees_a_traiter <- setwd
21 rep <- c()
22 liste_ens_rep <- list.files(rep_donnees_a_traiter)
23 liste_ens_rep
24 #liste_csv <- list.files(rep_donnees_a_traiter, pattern = ".csv", full.names = FALSE)
25 noms_fichiers <- as.character(strsplit(liste_ens_rep, split = ".xlsx"))
26 noms_fichiers_netto <- gsub("-", "", noms_fichiers)
27 noms_fichiers_netto <- gsub(" ", "", noms_fichiers_netto)
28 noms_tables <- tolower(noms_fichiers_netto)
29
30 ## Importer export_INCOM
31 nom_table_incom <- "incom"
32 df_incom <- as.data.frame(read_xlsx(paste0(rep_donnees_a_traiter, liste_ens_rep[1]), encoding = "UTF-8", stringsAsFactors = F))
33 df_incom
34 colnames(df_incom)
35 df_incom_netto <- df_incom[,c("Réf. comptage", "Adr ctge Rue", "Ville ctge", "Etat ara", "Difficulté Relève",
36 "observation ctge", "Nom Abonné", "Prénom Abonné", "Tél Abonné", "Tél Mobile Abonné", "Mail Abonné",
37 "Adr Abonné Rue", "CP Abonné", "ville Abonné", "Réf. Compteur", "Emplacement Compteur", "Réf. Radio", "Date Début Radio")]
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

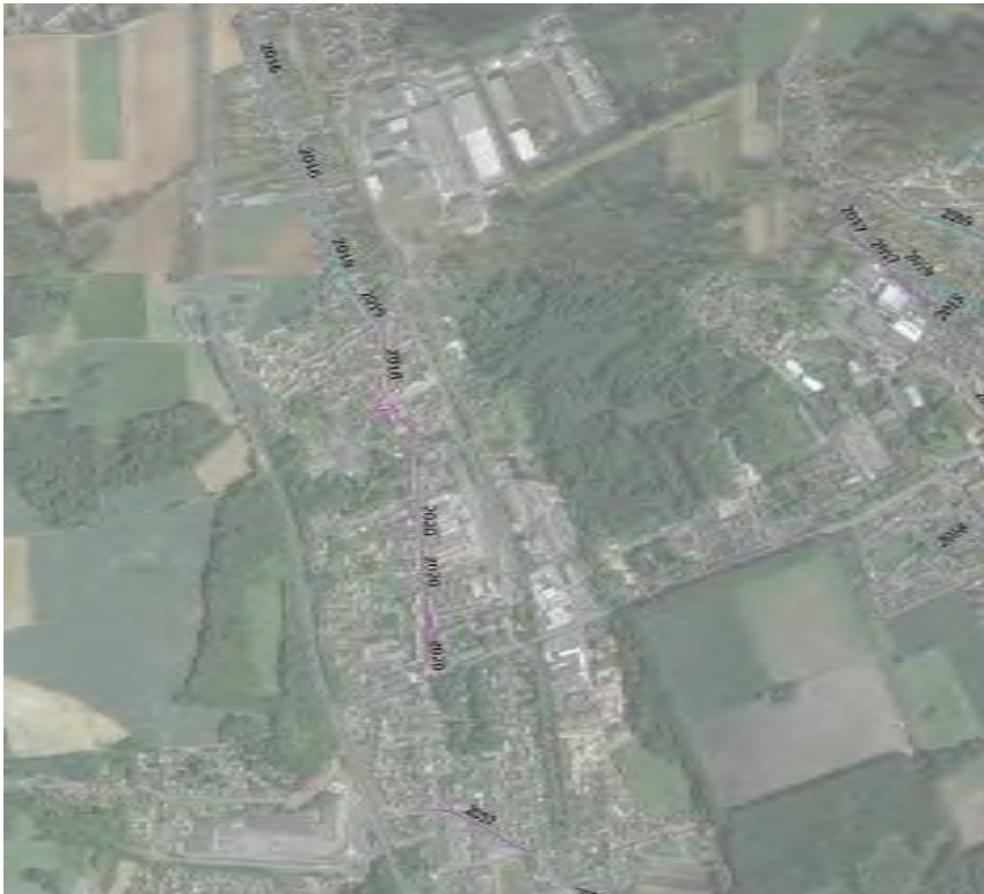
```

2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG

Par ailleurs, des cartographies sur d'autres compétences de la CCLVD ont été élaborées en 2020 et servent notamment d'aide au conseil et d'aide à la décision (cartographie de la collecte des déchets selon le type de camions, localisation des différentes bornes à verre, textile, cartographie des dates de réalisation des enrobés de chaussée et de trottoirs, ...).



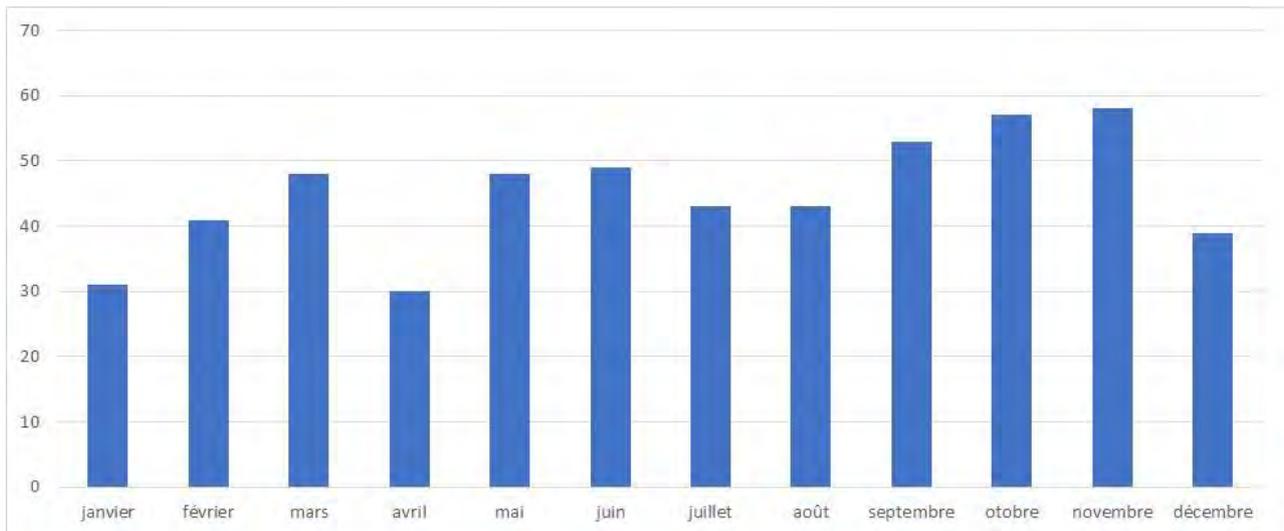
Cartographie de la collecte des déchets



Cartographie des dates de réalisation des enrobés de chaussées et de trottoirs

2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012), la responsable SIG se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle **se verra automatiser courant 2021/2022 à partir d'une tranche optionnelle** acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.



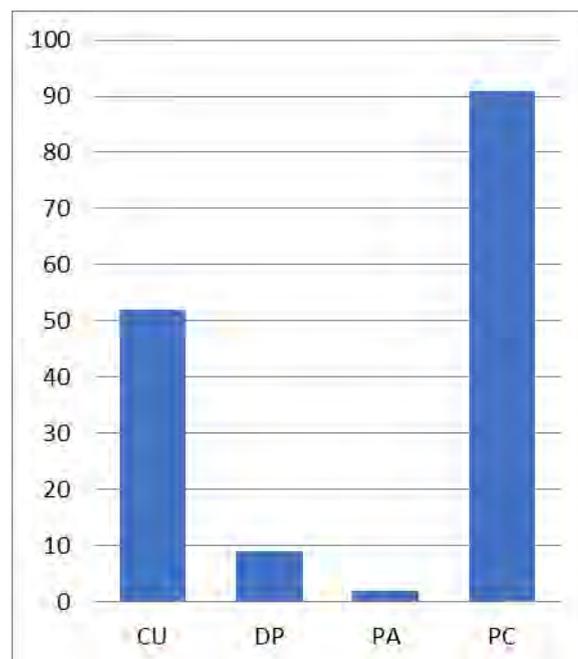
Nombre mensuel de réponse aux DT-DICT-ATU 2020

En 2020, le nombre moyen de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de 45 par mois (540 réponses émises).

2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

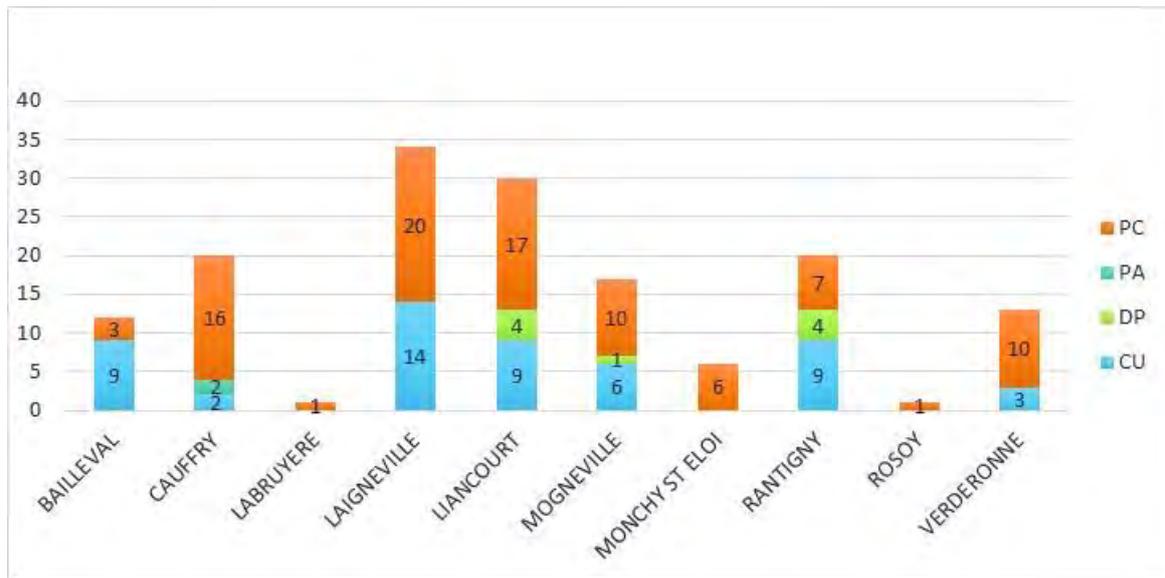
A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. **Cet avis permet, au demandeur, de connaître l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser.** Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.



Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2020

En 2020, 154 avis réseaux eau potable et assainissement ont été émis.



2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

2.13.1 BILAN 2020

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Jean Racine à Liancourt (et abandon de l'ancienne canalisation traversant la cavée des étalons)
- Rue Forget Crauet à Laigneville
- Rue Henri Thébault à Laigneville
- Grande rue à Cauffry
- Rue de la folie à Cauffry
- Rue de l'avenir à Monchy Saint Eloi

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Cavée Bruyer à Labruyère
- Allée de la planchette à Mogneville
- 10 rue du 1^{er} septembre à Cauffry
- Avenue François Mitterrand à Liancourt
- Place de la République à Rantigny
- Rue de la passerelle à Rantigny
- Rue du Jardin des Prothais à Bailleval (rétrocession)
- Rue de l'avenir à Monchy Saint Eloi

Mis en service du **maillage d'eau potable** Demi-Lune – Béthencourt

Déplacement du poste de surpression de la Demi-Lune

Démolition de l'ancienne usine d'eau potable et réservoir 400 m³ à la Demi-Lune

Création de 2 sectorisations

Installation de 3 bornes de puisage

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Forages :

- Régénération du F10
- Etude des forages
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC
- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource

Démarrage des travaux de sécurisation des sites d'eau potable

Mise en place d'envoi de sms pour les alertes fuites, confirmation de rdv...

Lancement et attribution du marché d'acquisition d'un nouveau logiciel SIG métier ArcOpole PRO de chez 1SPATIAL France

2.13.2 **PERSPECTIVES 2021**

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Clos de saveuse à Bailleval
- Rue du chevalier de la barre à Rantigny
- Impasse Frémion à Cauffry
- Rue de Grésilmont à Cauffry
- Rue de l'Ourmelet à Bailleval

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Chemin des sapins à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Rue de la passerelle à Rantigny (bouclage)

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Forages :

- Régénération du F1
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC
- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource

Finalisation des travaux de sécurisation des sites d'eau potable

Réalisation des études et lancement des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de chloration au niveau des réservoirs

Travaux d'aménagement du dépôt des matériaux de la régie

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2020 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	7	7	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	1	1	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	35	35	0	100 %

Nota :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement des forages de Labruyère permet maintenant à l'ARS de suivre analytiquement les forages F7, F9 et F10 (forages les plus récents) qui jusqu'à présent n'étaient pas suivis par l'ARS.

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	10	10	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	1	1	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	37	37	0	100 %

Le rapport annuel 2020 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (43,33°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : en moyenne 24,51 mg/l sur l'exercice 2020 (pour une norme de 50 mg/l, 24,83 mg/l en 2019).

L'info-facture diffusée aux abonnés est présentée en annexe 2.

L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2020 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables.

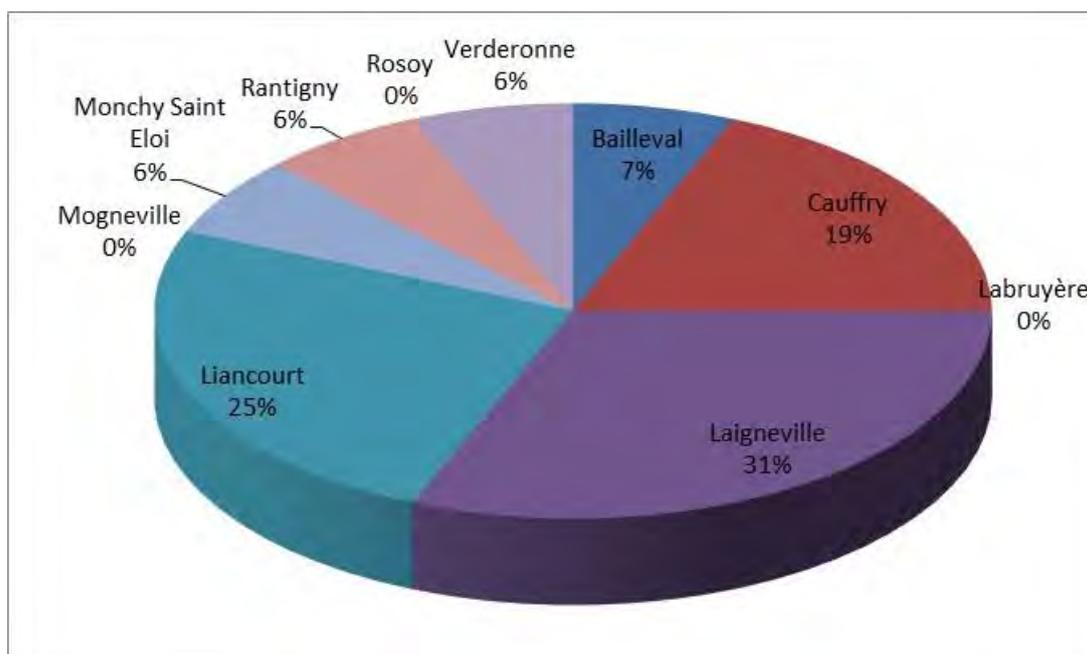
4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'eau, il y a eu 16 courriers, mails, fax de réclamations ou informations (33 en 2019).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

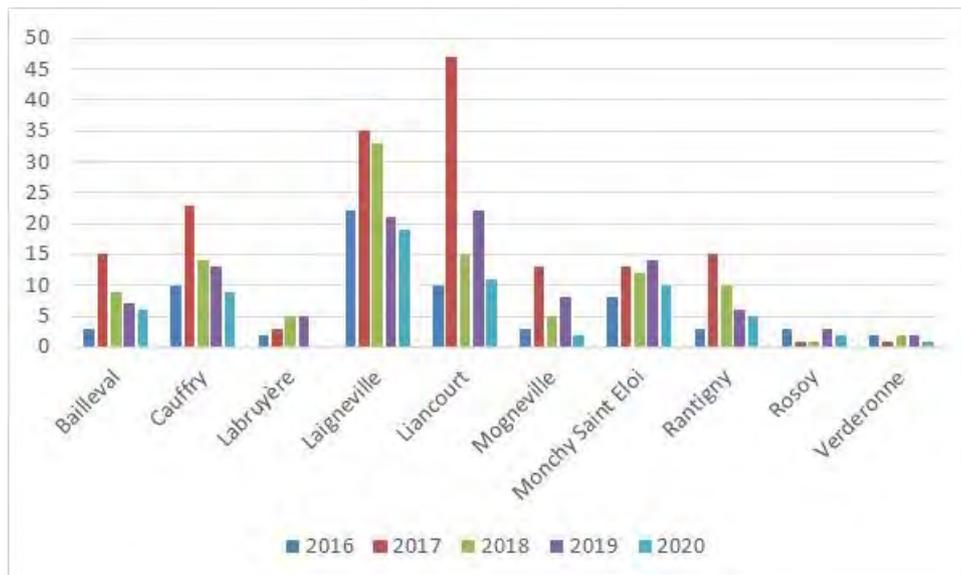
	2019	2020
Bailleval	4	1
Cauffry	1	3
Labruyère	-	-
Laigneville	9	5
Liancourt	8	4
Mogneville	4	-
Monchy Saint Eloi	3	1
Rantigny	4	1
Rosoy	-	-
Verderonne	-	1
Total	33	16



Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 65 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (101 en 2019).

	2019	2020
Bailleval	7	6
Cauffry	13	9
Labruyère	5	-
Laigneville	21	19
Liancourt	22	11
Mogneville	8	2
Monchy Saint Eloi	14	10
Rantigny	6	5
Rosoy	3	2
Verderonne	2	1
Total	101	65



Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a fortement diminué mais le montant de dégrèvements reste cependant élevé (22 029,29 € HT en 2020, 30 810.70 € HT en 2019, 20 804.71 € HT en 2018).

A noter que 119 dossiers surconsommation non pris en charge ont également été traités.

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2020 est de 8,27 (13,75 en 2019).

2 usagers en 2020 (3 en 2019) ont saisi **la médiation de l'eau**. A l'issue, aucun dossier n'a fait l'objet de médiation (un dossier clos sans analyse car il ne comportait pas les conditions pour saisir le médiateur, et un dossier clos avec analyse mais pas de prise en charge car aucun retour de l'utilisateur pour accord).

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

5.1 CLASSES D'EAU

5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labruyère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En raison de la pandémie, aucune classe d'eau n'a pu être réalisée en 2020, pour autant les visites prévues des installations étaient en hausse. (8 classes en 2019).

Visite des équipements d'eau potable : 13 visites prévues

Animations sur le cycle de l'eau : 19 prévues.

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €



5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2020, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- **l'entretien des équipements,**
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale,
- les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, **l'Espace Autogéré des Usagers**

En juin 2020, quelques brèves ont été rédigées sur une page du Mag de la Vallée dorée ...

Une enveloppe de 100 000 € destinée aux TPE (Très Petites Entreprises)

Pour faire face aux difficultés économiques provoquées par la crise de la Covid 19, la communauté de communes du Liancourtols - la Vallée dorée, a créé un fonds de relance économique. Celui-ci se se décline sous la forme d'une subvention de secours pouvant aller jusqu'à 1500€. 15 structures : salon de coiffure, fleuriste, société de tads, société multiservices, restauration rapide... ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette aide.

La plateforme Initiatives Oise et ses experts viennent en appui pour analyser les demandes et déployer ce fonds. Le formulaire de demande est à télécharger sur le site Internet suivant :

fonds-relance-economique.fr
Initiative Oise Sud - 03 44 24 05 63

Renouvellement du certificat ISO 14001 pour la Station d'épuration

La communauté de communes du Liancourtols - la Vallée dorée a mis en place, depuis 2015, un système de Management Environnemental en partenariat avec l'exploitant de la station d'épuration : Suez Eau France. Cette norme, référencée ISO 14001 traite des questions relatives à la protection de l'environnement.

Cette certification a été renouvelée le 20 octobre 2020

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Liancourt

Face au départ non remplacé des médecins, la présence, le maintien et l'attractivité pour une offre médicale devient un enjeu majeur du territoire. Une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) a été constituée et labellisée par l'Agence Régionale de la Santé en octobre 2020.

Deux objectifs forts :
- Développer des équipements de santé,
- Créer une véritable communauté médicale.

D'un coût total de 2 066 810 € HT, cet investissement est rendu possible grâce aux soutiens financiers de l'État et de la Région, de la Ville de Liancourt par le don du terrain, situé rue Victor Hugo.



Le début des travaux est prévu fin mars 2021 pour une ouverture prévisionnelle en mai 2022.



La Vallée dorée fait évoluer son offre de services numériques et se dote d'un système d'alerte par sms

Soyez alertés en cas de fuite d'eau sur votre installation privée !

Un robinet qui goutte, un chauffe-eau vétuste... Les fuites détectées sur les installations privées relèvent de votre responsabilité. En 2019, 819 dossiers ont été ouverts suite à des lettres adressées par nos services informant l'utilisateur d'une hausse importante de sa consommation. Outre les conséquences écologiques, l'impact économique peut être important. Grâce à ce nouveau service, vous serez rapidement informés d'un dysfonctionnement ou d'une anomalie sur votre installation privée !

Pour bénéficier gratuitement de ce nouveau service d'alerte SMS, créez votre compte sur notre site Internet /rubrique accès rapides/LEA.U.

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le Facebook de la CCLVD.

Communauté de communes du Liencourtois la Vallée dorée
 @vallée-dorée - Services publics & administration

Accueil · À propos · Pages · Vidéos · Plus

CAUPRE - INFORMATION ROULON

Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable. Les travaux ont été effectués du lundi 23 juin 2020 au vendredi 3 juillet 2020.

Pendant les travaux, le stationnement sur l'empierrement des trottoirs sera interdit et la circulation réduite de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi. À noter aux maisons de votre secteur responsable de lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00 une queue de camion pour l'eau.

La collecte des déchets sera inchangée :

- Seu vert (ordures ménagères) : départ mardi avant 7h30
- Seu jaune (bi) : départ jeudi avant 7h30
- Seu marron (Déchets végétaux) : départ lundi avant 7h00

Les bacs doivent être sortis la veille au soir.

<https://www.ccl-vallee-dorée.fr/17326-travaux-en-cours>



Communauté de communes du Liencourtois la Vallée dorée
 @vallée-dorée - Services publics & administration

Accueil · Pages · Vidéos · Plus

Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable

- Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable
- Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable
- Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable
- Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable
- Travaux de renouvellement de la canalisation et de branchement d'eau potable



Vous êtes aimé. Découvrez également nos autres pages : Communauté de communes du Liencourtois la Vallée dorée

Like · Comment · Partager

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

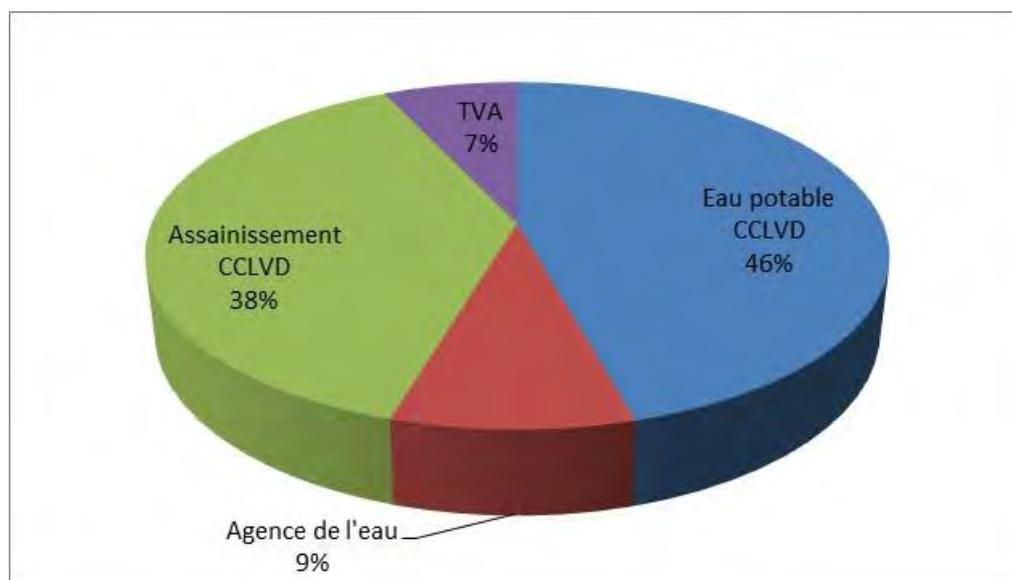
Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m³

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m³

6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2020 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable



Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour 2020, le prix a légèrement évolué par rapport au prix 2019. La redevance assainissement a en effet diminué de 5cts HT ce qui a été répercuté sur la redevance eau. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de 667,70 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2019 à 2020 sont indiqués en Annexe 3.

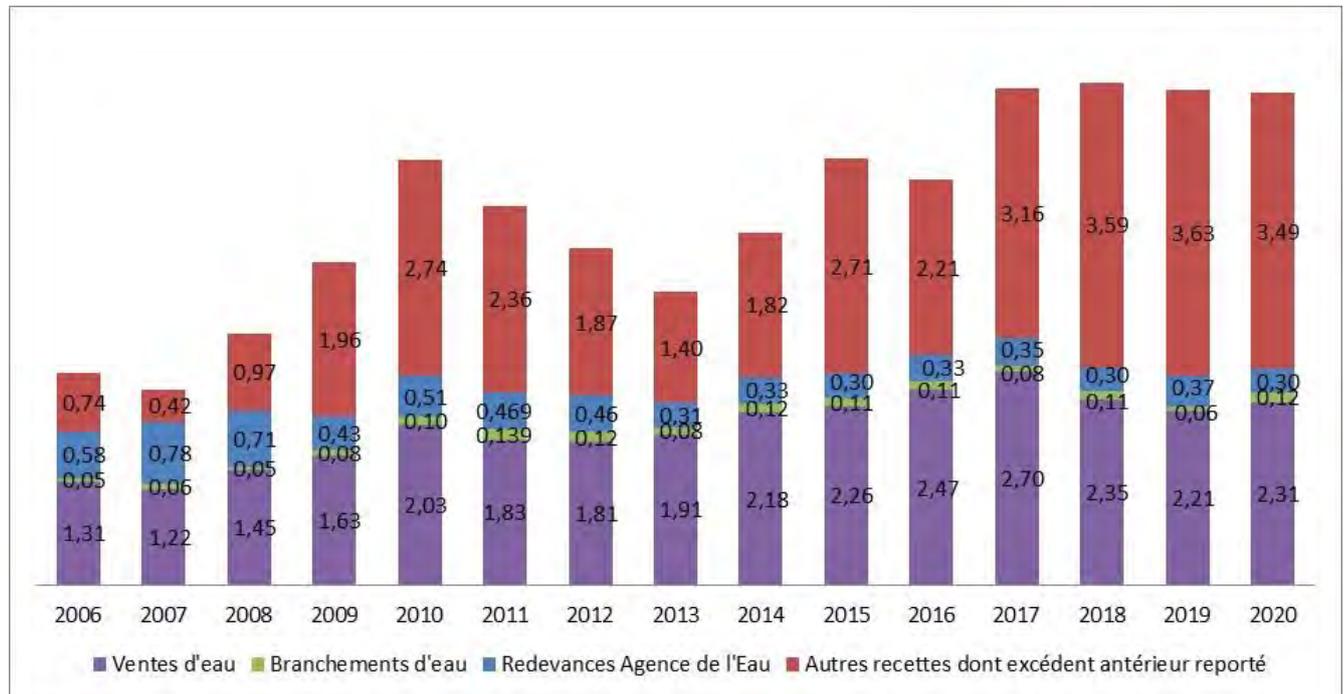
La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 4.

En 2020 comme en 2019, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à 5,56 € par m³ TTC (abonnement compris).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2020, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 6 227 588,49 € HT (-0.68% /2019).



Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

	2019	2020	Evolution
042 Opérations d'ordre entre section	443 229,55 € HT	35 391,76 € HT	-92,02%
70 Produits des services du domaine	3 295 337,40 € HT	3 309 492,36 € HT	0,43%
74 Dotations, subventions, participations	26 755,64 € HT	8 191,00 € HT	-69,39%
75 Autres produits de gestion courante	28 295,88 € HT	32 392,02 € HT	14,48%
76 Produits financiers	-	-	-
77 Produits exceptionnels	23 332,19 € HT	49 210,91 € HT	110,91%
013 Atténuation de charges	40 586,00 € HT	115 898,51 € HT	185,56%
002 Excédent antérieur reporté	2 412 883,57 € HT	2 677 011,93 € HT	10,95%
78 Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
Total	6 270 420,23 € HT	6 227 588,49 € HT	-0,68%

Les recettes ont diminué de 0.68 % de 2019 à 2020. Hors excédent antérieur reporté **et opérations d'ordre** entre section (principalement travaux en régie), elles ont augmenté de 2.95 %.

Le compte 042 a beaucoup baissé ce qui est lié aux subventions transférables. En 2019, les travaux en régie réalisés en 2016, 2017, 2018 ont été affectés au 042 ce qui avait donc fortement augmenté ce chapitre.

Les produits des domaines (compte 70 : **ventes d'eau**) ont légèrement augmenté mais pas dans les proportions de la vente d'eau (+ 4.38 %). Cependant, quand on regarde dans le détail le chapitre, la vente d'eau a bien augmenté de + 100 000 € HT environ soit environ 4.3 % mais les recettes liées aux redevances **Agence de l'Eau ont baissé**. Pour rappel, la redevance eau a augmenté de 5 cts HT sur 2020 (soit 50000 € HT de recette supplémentaire pour un volume de 1 000 000 m³).

Le compte 74 correspond aux subventions, il a baissé car en 2019, nous avons eu des subventions de fonctionnement liées à des études en cours (diagnostic ancienne décharge par exemple, soldes des subventions liées à la mise en place du 0 phyto dans les communes...).

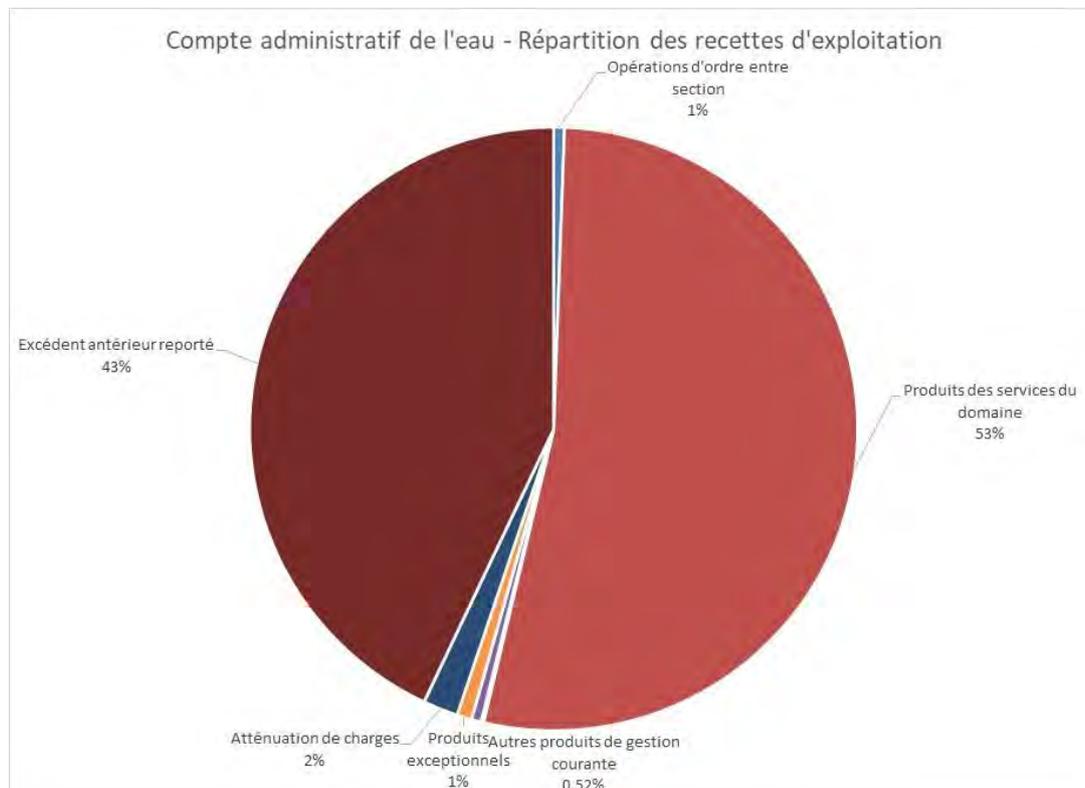
Le compte 75 « Autres produits de gestion courante » a légèrement augmenté, à noter que nous avons eu un remboursement de l'ordre de 19 000 € HT de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée sur nos factures d'électricité des ouvrages d'eau potable, suite à un audit énergétique qui a mis en lumière le fait que l'on pouvait en être exonérés du fait de notre activité. Cette exonération est demandée maintenant chaque année.

Le compte 77 a augmenté (compte correspondant aux cessions de véhicules, aux remboursements de sinistres notamment).

Le compte 013 a augmenté, il comprend principalement les subventions pour les emplois (subvention Agence de l'Eau pour le poste d'animation BAC).

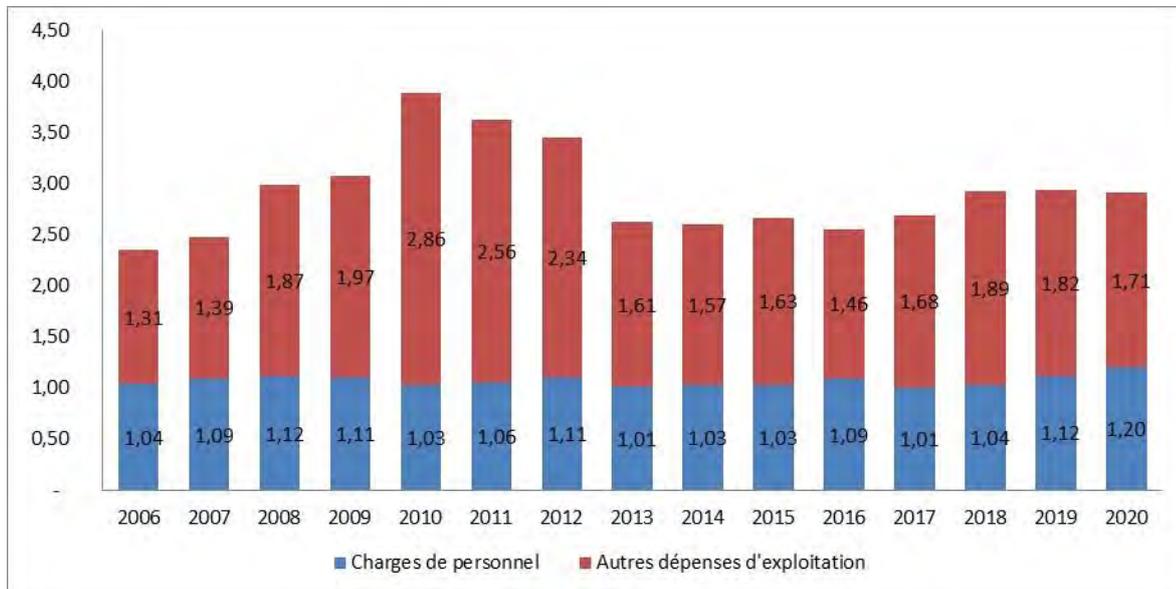
L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :



6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2020, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 2 907 634,80€ HT (-1.11 %/2019).



Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2019	2020	Evolution
011	Charges à caractère général	866 093,76 € HT	771 175,94 € HT	-10.96 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 121 056,80 € HT	1 198 909,48 € HT	6.94%
65	Autres charges de gestion courante	38 513,24 € HT	103 069,18 € HT	167.62%
66	Charges financières	156 684,44 € HT	147 768,50 € HT	-5.69%
67	Charges exceptionnelles	82 589,20 € HT	29 263,53 € HT	-64.57%
68	Dotations aux provisions pour risques	50 000,00 € HT	-	-100 %
042	Opérations d'ordre entre section	465 789,17 € HT	514 948,17 € HT	10.55%
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	159 577,31 € HT	142 500,00 € HT	-10.70%
	Total	2 940 303,92 € HT	2 907 634,80 € HT	-1.11%

Les dépenses ont baissé de -1.11 % entre 2019 et 2020.

Le compte 011 « Charges à caractère général » a baissé, cela vient principalement de la baisse d'activités liée au COVID (environ – 80 000 € HT de fournitures et matériaux et carburants), le reste est relativement stable.

Le compte 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a augmenté.

Le compte 65 a augmenté du fait de la poursuite des admissions en non valeurs.

Le compte 66 correspondant aux intérêts des emprunts est en baisse.

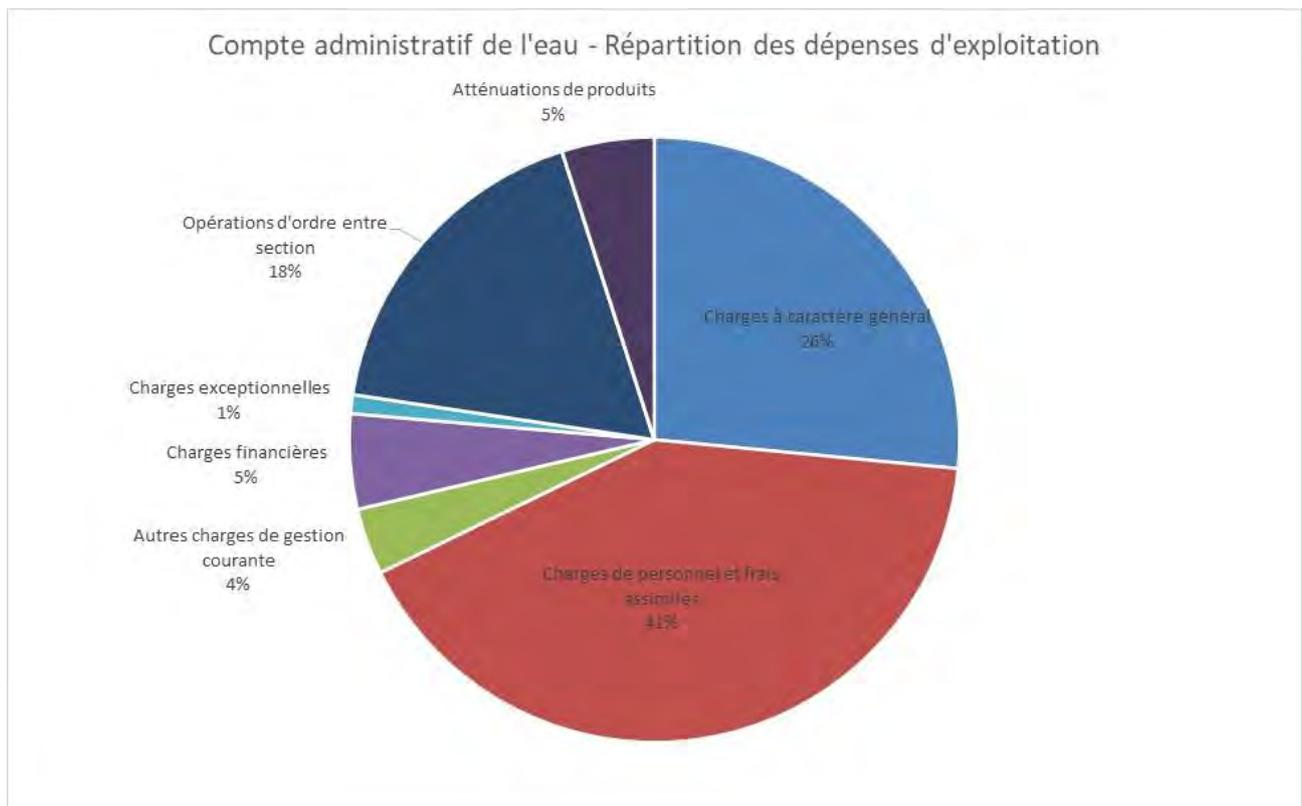
Le compte 67 correspondant notamment aux dégrèvements **et aux remboursements de fin d'année** a baissé.

Le compte 68 **n'a pas été abondé en 2020 car il y a eu plus d'admissions en non valeur en 2020 qu'en 2019** (compte 65) Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures **admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures**. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

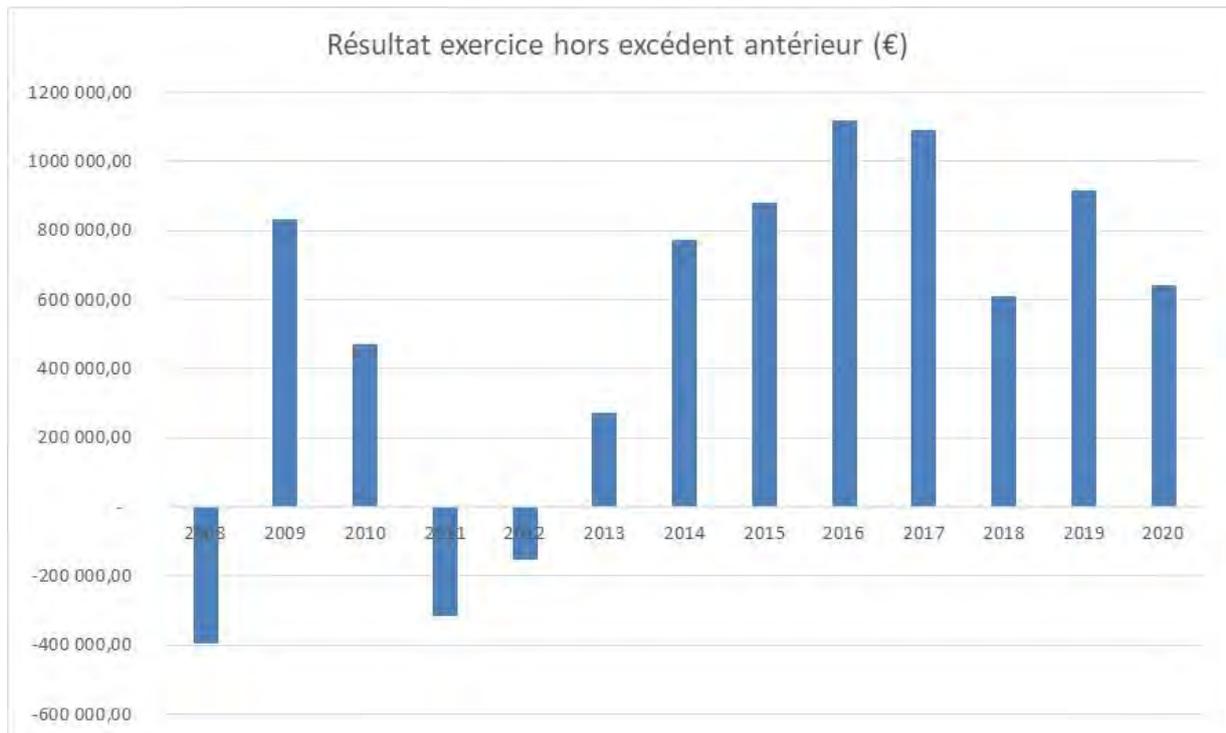
Le compte 042 correspondant aux amortissements a augmenté en 2020.

Le compte 014 a légèrement baissé (**redevance pollution Agence de l'Eau**).

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :



L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :



Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

Le résultat de l'exercice 2020 est de 642 941.76 € HT équivalent à celui de 2018 mais inférieur à celui de 2019 (917 232.74 € HT, -29.9 %).

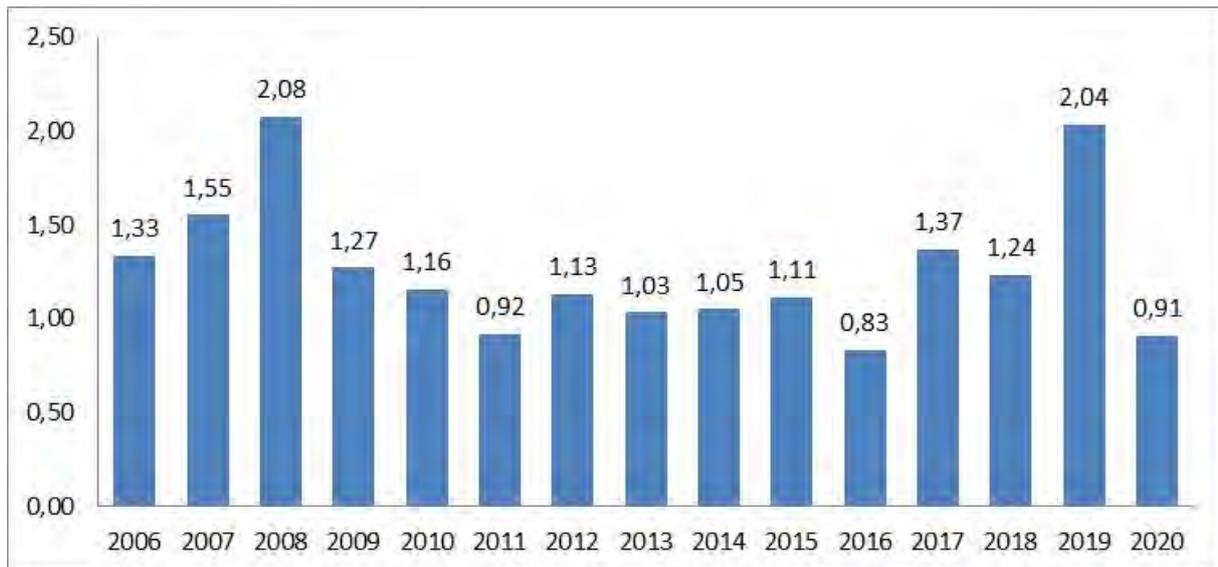
L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 63% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Analyse budgétaire CA Eau 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	3 309 492,36 €
Charges d'exploitation réelles	2 073 154,60 €
Annuité d'emprunt	147 768,50 €
	287 093,59 €
Epargne nette (autofinancement)	801 475,67 €
Poids du fonctionnement seul	63%

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferrisation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).



Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 € HT). En revanche en 2020, il est beaucoup plus faible (crise sanitaire), il y a environ -650 000 € HT de dépenses de travaux en moins par rapport à 2019.

6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

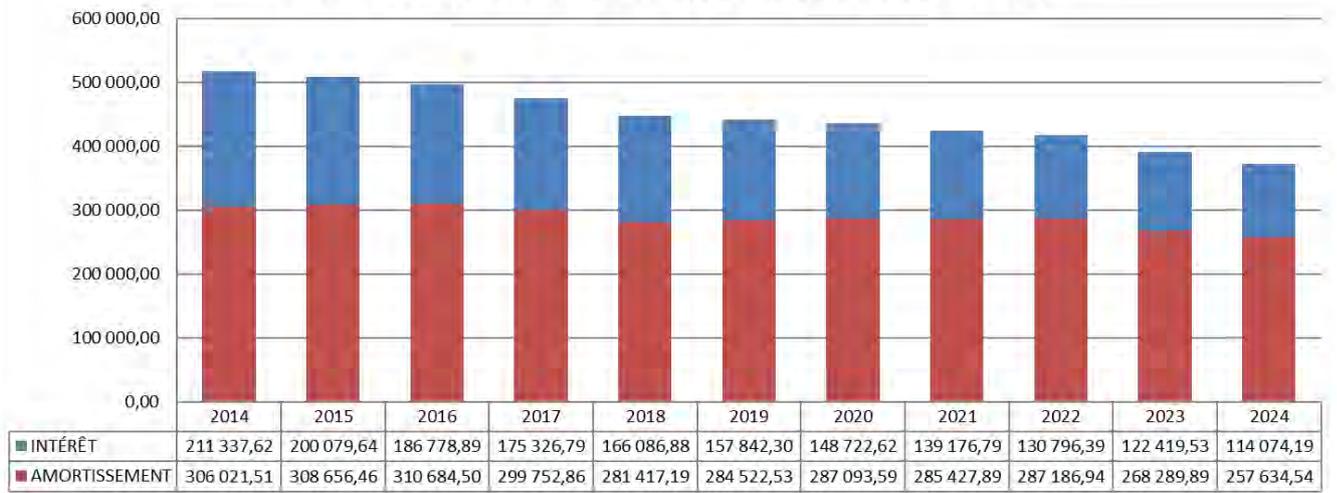
Au 31 décembre 2020, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 4,08 Millions d'euros soit 417 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (2020) :

Amortissement	287 093,59 € HT
Intérêts	148 722,62 € HT
Annuité	435 816,21 € HT

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

Budget Eau
Tableau Prévisionnel de l'état de la dette 2014 - 2024



- Durée théorique d'extinction de la dette : 6 ans
- Montant des impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2020 pour les factures 2019 est de 5.67% (soit environ 187 000 € HT), il était de 7.41 % en 2019 (soit environ 271 000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215 000 € HT), 8% en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280 000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181 000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160 000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le **montant d'impayés** a légèrement baissé par rapport à 2019 (pour autant la donnée extraite par la perception semble être le taux au 23/08/2021 et non le taux au 31/12/2020).

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 14/01/2021, le **montant total d'impayés budget eau** de 2002 à 2019 était de 886 055 € HT.

Un **audit facturation** a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 96 454.79 € HT en 2020 (38 700 € HT d'admission en non-valeur sur 2019) pour le budget eau. Le **montant d'impayés restant de 2002 à 2015** est de 214 688 € HT.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en Annexe 5.

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (arrêté du 21 juillet 2015) **relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅, avec une entrée en vigueur au 01/01/2016** hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10



Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année 2020** :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Claude Persant puis Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la** thématique du développement durable.

Jusqu'au 02/06/2020 : Membres de la commission « Eau potable & Assainissement » :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. LECHOPIER, Titulaire
- CAUFFRY : M. LANOE, Titulaire
- LABRUYERE : Mme TROUVAIN, Titulaire
- LAIGNEVILLE : M. PICCOLI, Titulaire
- LIANCOURT : M. GELY, Titulaire
- LIANCOURT : M. BALLINER, Titulaire
- MOGNEVILLE : M. LAVOGIEZ, Titulaire
- MONCHY SAINT ELOI : M. BOURGUIGNON, Titulaire
- ROSOY : M. LAFITTE, Titulaire
- ROSOY : M. GUERY, Titulaire
- VERDERONNE, M. LEPORI, Titulaire

A partir du 22/06/2020 (suite aux élections), Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2020, la commission « environnement » **s'est réunie 1 fois** :

- Le 08/09/2020 : présentation des rapports annuels 2019 Eau, Assainissement, Déchets.

En effet, les élections et le contexte sanitaire n'ont pas favorisé l'organisation de commissions.

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

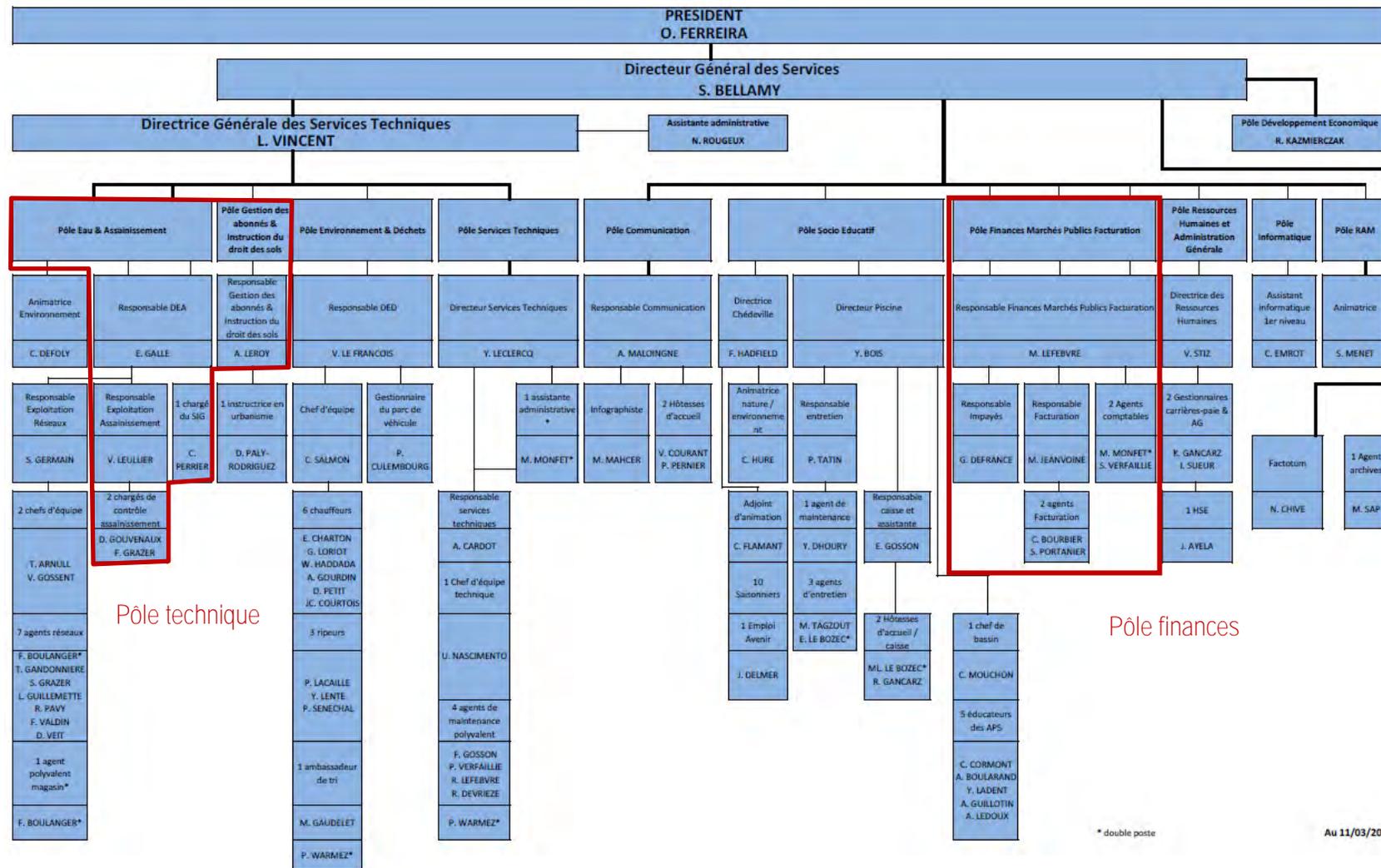
Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire.

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

2.4 ORGANIGRAMME

Pour le service « Assainissement collectif », il n'y a pas eu de changement sur l'année 2020.



En 2020, le service assainissement collectif est composé de :

- 1 responsable assainissement,
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 19 personnes en 2020 (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

2.5 PRESTATAIRE

SUEZ
Rue Buhl
60316 CREIL Cedex

2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Le contrat a été renouvelé au 1^{er} avril 2017 avec SUEZ pour **une durée d'un an renouvelable** 3 fois, pour un montant de 520.405,00 € HT / an (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'**exploitation de la station d'épuration** de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- De l'**exploitation des réseaux** (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

Ce contrat est en vigueur jusqu'au 01/04/2021. Un appel d'offres a été relancé fin d'année 2020.

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 GENERALITES

	2019	2020
Nombre d'habitants	23.696 habitants (données 2019)	23.696 habitants (données 2020)
Nombre d'abonnés assainissement	9.575 abonnés (y compris industriels) (+ 1,1 %/2018)	9.624 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2019)
Nombre d'abonnés mensualisés assainissement	4.487 abonnés soit 46,9 %	4.665 abonnés soit 48,5 %
Volumes facturés abonnés domestiques	743.736 m ³ - 1 %/2018	804.035 m ³ + 8,2 %/2019
Volumes facturés Gros consommateurs	210.800 m ³ - 12,4 %/2018	194.749 m ³ - 7,6 %/2019
Volumes facturés Communaux	15.602 m ³ + 11,4 %/2018	12.919 m ³ - 17,2 %/2019
Volumes Totaux	969.739 m ³ - 3,6 %/2018	1.011.703 m ³ + 4,33 %/2019

3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

3.1.2.1 Consommations

Communes	2019					2020				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	51.183 (+ 4,3 %/2018)	2.001 (+ 217,6 %/2018)	761 (- 11,5 %/2018)	53.945 (+ 6,6 %/2018)	55.093 (+ 6 %/2018)	55.532 (+ 4,6 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	694 (- 8,8 %/2019)	54.731 (+ 1,5 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)
Cauffry	87.077 (+ 4,5 %/2018)	8.759 (+ 3,1 %/2018)	1.349 (+ 28 %/2018)	97.185 (+4,7 %/2018)	97.792 (+ 4,1 %/2018)	96.610 (+ 10,9 %/2019)	8 197 (-6,4 %/2019)	1 758 (+ 30,3 %/2019)	106.565 (+9,7 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)
Labruyère	17.004 (- 3,3 %/2018)	27.484 (- 21,8 %/2018)	103 (- 15,6 %/2018)	44.591 (- 15,7 %/2018)	46.651 (- 13,6 %/2018)	18.196 (+ 7 %/2019)	36 500 (32,8 %/2019)	79 (- 23,6 %/2019)	54.775 (+ 22,8 %/2019)	56.466 (21 %/2019)
Laigneville	160.547 (- 6,4 %/2018)	23.035 (+ 9,8 %/2018)	2.962 (+ 5,9 %/2018)	186.544 (- 4,5 %/2018)	188.324 (- 4,6 %/2018)	177.387 (+ 10,5 %/2019)	16 743 (- 27,3 %/2019)	2 050 (- 30,8 %/2019)	196.180 (+ 5,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)
Liancourt	192.952 (- 5,4 %/2018)	125.632 (- 14,4 %/2018)	6.959 (+ 62,7 %/2018)	325.544 (- 8,3 %/2018)	331.575 (- 7,1 %/2018)	215.163 (+ 11,5 %/2019)	110 604 (- 12 %/2019)	5.871 (- 15,6 %/2019)	331.638 (+ 1,9 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)
Mogneville	42.950 (- 4,8 %/2018)	Sans objet	1.063 (- 17,6 %/2018)	44.013 (- 5,1 %/2018)	48.107 (- 5 %/2018)	45.973 (7 %/2019)	Sans objet	503 (- 52,7 %/2019)	46.476 (+ 5,6 %/2019)	51 228 (+ 6,5 %/2019)
Monchy Saint Eloi	68.744 (+ 7,4 %/2018)	9.724 (- 35 %/2018)	1.185 (- 17,7 %/2018)	79.653 (- 1 %/2018)	80.777 (- 1,1 %/2018)	65.068 (- 5,3 %/2019)	12 587 (+ 29,4 %/2019)	781 (- 34,1 %/2019)	78.436 (- 1,5 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)
Rantigny	84.093 (+ 8,3 %/2018)	14.166 (- 16 %/2018)	1.040 (- 38,5 %/2018)	99.299 (+ 3,2 %/2018)	114.053 (+ 1,3 %/2018)	88.448 (+ 5,2 %/2019)	9.614 (- 32,1 %/2019)	1.014 (- 2,5 %/2019)	99.076 (- 0,2 %/2019)	118.790 (+ 4,2 %/2019)
Rosoy	20.541 (- 2,5 %/2018)	Sans objet	84 (- 44,5 %/2018)	20.625 (- 2,8 %/2018)	20.789 (- 2,9 %/2018)	22.900 (+ 11,5 %/2019)	Sans objet	111 (+ 32,7 %/2019)	23.011 (+ 11,6 %/2019)	23 174 (+ 11,5 %/2019)
Verderonne	18.245 (+ 2,4 %/2018)	Sans objet	96 (- 70 %/2018)	18.341 (+ 1,2 %/2018)	18.534 (+ 1,7 %/2018)	20 758 (+ 13,8 %/2019)	Sans objet	58 (- 39,3 %/2019)	20.816 (+ 13,5 %/2019)	20 921 (+ 0,8 %/2019)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4.519 (- 16,1 %/2018)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4. 650 (2,9 %/2019)
Total	743.336 (- 1 %/2018)	210.800 (- 12,4 %/2018)	15.602 (+ 11,4 %/2018)	969.739 (- 3,6 %/2018)	1.006.213 (- 3,6 %/2018)	804.035 (+8,2 %/2019)	194.749 (- 7,6 %/2019)	12.919 (- 17,2 %/2019)	1.011.703 (+ 4,33 %/2019)	1.054.984 (4,8 %/2019)

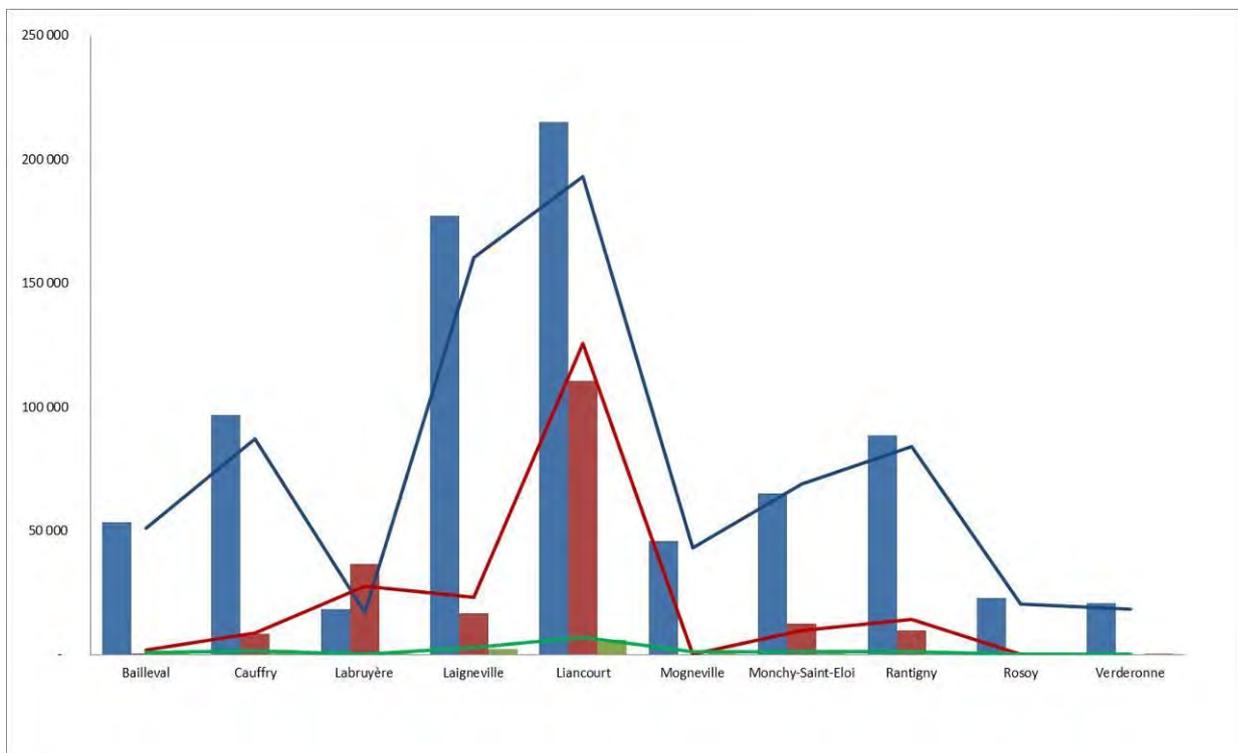


Globalement les consommations des gros consommateurs (hormis sur Labruyère : hôpital Doumer et Monchy-Saint-Eloi) et des communes ont baissé, ce qui **peut s'expliquer par la crise sanitaire**.



Les consommations domestiques sont en augmentation par rapport à 2019 pour toutes les communes hormis Monchy-Saint-Eloi. **Cela peut s'expliquer également par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire** (confinement, plus de télétravail).

La consommation globale est en augmentation par rapport à 2019 sur toutes les communes hormis sur Monchy-Saint-Eloi.



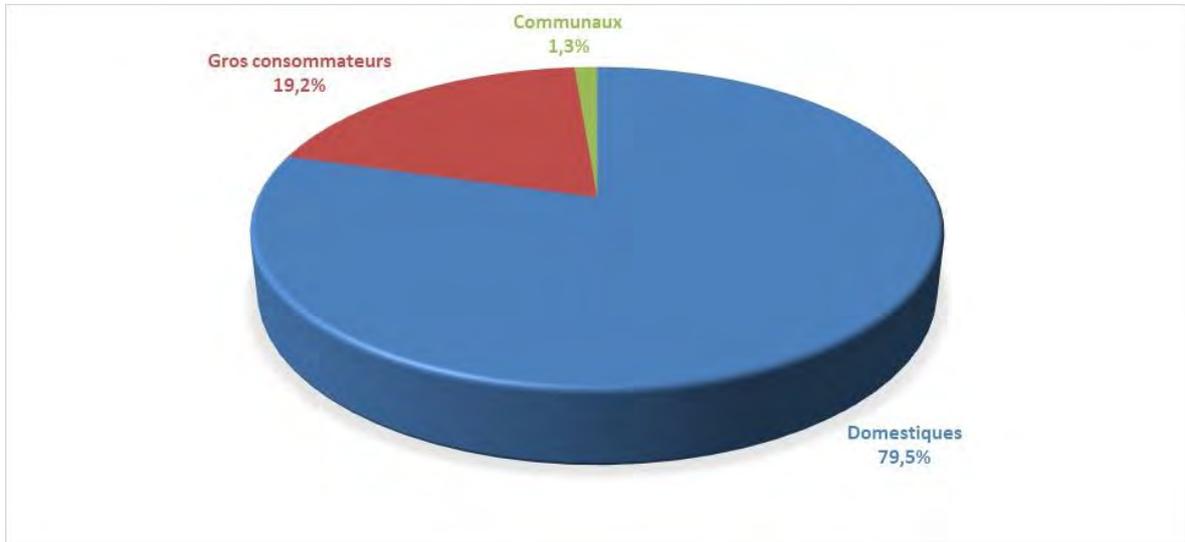
Evolution des volumes facturés par commune entre 2019 et 2020

La différence entre le volume assujéti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) **ne sont pas raccordées à l'assainissement**, le camping la Falaise, la crèche vont sur Angicourt. **La différence entre volumes assujéti à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés** (168 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui **ne sont pas assujéti à l'assainissement**. **Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.**

La répartition des volumes 2020 **n'a quasiment pas bougé par rapport à 2019** :

- 79.5 % liés aux domestiques (76.7 % en 2019),

- 19.2 % liés aux gros consommateurs (21.7 % en 2019),
- 1.3 % liés aux bâtiments communaux (1.6 % en 2019).



Répartition **des volumes d'assainissement 2020**

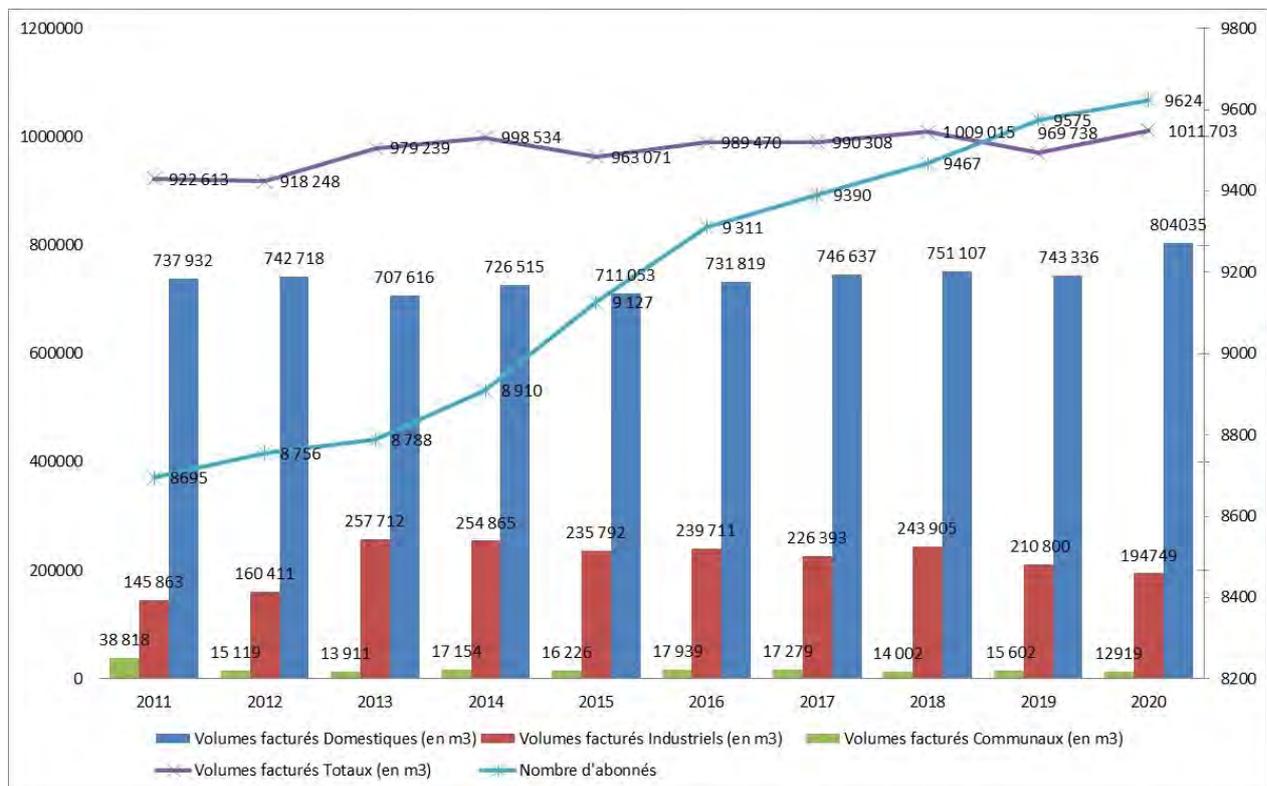
3.1.2.2 **Nombre d'abonnés**

Communes	Nombre d'abonnés	
	2019	2020
Bailleval	638 (+ 3,2 %/2018)	638 (+ 0 %/2019)
Cauffry	1.052 (+ 1,3 %/2018)	1.057 (+ 0.5 %/2019)
Labruyère	223 (+ 1,8 %/2018)	231 (+ 3.6 %/2019)
Laigneville	2.069 (+ 0,8 %/2018)	2.086 (+ 0,8 %/2019)
Liancourt	2.512 (+ 0,7 %/2018)	2.521 (+ 0,4 %/2019)
Mogneville	541 (+ 3,2 %/2018)	549 (+ 1.5 %/2019)
Monchy Saint Eloi	767 (0 %/2018)	774 (0.9 %/2019)
Rantigny	1.189 (+ 1,5 %/2018)	1.191 (+ 0.2 %/2019)
Rosoy	255 (+0,8 %/2018)	255 (+ 0 %/2019)

Communes	Nombre d'abonnés	
	2019	2020
Verderonne	263 (- 1,5 %/2018)	257 (- 2,3 %/2019)
Industriels	66 (+ 4,8 %/2018)	65 (- 1,5 %/2019)
Total	9.575 (+ 1,1 %/2018)	9.624 (+ 0,5 %/2019)

Par rapport à 2019, on observe une légère augmentation du nombre d'abonnés de 0.5 %, le nombre d'abonnés est stable ou en augmentation sur toutes les communes hormis Verderonne.

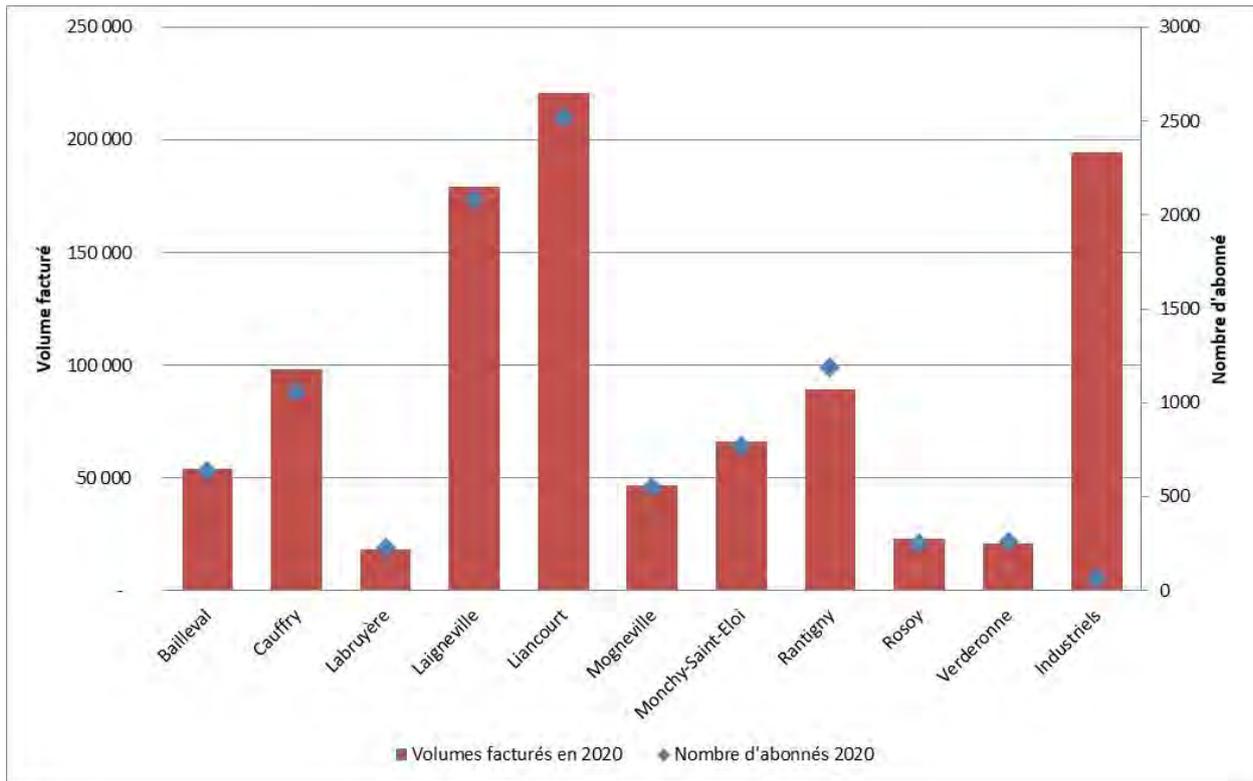
3.1.2.3 Consommation / abonnés



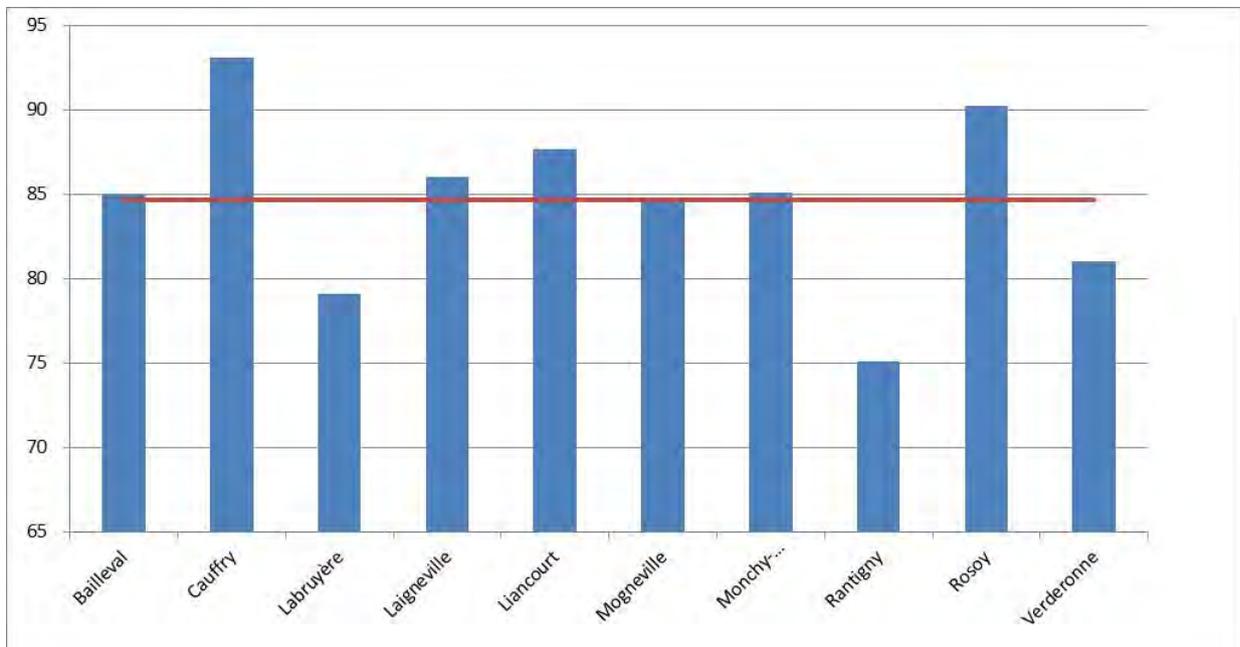
Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2020 a augmenté (+ 4,3 %/2019), cette augmentation vient principalement des volumes domestiques (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter **directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés** montre que le territoire est dynamique, les années précédentes, une stagnation des volumes domestiques facturés étaient observés, **alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante. Sur 2020, le contexte étant particulier (crise sanitaire), l'année n'est pas forcément représentative.**



Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2020

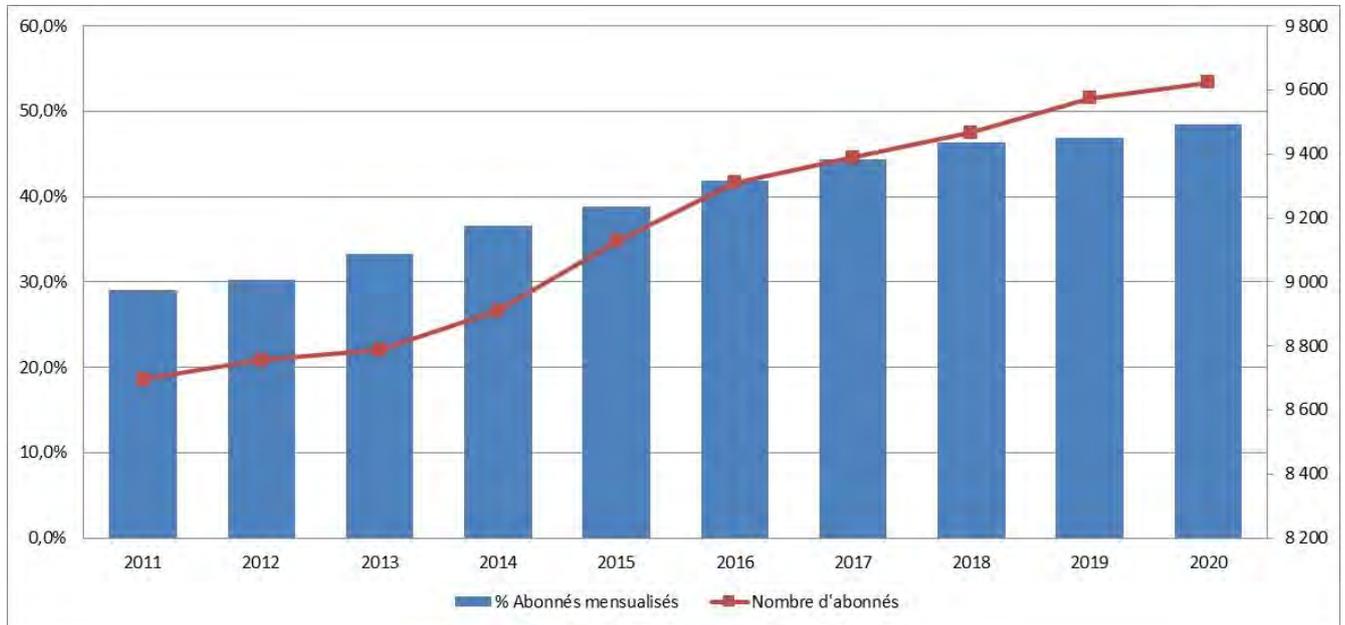


Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, le volume moyen d'assainissement par abonné et par an s'échelonne de 75 m³/an/abonné (Rantigny) à 93 m³/an/abonné (Cauffry). La moyenne sur le territoire est de 85 m³/an/abonné. La moyenne nationale par foyer est de l'ordre de 90 à 100 m³/an/foyer.

3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 48,5 % en 2020 contre 46,9 % en 2019.



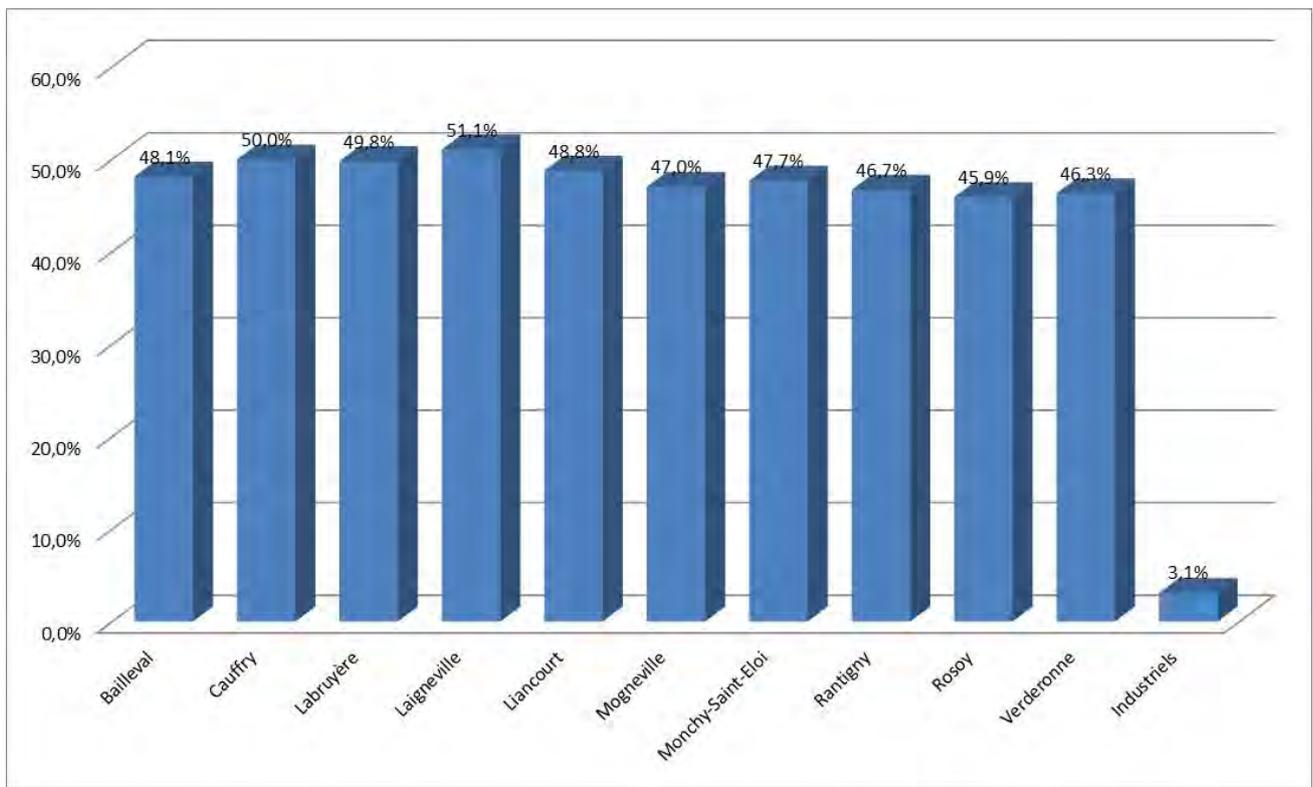
Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1160 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 60% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.



Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2020)

Comme les années précédentes, les communes de Laigneville, Liancourt, Cauffry, Liancourt, Bailleval et Labruyère sont les communes disposant du plus grand nombre d'abonnés mensualisés (+ de 48 %). Rosoy et Verderonne présentent le nombre d'abonnés mensualisés le plus faible.

Les industriels sont très peu mensualisés.

3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

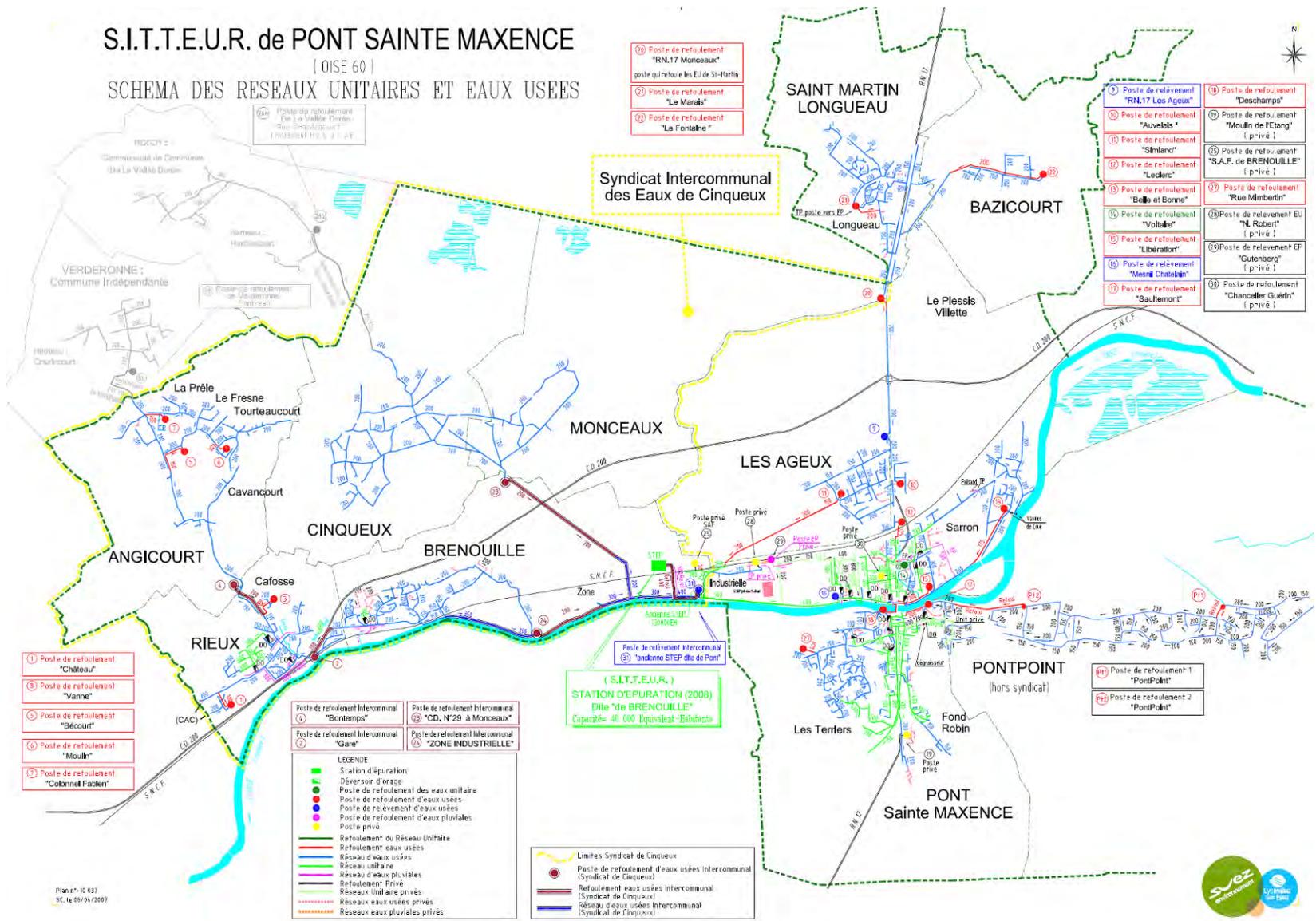
3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en séparatif hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de 7,5 communes (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur **la station d'épuration de la CCLVD** située à Monchy Saint Eloi.

Les effluents de Labruyère (bas) sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de Rosoy et Verderonne, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

S.I.T.T.E.U.R. de PONT SAINTE MAXENCE (OISE 60) SCHEMA DES RESEAUX UNITAIRES ET EAUX USEES



3.2.2 LINÉAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2019 (en ml)				Linéaire 2020 (en ml)			
	EU	EP	UNI	Refolement	EU	EP	UNI	Refolement
Bailleval	8.945	3.489	1.328	578	9.072	3.706	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.265	1.156	0	1.365	3.265	1.156	0	1.365
Laigneville	19.728	10.703	1.265	3.160	19.728	10.703	1.265	3.160
Liancourt	14.549	9.959	11.162	3.457	14.637	10.171	11.162	3.457
Mogneville	6.280	2.440	2.120	105	6.304	2.455	2.120	105
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	0	4.201	7.431	3.692	0	4.201
Rantigny	8.683	6.182	1.699	1.387	8.683	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	0	1.445	6.179	1.983	0	1.445
Verderonne	5.093	136	0	640	5.128	136	0	640
Total	91.382	44.953	18.559	17.293	91.657	45.692	18.559	17.293
	154.895				155.908			

1.012,95 ml de réseaux gravitaires ont été créés / rétrocedés sur le territoire en 2020 (274,51 ml de réseau d'eaux usées et 738,44 ml de réseau d'eaux pluviales).

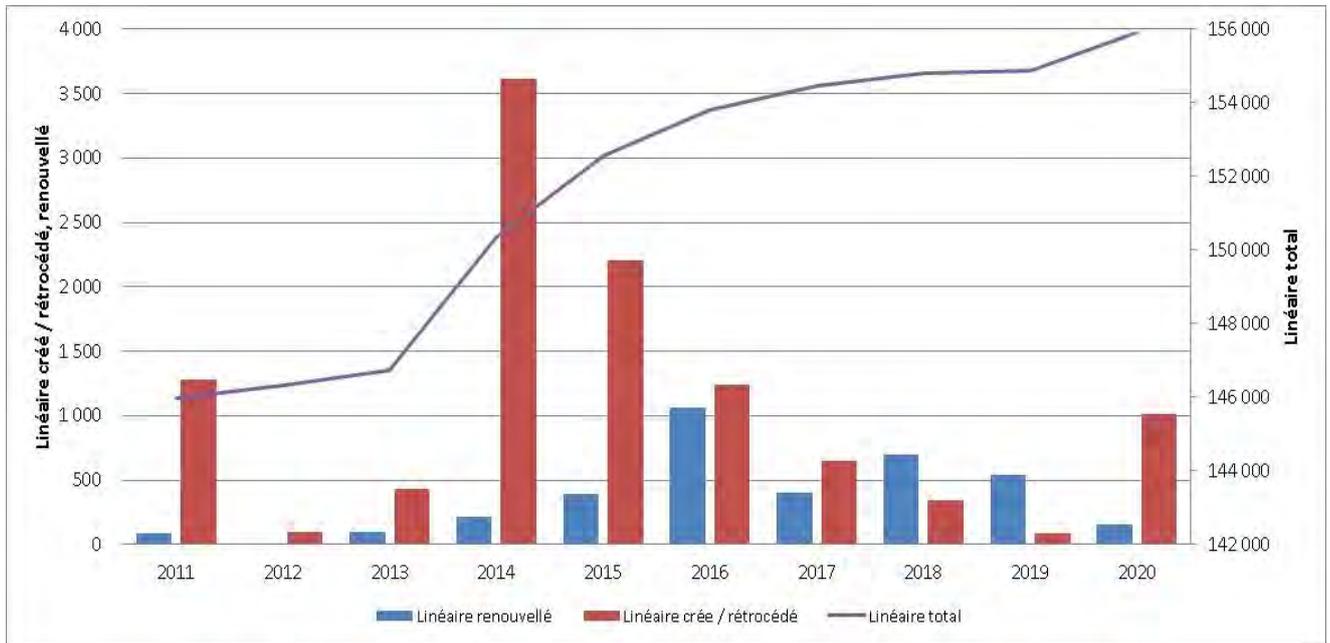
3.2.3 TRAVAUX DE RENOUELEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2020

	Linéaire 2019	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2020	Entité	Travaux de création 2020	Entité	Linéaire 2020
Bailleval	13.762 ml	Rue Fontaine Saint Maur (34,20 ml d'EP DN 200 en PVC)	DMVA	Impasse Courtil Grand-mère (24,60 ml d'EP DN200 en PVC) Rue Hotel Guehain (69,50 ml d'EP DN 400 / 250 en PVC/HRI) Rue Jardin des Prothais (127,40 ml d'EU DN 200 en PVC et 122,80 ml d'EP DN 300 en PVC)	DMVA DMVA COLAS	14.106 ml
Cauffry	17.429 ml	Grande rue (26,62 ml d'EU DN 200 en PVC et 9 ml d'EP DN 500 en PVC)	SADE	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.421 ml	/	/	/	/	4.421 ml
Laigneville	31.696 ml	Rue Forget Crauet (20 ml d'EU DN200 en PVC et 14 ml DN300 en béton) Rue Henri Thébault (30 ml d'EP DN 300 en fonte)	BARRIQUAND BARRIQUAND	/	/	31.696 ml
Liancourt	35.670 ml	Rue Jean Racine (11,51 ml d'EP en HRI)	DEGAUCHY	Avenue François Mitterrand (78,25 ml d'EP DN 250 / 315 / 400 en PVC et 88,11 ml d'EU DN 150 / 200 en fonte) Rue Junius Pérot (43,01 ml d'EP DN 315 / 200 en PVC)	EIFFAGE EIFFAGE EIFFAGE DEGAUCHY	35.970 ml

	Linéaire 2019	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2020	Entité	Travaux de création 2020	Entité	Linéaire 2020
				Sentier des carreaux (72,37 ml d'EP DN 200 en PVC) Rue Jean Racine (18,31 ml d'EP DN 315 en PVC)		
Mogneville	10.840 ml	/	/	Rue du Château (15 ml d'EP DN 250 en PVC) Rue Paul Faure (24 ml d'EU DN 200 en PVC)	DMVA DMVA	10.879 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	Rue de la République (13 ml d'EP DN 400 en PVC)	DMVA	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.564 ml	/	/	Rue d'Uny (212,21 ml d'EP DN 250/315 en fonte) Place de la République (82,39 ml d'EP DN 600 / 200 / 160 en PVC)	DMVA DMVA	16.585 ml
Rosoy	8.162 ml	/	/	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.229 ml	/	/	Rue du ponceau / Rue de Couraincourt (35 ml d'EU DN 200 en fonte)	DMVA	5.264 ml
Total	154.895 ml	46,62 ml EU 111,71 ml EP	/	274,51 ml EU 738,44 ml EP	/	155.908 ml

En 2020, il y a eu environ 158,33 ml de réseau renouvelé (soit 0,10 %). **Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.**

1.012,95 ml de réseau ont été créés / rétrocedés (soit 0,65 %).



Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011



Renouvellement partiel **des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales** – Rue Forget Crauet à Laigneville (BARRIQUAND)



Création d'un réseau d'eaux pluviales – Rue d'Uny à Rantigny (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2020 est le suivant :

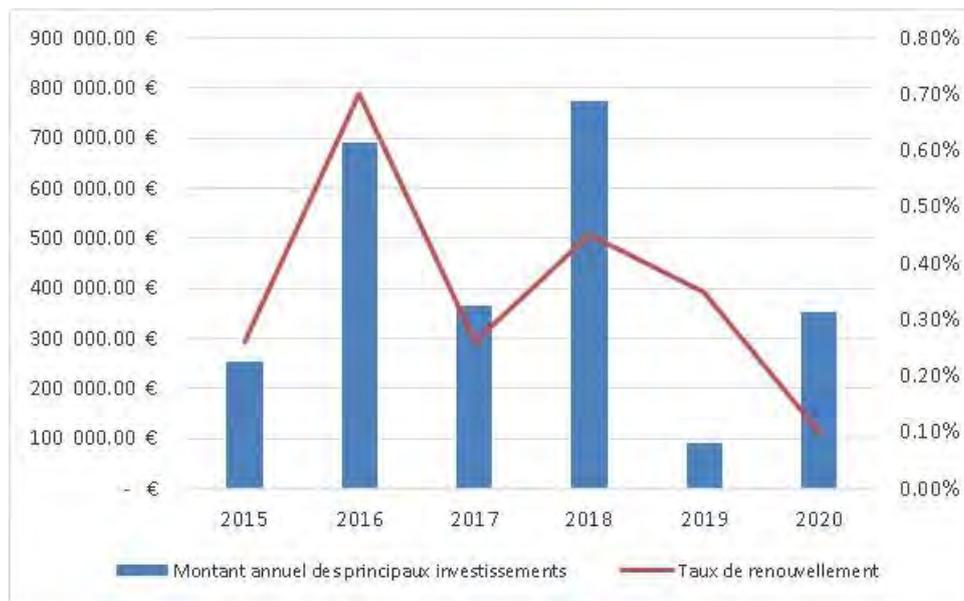
Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	Rue d'Uny	89.600,30 € HT	DMVA
Mogneville	Rue du château	2.317,74 € HT	DMVA
Mogneville	Rue Paul Faure	6.611,09 € HT	DMVA
Bailleval	Rue Hotel Guehain	16.103,69 € HT	DMVA
Verderonne	Rue du ponceau / Rue de Couraincourt	9.491,42 € HT	DMVA
Liancourt	Rue Jean Racine	26.382 € HT	DEGAUCHY
Bailleval	Impasse Courtil Grand-mère	18.152,84 € HT	DMVA
Laigneville	Rue Forget Crauet	57.991,50 € HT (*)	BARRIQUAND
Laigneville	Rue Henri Thébautl	12.397,50 € HT	BARRIQUAND
Cauffry	Grande rue	108.816,30 € HT (**)	SADE
Monchy Saint Eloi	Rue de la République	5.249,02 € HT	DMVA
	Total	353.113,40 € HT	

(*) Ce montant inclut également :

- La reprise de plusieurs branchements d'eaux usées
- La mise en œuvre d'un mortier de protection des regards (cf. photo ci-avant)

(**) Ce montant inclut également :

- La reprise de plusieurs branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales
- La pose de quelques manchettes sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales



Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Souguehain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labryère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2nd ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, ...

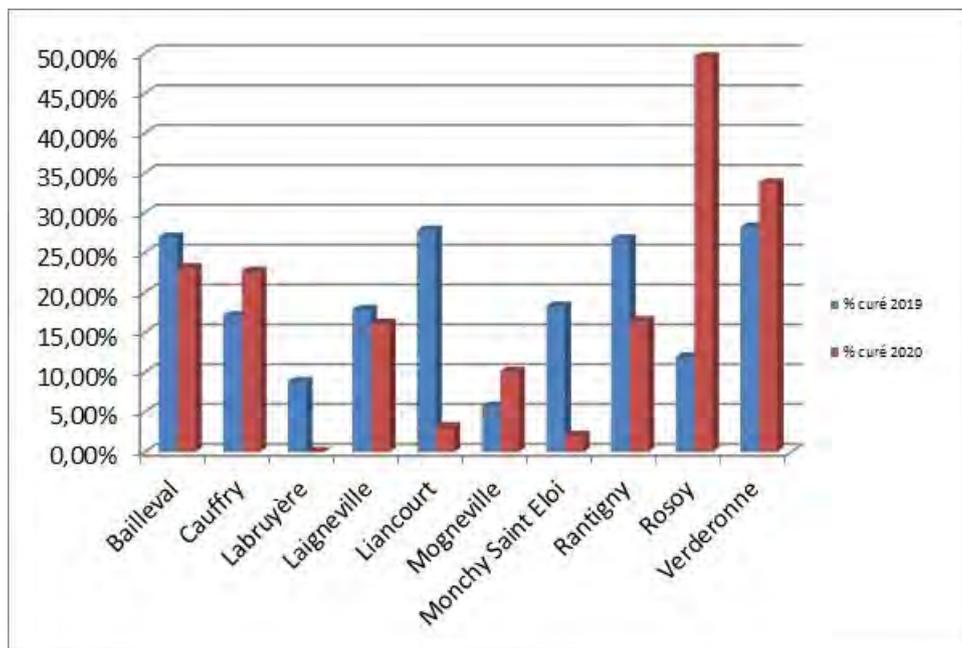
En 2019, des travaux de moindre importance ont eu lieu sur l'assainissement en renouvellement ou création purs. Les travaux ont plutôt consisté à des réhabilitations ponctuelles (et des travaux sur les réseaux eaux pluviales).

En 2020, les travaux majeurs se sont déroulés sur la rue d'Uny à Rantigny avec la création d'un réseau d'eaux pluviales, sur la grande rue à Cauffry, sur la rue Forget Crauet à Laigneville et sur la rue Jardin des Prothais à Bailleval avec la rétrocession de la dernière tranche de travaux Oise Habitat.

3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2019			2020		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	3.176	534	-	2.607	656	-
Cauffry	1.671	906	407	2.565	1.389	-
Labruyère	391	-	-	2	-	-
Laigneville	3.627	2.043	-	5.808	41	-
Liancourt	4.511	1.340	4.082	726	186	230
Mogneville	396	229	-	559	258	285
Monchy Saint Eloi	1.703	335	-	232	-	-
Rantigny	2.957	989	481	1.763	1.016	-
Rosoy	620	353	-	3.368	679	-
Verderonne	1.475	-	-	1.486	291	-
Total	20.527	6.728	4.970	18.388	4.515	515
	32.225			23.417		

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel et sur demande de la CCLVD dans le cadre d'une ITV.

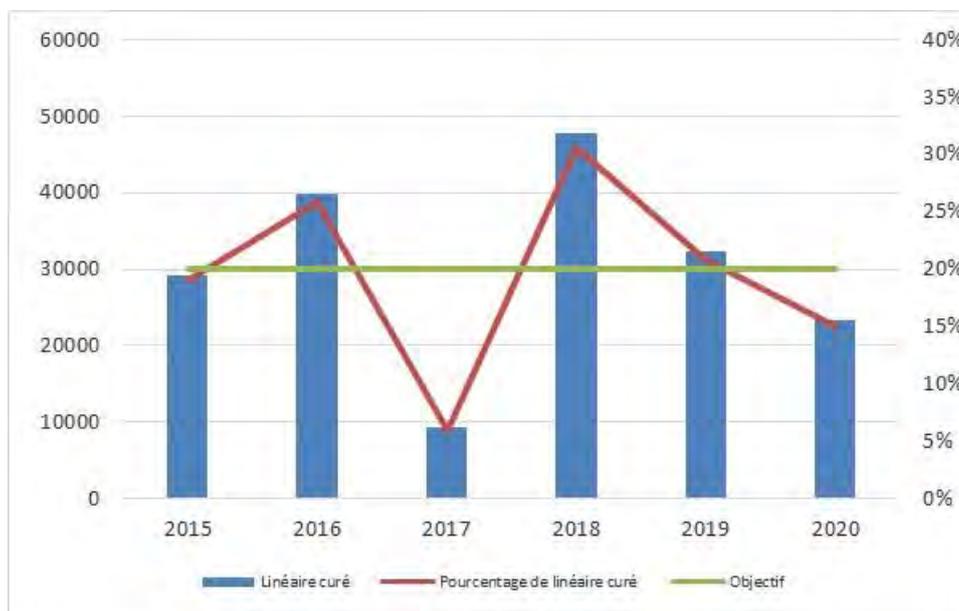


Pourcentage par commune de linéaire curé en 2019 et 2020

23 km ont été curés en 2020 soit 15 % du linéaire (32 km en 2019) ce qui est en deça de l'objectif du marché (20 %). Ce taux était de 21 % en 2019.

En 2020, 5,6 km ont été curés en amont d'une ITV soit 24 % des demandes de curage. Ces ITV sont principalement ciblées selon les opérations de voirie des communes et du Département.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726,27 ml	32.255 ml	23.417 ml
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %



Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

3.2.5 ITV (INSPECTIONS TELEVISEES)

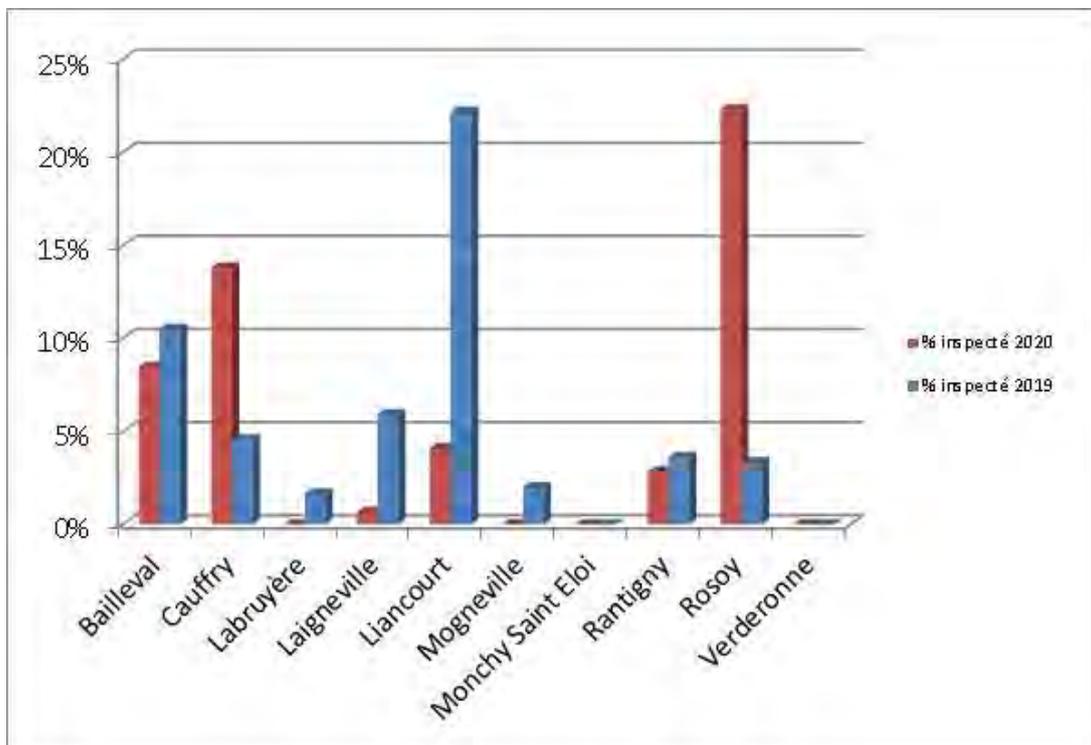
	Linéaire inspecté (en ml)					
	2019			2020		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	1.444	-	-	614	583	-
Cauffry	320	475	-	1.414	989	-
Labruyère	73	-	-	-	-	-
Laigneville	1.008	864	-	213	-	-

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2019			2020		
Liancourt	2.376	1.244	4.281	1.061	179	230
Mogneville	-	216	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-
Rantigny	484	116	-	127	353	-
Rosoy	-	273	-	1.137	682	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-
Total	5.705	3.189	4.281	4.566	2.787	230
	13.175			7.583		

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

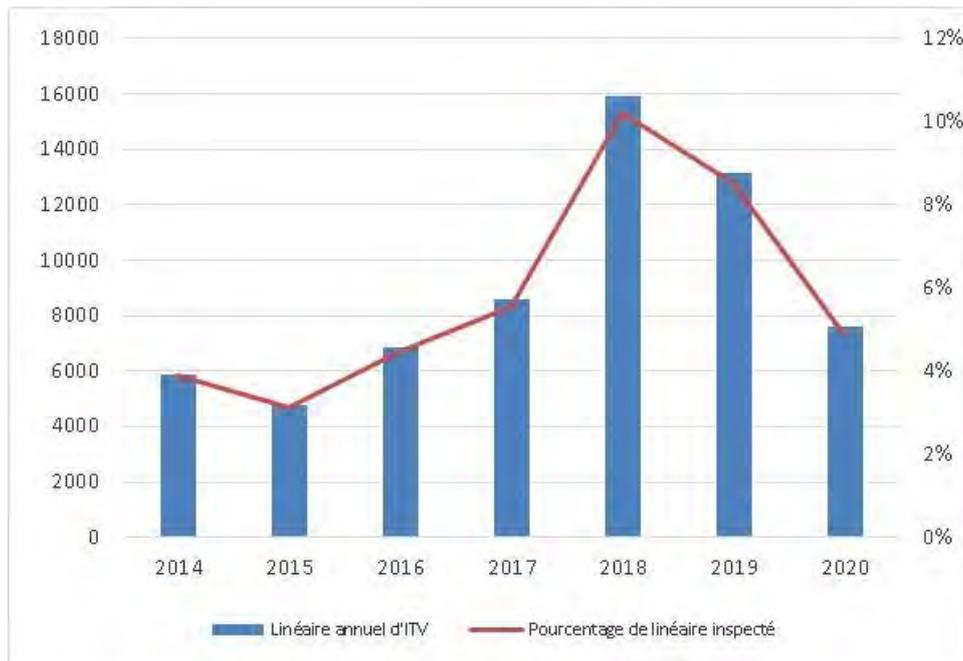
Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

7.583 ml ont été inspectés en 2020 (13.175 ml en 2019).



L'année 2020 a été marquée par un ratio important de réseau et branchements inspectés sur les communes de Bailleval, Cauffry et Rosoy, inspections réalisées en amont des futurs travaux de voirie.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %



Le linéaire d'ITV 2020 est en baisse par rapport à 2019 (5 % du patrimoine inspecté). Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par de linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1^{er} et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, ...).

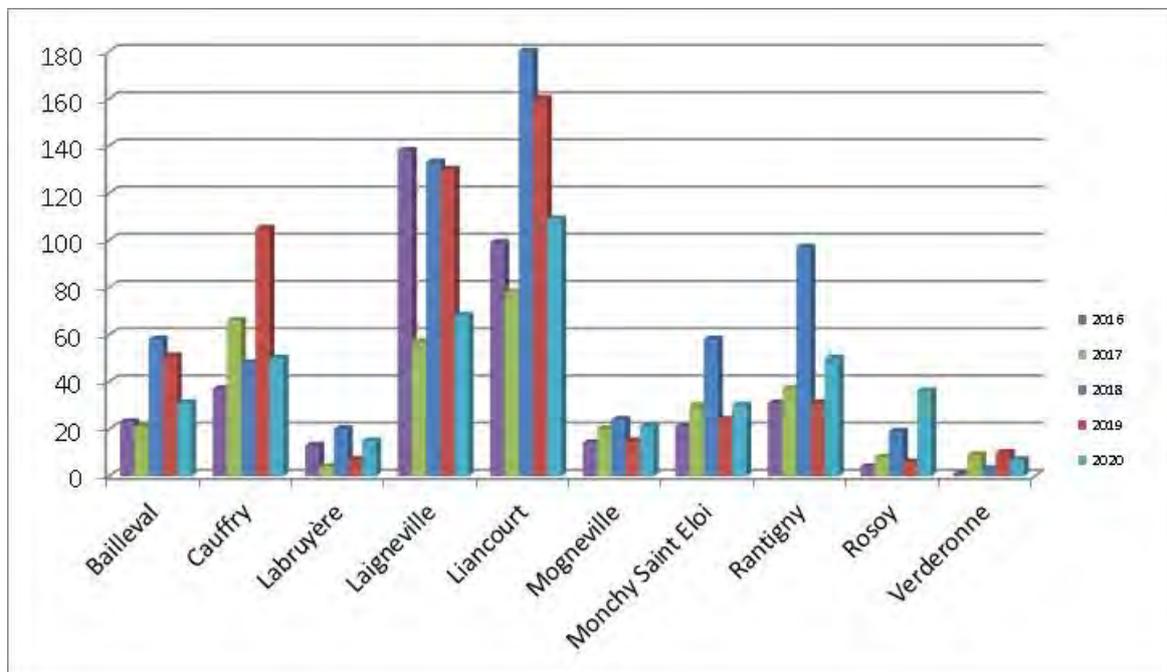
3.2.6 CONTROLES DE CONFORMITE

	2019			2020		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	51	9	18 %	31	6	19 %
Cauffry	105	24	23 %	50	13	26 %
Labruyère	7	2	29 %	15	2	13 %
Laigneville	130	39	30 %	68	23	34 %
Liancourt	160	42	26 %	109	32	29 %
Mogneville	15	2	13 %	21	14	67 %
Monchy Saint Eloi	24	7	29 %	30	4	13 %

	2019			2020		
Rantigny	31	12	39 %	50	23	46 %
Rosoy	6	1	17 %	36	7	19 %
Verderonne	10	2	20 %	7	2	29 %
Total	539	140	26 %	417	126	30 %

*NC = Non Conformité

Les contrôles de conformité ayant été rendus obligatoires à partir du 1^{er} juin 2014 en cas de vente, 417 contrôles ont été effectués en 2020 (539 en 2019), **baisse observée suite à 2 mois d'inactivité** et à **l'absence d'un** des deux contrôleurs pendant plusieurs mois en fin d'année 2020.



Evolution du nombre de contrôle de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs **d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur)** afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs.

Le nombre de contre-visites en 2020 est de 81 (165 contre-visites en 2019).

Par ailleurs, sur les 417 contrôles réalisés en 2020, 7 **ont fait l'objet de l'utilisation** d'un test complémentaire à la fumée (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2019			2020		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	18	2	11 %	5	-	-
Cauffry	20	-	-	10	1	9 %
Labruyère	4	-	-	2	-	-
Laigneville	39	2	5 %	25	4	14 %
Liancourt	42	4	10 %	14	-	-
Mogneville	8	-	-	6	-	-
Monchy Saint Eloi	13	2	15 %	1	-	-
Rantigny	18	1	6 %	9	1	10 %
Rosoy	2	-	-	1	-	-
Verderonne	1	-	-	2	-	-
Total	165	11	7 %	75	6	7 %

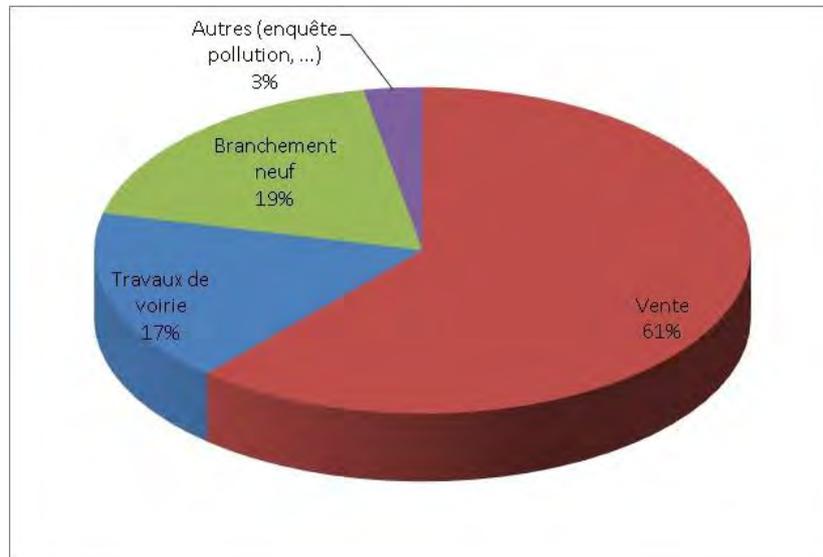
L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le **contrôle d'assainissement initial était non-conforme** (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), **recrutement d'une personne administrative** dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020.

30 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes (contre 26 % en 2019).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter des dossiers de **subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité.

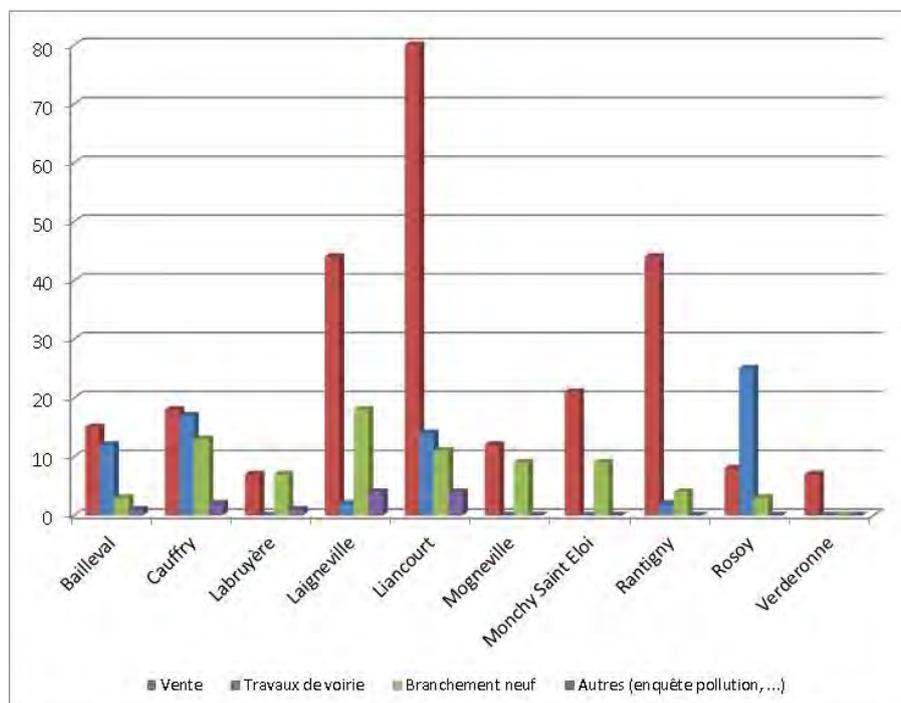
Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- de contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).



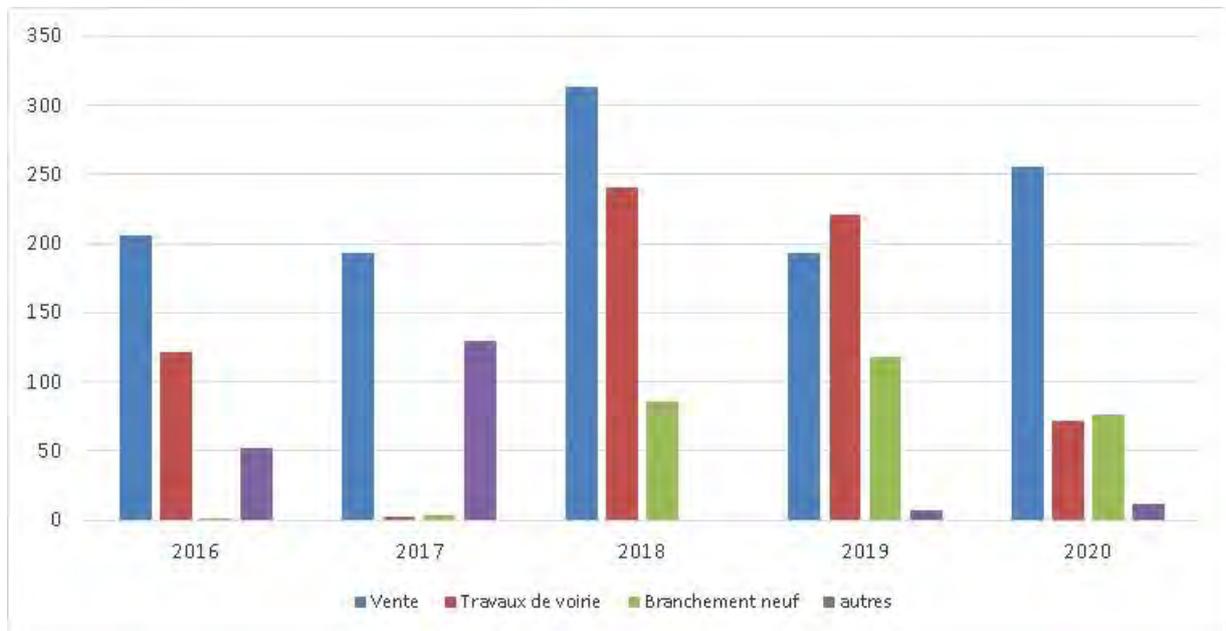
Répartition du nombre des contrôles 2020

En 2020, 256 contrôles ont été réalisés dans le cadre de vente, soit 61 % des contrôles (193 contrôles en 2019 soit 36%).



Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2020

De nombreux contrôles (enquêtes de voirie) ont été réalisés en 2020 sur les communes de Bailleval, Cauffry, Liancourt et Rosoy en vue des futurs travaux sur ces communes (Clos de Saveuse à Bailleval, rue de la Folie et Grande rue à Cauffry, rue des Vachers à Rosoy, ...).



Evolution du type de contrôle depuis 2016

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 **puisque** un 2^{ème} contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard.

En 2020, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2019) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2019).

3.2.7 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Actuellement, la CCLVD dispose de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labryère, Montupet à Laigneville), qui cadrent le **rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité)**.

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-**services ont été ciblées avec l'élaboration de** conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) **mais n'ont pas encore abouti à ce jour**.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elle **devrait s'achever en 2021**.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de convention avec les PME de type métiers de **bouche (restaurant, boucherie, ...)**.

3.2.8 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2019	Branchements neufs 2020
Bailleval	2	-
Cauffry	5	6 (dont 4 mises en conformité)
Labruyère	4	-
Laigneville	8	3
Liancourt	11	5
Mogneville	6	3 (dont 1 mise en conformité)
Monchy Saint Eloi	5	2
Rantigny	5	4 (dont 1 mise en conformité)
Rosoy	1	-
Verderonne	2	2
Total	49	25

En 2020, le nombre de branchement neuf assainissement a baissé par rapport à 2019.

En 2020, le **coût d'un branchement** « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40*40) était de 1.902,33 € HT (1.902,33 € HT en 2019).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

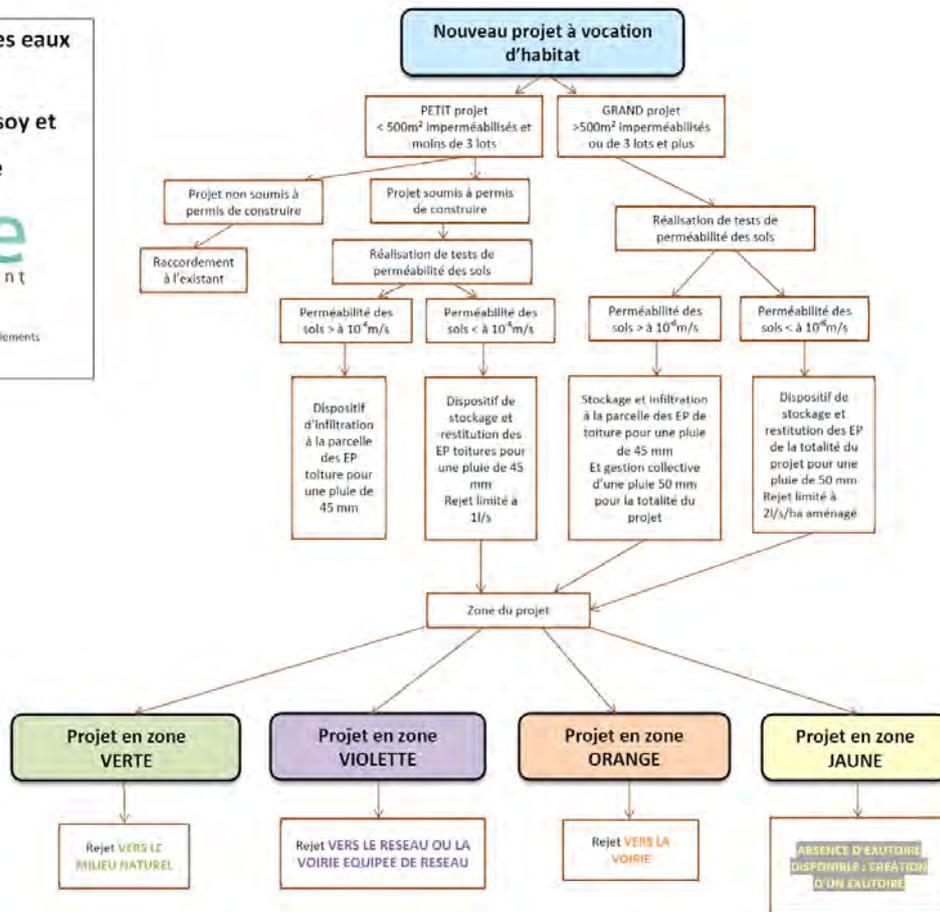
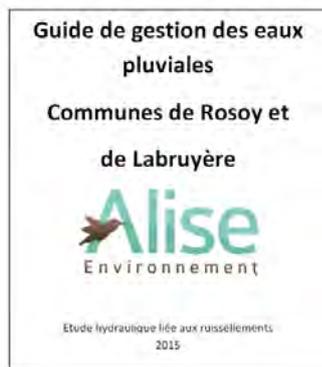
Ce marché à bons de commande a été repassé au 17 juillet 2017 avec DMVA pour **une durée d'un an** renouvelable 3 fois, pour un montant de 267.796,35 € HT / an (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché sera relancé en 2021.

3.2.9 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labruyère a été réalisée **dans le cadre de l'étude** hydraulique liée aux ruissellements **afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau.** Il devra être soumis à enquête publique.

Ce zonage a abouti à la carte suivante :



En 2017, la **révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales** a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette **révision s'est poursuivie en 2018-2019** et **s'est** achevée en 2020 avec la mise à enquête publique. Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes aux documents d'urbanisme.

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux devraient démarrer en 2021 et les travaux en 2022.

3.3 POSTES

3.3.1 INVENTAIRE

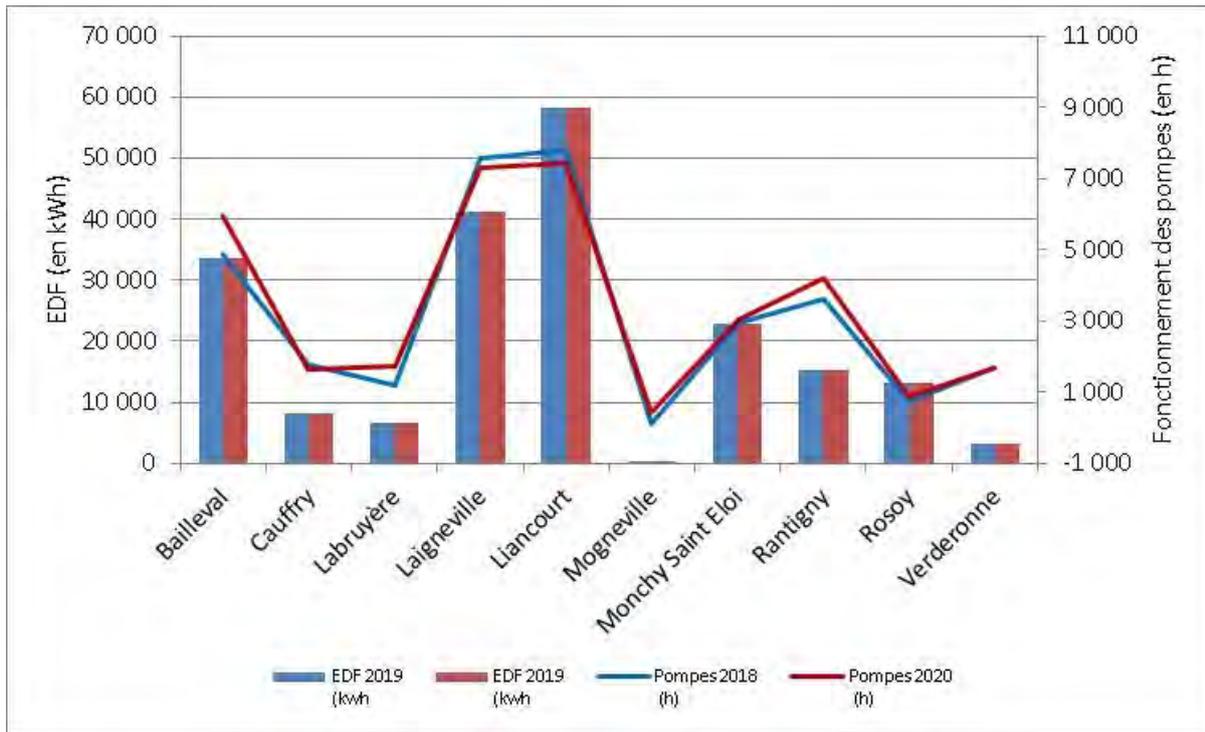
	2019			2020		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	-	-	3	-	-
Laigneville	10	-	-	10	-	-
Liancourt	5	-	-	5	-	-
Mogneville	2	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	4	-	-	4	-	-
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	39	2		39	2	

3.3.2 ENERGIE

	2019	2020	Evolution 2020/2019
Consommation énergétique (en kWh/an)	202.862	189.505	- 6,6 %
Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)	36.408	34.244	- 5,9 %
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	5,57	5,53	- 0,7 %

La consommation énergétique 2020 des postes a baissé par rapport à 2019.

Par ailleurs, le ratio kWh/h de fonctionnement des pompes 2020 est stable par rapport à 2019.



Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2019 et 2020

3.3.3 REACTIFS

	2019	2020	Evolution 2020 / 2019
Chlorure ferrique	6,90 t	7,16 t	+ 3,8 %
Nutriox	23,96 t	29,38 t	+ 22,6 %

3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2020

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2020 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement d'une pompe sur le PR « ISORE » à Bailleval	SUEZ	5.154,53 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR « BOUES » à Bailleval	SUEZ	1.435,81 € HT
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR « PYRAMIDE » à Liancourt	SUEZ	2.272,04 € HT
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR « LECLERC » à Laigneville	SUEZ	2.042,04 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR « LAVOIR » à Liancourt	SUEZ	677,97 € HT

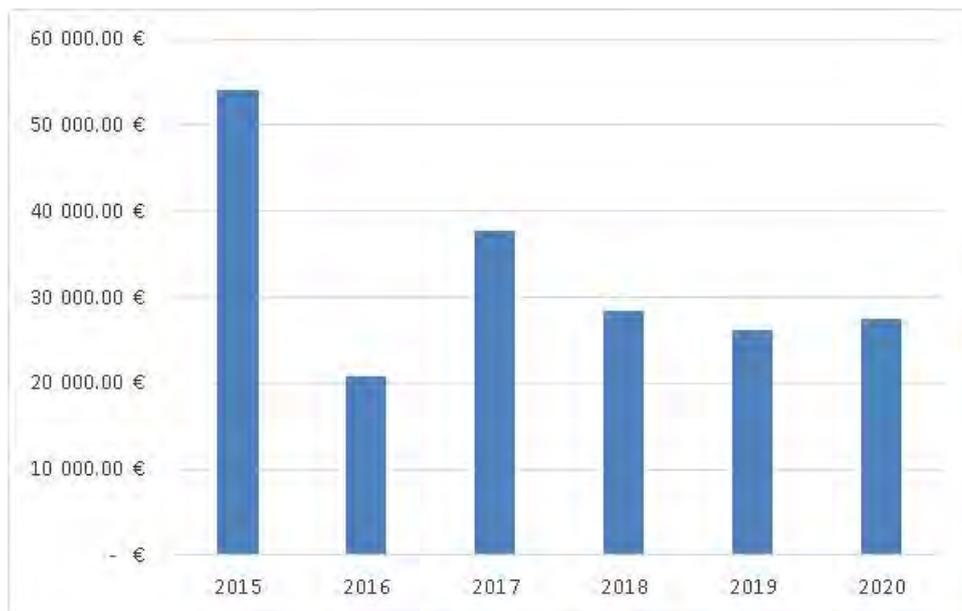
Opération	Société	Montant
Maintenance sur le dégrilleur automatique du PR « BEREGOVOY » à Liancourt (poulie, sangle, patins)	SUEZ	2.922,34 € HT
Télétransmission du PR « VARENNE » à MOGNEVILLE	SUEZ	600,46 € HT
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR « MAILLET » à Monchy Saint Eloi	SUEZ	2.042,04 € HT
Renouvellement du panier de dégrillage du PR « MARAIS » à Rosoy	SUEZ	862,50 € HT
Remplacement du filtre et régulateur du compresseur du PR « MARAIS » à Rosoy	SUEZ	870,34 € HT
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR PR « MARAIS » à Rosoy	SUEZ	2.846,25 € HT
Création d'une chute accompagnée en amont du PR « MARAIS » à Rosoy	SUEZ	497,03 € HT
Télétransmission du PR « PONCEAU » à Verderonne	SUEZ	584,02 € HT
Renouvellement de la trappe sur le PR « Crauet » à Laigneville	BARRIQUAND	4.615 € HT
	Total	27.422,37 € HT



Renouvellement de la trappe du PR Crauet à Laigneville



Installation de barreaux anti-chutes sur le PR Marais à Rosoy



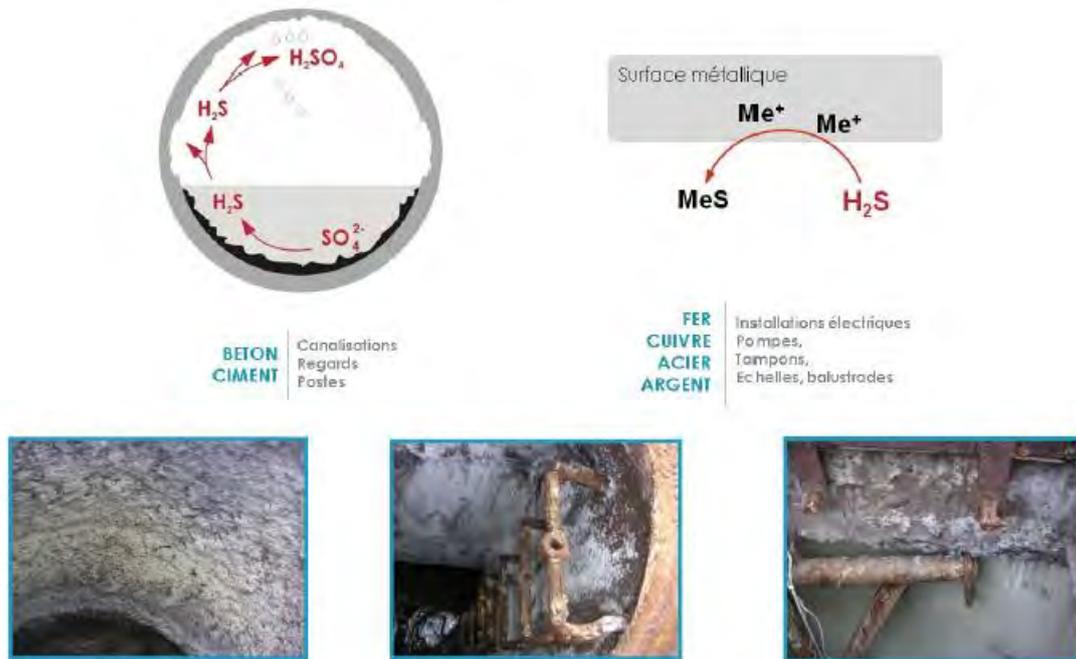
Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H₂S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

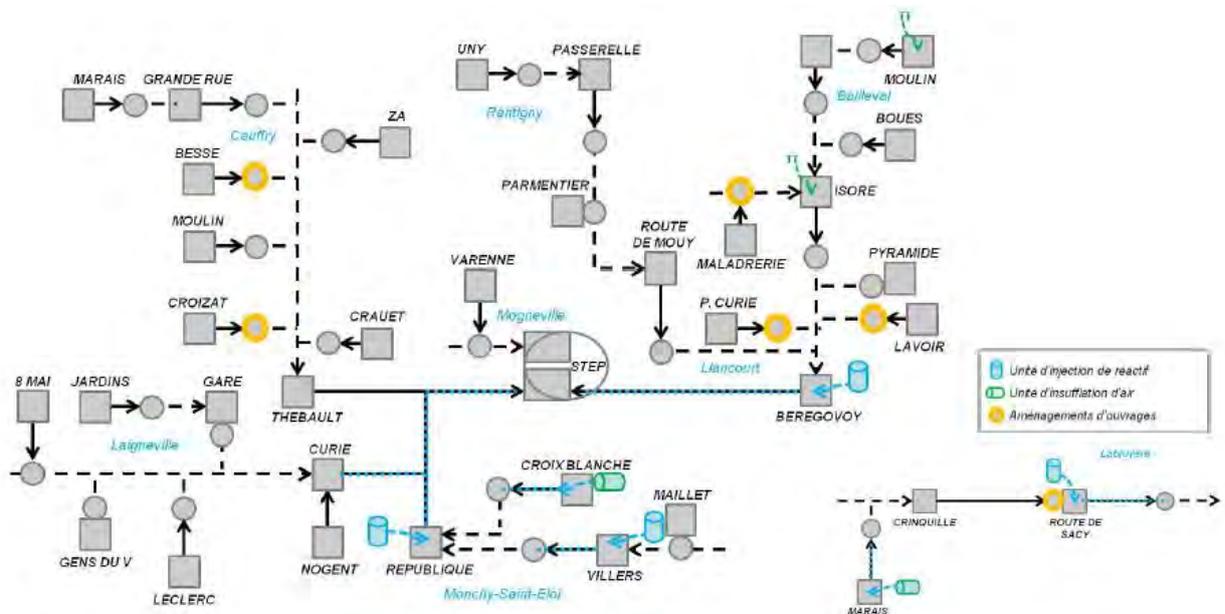
Les montants investis sur les postes restent stables sur ces 3 dernières années.

3.3.5 ETUDE H₂S

En 2015, la CCLVD a missionné le bureau d'étude ATHEO pour la réalisation d'une étude H₂S sur le secteur de Bailleval suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.



Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.



A l'issue de cette étude, il en ressort :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement.
	Labruyère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labruyère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au PR ROUTE DE SACY et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRIERE	Modification de la conduite de refolement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refolement.	Réduction du diamètre de refolement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labruyère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bache de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refolements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un évènement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Caufry	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Le coût de l'étude est de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7^{ème} poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H₂S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux devraient se dérouler en 2021.

3.4 OUVRAGES ANNEXES

3.4.1 INVENTAIRE

	2019					2020						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage	Bassin d'orage, d'infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	110	1	-	-	-	116	-	4	1	3	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	1	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	2	9	3	1	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	390	9	6	-	5	406	9	17	-	1	-	7
Mogneville	55	1	1	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	3	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	159	3	2	-	-	166	2	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	2	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.361	17	24	3	8	1.390	14	27	9	7	3	9

(*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

En 2020, ont été créés ou rétrocedés :

- 29 bouches avaloirs (ou grilles),
- 16 bassins d'orage sur 3 sites.

3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2020

Cette année 2020 a été marquée par la création de 2 bassins au niveau de la Place de la République à Rantigny :

- 1 bassin de type caisson d'infiltration de 154 m³
- 1 bassin d'infiltration à ciel ouvert de 267 m³ ceinturé par un mur en gabion





Bassins de stockage – infiltration des eaux pluviales – Place de la République à Rantigny (DMVA)

Le montant global de cette opération y compris les réseaux est de 227.727,70 € HT.

Par ailleurs, les bassins suivants ont été rétrocédés dans le cadre de viabilisation :

- Avenue François Mitterrand à Liancourt (plusieurs petits bassins de type caisson d'infiltration)
- Rue Jardin des Prothais à Baillevall (4 buses de 75 m³ DN 2000)

3.5 FOSSES / BASSINS

3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2020

Un marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins d'une durée de 4 ans a été attribué en 2020 à la société VISSE. Le montant du marché est de 91.534,20 € HT (soit 22.883,55 € HT/an) pour 11,50 km de fossés et 9 bassins.

Une 1^{ère} campagne d'entretien sera lancée début d'année 2021.

3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2020

Il n'y a pas eu d'aménagements ou de travaux sur les fossés en 2020.

3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

3.6.1 REMARQUES PREALABLES

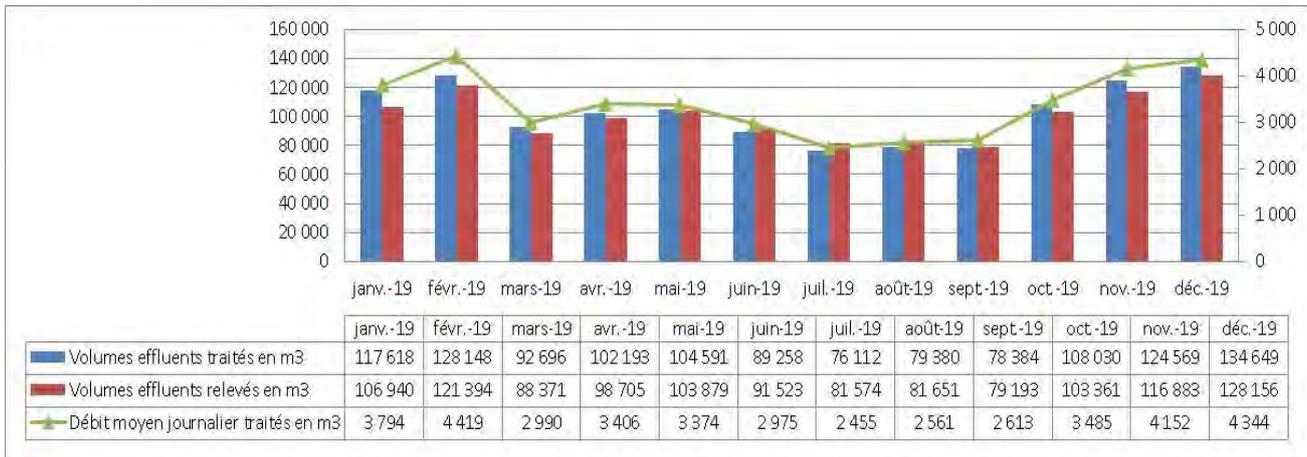
Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labryère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en octobre 2008. Elle présente une capacité nominale de 27.000 EH.



3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE



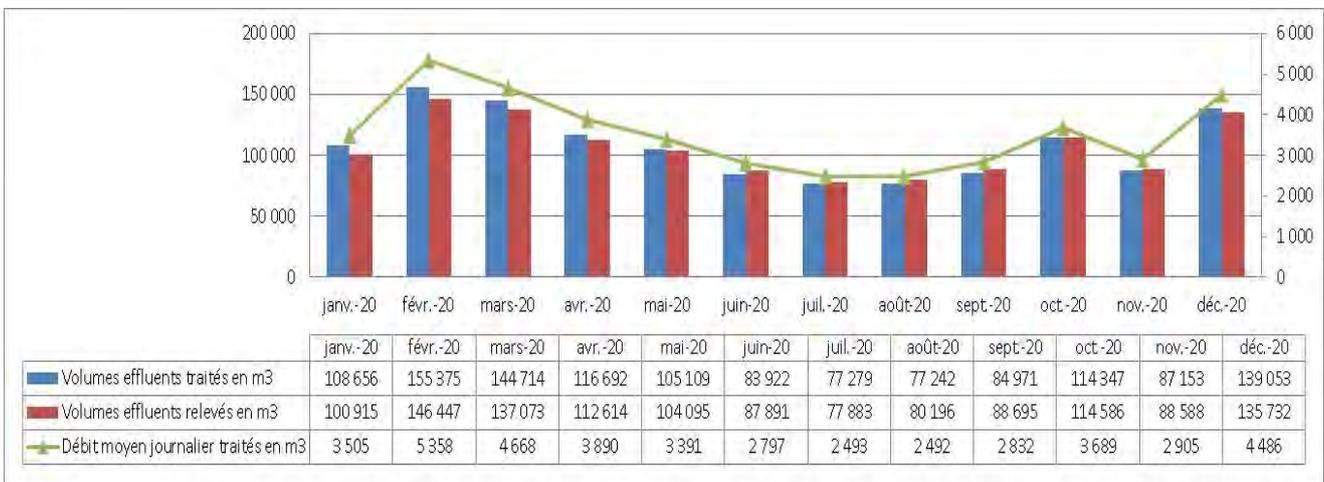
Volumes et débits en 2019

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 134.649 m³ (décembre 2019)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 76.112 m³ (juillet 2019)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 102.969 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.235.628 m³



Volumes et débits en 2020

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 155.375 m³ (février 2020)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 77.242 m³ (août 2020)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 107.876 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.294.513 m³

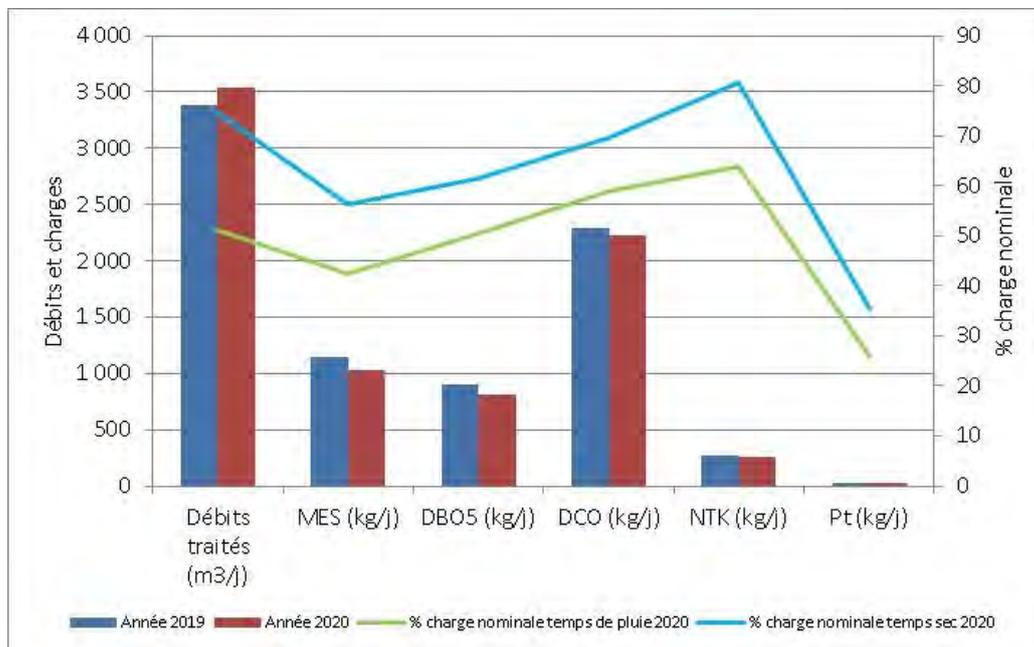
Les volumes 2020 sont en hausse par rapport à 2019, ce qui est en cohérence avec la hausse de consommation d'eau potable, liée au confinement et aux modifications des habitudes des usagers (déploiement du télétravail, ...).

3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

3.6.3.1 Charges entrantes

	2019	2020
Débit moyen (en m ³ /j)	3.387	3.534
MES (en kg/j)	1.149	1.034
DBO ₅ (en kg/j)	898	817
DCO (en kg/j)	2.289	2.225
NTK (en kg/j)	265	259
Pt (en kg/j)	30	28

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.



Les charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2020 sont relativement semblables à 2019.

En 2020, la station d'épuration a fonctionné à :

- 75 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 51 % de sa charge organique (paramètre DBO₅) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

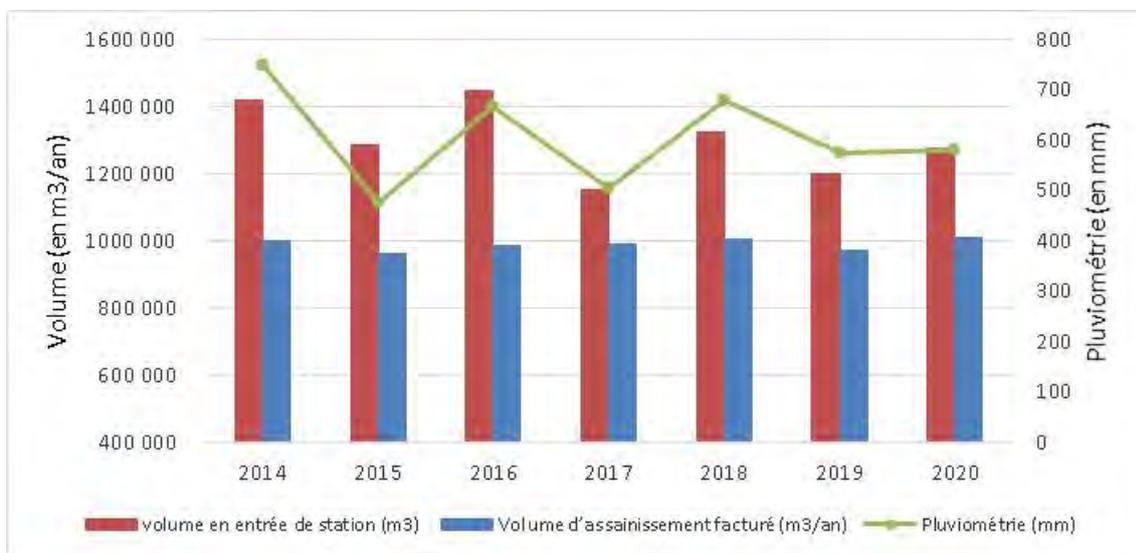
	2019	2020	Evolution 2020 / 2019
Pluviométrie (en mm)	575	581	+ 1 %
Volume entrant (en m ³ /an)	1.201.630	1.274.715	+ 6 %
Volume sortant (en m ³ /an)	1.235.628	1.294.513	+ 5 %
Volume by-passé (en m ³ /an)	4.400	7.630	+ 73 %
Volume d'assainissement facturé (m³/an)	969.739	1.011.703	+ 4 %

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2020 ont augmenté par rapport à 2019, ce qui est en corrélation avec la hausse de la **consommation d'eau potable**.

Le volume entrant 2020 (1.274.715 m³) **est largement supérieur au volume d'assainissement facturé (1.011.703 m³) qui est assis sur la consommation d'eau potable.**

La différence (environ 263.012 m³) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville).



Evolution des volumes reçus depuis 2014

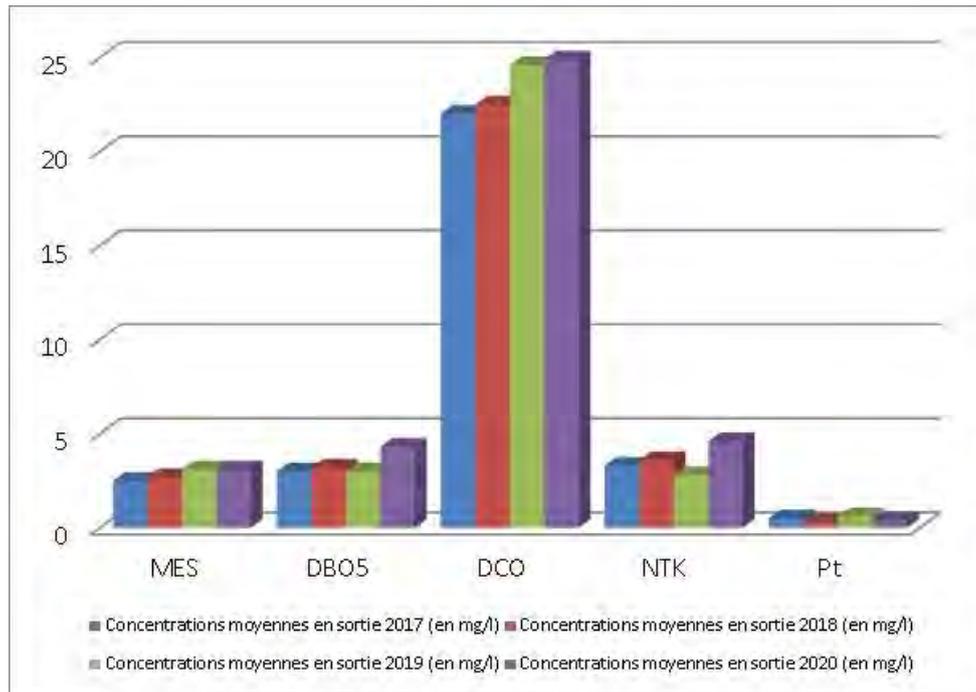
3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de l'ancienne station (pour mémoire)	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)
MES	30 mg/l	30 mg/l	90 %
DBO ₅	30 mg/l	25 mg/l	80 %
DCO	120 mg/l	90 mg/l	75 %
NTK	40 mg/l	7 mg/l	-
Pt	-	1 mg/l	80 %

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100 % sur le paramètre DBO₅ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NTK (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2019			2020		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m ³ /j)	3.518	1.988	11.658	3.534	2.104	10.178
MES (en mg/l)	3,1	2	7,6	3,1	2	10
DBO ₅ (en mg/l)	3	3	3	4,3	3	8
DCO (en mg/l)	24,6	16,8	32,2	24,9	16	32
NTK (en mg/l)	2,8	1,1	7,5	4,6	1,6	9,3
Pt (en mg/l)	0,6	0,2	1,6	0,4	0,1	0,8

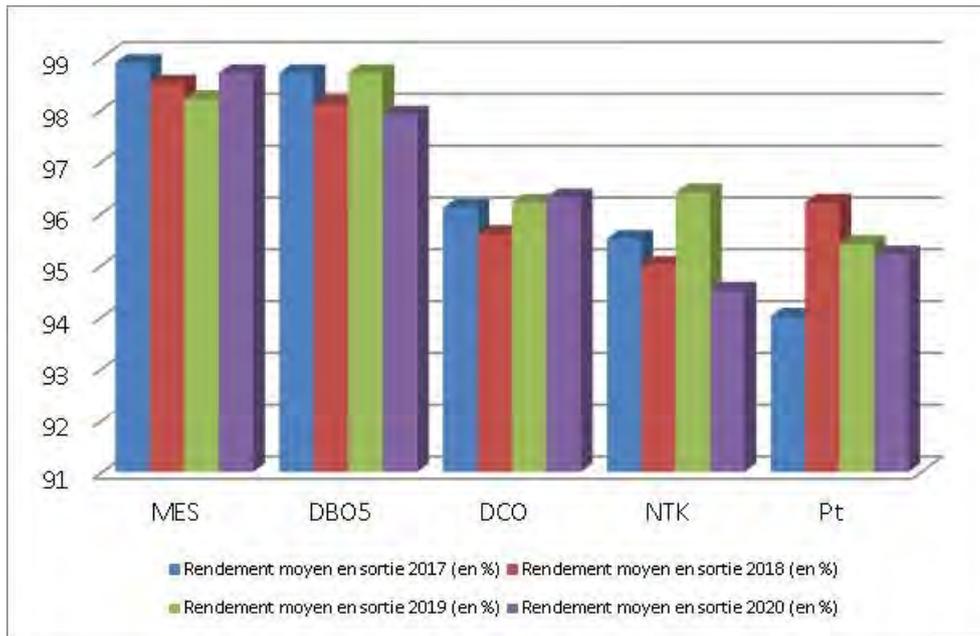


Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2020 sont légèrement en hausse par rapport à 2019.

	2019			2020		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,2	85,6	100	98,7	95,7	99,8
DBO ₅ (en %)	98,7	96,6	100	97,9	94,7	99,3
DCO (en %)	96,2	91,4	100	96,3	88,5	98,5
NTK (en %)	96,4	88	100	94,5	89,3	98,2
Pt (en %)	95,4	83,8	100	95,4	83,8	98,8



Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et conformes aux exigences réglementaires.

La station présente de très bonnes performances épuratoires.

3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre d'Ikos (76), et/ou au centre de compostage de Bury (60) selon les volumes à évacuer.

	2019			2020		
	Centre de compostage	Centre de méthanisation	Total	Centre de compostage	Centre de méthanisation	Total
Tonnage de boues produites	88 t MS	262 t MS	350 tMS	351 t MS	- t MS	351 tMS
Siccité	20 %			20,6 %		

En 2020, la quantité de boues évacuées est stable par rapport à 2019 avec une siccité des boues en 2020 **plus importante qu'en 2019**. En effet, un nouveau type de polymère a été utilisé depuis 2019 pour la déshydratation de boues **permettant d'améliorer la siccité des boues**.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

3.6.3.4 Sous-produits

	2019	2020	Evolution 2020 / 2019
Sables	56 t	15 t	- 73 %
Refus de dégrillage	48 t	49 t	+ 2 %

La quantité de sable produite en 2020 est en forte baisse par rapport à 2019. Il est à noter que cette production est très hétérogène d'une année à l'autre. Ce sable provient principalement du lessivage des réseaux unitaires lors des pluviométries.

3.6.3.5 Réactifs

	2019	2020	Evolution 2020 / 2019
Chlorure ferrique	79,98 t	83,86 t	+ 5 %
Polymère	9.800 kg	9.650 kg	- 1,5 %

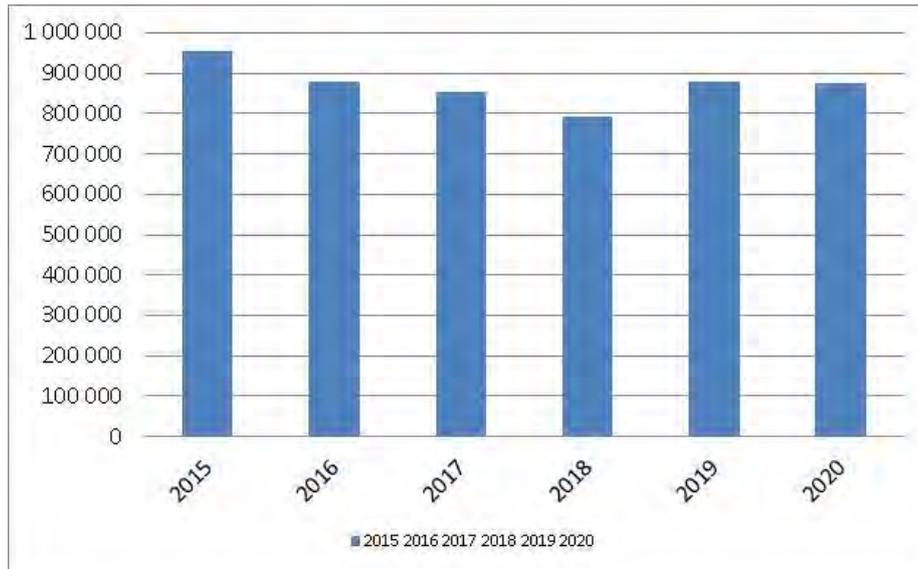
En 2020, les consommations de réactif restent stables par rapport à 2019.

3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2019	2020
Janvier	69.670	74.382
Février	64.857	73.872
Mars	75.060	76.818
Avril	69.047	70.802
Mai	73.977	72.132
Juin	81.459	71.002
Juillet	63.449	75.612
Août	71.202	72.255
Septembre	60.975	69.073
Octobre	85.173	73.005
Novembre	64.877	69.023
Décembre	98.679	76.424
Total	878.425	874.400

	Energie (en kWh)	
	2019	2020
Moyenne	73.202	72.867
Ratio (kW/m ³ traité)	0,71	0,68

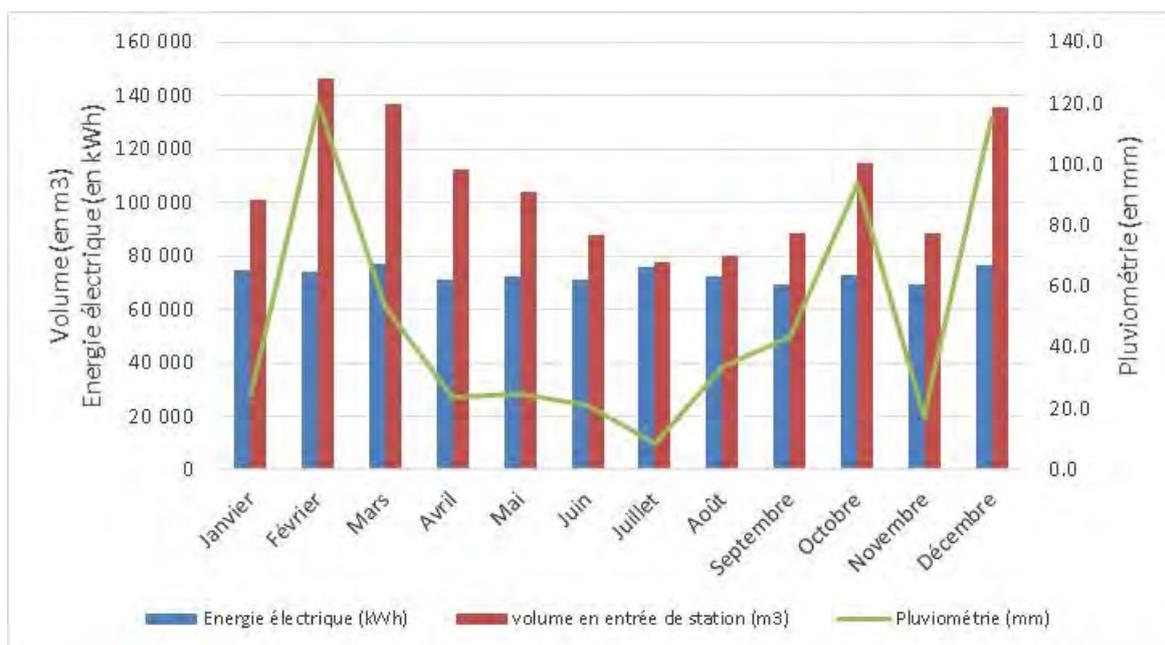
Dans le cadre de la démarche ISO 14001, SUEZ s'est donné un objectif de 950.000 kWh annuel.



Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

La consommation d'énergie 2020 est stable par rapport à 2019.

L'année 2018 était exceptionnellement basse en consommation énergétique (793.424 kWh).



Données 2020

3.6.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2020

Les principaux aménagements et travaux sur la station d'épuration en 2020 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Remise en état électrique (suite à la thermographie)	SUEZ	1.954,95 € HT
Débitmètre by-pass (sonde et transmetteur)	SUEZ	2.804,23 € HT
Renouvellement de la pompe de restitution du bassin d'orage	SUEZ	1.850,10 € HT
Aéroflot du dégraisseur	SUEZ	4.667,11 € HT
Changement de câble d'isotherme sur le surpresseur du biomaster	SUEZ	1.950,59 € HT
Dépannage du circuit d'arrêt d'urgence sur pont brosse (changement de câble)	SUEZ	1.889,64 € HT
Palier à huile pont brosse 1	SUEZ	6.474,42 € HT
Palier à huile pont brosse 2	SUEZ	6.474,42 € HT
Intervention de plongeur pendant 3 jours	SUEZ	16.090,97 € HT
Maintenance du dilacérateur (déshydratation)	SUEZ	2.185,30 € HT
Renouvellement d'une pompe à polymère	SUEZ	1.277,84 € HT
Renouvellement d'un stator pompe gaveuse	SUEZ	1.362,20 € HT
Installation d'une sonde de mesure de remplissage des bennes à boues	SUEZ	3.938,18 € HT
Renouvellement du fil de continuité antivolt du grillage	SUEZ	2.149,54 € HT
Onduleur des Topkapi et télésurveillance	SUEZ	2.455,21 € HT
Renouvellement partiel éclairage extérieur	SUEZ	3.403,92 € HT
Pose de fourreaux	DMVA	5.019,74 € HT
Pose de caniveaux HRI	DMVA	6.303,54 € HT
	Total	72.251,90 € HT

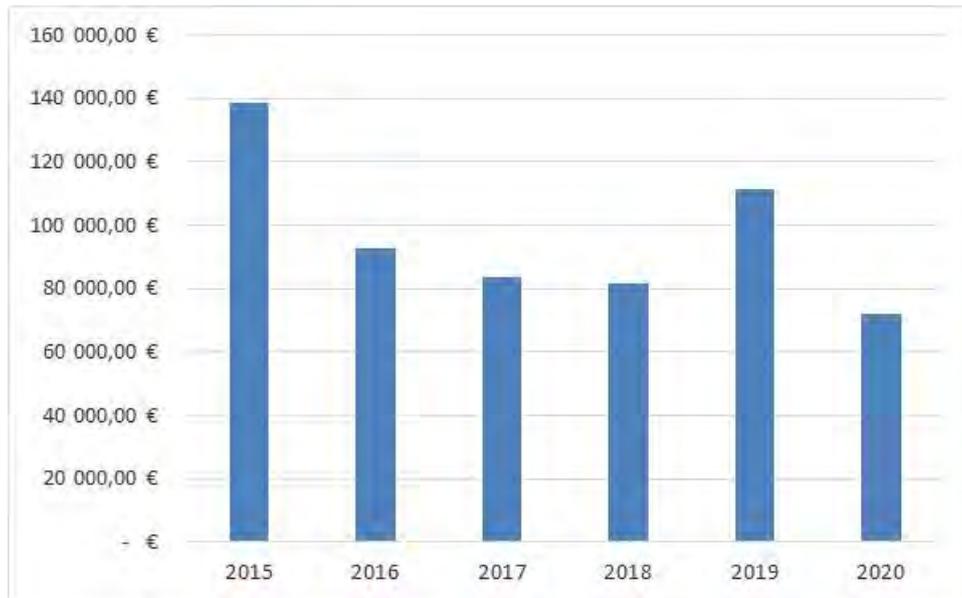
Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.



Intervention des plongeurs (SUEZ)



Caniveaux HRI (DMVA)



Evolution du **montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015**

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

3.6.5 RSDE

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de **recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration** ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, **excepté pour l'acлонifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.**

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

Diagnostic amont 2019

15 substances significatives

2 Métaux

5 HAP

4 pesticides :

Cyperméthrine
(Insecticide)

Aclonifène
(Herbicide)

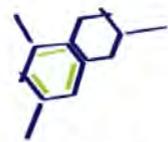
Dichlorvos
(Insecticide)

Diflufenicanil
(Herbicide)

Somme des heptachlore
et heptachlore epoxyde
(Nouveaux pesticides directive 2013/39/EU)

Di(2-ethylhexyl)phtalate ou DEHP
(Augmente la flexibilité des plastiques)

4-nonylphénols ramifié, nonylphénols et
éthoxylates de nonylphénols
(Détergents et engrais)



Les prochaines étapes consistent à lancer un diagnostic amont afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants :

1 

Cartographie du réseau
(bassins, types de réseau, occupation des sols)

2 

Identification des émissions potentielles de micropolluants
par type de contributeur et par bassin

3 

Proposition d'actions

- Réduction avec calendrier
- Certaines actions doivent pouvoir être mises en œuvre dans l'année qui suit
- Identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible

Des prochaines campagnes devront être réalisées en 2022, 2028 et 2034.

Le diagnostic amont devrait démarrer en 2021.

3.6.6 **CONCLUSION**

L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2019 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.

3.7 INTERVENTIONS D'URGENCE DU PRESTATAIRE

3.7.1 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

	2019					2020				
	Poste en défaut	Branchement bouché	Réseau bouché	Intervention STEP	Total	Poste en défaut	Branchement bouché	Réseau bouché	Intervention STEP	Total
Bailleval	-	-	-	-	-	1	3	-	-	4
Cauffry	3	-	-	-	3	-	3	1	-	4
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	3	-	2	-	5	4	1	1	-	6
Liancourt	10	1	1	-	12	3	1	1	-	5
Mogneville	2	-	-	-	12	-	6	2	-	8
Monchy Saint Eloi	-	-	1	10	1	-	-	3	8	11
Rantigny	8	-	2	-	10	3	2	5	-	10
Rosoy	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Verderonne	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Total	27	1	7	10	45	11	16	13	17	48

En 2020, il y eu 48 interventions de notre prestataire en astreinte (45 en 2019) :

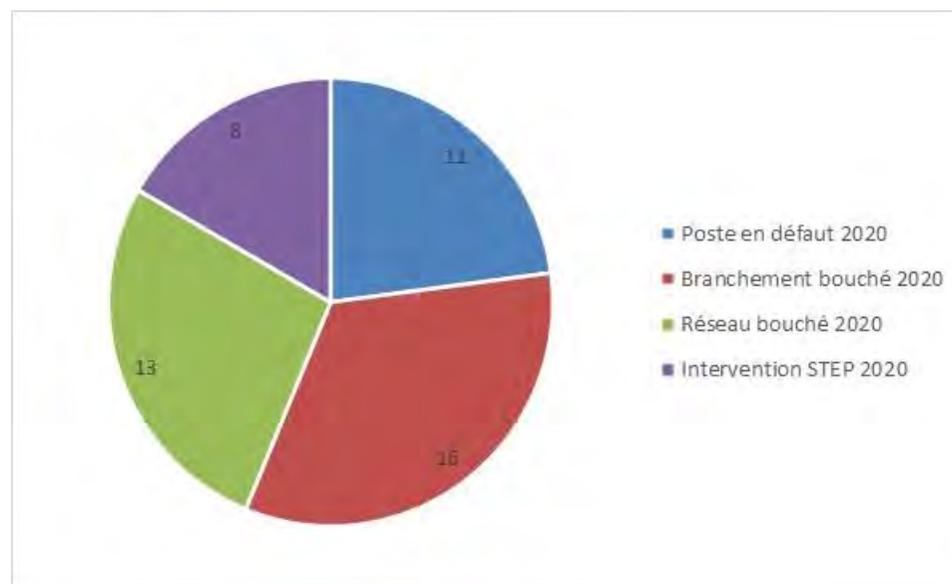
- 11 interventions sur les postes,
- 16 interventions sur les branchements bouchés,
- 13 interventions sur les réseaux bouchés,

- 8 interventions sur la station.

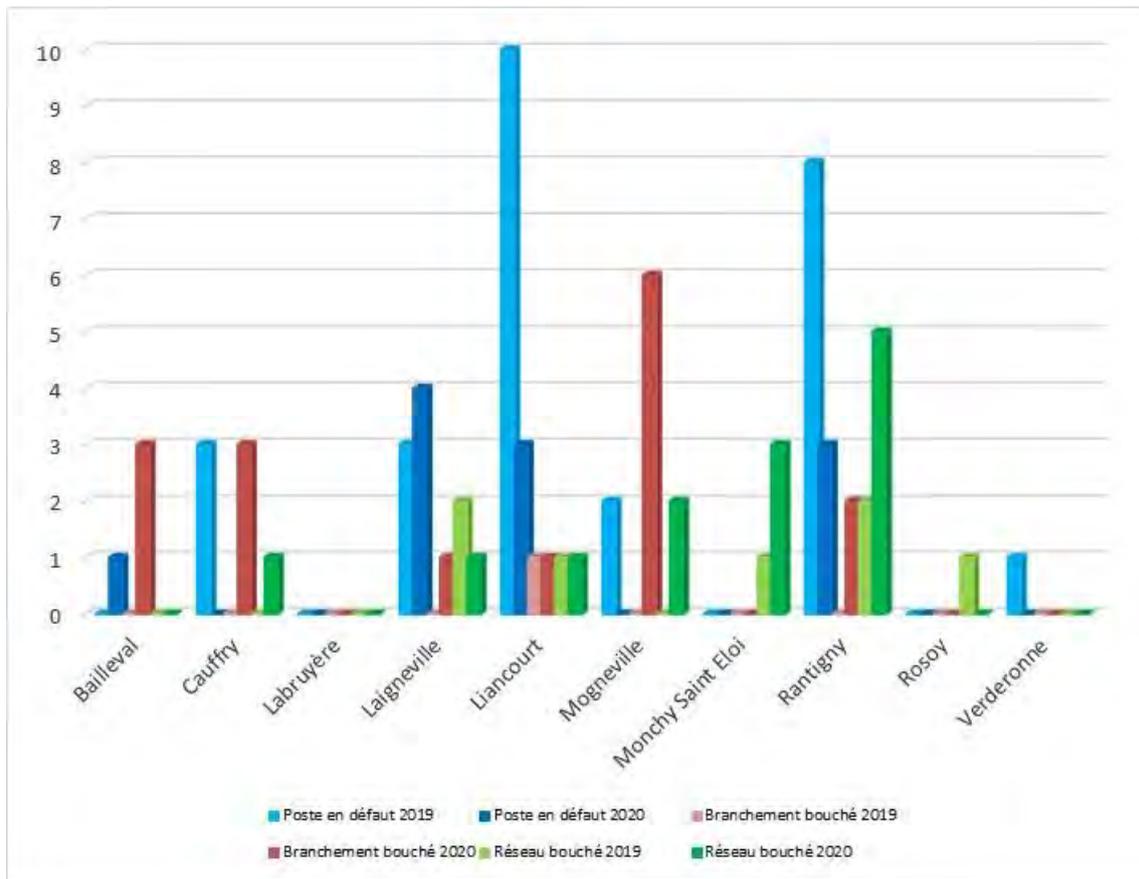
Il est à noter :

- la redondance de 5 interventions (4 branchements bouchés et 1 en réseau bouché) pour la rue du Château à Mogneville, rue qui a fait l'objet de **travaux d'urgence de pose d'un réseau de trop-plein « d'eaux pluviales »**
- 3 interventions sur le PR Route de Mouy à Rantigny
- 2 interventions sur le PR Thébault à Laigneville
- 2 interventions rue Emile Zola à Rantigny (réseau EU bouché)
- 2 interventions Impasse du Fossé Rayon à Rantigny (réseau EU bouché)

Le secteur d'Uny à Rantigny fera l'objet d'un curage préventif en 2021.



Répartition des interventions en astreinte en 2020



Evolution des interventions en astreinte sur les postes, réseaux et branchements entre 2019 et 2020

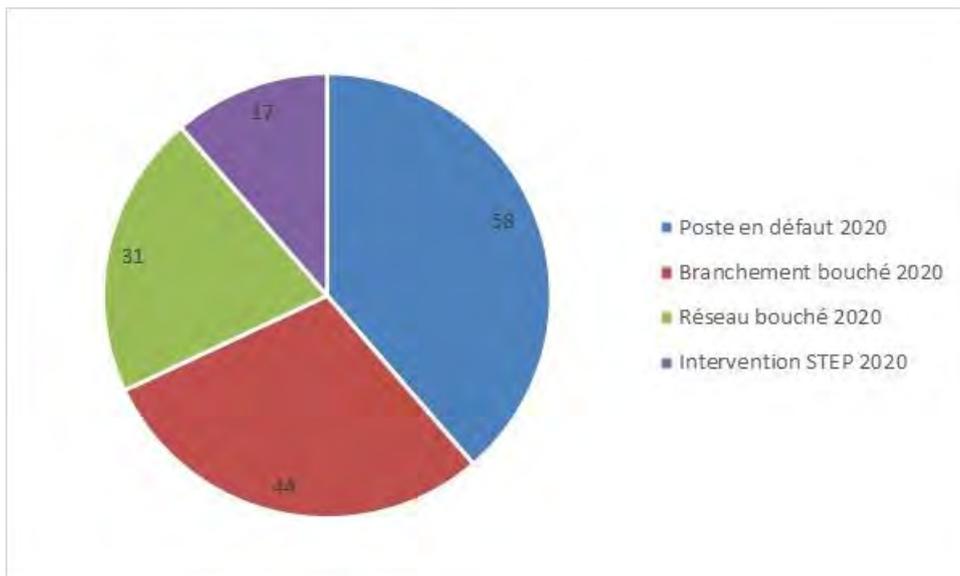
Les communes de Bailleval, Cauffry, Mogneville et Rantigny sont marquées par de nombreuses interventions en astreinte pour des branchements bouchés, les communes de Monchy Saint Eloi, Mogneville et Rantigny par des réseaux bouchés, Laigneville, Rantigny et Liencourt pour des postes en défaut.

3.7.2 INTERVENTIONS EN JOURNEE

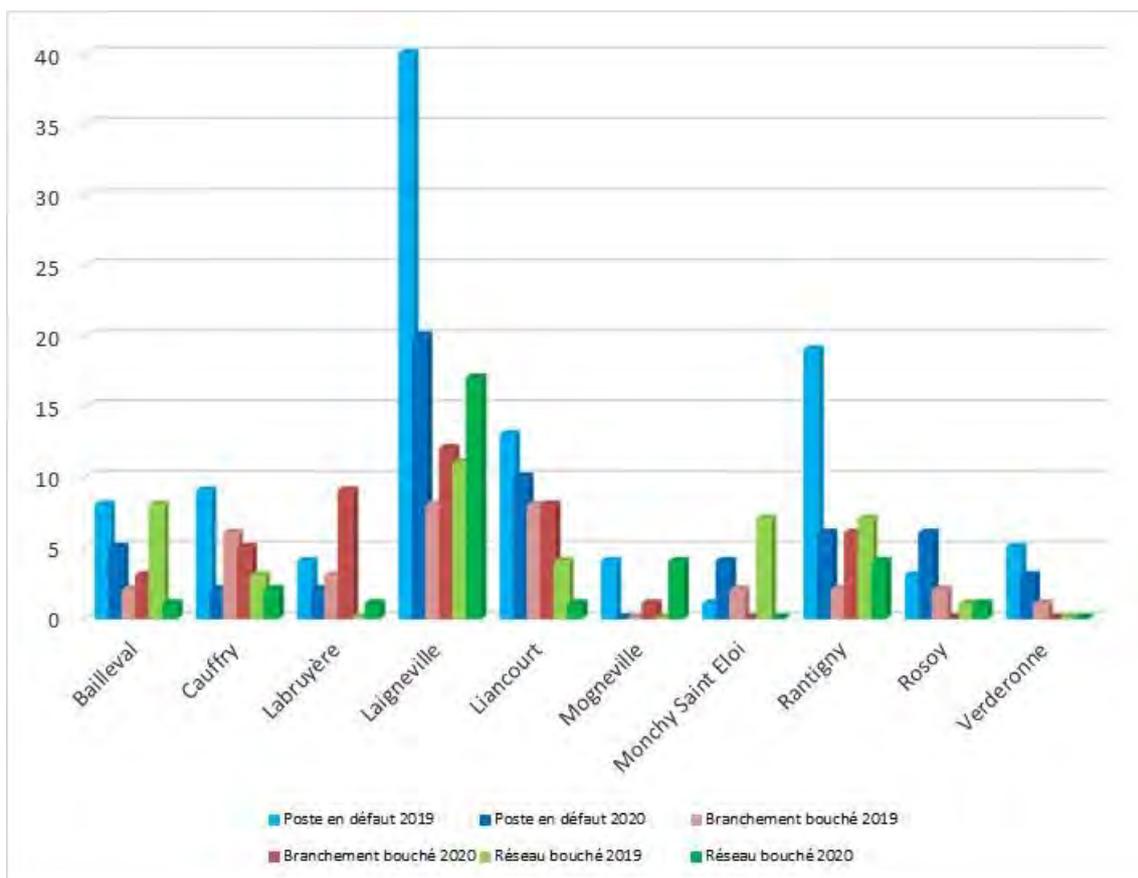
	2019					2020				
	Poste en défaut	Branchement bouché	Réseau bouché	Intervention STEP	Total	Poste en défaut	Branchement bouché	Réseau bouché	Intervention STEP	Total
Bailleval	8	2	8	0	8	5	3	1	0	9
Cauffry	9	6	3	0	9	2	5	2	0	9
Labruyère	4	3	0	0	4	2	9	1	0	12
Laigneville	40	8	11	0	40	20	12	17	0	49
Liancourt	13	8	4	0	13	10	8	1	0	19
Mogneville	4	0	0	0	4	0	1	4	0	5
Monchy Saint Eloi	1	2	7	7	1	4	0	0	17	21
Rantigny	19	2	7	0	19	6	6	4	0	16
Rosoy	3	2	1	0	3	6	0	1	0	7
Verderonne	5	1	0	0	5	3	0	0	0	3
Total	106	34	41	7	106	58	44	31	17	150

En 2020, il y eu 150 interventions de notre prestataire en journée (106 en 2019) :

- 58 interventions sur les postes,
- 44 interventions sur les branchements bouchés,
- 31 interventions sur les réseaux bouchés,
- 17 interventions sur la station.



Répartition des interventions en journée en 2020



Evolution des interventions en journée sur les postes, réseaux et branchements entre 2019 et 2020

3.8 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable** 1 fois.

Désormais, les tampons et boîtes de branchements d'assainissement sont marqués avec le logo de la CCLVD.



En 2020, il y a eu l'acquisition d'une nouvelle caméra d'inspection des réseaux (destinée aux faibles diamètres réseaux et aux branchements) pour un montant de **11.140,00 € HT** (société HYDROVIDEO). Elle permet d'identifier en régie les problèmes ponctuels pouvant être rencontrés sur les branchements et canalisations.



3.9 SIG

En parallèle du marché SIG (Système d'Information Géographique) **pour l'acquisition d'un** nouveau logiciel (cf. chapitre eau potable), plusieurs projets ont été lancés en 2020 afin **d'optimiser certaines missions**.

Les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient **réalisés jusqu'alors à la main**. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGIS, un projet pour les CCASS. Ceci permettra notamment 2 choses :

- Réaliser les plans numériquement
- Créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite (dès 2021 ou 2022) l'**analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année**.
- Sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'**avoir une vision de l'existant**
- Optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

Le projet sera finalisé en 2021 pour permettre aux contrôleurs la saisie directement dans QGIS, après avoir suivi une formation organisée par la responsable.



Exemple Plan des CCASS



Plan du CCASS de l'industriel CGT ALKOR

3.10 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

3.10.1 BILAN 2020

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Grande rue à Cauffry
- Rue Forget Crauet à Laigneville
- Rue Henri Thébault à Laigneville
- Rue Jean Racine à Liancourt
- Rue de la République à Monchy Saint Eloi
- Rue Fontaine Saint Maur à Bailleval

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Avenue François Mitterrand à Liancourt (rétrocession)
- Rue du jardin des Prothais à Bailleval (rétrocession)
- **Rue d'Uny à Rantigny**
- Place de la République à Rantigny
- Rue du château à Mogneville
- Rue Paul Faure à Mogneville
- Rue Hotel Guehain à Bailleval
- Rue du Ponceau / Rue de Couraincourt à Verderonne
- Rue Jean Racine à Liancourt
- Impasse Courtil Grand-mère à Bailleval

Création de bassins d'orage :

- Place de la République à Rantigny
- Rue du jardin des Prothais à Bailleval
- Avenue François Mitterrand à Liancourt

Postes :

- Remplacement des automates WIT par des SOFREL de quelques postes
- Renouvellement des trappes du PR « Forget Crauet » à Laigneville
- Sécurisation de divers postes **avec** l'installation de barreaux anti-chutes
- Renouvellement de diverses pompes

STEP :

- Maintenance sur les ponts brosses
- Intervention de plongeur dans le bassin
- Renouvellement de diverses pompes (**polymère, pompe de restitution du bassin d'orage, stator d'une pompe gaveuse**)
- Aéroflot du dégraisseur
- Divers travaux électriques (éclairage, anti-intrusion, ...)

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation de la station d'épuration, des postes et des réseaux d'assainissement

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements notamment)

Finalisation de la révision du zonage des eaux usées et des eaux pluviales

Lancement et attribution du marché d'acquisition d'un nouveau logiciel SIG métier ArcOpole PRO de chez 1SPATIAL France

Attribution du marché de traitement anti H₂S sur l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD

3.10.2 PERSPECTIVES 2021

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Avenue Pierre Curie à Rantigny (chemisage)
- Rue Emile Zola à Rantigny (chemisage du dalot sous la voie SNCF)
- Rue des Vachers à Rosoy
- Rue Parmentier à Rantigny
- Rue du 1^{er} septembre à Cauffry

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue des Sapins (lotissement HANS) à Labruyère (rétrocession)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Impasse du Grand Aulnois à Bailleval
- Rue de la passerelle à Rantigny

Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales Impasse Frémion à Cauffry

Postes :

- Poursuite du remplacement des automates WIT par des SOFREL
- Sécurisation de divers postes
- Renouvellement de diverses pompes
- Travaux de traitement H₂S
- **Rétrocession d'un nouveau poste (lotissement de la rue de la Varenne)**

STEP :

- Maintenance sur les ponts-brosses
- Renouvellement de diverses pompes
- Campagne RSDE

Finalisation de la mise à jour des 2 conventions de rejet

Attribution du marché de renouvellement d'exploitation de la station d'épuration, des postes et des réseaux d'assainissement

Renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux courants d'assainissement

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)

Réalisation des études et lancement des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du **Schéma Directeur d'Assainissement**

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement des études pour les travaux d'assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

SIG :

- Recalage des données d'assainissement
- **Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif**

4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001 (cf. politique environnementale ci-dessous). Un audit externe (ISO 14001 : 2015) a été réalisé en octobre 2020. La certification a été obtenue.

En 2020, il n'y a pas eu de simulation de situations d'urgence ou de situation d'urgence réelle rencontrée.



Politique environnementale signée par la CCLVD et la SUEZ (2020)

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'**assainissement** collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'**extension** des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les **propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire.** Elle s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du **réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).**

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 110 783,02 € HT pour l'année 2020.

La taxe communautaire représente une recette de 8 802,10€ HT soit au total une recette globale de 119 585,12€HT (pas de TVA).

Pour l'année 2019 cela représentait une recette de 154 791.11 € HT (pas de TVA) - 266.724,51 € HT en 2018.

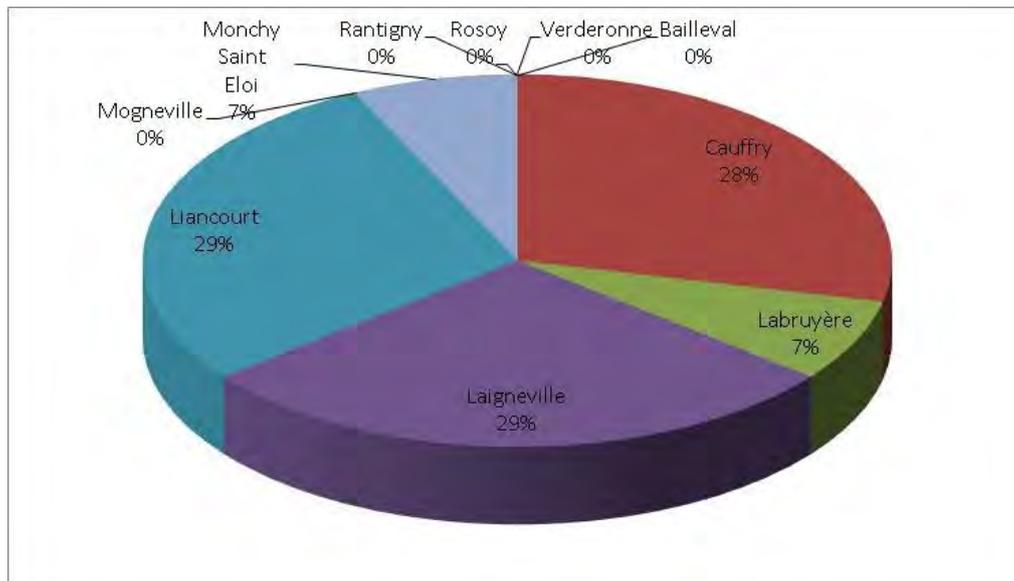
6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'assainissement collectif, il y a eu 14 courriers, mails, fax de réclamations ou informations ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la participation à l'assainissement collectif, les contrôles de conformité et les problèmes d'évacuation et d'odeurs.

	2019	2020
Bailleval	5	-
Cauffry	4	4
Labruyère	1	1
Laigneville	6	4
Liancourt	4	4
Mogneville	4	-
Monchy Saint Eloi	4	1
Rantigny	3	-
Rosoy	1	-
Verderonne	0	-
Total	32	14



Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2020 a baissé par rapport à 2019 (32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2020 est de 1,5 (3,3 en 2019).

Le nombre de réclamation est plus important sur les communes de :

- Laigneville (**problème d'odeurs des postes Thébault et Forget Crauet**) : ce désordre devrait être réglé **en 2021 avec l'installation d'une désodorisation sur le PR Thébault**,
- Liancourt : **problème d'odeurs**,
- Cauffry : réseaux bouchés.

2 usagers en 2020 (3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. A l'issue, aucun dossier n'a fait l'objet de médiation (un dossier clos sans analyse car il ne comportait pas les conditions pour saisir le médiateur, et un dossier clos avec **analyse mais pas de prise en charge car aucun retour de l'utilisateur pour accord**.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

7.1 CLASSES D'EAU

En raison **de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Épuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant** 15 visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 **visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi** ont été réalisées **dans le cadre de classes d'eau** en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi).

En 2018, elles étaient de 5.

7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.



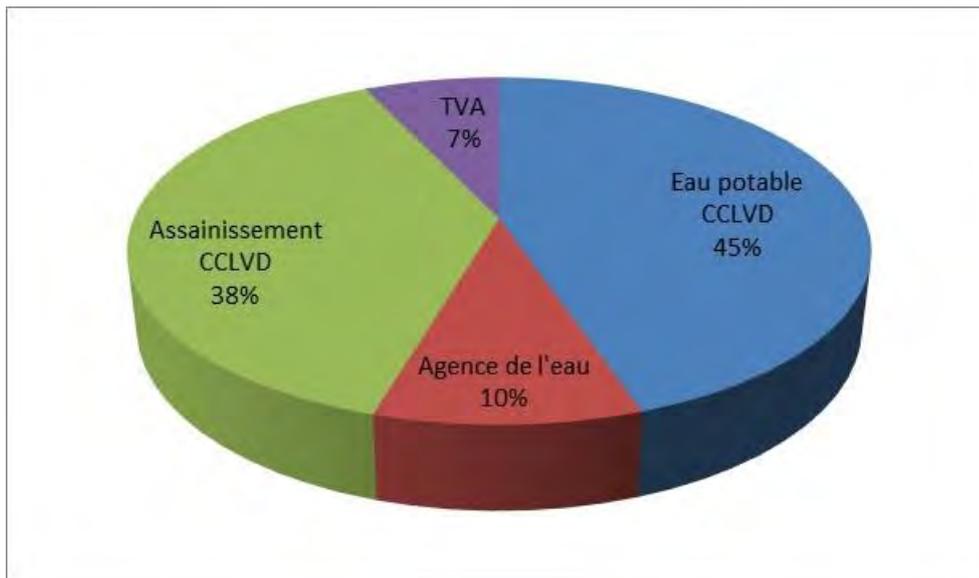
8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2020 sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.



Répartition du **prix de l'eau pour un abonné** (abonnement + consommation)

Pour 2020, le prix a légèrement évolué par rapport au prix 2019. La redevance assainissement a en effet diminué de 5cts HT mais cela a été répercuté sur la redevance eau. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de 667,67 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2019 à 2020 sont indiqués en Annexe 3.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 4.

En 2020 comme en 2019, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à 5,56 € par m³ TTC (abonnement compris).

8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. annexe 3.

8.2.2 ROSOY, VERDERONNE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne et une partie de Labruyère, SUEZ adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La part reversée par la Communauté de communes au délégataire gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2019	2020	Evolution
Transport	0,2471 € HT/m³ puis 0,2441	0,2441 € HT/m ³ puis 0,2572 puis 0.2708 puis 0.2718	11.3 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,6330 € HT/m³ puis 0,6370	0,6370 € HT/m ³ puis 0,6540 puis 0.67	5.2 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m³	0,30 € HT/m³	0 %
Total	1,1801 € HT/m³ puis 1,1811	1,1811 € HT/m ³ puis 1,2418	5.1 %

Certaines prestations sont payées directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le **transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT)**.

Ce prix de transport et de traitement représente 60.7 % du montant de la redevance assainissement de 2.0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (56% en 2019).

8.2.2.2 Labryère

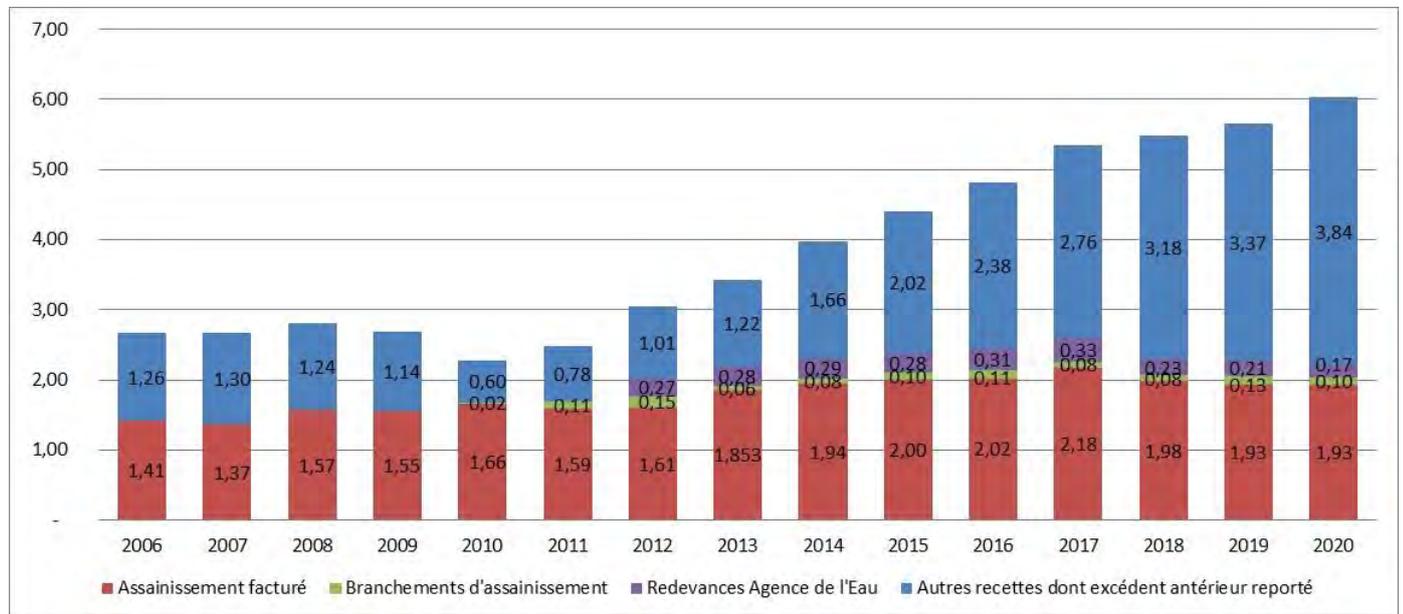
	2019	2020	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,064 puis 1,0568 € HT/m ³	1,0568 puis 1,0964 puis 1.0760 € HT/m ³	+ 1.82%
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m³	0,15 € HT/m³	0%
Total	1,214 puis 1,2068 HT/ m ³	1,2068 puis 1,226 HT/ m ³	+1.6%

Ce prix de traitement représente 59.9 % du montant de la redevance assainissement de 2,0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (57.6 % en 2019).

8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2020, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient **6 034 958,45 € HT** (+ 6.8 % /2019).



Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2019	2020	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	137 204,85 € HT	139 426,66 € HT	2%
70	Produits des services du domaine	2 464 765,95 € HT	2 495 687,72 € HT	1%
74	Dotations, subventions, participations	203 179,29 € HT	216 648,25 € HT	7%
75	Autres produits de gestion courante	661,27 € HT	1 697,85 € HT	157%
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	30 068,62 € HT	8 700,67 € HT	-71%
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	2 812 502,55 € HT	3 172 797,30 € HT	13%
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	5 648 382,53 € HT	6 034 958,30 € HT	6.8%

Les recettes ont augmenté de 6.8 % de 2019 à 2020. Hors excédent antérieur reporté, elles ont augmenté de 0.93 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables a légèrement augmenté.

Les produits des domaines (compte 70 : redevances assainissement) a légèrement augmenté (augmentation des ventes d'eau mais baisse de la redevance assainissement de 5 cts HT).

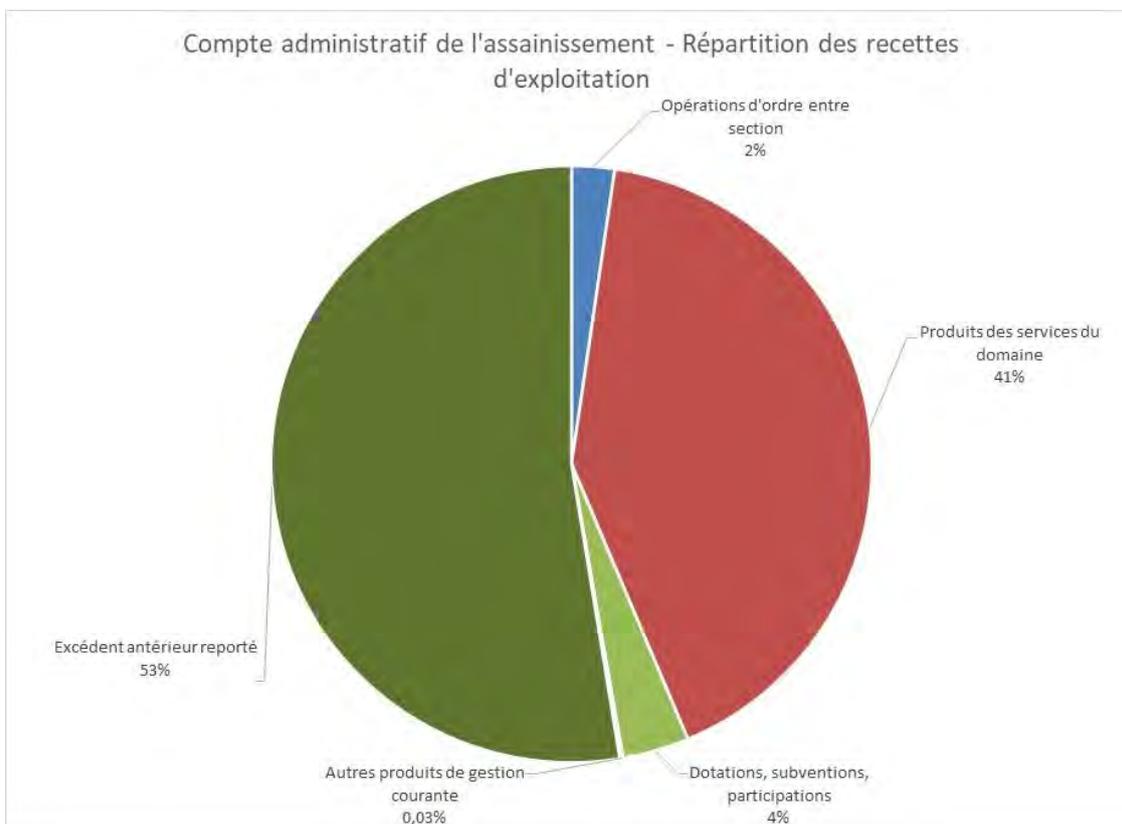
Le compte 74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau a augmenté. La prime pour épuration a légèrement augmenté et nous avons perçu également d'autres subventions de fonctionnement (liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers). Il est à noter que la prime AQUEX n'existe plus depuis 2017.

Le compte 75 est stable.

Le compte 77 a baissé mais les années précédentes il y avait eu des produits exceptionnels type vente de terrain.

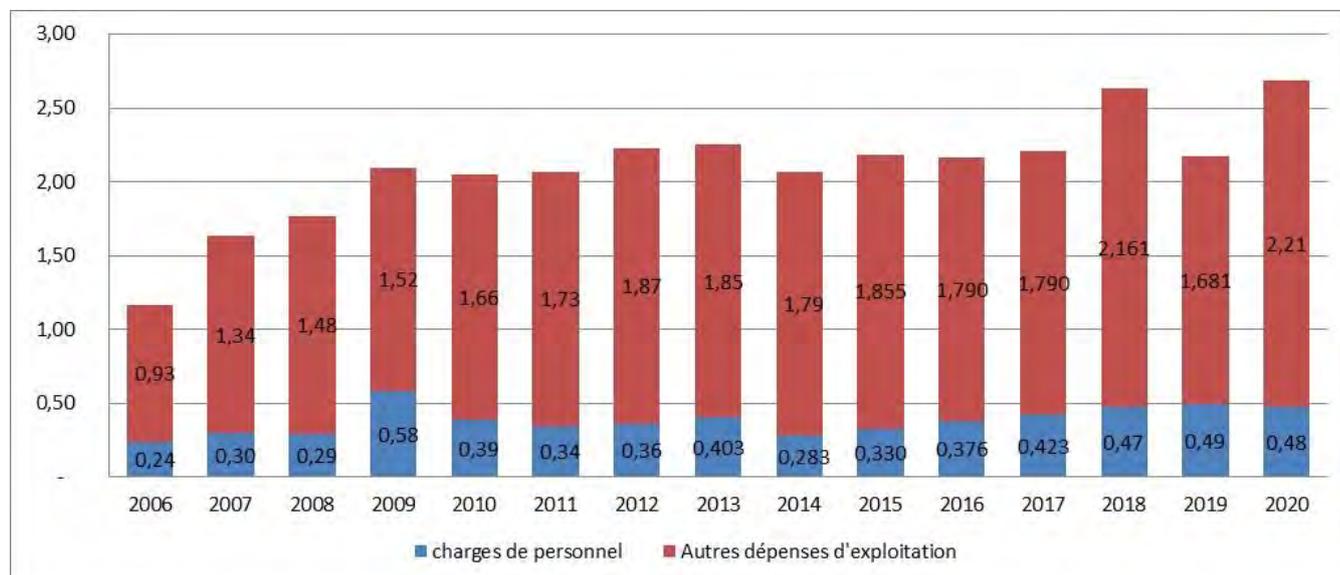
L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est la suivante :



8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2020, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.688.360,71 € HT** (+ 23,7 % par rapport à 2019).



Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2019	2020	Evolution
011	Charges à caractère général	405 171,64 € HT	791 147.16 € HT	95.26%
012	Charges de personnel et frais assimilés	491 888,36 € HT	480 276.36 € HT	-2.36%
65	Autres charges de gestion courante	23 277,75 € HT	111 440.04 € HT	378.74%
66	Charges financières	248 091,01 € HT	232 381.36 € HT	-6.33%
67	Charges exceptionnelles	116 319.81 € HT	104 298.36 € HT	-10.33%
68	Dotations aux provisions pour risques	50 000,00 € HT		-100 %
042	Opérations d'ordre entre section	730 033,54 € HT	784 313,43 € HT	7.44%
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	108 507,01 € HT	184 504.00 € HT	70.04%
	Total	2 173 289,12 € HT	2 688 360.71 € HT	23.70%

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 23.70 % par rapport à 2019, cette hausse est à relativiser selon les éléments ci-dessous.

Le chapitre 011 a augmenté car l'entreprise SUEZ a facturé en 2020 des prestations d'avril à décembre 2019.

Le chapitre 012 est stable.

Le compte 65 a augmenté ce qui est lié à la poursuite des admissions en non valeurs en 2020.

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a baissé.

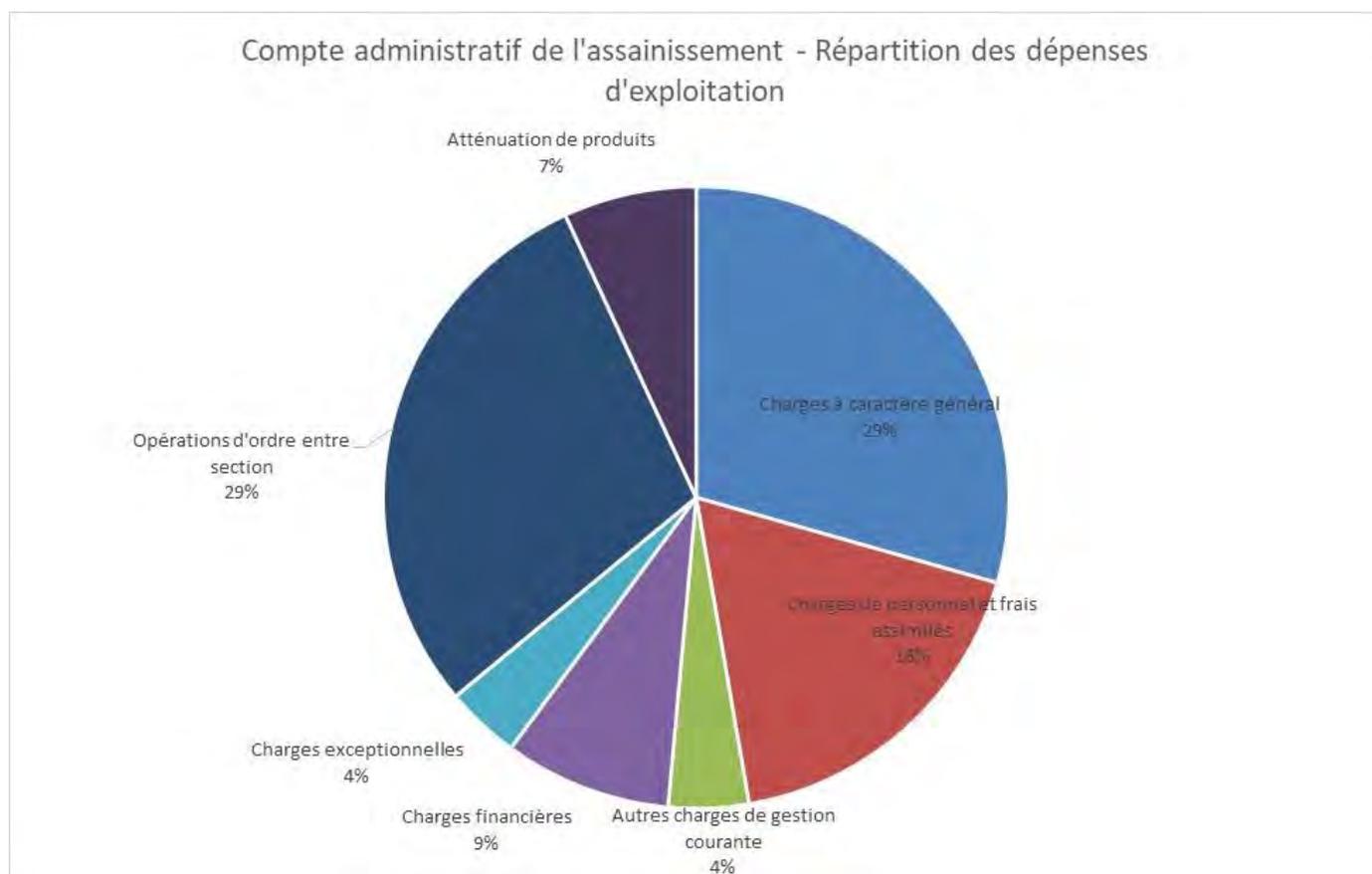
Le compte 67 est stable (correspond aux dégrèvements (annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2020 car il y a eu plus d'admissions en non valeur en 2020 qu'en 2019 (compte 65). Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le chapitre 042 lié aux amortissements a légèrement augmenté.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a augmenté (c'est lié aux fréquences d'appels de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui peut varier selon les années).

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :



L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :



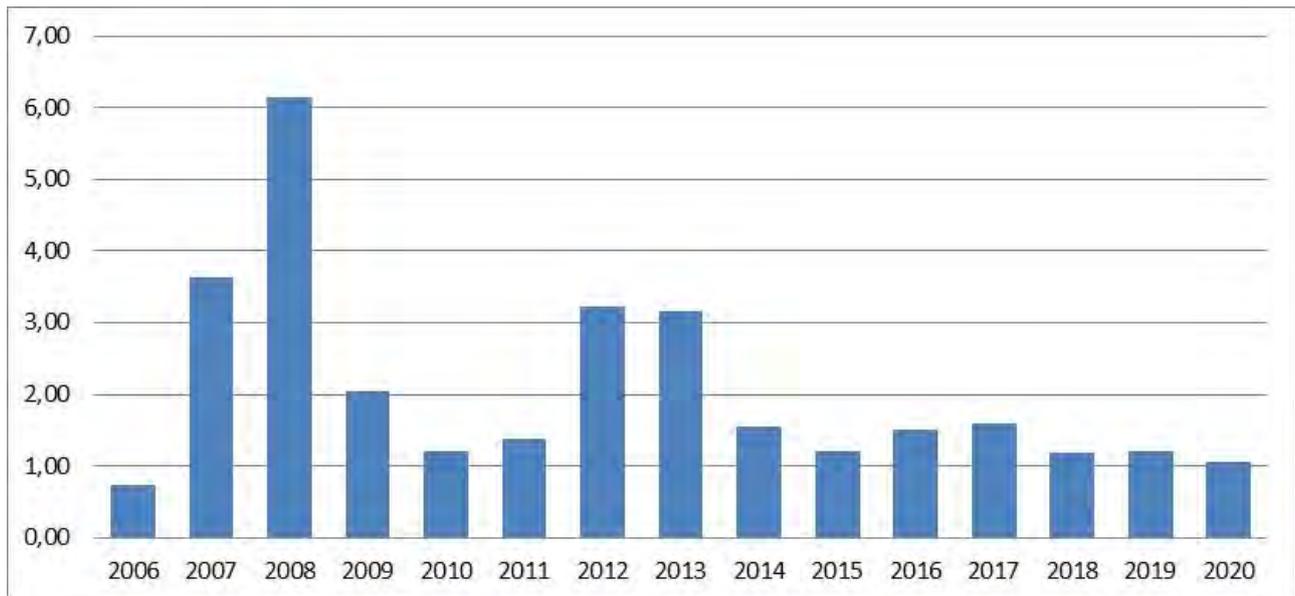
Le résultat de l'exercice a baissé en grande partie du fait de l'augmentation des dépenses (dépenses 2019 facturées en 2020).

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 55% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Analyse budgétaire CA Assainissement 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	2 495 687,72 € HT
Charges d'exploitation réelles	1 382 863,56 € HT
Annuité d'emprunt	232 381,36 € HT
	523 233,78 € HT
Epargne nette (autofinancement)	357 209,02 € HT
Poids du fonctionnement seul	55%

8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.



Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les investissements en 2020 ont légèrement diminué par rapport à 2019 (crise sanitaire).

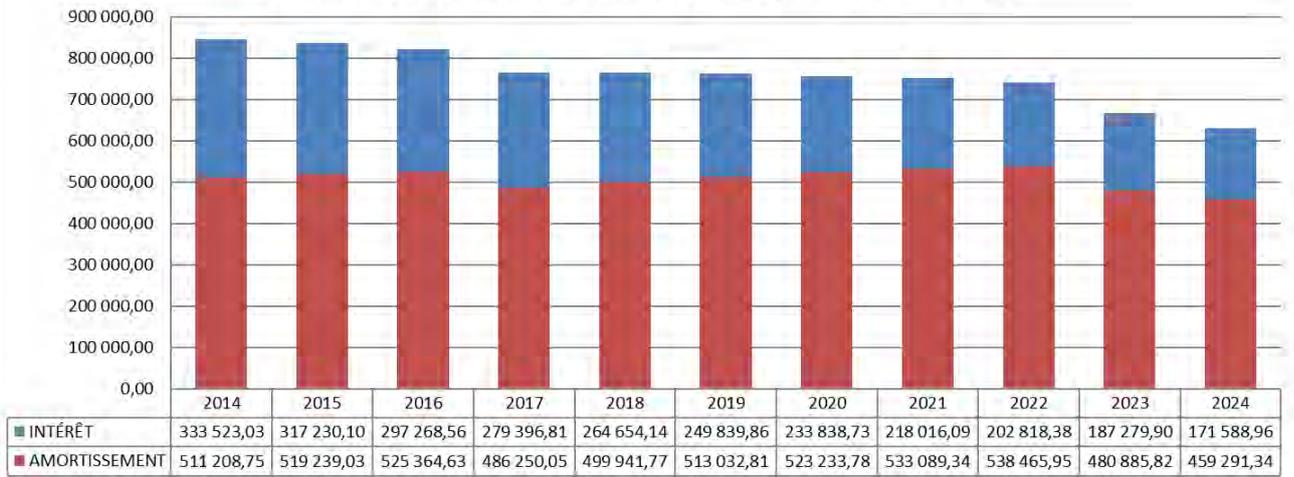
8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 6.72 millions d'euros soit 698 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2020) :

Amortissement	523 233,78 € HT
Intérêts	233 838,73 € HT
Annuité	757 072,51 € HT

Budget Assainissement
Tableau Prévisionnel de l'état de la dette 2014 - 2024



- Durée théorique d'extinction de la dette : 39 ans.
(forte augmentation de la durée théorique du fait du faible résultat d'exercice 2020)
- Montant des Impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2020 pour les factures 2019 est de 10.02% (soit environ 250 000 € HT), il était de 9.59 % en 2019 (soit environ 293 500 € HT), (en 2018, 2% soit environ 50 000 € HT, il était de 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, 6,79 % en 2015 pour les factures 2014 soit environ 154.000 € HT, 3,98 % en 2014 pour les factures 2013 soit 93.000 € HT).

Le montant d'impayés a légèrement baissé par rapport à 2019 (pour autant la donnée extraite par la perception semble être le taux au 23/08/2021 et non le taux au 31/12/2020).

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 14/01/2021, le montant total d'impayés budget assainissement de 2002 à 2019 était de 873 045.14 € HT.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 96 454.79 € HT en 2020 (23 610 € HT d'admission en non-valeur sur 2019) pour le budget assainissement.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

	2019	2020
Prime pour épuration	120 775.29 € HT	133 282,25 € HT
Aide à la qualité d'exploitation	supprimée	supprimée

La prime AQUEX est supprimée depuis 2017.

8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2020, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 7415.76 € (- 38% / 2019).

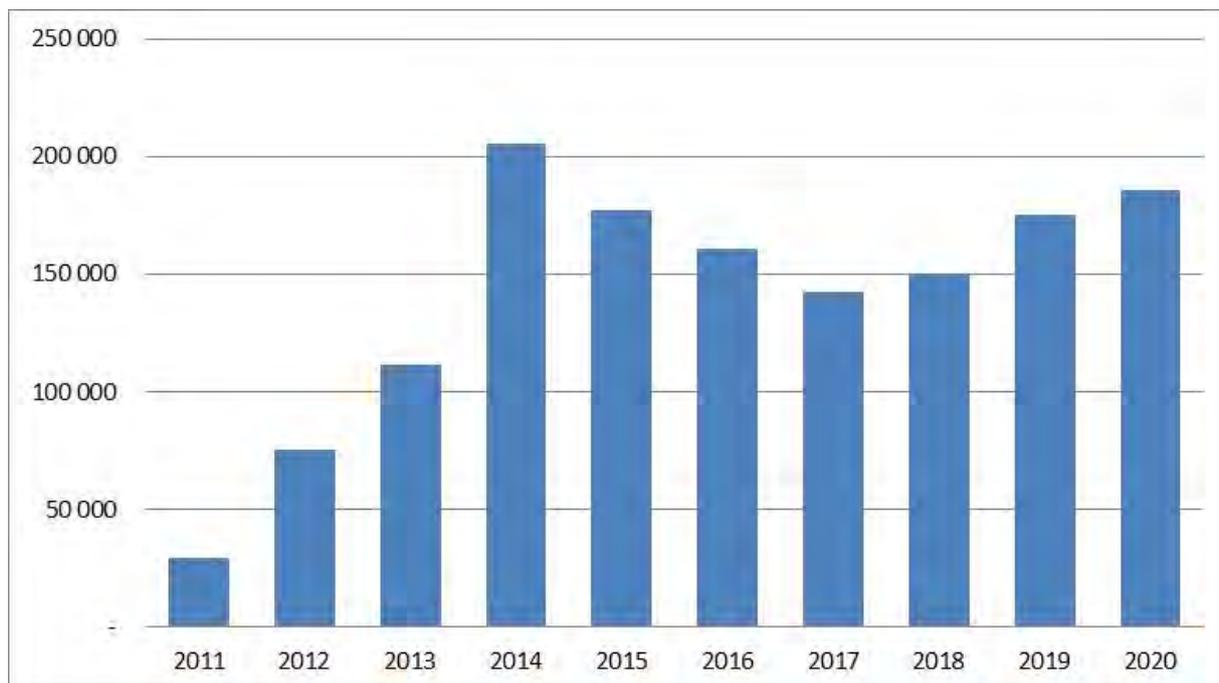
		2019	2020	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	4 564,51 € TTC	7415.76 € TTC	62%
74	Dotations, subventions, participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	7 489,06 € TTC	-	-100%
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	12 053,57 € TTC	7415.76 € TTC	-38%

Les recettes d'exploitation liées au pluvial correspondent à des travaux d'eaux pluviales (en 2019, il y avait également eu un remboursement de sinistre au compte 77). Elles ne couvrent pas les dépenses, qui sont couvertes par les autres recettes d'exploitation du budget principal.

Sur 2019, la taxe GEMAPI a été instaurée pour une instauration au 01/01/2020. Le montant appelé a été de 100 040 €.

8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2020, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 185 892,69 € TTC (+ 5.96 % /2019).



Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2019	2020	Evolution
011	Charges à caractère général	50 097,90 € TTC	56 536.67 € TTC	12.85%
012	Charges de personnel et frais assimilés	96 634,01 € TTC	97 956.72 € TTC	1.37%
65	Autres charges de gestion courante	28 709,98 € TTC	31 399.30 € TTC	9.37%
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
Total		175 441,89 € TTC	185 892.69 € TTC	5.96%

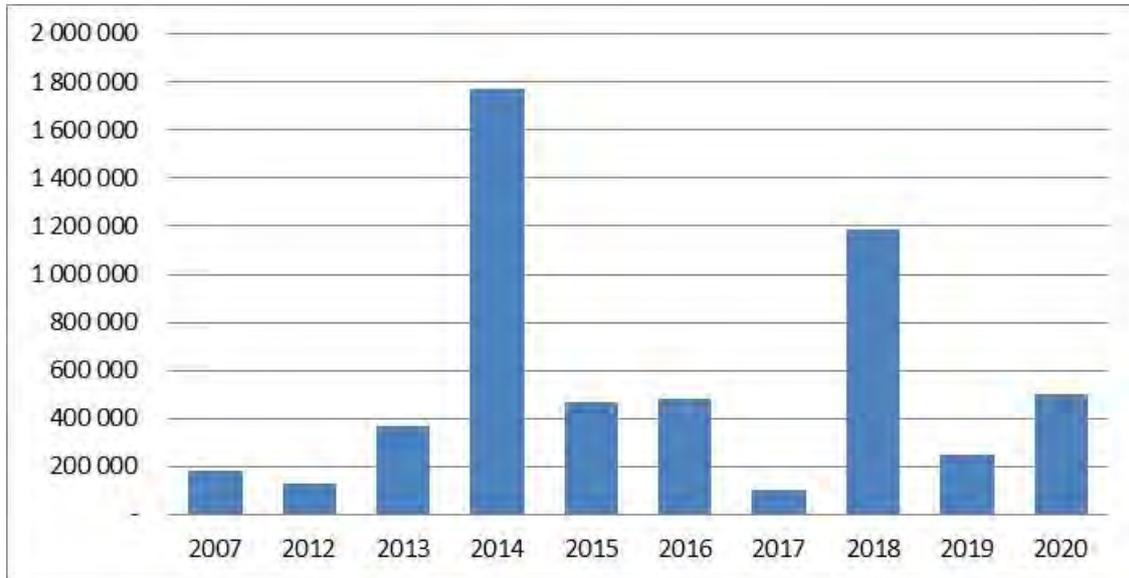
Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 5,96 % par rapport à 2019.

La légère hausse des charges de personnel est liée aux clés de répartition entre budgets.

Le chapitre 011 est relativement stable. Le chapitre 65 a légèrement augmenté et correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde.

8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.



Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)

Les dépenses d'investissement sont plus élevées qu'en 2019 mais moins qu'en 2018, elles correspondaient notamment aux travaux du bassin d'orage Cavée des Etalons et aux travaux d'eaux pluviales sur Rantigny (rue Emile Zola et Anatole France).

En 2014, les travaux avenue Albert 1^{er} à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'**assainissement** collectif sont présentés en annexe 6.

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PREAMBULE

La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** et la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** ont pour objectif :

- La préservation de la **qualité de l'eau** et de la **salubrité publique**
- L'**obligation de réalisation un état des lieux de l'ensemble des installations d'assainissement** non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.

L'**objectif principal est de rénover** le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La **mise en place d'installations neuves** de qualité et conformes à la réglementation (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La **réhabilitation prioritaire** les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré **de pollution pour l'environnement** (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- **S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes** (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2020 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Claude Persant puis Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement**, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Jusqu'au 02/06/2020 : Membres de la commission « Eau potable & Assainissement » :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. LECHOPIER, Titulaire
- CAUFFRY : M. LANOE, Titulaire
- LABRUYERE : Mme TROUVAIN, Titulaire
- LAIGNEVILLE : M. PICCOLI, Titulaire
- LIANCOURT : M. GELY, Titulaire
- LIANCOURT : M. BALLINER, Titulaire
- MOGNEVILLE : M. LAVOGIEZ, Titulaire
- MONCHY SAINT ELOI : M. BOURGUIGNON, Titulaire
- ROSOY : M. LAFITTE, Titulaire
- ROSOY : M. GUERY, Titulaire
- VERDERONNE, M. LEPORI, Titulaire

Jusqu'au 22/06/2020, Membres de la commission « Gestion de la ressource » :

- LIANCOURT : Roger MENN, Vice-Président
- LABRUYERE : M. CROISILLE, Titulaire
- LIANCOURT : Mme DELANDRE, Titulaire
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. BOUCHER, Titulaire
- RANTIGNY : M. AMANAR, Titulaire
- ROSOY : M. LAFITTE, Titulaire
- VERDERONNE, M. LEPORI, Titulaire

A partir du 22/06/2020 (suite aux élections), Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2020, la commission « environnement » **s'est réunie 1 fois** :

- Le 08/09/2020 : présentation des rapports annuels 2019 Eau, Assainissement, Déchets.

En effet, les élections et le contexte sanitaire n'ont pas favorisé l'organisation de commissions.

En 2020, il n'y a pas eu de commission « gestion de la ressource ».

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

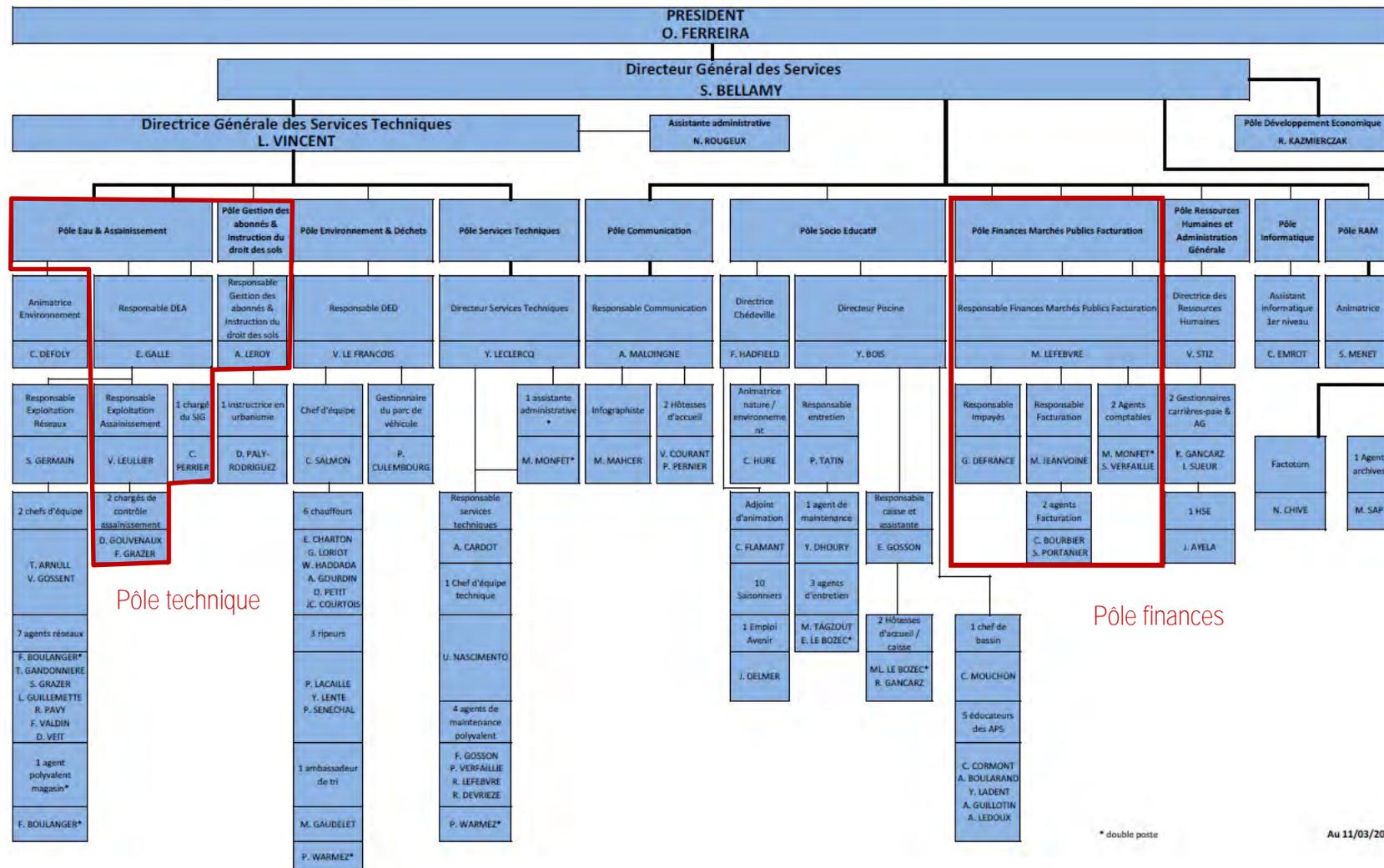
La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

2.4 ORGANIGRAMME

Pour le service « Assainissement non collectif », il n'y a pas eu de changement sur l'année 2020.



En 2020, le service assainissement non collectif est composé de :

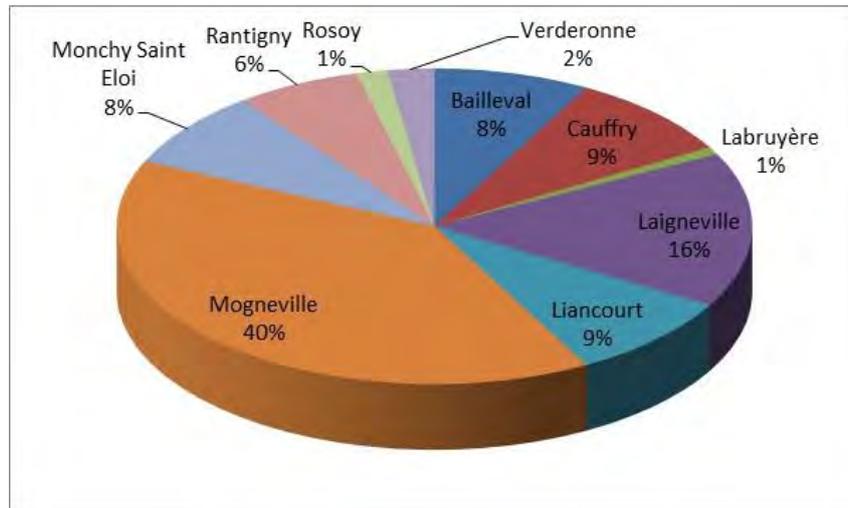
- 1 responsable assainissement,
- 2 chargés de contrôle assainissement. **Sachant que les contrôles d'assainissement non collectif sont à ce jour sous-traités à SUEZ dans le cadre du marché d'exploitation assainissement car nous n'avons plus les compétences en interne (formations coûteuses et secteur évoluant très vite, et peu d'installations).**

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	10	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, ...
Labruyère	1	Rue Henri Ayrald
Laigneville	20	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, ...
Liancourt	11	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès...
Mogneville	50	Hameau de l'Ordibée, allée de la Planchette, ...
Monchy Saint Eloi	10	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, ...
Rantigny	8	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, ...
Rosoy	2	Rue du Marais et rue du Prieuré
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de catenoy
Total	126	-

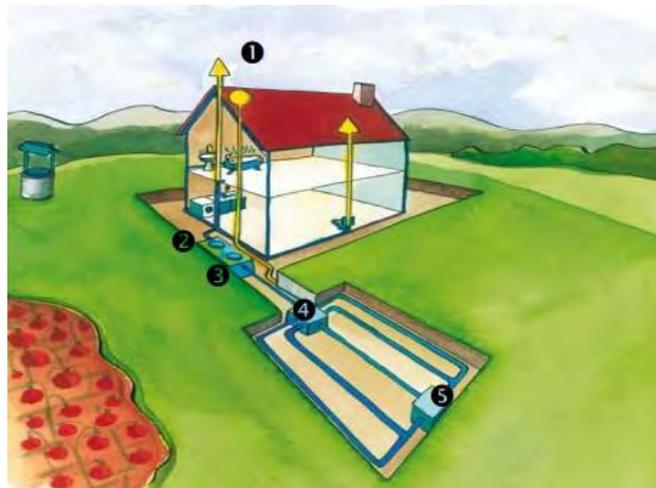


Répartition des installations sur le territoire CCLVD

En 2021, suite à la révision du zonage d'assainissement (et notamment du zonage définitif en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée), le nombre d'installations ANC sera actualisé.

3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.



3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et réglementaires. Cela permettait également la mise à jour du **zonage d'assainissement des eaux pluviales**.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.
La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- Secteur du stade à Laigneville zoné en assainissement collectif,
- Secteur Saint-Gobain à Rantigny zoné en assainissement collectif **mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.**
- Habitations ponctuelles **par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif** car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette **révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.**

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2019						2020					
	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Cauffry	-	1	-	-	1	100 %	-	1	-	-	1	100 %
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	50 %
Monchy Saint Eloi	-	1	-	-	1	100 %	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	2	-	-	2	100 %	2	1	1	-	4	50 %

*NC : non conforme

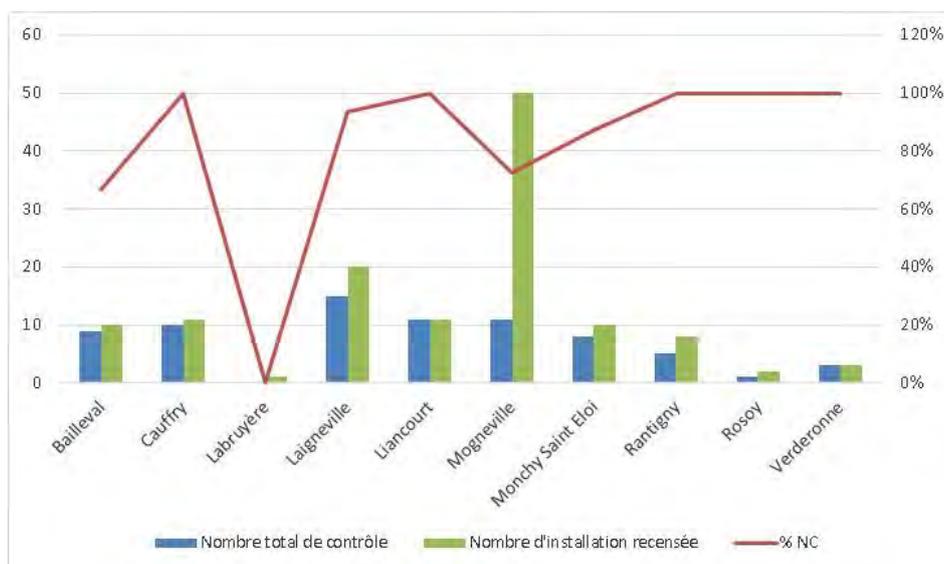
4 contrôles ont été effectués en 2020 (2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016). 50 % des contrôles se sont avérés non-conformes.

Depuis les années 2012, 77 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 87 % de NC) :

	Absence de NC	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	4	6	0	0	10	60 %
Cauffry	0	7	2	2	11	100 %
Labruyère	0	0	0	0	0	-
Laigneville	1	9	2	3	15	93 %
Liancourt	0	8	3	0	11	100 %
Mogneville	4	6	2	1	13	69 %
Monchy Saint Eloi	1	7	0	0	8	88 %
Rantigny	0	4	1	0	5	100 %
Rosoy	0	0	0	1	1	100 %
Verderonne	0	3	0	0	3	100 %
Total	10	50	10	7	77	87 %

Environ 61 % du parc d'ANC a été contrôlé.

Il est à noter que les installations ANC de l'Ordidée à Mogneville, environ 39 abonnés n'ont pas été sollicités dans le cadre de demande de contrôle ANC. En décomptant ce secteur, le taux de contrôle arrive à 77 %.



Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN. La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard <u>situées dans une zone à enjeux sanitaires</u>
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	Absence de dispositif d'assainissement non collectif

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC** (66 € TTC en 2017).

Cette aide **s'est soldée en fin d'année** 2018.

En 2020, le **coût total est de 129,80 € TTC** (129,80 € TTC en 2019).



Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- **Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,**
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- **Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).**

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- **L'obligation de travaux obligatoires** lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- **L'absence d'exutoire**

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2021, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2020, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2018 est de 0 (0 en 2019).

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2020.

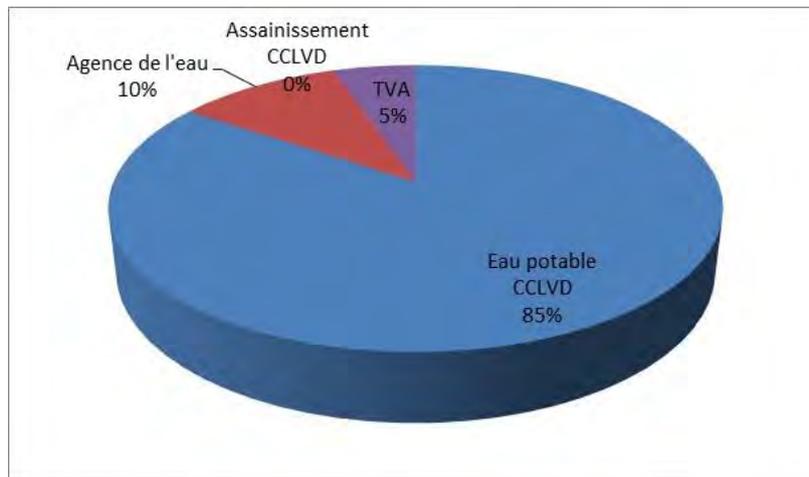
6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2020 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.



Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2020, le montant pour une facture type d'eau de 120 m³ est de 361,301 € TTC (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (354.717 € TTC/m³ en 2019).

Les montants des différents paramètres sont indiqués en Annexe 3.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 4.

Le prix au m³ de l'eau sur la base d'une facture d'eau de 120 m³ s'élevait à 3,01 € par m³ TTC en 2020 (abonnement compris) (2,96 € par m³ TTC en 2019).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2020, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 738,29 € HT (+ 0% / 2019).

		2019	2020
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	81 € HT	-
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	657,29 € HT	738,29 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
	Total	738,29 € HT	738,29 € HT

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2020 uniquement à l'excédent antérieur reporté.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2020, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 0 € HT (0 %/2019).

		2019	2020
011	Charges à caractère général	-	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
	Total	0,00 € HT	0,00 € HT

Il n'y a pas eu de dépenses pour l'année 2020.

Le résultat de l'exercice 2020 est de 0 € HT hors excédent antérieur reporté.

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en annexe 8.

ANNEXES

DELEGATION TERRITORIALE
DE L'OISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :	LIANCOURT
--------------------------------------	------------------

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

II. Situation administrative des captages

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)
ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)
STRF : Entérocoques (n/100ml)

Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
TURBNFU : Turbidité (NFU)
NO3 : Nitrates (mg/l)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
FMG : Fluorures (mg/l)
ALTMICR : Aluminium (µg/l)
ATRZ : Atrazine (µg/l)
ADET : Déséthylatrazine (µg/l)
ATRZMET : Atrazine et ses métabolites (µg/l)
DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LABRUYERE P7

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
31/03/20	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P7	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
 S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CDT25	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	PH	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	°f	NFU
31/03/2020	0,017	0,007	0,024	785	0	0,342	34,1	0,032	7,2	0	41,2	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/01/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
31/03/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
31/03/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	S	C
07/04/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
12/05/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
04/08/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
04/08/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	S	C
21/09/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
26/11/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
26/11/20	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	S	C

C – conforme aux limites de qualité réglementaires
N – non conforme aux limites de qualité réglementaires
S – sans objet

	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CDT25	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	PH	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	°f	NFU
14/01/2020					790	0	0		24,0		7,1	0	43,0	<0,30
31/03/2020					805	0	0		23,6		7,1	0	42,8	0,47
31/03/2020	0,013	<10	<0,005	0,013				0,411		0,013				0,38
07/04/2020					820	0	0				7,3	0		<0,30
12/05/2020					815	0	0		24,3		7,1	0	44,6	<0,30
04/08/2020					805	0	0		24,6		7,2	0	41,2	<0,30
04/08/2020	0,013	<10	<0,005	0,013				0,415		0,013				<0,30
21/09/2020					795	0	0		25,6		7,8	0	42,8	<0,30

ARS Hauts De France – 568 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : DEMI-LUNE

26/11/2020					805	0	0		23,1		7,3	0	42,0	<0,30
26/11/2020	0,015	<10	<0,005	0,015				0,382		0,015				<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
06/01/20	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
06/01/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
06/01/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
18/02/20	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
21/02/20	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
21/02/20	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/03/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
10/03/20	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
10/04/20	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
10/04/20	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/04/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
10/04/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	S	C
14/05/20	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
20/05/20	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
20/05/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
20/05/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
18/06/20	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
19/06/20	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
19/06/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

C – conforme aux limites de qualité réglementaires
N – non conforme aux limites de qualité réglementaires
S – sans objet

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
09/07/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
09/07/20	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
25/09/20	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
25/09/20	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/09/20	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
09/09/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
09/09/20	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
06/10/20	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
06/10/20	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/10/20	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/10/20	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/10/20	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	S	C
10/11/20	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
16/11/20	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
16/11/20	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
07/12/20	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
07/12/20	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
07/12/20	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C

	CDT25	CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
	µS/cm	n/(100mL)	n(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n(100mL)	NFU
06/01/2020	790	0	0			7,4	0	<0,30

ARS Hauts De France - 568 avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

06/01/2020	795	0	0			7,3	0	<0,30
06/01/2020	795	0	0			7,3	0	<0,30
18/02/2020	800	0	0			7,4	0	<0,30
21/02/2020	805	0	0			7,4	0	<0,30
21/02/2020	800	0	0			7,2	0	<0,30
10/03/2020	810	0	0			7,7	0	<0,30
10/03/2020	810	0	0		<1	7,4	0	<0,30
10/04/2020	795	0	0			7,2	0	<0,30
10/04/2020	800	0	0			7,2	0	<0,30
10/04/2020	775	0	0			7,2	0	<0,30
10/04/2020				25,6				
14/05/2020	825	0	0			7,3	0	<0,30
20/05/2020	790	0	0			7,4	0	<0,30
20/05/2020	790	0	0			7,7	0	<0,30
20/05/2020	795	0	0			7,4	0	<0,30
18/06/2020	835	0	0			7,4	0	<0,30
19/06/2020	830	0	0			7,3	0	<0,30
19/06/2020	685	0	0			7,6	0	<0,30
09/07/2020	825	0	0			7,4	0	<0,30
09/07/2020	825	0	0			7,5	0	<0,30
25/08/2020	680	0	0			7,6	0	0,30
25/08/2020	815	0	0			7,2	0	<0,30
09/09/2020	815	0	0			7,3	0	<0,30
09/09/2020	810	0	0			7,4	0	<0,30
09/09/2020	815	0	0			7,4	0	<0,30
06/10/2020	775	0	0			7,3	0	<0,30
06/10/2020	780	0	0			7,8	0	<0,30
09/10/2020	815	0	0			7,5	0	<0,30

ARS Hauts De France - 568 avenue Willy Brandt - 59777 EURAILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

09/10/2020	815	0	0			7,3	0	<0,30
09/10/2020				25,3				
10/11/2020	785	0	0			7,3	0	<0,30
16/11/2020	785	0	0			7,4	0	<0,30
16/11/2020	785	0	0			7,4	0	<0,30
07/12/2020	800	0	0			7,5	0	<0,30
07/12/2020	790	0	0			7,3	0	<0,30
07/12/2020	825	0	0			7,3	0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,02	3				0,10
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	µg/L	0,01	0,01	0,02	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	7		0,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉD	n/(100mL)	0,00	4,86	34,00	7		0,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	790,00	805,00	820,00	7	200,00	1 100,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	7				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	7				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,38	0,40	0,42	3				1,50
NITRATES (EN NO3)	mg/L	23,10	24,20	25,60	6				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6				0,50
PH	unité pH	7,10	7,24	7,60	7	6,50	9,00		
SULFATES	mg/L	78,50	85,38	94,40	6		250,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	41,20	42,73	44,60	6				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	0,01	0,01	0,02	3				0,50
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,08	0,47	10		2,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2020

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage, eau produite ou eau distribuée).

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :		0			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Nombre de dépassements :					

Résultats hors Exigences



La qualité de votre eau en 2020

Communauté de Communes de la Vallée Dorée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de forages situés sur la commune de **Labruyère**



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.
En 2020, 47 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.
L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur moyenne : 24 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°. Teneur moyenne : 43° Eau très dure
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/l. Teneur moyenne : 0,40 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.responsible.santsa.gouv.fr>

ARS Hauts de France
565 avenue Willy Brandt
59777 EURALLILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspects d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs individuels, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

10 ANNEXE 3 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M³/AN

	Unité	2019	2020	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,299	2,351	+ 2,26 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,090	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	0,185	0,185	0 %
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m ³	2,0949	2,0449	- 2,39 %
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	4,889	4,891	+ 0,03 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	620,743	620,983	+ 0,04 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	667,687	667,687	0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2019	2020	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,299	2,351	+ 2,26 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	2,0949	2,0449	- 2,39 %
TVA	€ /m ³	0,391	0,389	- 0,55 %

11 ANNEXE 4 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

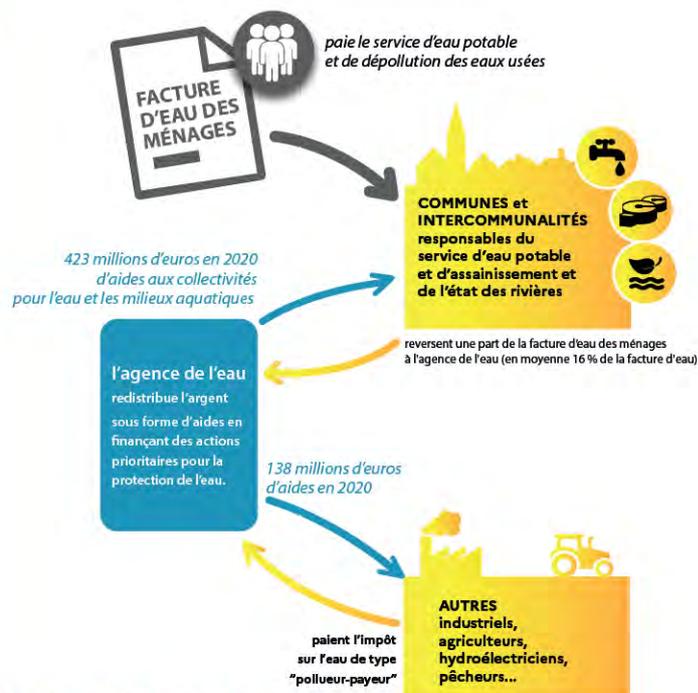
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

1



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie

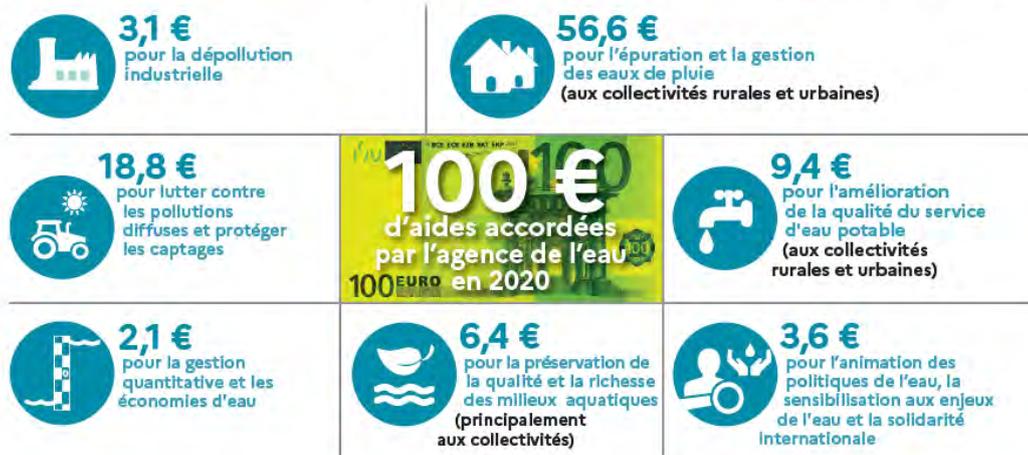


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Seine-Normandie. 2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



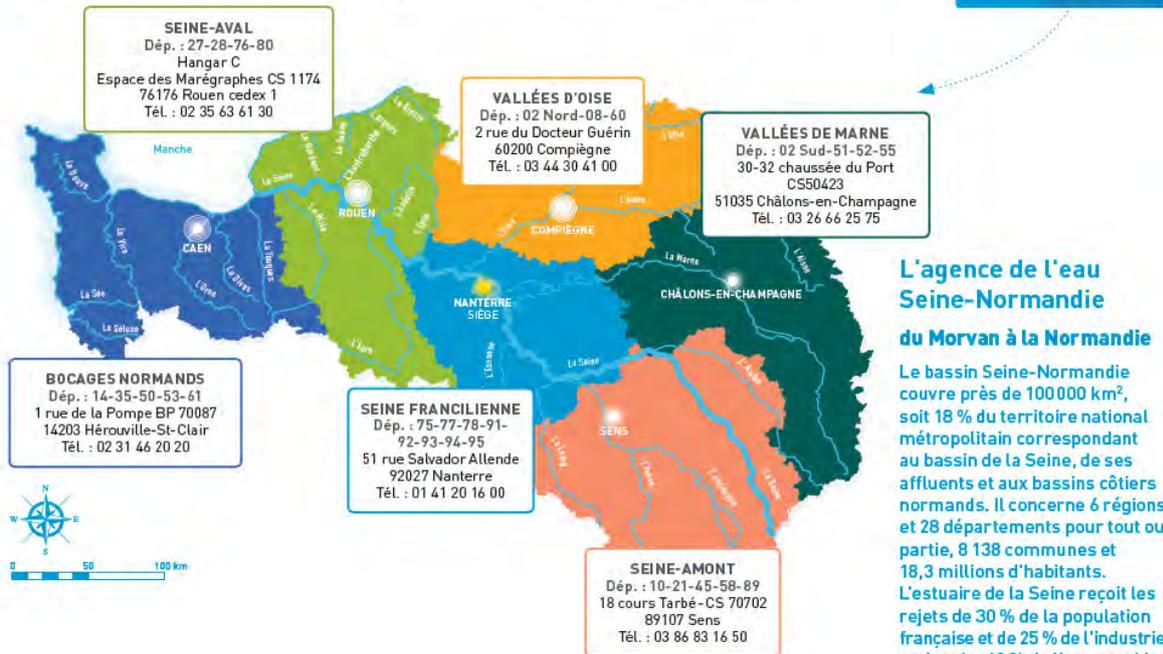
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr @seine_normandie

© AESN / Création dos : Macéfer / Janvier 2021 - Réalisation : OBPA / Avril 2021 - Impression : Nord'Inprim - Imprimé sur papier PEFC

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'eau

et le milieu marin

Répondez à la consultation du public sur www.eau-seine-normandie.fr



Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Code	Intitulé	Définition	Unité										
Indicateurs descriptifs des services													
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 202	23 202	23 676	23 781	23 773	23 817	23 895	23 934	23 981	23 981
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³ <i>Remarque :</i> il s'agit ici du prix du service Eau et Assainissement pour un ménage consommant 120 m ³ /an, toutes taxes comprises.	€/m ³	4,680	4,900	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Indicateurs de performance													
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	97,4	100	100	100	100	100	100
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	10	25	71	71	71	75	75	75	87	87
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	69,2	74	76	80,6	80,6	82,8	77,8	84,1	80,7	79,4
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /kmjour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Indicateur			Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
	Définition	Unité										
le	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /kmjour	8,4	6,67	6,3	4,85	4,6	4,14	5,59	3,73	4,52	5,09
lement le	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	*	*	*	*	*	*	0,96	0,71	0,814	1,014
la	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	40	40	40	40	40	40	62	62	80	80
ents à	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0	0,17	0,043	0,031	0,047	0,000	0,000	0,019	0,038	0,092
ion	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
i	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
la dette	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'auto-financement dégagé par le service	années	NC	41	20	7	6	4	4	7	4	6
actures	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	13,62%	6,27%	4,28%	3,59%	5,44%	5,85%	8,00%	7,00%	7,41%	5,67%
nté	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	18	15,5	12,3	12,3	16,06	12,77	23,65	14,42	13,75	8,27

13 ANNEXE 6 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Code	Intitulé	Définition	Unité										
Indicateurs descriptifs des services													
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	*	*	*	23 232	23 533	23 559	23 637	23 679	23 696	23 696
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique	nombre	2	2	2	2	2	2	5	5	5	5
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	304,5	348,4	373,7	356	406	347	346	370	350	351
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m ³ <i>Remarque</i> : il s'agit ici du prix du service Eau et Assainissement pour un ménage consommant 120m ³ /an, toutes taxes comprises.	€/m ³	4,680	4,9	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
Indicateurs de performance													
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	10	30	71	71	71	71	71	71	25	25
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0	0,073	0,068	0,016	0,025	0,000	0,000	0,014	0,024	0,108
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des usagers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Code	Intitulé	Définition	Unité										
Indicateurs descriptifs des services													
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	*	*	*	*	*	*	*	*	0,402	0,37
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	14	10	14	12	15	9	8	19	10	39
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	14%	6%	5%	4%	7%	7,7%	9%	2%	9,59%	10,02%
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	12,99	10,39	12,2	16,7	14,9	11,5	8,4	5,9	3,3	1,5

14 ANNEXE 7 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN

	Unité	2019	2020	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,299	2,351	+ 2,26 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	-	-	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m ³	-	-	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	2,609	2,661	+ 2 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	336,225	342,465	+ 1,86 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	354,717	361,301	+ 1,86 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2019	2020	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	2,96	3,01	1,86 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,299	2,351	+ 2,26 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	-	-	-
TVA	€ /m ³	0,154	0,157	+ 1,86 %

15 ANNEXE 8 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
Code	Intitulé	Définition	Unité						
Indicateurs descriptifs des services									
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100
Indicateurs de performance									
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92

16 ANNEXE 9 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2020



SOMMAIRE

I. Structures	4
1.1 La Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée	4
1.2 La commune de Sacy-le-Grand	6
II. Contexte	7
2.3 Hydrologie	7
1.3 Qualité de l'eau des captages	8
1.4 Historique	12
1.5 Le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Labruyère et Sacy	12
1.6 Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)	14
1.7 Missions et Plan d'actions	14
III. Réalisations 2020	16
3.1 Thématique agricole	16
• Reliquats azotés et méthode de Burns	16
• Débouchés	16
• Agriculture Biologique	18
• Autres actions liées à la thématique agricole	18
3.2 Thématique « eau »	19
• Eau potable / Ressource en eau	19
• Evènements/partenaires	19
3.3 Thématique DD et climat	20
• Atlas de la Biodiversité et animation environnementale	20
3.4 Autres actions	20
• SII Group (ADDIVANT)	20
• Formation	20
IV. Perspectives 2021	21

Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des forages de la CCLVD	5
Tableau 2 : Caractéristiques du forage de Sacy-le-Grand.....	6

Cartes

Carte 1 : Localisation des Communes appartenant à la CCLVD	4
Carte 2 : Localisation de la commune de Sacy-le-Grand.....	6
Carte 3 : Réseau d'eau de Sacy-le-Grand.....	6
Carte 4 : Masses d'eaux superficielles.....	7
Carte 5 : Masse d'eaux souterraines	7
Carte 6 : Localisation des captages de la CCLVD	8
Carte 7 : Territoire du BAC de Labruyère et de Sacy-le-Grand	13

Photos

Photo 1 : Château d'eau de Labruyère	5
--	---

Graphiques

Graphique 1 : Concentration en nitrates des forages de la CCLVD.....	8
Graphique 2 : Concentration en Atrazine des forages de la CCLVD	9
Graphique 3 : Concentration en 2,6 Dichlorobenzamide des forages de la CCLVD	9
Graphique 4 : Concentration des autres pesticides retrouvés des forages de la CCLVD..	10
Graphique 5 : Concentration en Nitrate du forage de Sacy-le-Grand	11
Graphique 6 : Concentration en pesticides du forage de Sacy-le-Grand.....	11

PREAMBULE

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) fixe comme objectif de rétablir - ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas - le bon état des milieux aquatiques, c'est-à-dire de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières). En conséquence, les États membres doivent réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'eau potable ou assurer la protection des captages dans l'objectif de prévenir la détérioration de leur qualité.

A cet effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006 a renforcé les dispositifs de gestion de la ressource en créant des zones de protection quantitative et qualitative des Aires d'Alimentation des Captages (AAC), permettant de lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole.

En parallèle et afin de protéger les captages du Bassin, l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne des démarches de préservation de la qualité de l'eau des captages. Ces opérations concernent les captages « prioritaires » ou, à l'initiative des élus, les captages dits « stratégiques ». La démarche consiste en une approche multi-pressions du territoire, prenant en compte l'ensemble des types de pollution, d'origines aussi bien domestique, urbaine, qu'agricole ou industrielle... et pouvant de fait menacer la ressource en eau et le captage.

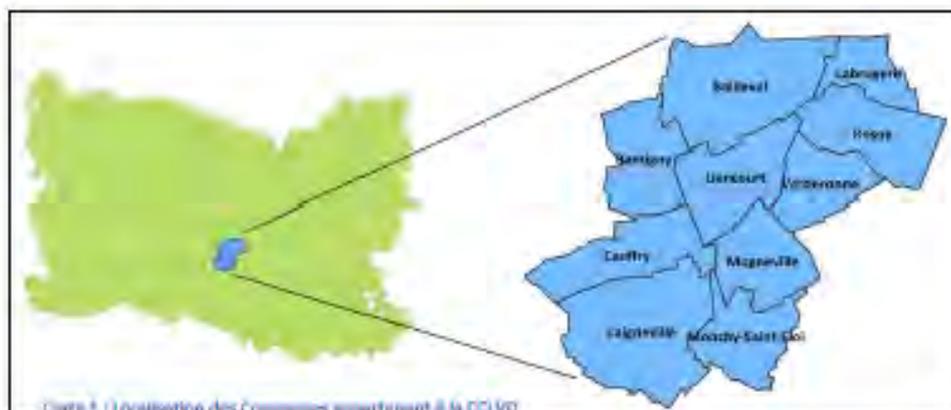
Après une phase d'études portant sur la détermination de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et de sa vulnérabilité, puis un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), l'opération aboutit à l'écriture d'un Plan d'actions (PA) multithématiques fixant des objectifs, un prévisionnel financier ainsi que des délais de réalisation pour la mise en œuvre de ces actions.

I. STRUCTURES

1.) La Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée

La structure

La Communauté de communes du Liancourtois, la Vallée Dorée (CCLVD), est un EPCI à fiscalité propre de 23.934 habitants répartis sur ses 10 communes (figure 1) : Bailleval, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint-Eloi, Rantigny, Rosoy et Verderonne.



Les différentes compétences de la CCLVD sont :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire schéma de cohérence territoriale et schéma directeur ;
- Actions de développement économique ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales et entretien des fossés constituant des exutoires de réseaux d'eaux pluviales ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) et préservation de la ressource ;
- Services de lutte contre l'incendie et de secours (SDIS) ;
- Transport scolaire des enfants de maternelle et élémentaire vers la piscine et le parc Chedeville ;
- Très haut débit ;
- Elaboration et mise en œuvre, suivi et révision des SAGE sur le territoire de la CCLVD, notamment le SAGE Oise Aronde et le SAGE Brèche ;

Le réseau d'eau

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par 5 forages.

	Débit journalier maximal	Profondeur Forage	Date de mise en service
Forage F1	60 m ³ /h	25,5 m	1985 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m ³ /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F7	60 m ³ /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F9	60 m ³ /h	45 m	2008
Forage F10	60 m ³ /h	45,5 m	2008

Tableau 1: Caractéristiques des forages de la CCLVD

Les pompes sont situées à environ 20m de profondeur et fonctionnent de l'ordre de 15 à 16 h/j avec un débit horaire total de 240 m³/h.

La CCLVD possède également 4 réservoirs en service pour un volume total de 3 400 m³:



Photo 1 : Château d'eau de Labryères

- Deux réservoirs semi-enterrés à Liancourt d'un volume de 750m³ chacun ;
- Deux châteaux d'eau à Labryères d'un volume de 400m³ et 1 500m³.

L'ensemble du réseau comprend 150 km de canalisation et possède deux interconnexions. L'une partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle est conservée en secours. L'autre avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur qui fonctionne quotidiennement.

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteaux d'incendie...) sont réalisés en régie.

L'assistance et l'exploitation des puits de pompage, de l'usine de défermisation, des réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD sont assurées par prestation de service avec l'entreprise VEOLIA EAU.

1.2 La commune de Sacy-le-Grand

La structure

La commune de Sacy-le-Grand est située à proximité de la CCLVD (figure 2), elle fait partie de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte. 1 607 personnes y vivent.

Les différentes compétences de Sacy-le-Grand sont notamment l'Alimentation en Eau Potable (AEP), la préservation de la ressource, l'assainissement collectif, la voirie, etc.



Carte 2 : Localisation de la commune de Sacy-le-Grand

Le réseau d'eau

La commune exploite un forage équipé de 2 pompes.

	Débit journalier maximal	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	18 m ³ /h	15,6 m	1990

Tableau 2 : Caractéristiques du forage de Sacy-le-Grand

L'ensemble du réseau comprend un linéaire de 15 km de canalisation, ainsi qu'un double réservoir de 125 m³ soit une capacité de stockage de 250 m³. La CCLVD alimente une partie de la commune à hauteur d'environ 2 500 m³/an. L'ensemble des ouvrages est géré en affermage avec Suez depuis 2013.



II. CONTEXTE

2.3 Hydrologie

Les eaux superficielles

Le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de la CCLVD et de Sacy le Grand est situé sur les masses d'eaux superficielles HR220 : *la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise* et HR188 : *l'Aronde de sa source au confluent de l'Oise*.



Carte 4 : Masses d'eaux superficielles

Les eaux souterraines

Le champ captant de Labruyère et Sacy-le-Grand passe au nord par la masse d'eau souterraine de la *craie picarde 3205 (FRHG205)* et au sud par la masse d'eau souterraine de *l'Eocène du Valois 3104* qui ont pour objectif l'atteinte du bon Etat en 2021.



Carte 5 : Masse d'eaux souterraines

1.3 Qualité de l'eau des captages

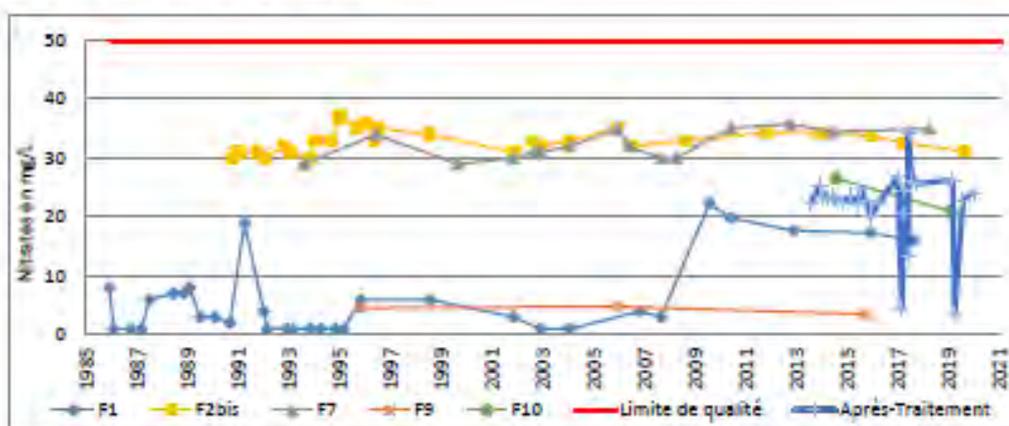
🔹 Captage de la CCLVD

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux.



Carte 8 - Localisation des captages de la CCLVD

Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères. On peut le constater via les analyses.



Graphique 1 : Concentration en nitrates des forages de la CCLVD

Les nitrates ont augmenté ces dernières années au niveau du forage F1 (>10mg/l avant 2007, 16-17mg/l en 2017). Les Forages F7 et F2bis présentent des valeurs plutôt élevées mais à des concentrations stables autour de 30-34mg/l. L'eau des forages F9 et F10 n'est pas suffisamment analysée pour observer une variation ou non des nitrates.

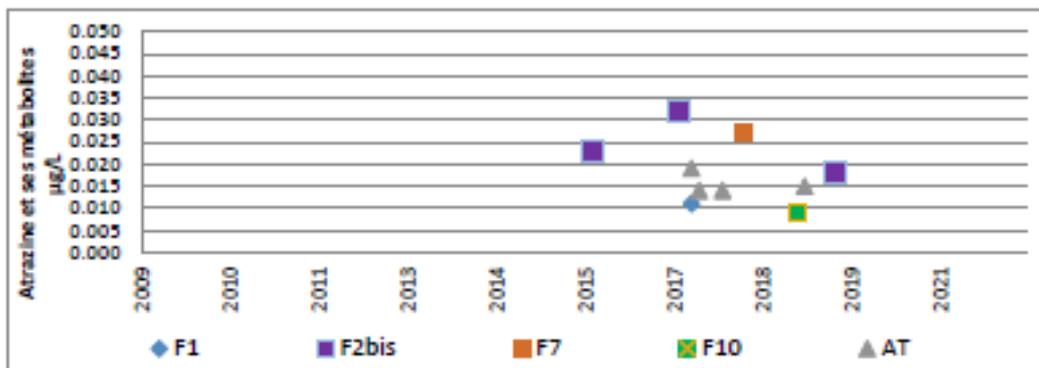
On peut observer que :

- Les forages F1 et F9 à l'ouest pompent une eau moins riche en nitrates.
- Les forages F7 et F2bis au nord prélèvent une eau beaucoup plus riche en nitrates.
- Le forage F10, a une position plus centrale vis-à-vis des autres forages.

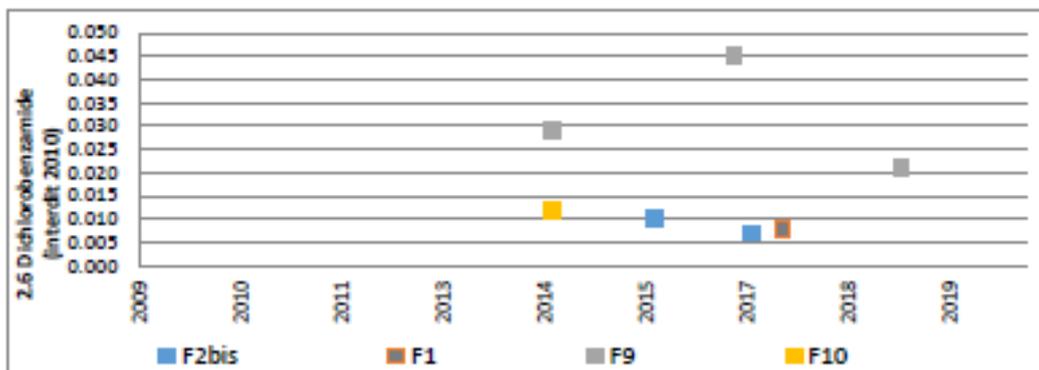
La présence du marais et des couches d'argiles dégrade les nitrates en ammonium et enrichit l'eau en fer. De ce fait, après mélange des différentes eaux des captages, la CCLVD peut distribuer une eau avec une concentration moyenne en nitrate (entre 20 et 30mg/l).

Concernant les pesticides dépassant les seuils de détection, on retrouve :

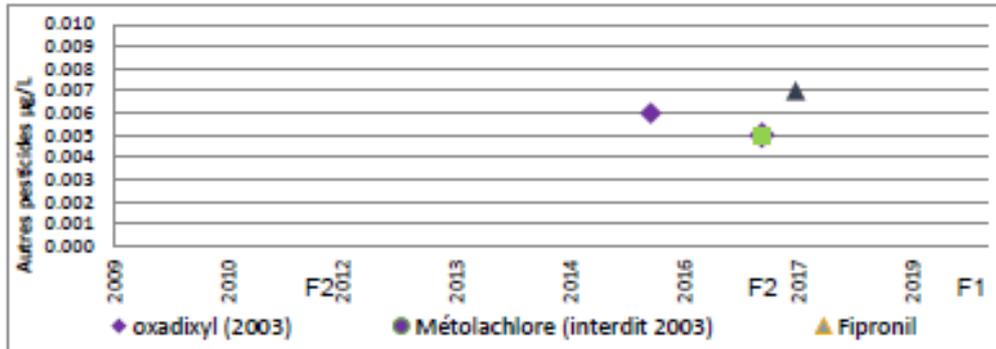
- Des herbicides : l'atrazine interdite depuis 2003 et son métabolite la déséthyl atrazine, du Métolachlore interdit depuis 2003 et du 2,6 Dichlorobenzamide interdit depuis 2010.
- Un Fongicide : l'Oxadixyl interdit depuis 2003.
- Un insecticide : du Fipronil.



Graphique 2 : Concentration en Atrazine des forages de la CCLVD



Graphique 3 : Concentration en 2,6 Dichlorobenzamide des forages de la CCLVD



Graphique 4 : Concentration des autres pesticides retrouvés des forages de la CCLVD

Sur les graphiques, on remarque que seuls les forages F1, F2bis et F9 apparaissent avec des pesticides au-dessus des seuils de détection. Le fait qu'il y ait de l'atrazine dans l'eau après traitement (qui correspond à plusieurs mélanges) laisse supposer que les autres forages prélèvent également une eau contenant de l'atrazine.

Il est à noter qu'il y a peu d'analyses de type RP permettant de connaître les concentrations en pesticide dans les forages. Les résultats dépendent du moment de l'année où l'analyse est réalisée, du seuil de détection et de ce qui est recherché.

Les forages F1 et F2bis sont très différents quant à leur concentration en nitrates mais l'on détecte dans les deux de l'atrazine et du 2,6 dichlorobenzamide. Le forage F2bis comprend le plus de produits détectés avec du Métolachlore et de l'Oxadixyl, tandis qu'au forage F1 du Fipronil est détecté. Au forage F9 est détecté du 2,6 Dichlorobenzamide en concentration importante : 0.045µg/l.

Il est intéressant de souligner les molécules : atrazine, métolachlore, oxadixyl sont interdites depuis 14 ans et 7 ans pour le 2,6 Dichlorobenzamide. L'usage actuel du Fipronil est aussi étonnant. Il est fort probable que cette molécule ait été utilisée il y a quelques années. En effet, le fipronil était utilisé sur les semences de maïs avant son interdiction en 2013.

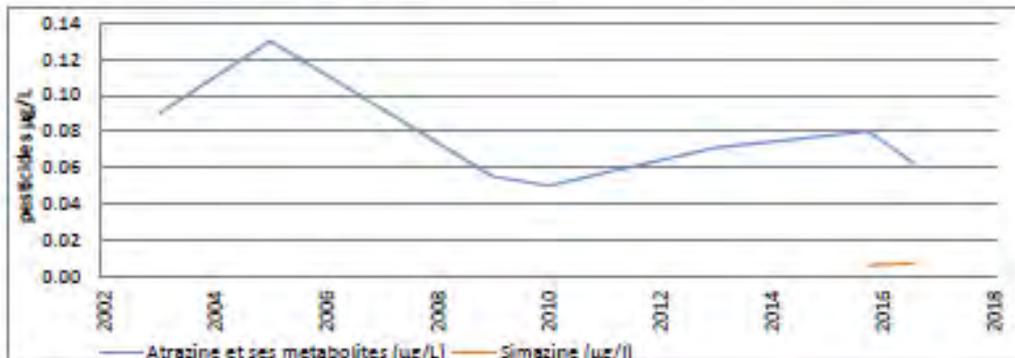
💧 Captage de Sacy-le-Grand

Le forage de Sacy puise l'eau à 15,8m dans la nappe de la craie, sous la nappe des sables du Bracheux en amont des marais de Sacy.



Graphique 5 : Concentration en Nitrates du forage de Sacy-le-Grand

La concentration des nitrates au droit des captages de Sacy-Le-Grand est importante depuis les années 1982. Elle est devenue très problématique en 2001 en atteignant les 70mg/L, en raison du climat très pluvieux qui a causé des crues et des remontées de nappes. Suivant le niveau des nappes, la concentration est redescendue en 2006 à 40mg/L, année où les nappes phréatiques étaient très basses. Depuis cette date, la concentration en nitrate remonte lentement : 48,9mg/L en 2017 et se rapproche de la limite des 50mg/L. La particularité de cette augmentation est qu'il n'y a pas de corrélation avec le niveau des nappes qui est plutôt bas ces dernières années.



Graphique 8 : Concentration en pesticides du forage de Sacy-le-Grand

Il y a très peu d'analyses de pesticides au captage de Sacy-Le-Grand (7 analyses depuis 2003). On retrouve cependant de l'atrazine et son métabolite, la déséthyl atrazine ainsi que de Simazine, herbicide interdit en 2001, avec écoulement des stocks jusque 2003 (source Ineris).



1.4 Historique

La CCLVD et la commune de Sacy ne possédant chacune qu'un site de captage, une détérioration de la qualité de l'eau puisée pour l'alimentation en eau potable serait désastreuse.

C'est pourquoi, dans un souci de maintien de cette qualité et du fait d'un Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) commun aux deux captages, la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand se sont lancées dans une étude de préservation de la qualité de l'eau.



Pour mener ce projet, un contrat de trois ans a été signé entre la CCLVD et l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont l'objet est de contribuer aux actions visant à :

- Atteindre le bon état chimique et écologique des masses d'eau du territoire,
- Améliorer, préserver la qualité de l'eau potable puisée et distribuée en limitant l'impact des activités agricoles et non agricoles sur la ressource en eau.

Ce contrat a été prolongé de deux ans pour l'année 2019 et 2020. En novembre 2020, Marie GILLET a été recrutée pour poursuivre l'animation agricole du BAC Labruyère Sacy-le-Grand et démarrer une animation mutualisée avec les BAC de la CCPE (Communauté de communes de la Plaine d'Estrées). Un tuilage a été fait avec l'ancienne animatrice qui poursuit les missions non agricoles du BAC de Labruyère et assurera les missions agricoles sur la CCLVD.

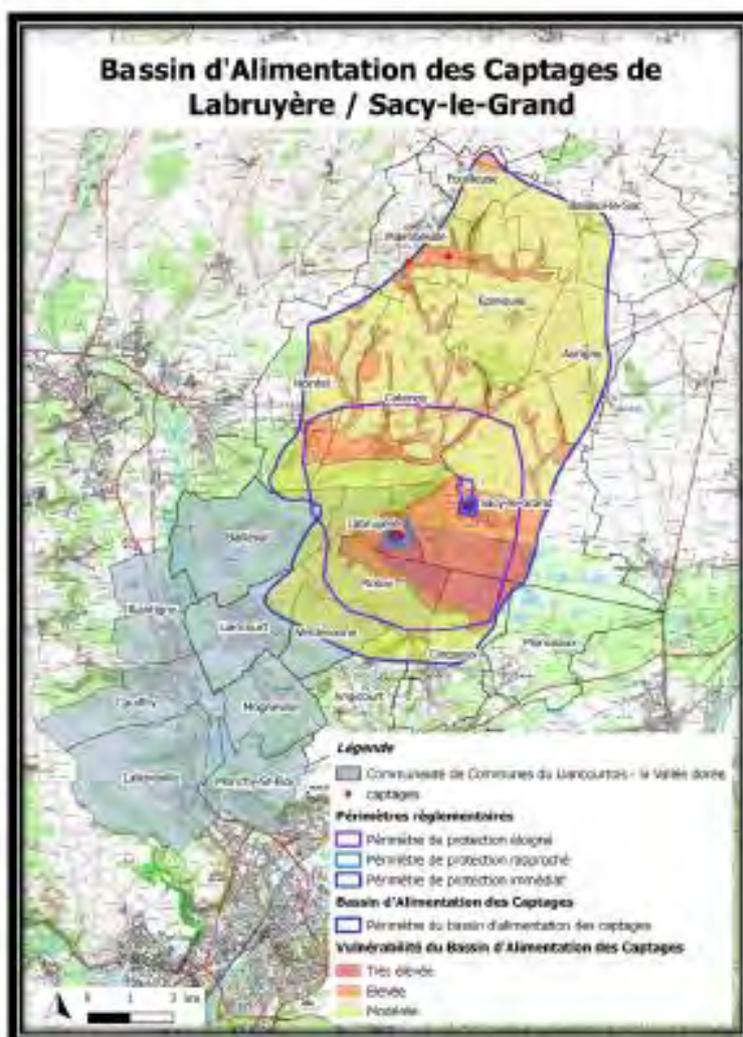
1.5 Le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Labruyère et Sacy

Le territoire a été défini lors de l'étude BAC menée en 2008-2009.

La surface totale du BAC est de 8 568 hectares. Il contient en totalité ou en partie les 18 communes suivantes réparties sur 4 Communautés de communes :

- Communauté de Communes du Clermontois : Fouilleuse (en partie), Catenoy (en totalité), Maimbeville (en partie), Nointel (en partie) ;
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées : Avrigny (en partie), Bailleul-le-Soc (en partie), Epineuse (en totalité) ;
- Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte : Angicourt (en partie), Cinqueux (en partie), Monceaux (en partie), Sacy-le-Grand (en partie) ;
- Communauté de Communes du Liancourtois, la Vallée dorée : Bailleval (en partie), Labruyère (en totalité), Liancourt (en partie), Rosoy (en totalité), Verderonne (en partie).

En COPIL, la zone d'action prioritaire qui correspondait aux zones à vulnérabilité très élevée a été redéfinie au périmètre éloigné.



Carte 7 : Territoire du BAC de Labruyère et de Sacy-le-Grand

1.6 Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)

Le DTMP recense l'ensemble des activités présentes à l'intérieur du bassin d'alimentation des captages. Il a été réalisé en 2011, les valeurs suivantes peuvent avoir évolué.

L'occupation du sol est dominée par les activités agricoles (4235 ha soit 64%). Viennent ensuite les zones boisées (1523 ha soit 23%), les zones urbanisées (363 ha soit 6%), le marais de Sacy-le-Grand (330 ha soit 5%) et les zones industrielles et artisanales (117 ha soit 2%).

On dénombre 75 exploitations agricoles concernées par le BAC. Les principales cultures du BAC sont le blé d'hiver (46,5%), la betterave (11,4%), le colza (10,0%), l'orge d'hiver (8,6%), le maïs (5,5%), l'orge de printemps (3,9%) et les pois protéagineux (3,1%). Le flux d'azote minéral moyen s'est établi à 160 unités/ha. Il atteint 182 unités/ha pour le blé d'hiver.

Les modes d'exploitation reconnus par les agriculteurs du BAC sont en majorité « l'agriculture raisonnée ». Un nombre limité d'exploitation se définit comme pratiquant une « agriculture conventionnelle ».

Les activités non agricoles regroupent l'assainissement et l'entretien des zones urbanisées, l'entretien des infrastructures de transport (SNCF, routes) ainsi que les activités industrielles et assimilées :

- Les pressions liées à l'utilisation de produits herbicides destinés à l'entretien des zones urbanisées ont été estimées à 109 kg pour l'ensemble du BAC. Les principales molécules utilisées comme matières actives au sein des herbicides sont le glyphosate (31 kg). Cette valeur est à revoir étant donné que la majorité des communes sont passées en zéro phyto et que la loi Labbé est en vigueur.
- Les pressions azotées sur la nappe sont liées à l'usage des engrais minéraux par les communes en vue de l'entretien des espaces verts (terrains de sports) ainsi qu'aux défauts éventuels d'assainissement individuel ou collectif.

1.7 Missions et Plan d'actions

En 2019 et 2020, l'animation du BAC Labruyère / Sacy-le-Grand menée avec le soutien financier de l'AESN devait concerner les missions suivantes :

Thématique Agricole

- Animer le groupe émergent d'exploitants
- Animer les MAEC
- Communiquer auprès des particuliers
- Définir des objectifs Azote et phytosanitaires
- Se former
- Accompagner les exploitants vers une agriculture plus durable
- Participer aux événements du territoire

- Recenser les pratiques alimentaires des cantines en vue de développer les circuits courts
- Sensibiliser et accompagner les filières locales
- Sensibiliser l'ensemble des exploitants
- Suivre et accompagner la mise aux normes des exploitations
- Suivre le projet méthaniseur

Thématique non agricole

- Sensibiliser les collectivités
- Suivre et accompagner la gestion différenciée des communes
- Informer et sensibiliser les particuliers au 0 phyto
- Participer aux événements du territoire
- Suivre et accompagner la mise aux normes des assainissements
- Recenser les sites à risques
- Sensibiliser les industriels et artisans
- Récupérer les analyses de l'entreprise Addivant
- Initier le démarrage du renouvellement de la DUP de Sacy-le-Grand
- Suivre et accompagner projet DUP de Sacy-le-Grand
- Développer la communication
- Sensibiliser les écoles et les inviter à voir le parcours pédagogique
- Suivre la qualité d'eau
- Initier le diagnostic de la décharge de Labruyère
- Sensibiliser les habitants des périmètres
- Sensibiliser les écoles avec des visites du parcours pédagogique
- Suivre la qualité de l'eau
- Suivre les niveaux d'eau des étangs

Gestion administrative et actions transversales

- Bureau (courrier, subventions, CR, relances, classement, Mise à jour des échéanciers...)
- COPIL
- Réunions d'avancement
- Rapport d'activité
- Veille documentaire et diffusion d'informations

Thématique biodiversité

- Animer l'Atlas de la Biodiversité Communale
- Suivre les amphibiens avec les Marais
- Suivre les Chiroptères

III. REALISATIONS 2020

3.1 Thématique agricole

💧 Reliquats azotés et méthode de Burns

L'expérimentation des reliquats azotés avec interprétation par méthode de Burns se poursuit. L'animatrice a échangé avec les autres animateurs pour avancer sur le sujet et a lancé les reliquats en février et en octobre.

Le 13 mars 2020, elle a échangé avec l'exploitant VREVEN au sujet des résultats de ses reliquats dont il était surpris, jugeant que ce n'était pas possible qu'il ait autant d'azote. La poursuite de ces analyses permettra d'avoir plus de recul et de pouvoir échanger avec lui sur des explications des résultats.

L'animatrice a eu du mal à récupérer toutes les informations nécessaires à l'expérimentation. Marie GILLET, l'animatrice agricole recrutée en novembre va profiter des rencontres avec les exploitants pour redynamiser le projet et récupérer les informations manquantes. Elle a beaucoup échangé avec Claudine FERRANÉ, du centre de ressources captages, afin de recalculer la valeur seuil du RDD (reliquat début drainage) grâce à la méthode de Burns, c'est-à-dire la valeur à ne pas dépasser pour atteindre une qualité de l'eau satisfaisante aux captages (valeur guide à 35 mg/L). Mme FERRANÉ a aussi donné des conseils d'animation et des retours d'expérience que Marie GILLET mettra en place sur le territoire. L'animation va donc se poursuivre en 2021 sur la base de ces éléments. Une restitution des résultats de reliquats azotés sur les 2 premières campagnes de suivi est notamment prévue en février 2021, combinée à la réunion annuelle de présentation des MAEC. L'objectif de cette réunion et des rencontres est également de motiver de nouveaux exploitants à s'engager dans la démarche de suivi des RDD. Un avenant au contrat azote initial sera rédigé pour leur permettre de rejoindre la dynamique lors de la dernière campagne de reliquats, avec toutefois l'objectif de les fidéliser pour qu'ils s'engagent en 2022 dans un nouveau contrat de 3 ans.

Suite au recrutement d'une géomaticienne en mars 2020, l'animatrice a appris que l'INRAE travaille sur un projet de cartographie des sols agricoles et que les données sont publiques. Elle a fait un point avec eux le 02 juin. L'exploitation de ces données permettra d'affiner les données dans l'outil Burns mais aussi d'adapter l'animation avec les exploitants. En effet, les pratiques agricoles diffèrent selon le type de sol : sableux, argileux ou limoneux.

💧 Débouchés

Durant le confinement, l'animatrice a pris contact avec les exploitants qui vendent en circuit court pour leur demander s'ils avaient besoin de main-d'œuvre et comment ils s'en sortaient. Leurs ventes ont explosé mais le manque de main-d'œuvre s'est fait sentir. Pour les soutenir et mieux les identifier, l'animatrice a complété une carte participative sur Gogocarto en indiquant les produits vendus mais aussi les pratiques agricoles notamment le bio.

L'animatrice a poursuivi l'étude de marché avec le service du développement économique, sur la création d'un magasin en vente direct sur l'ancien site Caera. Le projet pourrait fonctionner à la condition qu'il y ait plusieurs activités autres que la vente de légumes. L'animatrice a assisté à une réunion avec la structure BGE qui est une pépinière d'entreprises. La proposition financière faite entre le rachat du site, sa mise aux normes et son fonctionnement est trop élevée pour que le projet soit viable. D'autres pistes sont à l'étude.

En parallèle, la collectivité a racheté un château à Monchy-St-Eloi et les terres autour. L'idée est de développer une école hôtelière, ainsi qu'une zone d'expérimentation agricole.

D'ailleurs, comme plusieurs communes ont fait part de l'envie de développer de l'agriculture bio et locale sur leur territoire, l'animatrice s'est renseignée auprès de l'association « Echanges Terres Solidaires » pour lancer une étude des terres favorables. Elle a également eu des échanges avec le bureau d'études Espélia qui est missionné par la banque des territoires sur l'étude de projets similaires. L'animatrice doit rencontrer les communes pour identifier leurs attentes et monter un dossier sur ce sujet.

Après le déconfinement, l'animatrice a eu plusieurs échanges avec AC'Energy Green sur leurs projets de méthaniseur. M. GILET responsable du projet, a fait preuve de plus de transparence et l'a tenu informée du projet. L'animatrice a tenté une médiation avec Mme la Maire de Sacy-le-Grand, l'objectif étant d'obtenir un engagement des exploitants à des bonnes pratiques comme ne pas irriguer les CIVE, épandre en zones vulnérables... Cependant la médiation n'a pas fonctionné.

L'animatrice a également été associée au projet de méthaniseur de Laigneville, plus petit qui semble être mieux accepté.

Le fait d'être associé à ces projets permet à l'animatrice d'être plus en contact avec le monde agricole et de pouvoir faire des propositions d'amélioration de leur système.

Le 17 décembre, elle a également participé à un groupe de travail « méthaniseur » organisé par la DDT sur le sujet des CIVEs et des bonnes pratiques à adopter dans le but d'élaborer une charte ou un label.

Le 12 novembre une visite de la plateforme Natur'éco a été organisée par les animatrices du tri, l'animatrice BAC et la nouvelle animatrice agricole s'y sont joints. Elles ont pu y apprendre que la majorité du compost produit était utilisée par les exploitants et qu'un test de compost certifié bio avait été réalisé il y a peu, mais que cela n'avait pas eu un grand succès. C'est une piste à étudier avec le développement du bio et la recherche de matière organique par les exploitants. Cela peut être aussi une condition à ajouter dans les marchés de traitement des déchets verts, pour valoriser le monde bio.

Le 14 décembre, les deux animatrices ont pu visiter la légumerie bio de M. ROSIER. Une visite avec les autres animateurs devrait se dérouler sur 2021.

Enfin, le 22 décembre, les deux animatrices ont rencontré à la mairie de Bailleval une nouvelle auto-entrepreneuse qui possède une épicerie vrac itinérante. Son projet est intéressant car elle cherche à vendre des produits locaux et le plus écologiques possible (bio et intégré) et créer des partenariats avec les producteurs de légumes pour des livraisons.

💧 Agriculture Biologique

L'animatrice a assisté à la réunion « animateurs » organisée par Bio en Hauts de France le 09 janvier. Par la suite elle a eu plusieurs rendez-vous avec Delphine BEUN pour organiser le démarrage de l'étude sensibio bio en fin d'année.

Le dossier de subvention a été accepté par l'agence de l'eau en août pour un démarrage en septembre. Cependant l'étude a pris du retard car Delphine BEUN a eu un arrêt de travail et le recrutement de la nouvelle animatrice a pris du retard. L'étude n'a officiellement démarré qu'en 2021.

Le 18 juin, l'animatrice a assisté au webinar organisé par la FNAB sur les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). Le 30 juin elle a également assisté avec la responsable des marchés publics de la CCLVD à la commission restauration collective "marchés publics " d'Aprobio.

En novembre, Charlotte DEFOLY et la nouvelle animatrice ont organisé un échange avec Delphine BEUN pour faire le point sur les actions engagées et relancer l'étude SensiBio. Marie GILLET et Delphine BEUN ont échangé sur le contenu du questionnaire d'entretien (Marie GILLET a prévu quelques questions complémentaires à poser lors des entretiens), ont listé les exploitants à contacter et ont pris les premiers RDV pour janvier 2021.

En parallèle, la formation au Dialogue Territorial réalisée par la FNAB et Geysier s'est organisée : un point a été fait entre Marie GILLET, Catalina AGNES (FNAB) et Delphine BEUN afin de coordonner les deux démarches. Il a été conclu que la restitution des résultats de l'étude SensiBio (prévue pour juillet 2021) viendrait utilement alimenter la concertation qui se mettra en place suite à la formation au dialogue territorial.

💧 Autres actions liées à la thématique agricole

Sur la thématique agricole, on peut ajouter que l'animatrice a :

- Le 29 janvier, participé à l'agroforum d'agora
- Le 17 février, organisé la réunion annuelle sur les dispositifs d'aides agricoles. Cette réunion a été élargie à d'autres sujets : présentation de la nouvelle animatrice du SMOA, présentation du marais de Sacy, intervention de Bio en Hauts de France, intervention de la « bête solution » pour proposer la mise en place de désherbage par mouton. Une quinzaine d'exploitants ont assisté à cette réunion ce qui constitue un record de participation depuis qu'une animation est mise en place.
- Dans les premières semaines suivant son arrivée, Marie GILLET a échangé avec des élus et des techniciens sur leur vision du territoire et leurs attentes en matière

d'eau et d'agriculture, dans le but de comprendre les dynamiques à l'œuvre, de se présenter, et de décider des manières de travailler ensemble. Elle a notamment réalisé des entretiens avec Mme PERRAS-JUPIN et M. DATTIN, élus de Sacy-le-Grand ; avec M. JAMIN de l'Agence de l'eau Seine Normandie ; avec M. ZAGHDOUDI de la Chambre d'Agriculture de l'Oise ; avec M. PERRIN, animateur sur les BAC de Baugy et l'Hospice.

- Le 8 décembre, Marie GILLET a assisté au colloque « Eau et économie agricole » organisé par l'Agence de l'eau.
- Le 15 décembre, Marie GILLET a participé à une réunion du GIEE Oise-Aronde à la coopérative Agora de Clairoix. Cela a été l'occasion de faire connaissance avec les agriculteurs du GIEE et plusieurs personnes de la coopérative, notamment Christophe de BAVELAERE, technicien sur le secteur et animateur du GIEE. Le sujet abordé lors de la réunion était principalement le stockage de carbone dans les sols.

3.2 Thématique « eau »

💧 Eau potable / Ressource en eau

Le 23 janvier, l'animatrice a participé à une réunion avec le service HSE pour sécuriser les visites des ouvrages d'eau. Suite à cette réunion, des mesures ont été mises en place par les services techniques.

En tant qu'ambassadeur DD, l'animatrice a mis en œuvre avec Hugues ALEXANDRE de la CC2V, Elia DESMOT de l'ADOPTA et Marine JOSSE une formation sur l'eau à destination des autres ambassadeurs. L'idée étant qu'ils soient formés pour à leur tour sensibiliser sur les Hauts de France. Cette formation a eu lieu le 06 octobre.

L'animatrice a également avancé sur le projet de DUP de la mairie de Sacy-le-Grand. Le dossier de subvention a pu être complété et l'accord obtenu a permis de démarrer l'étude en décembre.

Suite à plusieurs relances, le 21 septembre l'animatrice s'est rendue chez M. OLLIVIER qui a alerté la CCLVD sur l'état de son étang dont le niveau baisse drastiquement. Il soupçonne les forages d'en être la cause. D'après les avis des hydrogéologues, les forages de la CCLVD n'en sont pas la cause mais pour en savoir plus, un diagnostic des forages a été réalisé et une étude de suivi du niveau de nappe via des piézomètres est prévue.

Suite à plusieurs plaintes sur la qualité d'eau du fossé d'Avrigny et après avis de la police de l'eau, l'animatrice a organisé un prélèvement qui a eu lieu le 18 décembre. Une réunion sera prévue avec le SMOA pour discuter des résultats.

💧 Evènements/partenaires

L'animatrice a également participé :

- Le 11 février et le 23 novembre à des points d'étapes avec le SMOA. C'était également l'occasion de présenter Marie GILLET à l'équipe.

- A plusieurs réunions tout au long de l'année pour définir le poste agricole mutualisé, les missions et la gouvernance. L'animatrice a également aidé la CCPE à rédiger les dossiers de subvention pour mutualiser l'étude sensibio. Les Présidents ont validé l'organisation le 08 juillet. De septembre à octobre on eut lieu les entretiens pour le nouveau poste d'animation agricole. Marie GILLET a été recrutée et a pu prendre contact avec les différents partenaires, elle a rencontré M. JAMIN le 11 décembre.
- Le 01 décembre, les deux animatrices ont assisté en visio au forum de l'AESN.
- Le 22 juin l'animatrice a participé à une réunion du SMBVB pour reméandrage de la Brèche et le 21 juillet sur une réunion un projet de compensation de zone humide.

La nouvelle animatrice a également fait un point avec les chargées de communication de la CCPE et de la CCLVD, pour comprendre les moyens de communication disponibles, et discuter des sujets sur lesquels elle pourrait préparer du contenu.

3.3 Thématique DD et climat

Atlas de la Biodiversité et animation environnementale

Avec le confinement et les restrictions dues au covid, cette année a été plus calme concernant les interventions. On peut tout de même noter l'intervention annuelle à l'école de Rosoy le 24 janvier sur la sensibilisation à la préservation des amphibiens et la nuit des chauves-souris le 29 août sur la préservation des chiroptères.

L'animatrice a également communiqué sur l'appel à projet 1million d'arbres et apporté des conseils aux collectivités.

3.4 Autres actions

SII Group (ADDIVANT)

Le 25 février l'animatrice a pris contact avec la nouvelle responsable HSE d'ADDIVANT, aujourd'hui devenu SII Group. Aucune réponse n'a été apportée par l'entreprise malgré les relances. L'animatrice travaille actuellement avec un bureau d'études pour lancer une batterie d'analyses dans des forages avoisinants afin d'avoir des réponses sur le risque que représente la pollution historique de la nappe.

Formation

Toutes les formations ont été annulées ainsi que le concours de technicien. Cependant l'animatrice a pu assister à des webinaires très instructifs.

IV. PERSPECTIVES 2021

En 2021, Marie GILLET rencontrera les exploitants du territoire notamment dans le cadre de l'étude SensiBio. Elle pourra ainsi en profiter pour revenir sur les résultats des RDD mesurés, récupérer des informations sur les pratiques de fertilisation, et mobiliser - par la discussion et la réflexion collective - les exploitants sur le sujet.

La formation au dialogue territorial va permettre également de donner des clés à l'animatrice pour mobiliser tous les acteurs du BAC de Sacy-Labruyère autour des enjeux agricoles et de l'eau. L'objectif du dialogue territorial est encore à définir, mais il sera dans tous les cas un outil intéressant pour répondre à la grande problématique identifiée par Charlotte DEFOLY lors des précédentes années d'animation : remobiliser les élus et générer du dialogue entre élus, agriculteurs, et riverains.

L'animation sera aussi étendue aux BAC de la CCPE : il s'agira de prendre connaissance des démarches passées, de recontacter les personnes impliquées pour relancer la dynamique, et de faire le lien avec les initiatives portées à échelle de l'APC (dont la CCPE fait partie).